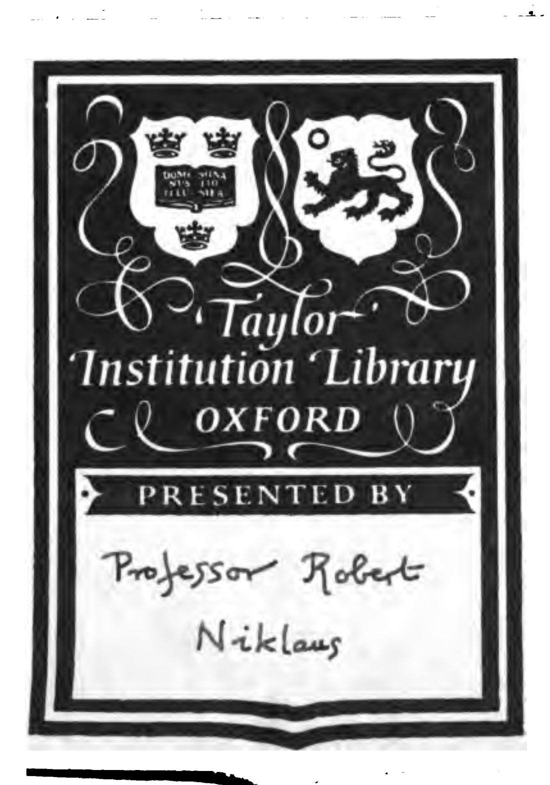



DOMI NVS ILLV NATIO MEA
Taylor Institution Library
OXFORD
PRESENTED BY
Professor Robert
Niklaus

ŒUVRES

COMPLÈTES

DE VOLTAIRE.

TOME TROISIÈME.

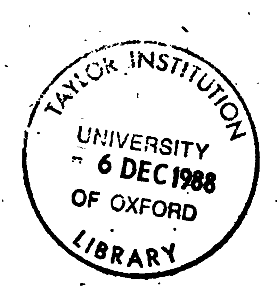
STOUTGART,

CHEZ L'EXPÉDITION DE L'HISTOIRE DE NOTRE TEMPS,

ET POUR LES PAYS-BAS EN COMMISSION

CHEZ LES FRÈRES HARTMANN A LA HAYE.

M. DCCC. XXIX.



SUITE
DES ANNALES DE L'EMPIRE.

CHARLES-QUINT, QUARANTE-UNIÈME EMPEREUR.

(1524) Clément VII commence par envoyer à la diète de Nuremberg un légat pour armer l'Allemagne contre Soliman, et pour répondre à un écrit intitulé : *Les cent griefs contre la cour de Rome.* Il ne réussit ni à l'un ni à l'autre.

Il n'était pas extraordinaire qu'Adrien, précepteur et depuis ministre de Charles-Quint, né avec le génie d'un subalterne, fût entré dans la ligue qui devait rendre l'empereur maître absolu de l'Italie, et bientôt de l'Europe. Clément VII eut d'abord le courage de se détacher de cette ligue, espérant tenir la balance égale.

Il y avait alors un homme de sa famille qui était véritablement un grand homme ; c'est Jean de Médicis, général de Charles-Quint. Il commandait pour l'empereur en Italie avec le connétable de Bourbon ; c'est lui qui acheva de chasser, cette année, les Français de la petite partie du Milanais qu'ils

occupaient encore, qui battit Bonnivet, à Biagrasse, où fut tué le chevalier Bayard, très-renommé en France.

Le marquis de Pescara, que les Français appellent Pescaire, digne ému e de ce Jean de Médicis, marche en Provence avec le duc de Bourbon. Celui-ci veut assiéger Marseille malgré Pescara, et l'entreprise échoue: mais la Provence est ravagée.

François Ier a le temps d'assembler une armée; il poursuit les Impériaux qui se retirent; il passe les Alpes. Il rentre pour son malheur dans ce duché de Milan pris et perdu tant de fois. La maison de Savoie n'était pas encore assez puissant pour fermer le passage aux armées de France.

Alors l'ancienne politique des papes se déploie, et la crainte qu'inspire un empereur trop puissant, lie Clément VII avec François Ier: il veut lui donner le royaume de Naples. François y fait marcher un gros détachement de son armée. Par là il s'affaiblit en divisant ses forces, et prépare ses malheurs et ceux de Rome.

(1525) Le roi de France assiège Pavie. Le comte de Lanoy, vice-roi de Naples, Pescara et Bourbon veulent faire lever le siège, en s'ouvrant un passage par le parc de Mirabel, où François Ier. était posté. La seule artillerie française met les Impériaux en déroute. Le roi de France n'avait qu'à ne rien faire, et ils étaient vaincus. Il veut les poursuivre, et il est battu entièrement.

Les Suisses, qui faisaient la force de son infanterie, s'enfuient et l'abandonnent; et il ne reconnaît la faute de n'avoir eu qu'une infanterie mercenaire et d'avoir trop écouté son courage, que lorsqu'il tombe captif entre les mains des Impériaux et de ce Bourbon qu'il avait outragé, et qu'il avait forcé à être rebelle.

Charles-Quint, qui était alors à Madrid, apprend l'excès de son bonheur, et dissimule celui de sa joie. On lui envoie son prisonnier. Il semblait alors le maître de l'Europe. Il l'eût été en effet si, au lieu de rester à Madrid, il eût suivi sa fortune à la tête de cinquante mille hommes; mais ses succès lui firent des ennemis d'autant plus aisément que lui, qui passait pour le plus actif des princes, ne profita pas de ces succès.

Le cardinal Volsey, mécontent de l'empereur, au lieu de porter Henri VIII, qu'il gouvernait, à entrer dans la France abandonnée, et à la conquérir, porte son maître à se déclarer contre Charles-Quint, et à tenir cette balance qui échappait aux faibles mains de Clément VII.

Bourbon, que Charles flattait de l'espérance d'un royaume composé de la Provence, du Dauphiné et des terres de ce connétable, n'est que gouverneur du Milanais.

Il faut croire que Charles-Quint avait de grandes affaires secrètes en Espagne, puisque, dans ce moment critique, il ne venait ni vers la France où il pouvait entrer, ni

dans l'Italie qu'il pouvait subjuguer, ni dans l'Allemagne que les nouveaux dogmes et l'amour de l'indépendance remplissaient de troubles.

Les différents sectaires savaient bien ce qu'ils ne voulaient pas croire; mais il ne savaient pas ce qu'ils voulaient croire. Tous s'accordaient à s'élever contre les abus de la cour et de l'Église romaine: tous introduisaient d'autres abus. Mélanchton s'oppose à Luther sur quelques articles.

Storch, né en Silésie, va plus loin que Luther. Il est le fondateur de la secte des anabaptistes; Munzer en est l'apôtre; tous deux prêchent les armes à la main. Luther avait commencé par mettre dans son parti les princes; Munzer met dans le sien les habitants de la campagne. Il les flatte et les anime par cette idée d'égalité, loi primitive de la nature, que la force et les conventions ont détruite. Les premières fureurs des paysans éclatent dans la Souabe, où ils étaient plus esclaves qu'ailleurs. Munzer passe en Thuringe. Il s'y rend maître de Mulhausen, en prêchant l'égalité; et fait porter à ses pieds l'argent des habitants, en prêchant le désintéressement. Tous les paysans se soulèvent en Souabe, en Franconie, dans une partie de la Thuringe, dans le Palatinat, dans l'Alsace.

A la vérité ces espèces de sauvages firent un manifeste que Lycurgue aurait signé. Ils demandaient „qu'on ne levât sur eux que

„les dixmes des blés, et qu'elles fussent employées à soulager les pauvres; que la „chasse et la pêche leur fussent permises; „qu'ils eussent du bois pour se bâtir des „cabanes et pour se garantir du froid; qu'on „modérât leurs corvées." Ils réclamaient les droits du genre humain, mais ils les soutinrent en bêtes féroces. Ils massacrent les gentilshommes qu'ils rencontrent. Une fille naturelle de l'empereur Maximilien est égorgée.

Ce qui est très-remarquable, c'est qu'à l'exemple de ces anciens esclaves révoltés qui, se sentant incapables de gouverner, choisirent, dit-on, autrefois pour leur roi le seul maître qui avait échappé au carnage, ces paysans mirent à leur tête un gentilhomme. Ils s'emparent de Heilbronn, de Spire, de Wurtzbourg, de tous les pays entre ces villes.

Munzer et Storch conduisent l'armée en qualité de prophètes. Le vieux Fréderic, électeur de Saxe, leur livre une sanglante bataille, près de Franchausen dans le comté de Mansfeld. En vain les deux prophètes entonnent des cantiques au nom du Seigneur. Ces fanatiques sont entièrement défaits. Munzer, pris après la bataille, est condamné à perdre la tète. Il abjura sa secte avant de mourir. Il n'avait point été enthousiaste; il avait conduit ceux qui l'étaient; mais son disciple Pfeiffer, condamné comme lui, mourut persuadé. Storch retourne prêcher en Silésie, et envoie des disciples en Pologne. L'empereur cependant négociait tranquille-

ment avec le roi de France, son prisonnier, à Madrid,

(1526) Principaux articles du traité dont Charles-Quint impose les lois à François Ier.

Le roi de France cède à l'empereur le duché de Bourgogne et le comté de Charolais; il renonce au droit de souveraineté sur l'Artois et sur la Flandre. Il lui laisse Arras, Tournai, Mortagne, Saint-Amand, Lille, Douai, Orchies, Hesdin. Il se désiste de tous ses droits sur les Deux-Siciles, sur le Milanais, sur le comté d'Asti, sur Gênes. Il promet de ne jamais protéger ni le duc de Gueldre, qui se soutenait toujours contre cet empereur si puissant, ni le duc de Wirtemberg, qui revendiquait son duché vendu à la maison d'Autriche; il promet de faire renoncer les héritiers de la Navarre à leur droit sur ce royaume; il signe une ligue défensive et même offensive avec son vainqueur qui lui ravit tant d'états; il s'engage à épouser Éléonore, sa sœur.

Il est forcé à recevoir le duc de Bourbon en grâce, à lui rendre tous ses biens, à le dédommager lui et tous ceux qui ont pris son parti.

Ce n'était pas tout. Les deux fils aînés du roi doivent être livrés en otage jusqu'à l'accomplissement du traité; il est signé le 14 janvier.

Pendant que le roi de France fait venir ses deux enfants pour être captifs à sa place, Lannoy, vice-roi de Naples, entre

dans sa chambre, en bottes, et vient lui faire signer le contrat de mariage avec Éléonore qui était à quatre lieues de là, et qu'il ne vit point: étrange façon de se marier!

On assure que François Ier fit une protestation pardevant notaire contre ses promesses, avant de les signer. Il est difficile de croire qu'un notaire de Madrid ait voulu et pu venir signer un tel acte dans la prison du roi.

Le dauphin et le duc d'Orléans sont amenés en Espagne, échangés avec leur père, au milieu de la rivière d'Andaye, et menés en otage.

Charles aurait pu avoir la Bourgogne, s'il se l'était fait céder avant de relâcher son prisonnier. Le roi de France exposa ses deux enfants au courroux de l'empereur, en ne tenant pas sa parole. Il y a eu des temps où cette infraction aurait coûté la vie à ces deux princes.

François Ier se fait représenter par les états de Bourgogne qu'il n'a pu céder cette grande province de la France. Il ne fallait donc pas la promettre. Ce roi était dans un état où tous les partis étaient tristes pour lui.

Le 22 mai, François Ier à qui ses malheurs et ses ressources ont donné des amis, signe, à Cognac, une ligue avec le pape Clément VII, le roi d'Angleterre, les Vénitiens, les Florentins, les Suisses, contre l'empereur. Cette ligue est appelée *sainte*, parce que le

pape en est le chef. Le roi stipule de mettre en posession du Milanais ce même duc François Sforze qu'il avait voulu dépouiller. Il finit par combattre pour ses anciens ennemis. L'empereur voit tout d'un coup la France, l'Angleterre, l'Italie armées contre sa puissance, parce que cette puissance même n'a pas été assez grande pour empêcher cette révolution, et parce qu'il est resté oisif à Madrid au lieu d'aller profiter de la victoire de ses généraux.

Dans ce chaos d'intrigues et de guerres, les Impériaux étaient maîtres de Milan et de presque toute la province. François Sforze avait le seul château de Milan.

Mais dès que la ligue est signée, le Milanais se soulève; il prend le parti de son duc. Les Vénitiens marchent et enlèvent Lodi à l'empereur. Le duc d'Urbin, à la tête de l'armée du pape, est dans le Milanais. Malgré tant d'ennemis, le bonheur de Charles-Quint lui conserve l'Italie. Il devait la perdre en restant à Madrid; le vieil Antoine de Lève et ses autres généraux la lui conservent. François Ier ne peut assez tôt faire partir des troupes de son royaume épuisé. L'armée du pape se conduit lâchement, celle de Venise mollement. François Sforze est obligée de rendre son château de Milan. Un très-petit nombre d'Espagnols et d'Allemands, bien commandés et accoutumés à la victoire, vaut à Charles-Quint tous ces avantages, dans le même temps de sa vie où il fit le moins de choses

par lui-même. Il reste toujours à Madrid. Il s'applique à régler les rangs et à former l'étiquette; il se marie avec Isabelle, fille d'Emmanuel-le-Grand, roi de Portugal, pendant que le nouvel électeur de Saxe, Jean-le-Constant, fait profession de la religion nouvelle, et abolit la romaine en Saxe, pendant que le landgrave de Hesse, Philippe, en fait autant de ses états; que Francfort établit un sénat luthérien, et qu'enfin un assez grand nombre de chevaliers teutons, destinés à défendre l'Église, l'abandonnent pour se marier et approprier à leurs familles les commanderies de l'ordre.

On avait brûlé autrefois cinquante chevaliers du temple et aboli l'ordre, parce qu'il n'était que riche; celui-ci était puissant. Albert de Brandebourg, son grand-maître, partage la Prusse avec les Polonais, et reste souverain de la partie qu'on appelle *la Prusse ducale*, en rendant hommage et payant tribut au roi de Pologne. On place d'ordinaire en 1525 cette révolution.

Dans ces circonstances, les luthériens demandent hautement l'établissement de leur religion dans l'Allemagne à la diète de Spire; Ferdinand, qui tient cette diète, demande du secours contre Soliman, qui revenait attaquer la Hongrie. La diète n'accorde ni la liberté de religion ni des secours aux chrétiens contre les Ottomans.

Le jeune Louis, roi de Hongrie et de Bohême, croit pouvoir soutenir seul l'effort de

l'empire turc. Il ose livrer bataille à Soliman. Cette journée appelée de *Mohats*, du nom du champ de bataille, non loin de Bude, est aussi funeste aux chrétiens que la journée de Varnes. Presque toute la noblesse de Hongrie y périt. L'armée est taillée en pièces; le roi est noyé dans un marais en fuyant. Les écrivains du temps disent que Soliman fit décapiter quinze cents nobles hongrois prisonniers, après la bataille, et qu'il pleura en voyant le portrait du malheureux roi Louis. Il n'est guère croyable qu'un homme, qui fait couper de sang-froid quinze cents têtes nobles, en pleure une: et ces deux faits sont également douteux.

Soliman prend Bude, et menace tous les environs. Ce malheur de la chrétienté fait la grandeur de la maison d'Autriche. L'archiduc Ferdinand, frère de Charles-Quint, demande la Hongrie et la Bohême, comme des états qui doivent lui revenir par les pactes de famille, comme un héritage. On concilie ce droit d'héritage avec le droit d'élection qu'avaient les peuples, en soutenant l'un par l'autre. Les états de Hongrie l'élisent, le 26 octobre.

Pendant ce temps-là même un autre parti venait de déclarer roi, dans Albe-Royale, Jean Zapoli, comte de Scepus, voivode de Transylvanie. Il n'y eut guère depuis ce temps-là de royaume plus malheureux que la Hongrie. Il fut presque toujours partagé en deux factions, et inondé par les Turcs.

Cependant Ferdinand est assez heureux pour chasser en peu de jours son rival, et pour être couronné dans Bude d'où les Turcs s'étaient retirés.

(1527) Le 24 février, Ferdinand est élu roi de Bohême sans concurrent; et il reconnaît qu'il tient ce royaume *ex liberâ et bonâ voluntate*, de la libre et bonne volonté de ceux qui l'ont choisi.

Charles-Quint est toujours en Espagne pendant que sa maison acquiert deux royaumes et que sa fortune va en Italie plus loin que ses projets.

Il payait mal ses troupes commandées par le duc de Bourbon et par Philibert de Châlons, prince d'Orange; mais elles subsistaient par des rapines, qu'on appelle *contributions*. La sainte ligue était fort dérangée. Le roi de France avait négligé une vengeance qu'il cherchait, et n'avait point encore envoyé d'armée de-là les Alpes. Les Vénitiens agissaient peu, le pape encore moins, et il s'était épuisé à lever de mauvaises troupes. Bourbon mène ses soldats droit à Rome. Il monte à l'assaut le 27; il est tué en appuyant une échelle à la muraille: mais le prince d'Orange entre dans la ville. Le pape se réfugie au château Saint-Ange, où il devient prisonnier. La ville est pillée et saccagée, comme elle le fut autrefois par Alaric et par les autres barbares.

On dit que le pillage monta à quinze millions d'écus. Charles, en exigeant la

moitié seulement de cette somme pour la rançon de la ville, eût pu dominer dans Rome. Mais après que ses troupes y eurent vécu près de neuf mois à discrétion, il ne put la garder. Il lui arriva ce qu'éprouvèrent tous ceux qui avaient saccagé cette capitale.

Il y eut dans ce désastre trop de sang répandu; mais beaucoup de soldats enrichis s'habituèrent dans le pays, et on compta à Rome et aux environs, au bout de quelques mois, quatre mille sept cents filles enceintes. Rome fut peuplée d'Espagnols et d'Allemands, après l'avoir été autrefois de Goths, d'Hérulès, de Vandales. Le sang des Romains s'était mêlé, sous les césars, à celui d'une foule d'étrangers. Il ne reste pas aujourd'hui dans Rome une seule famille qui puisse se dire romaine. Il n'y a que le nom et les ruines de la maîtresse du monde qui subsistent.

Pendant la prison du pape, le duc de Ferrare, Alfonse Ier, à qui Jules II avait enlevé Modène et Reggio, reprend cet état, quand Clément VII capitule dans le château Saint-Ange. Les Malatesta se ressaisissent de Rimini. Les Vénitiens, alliés du pape, lui prennent Ravenne, mais pour le lui garder, disent-ils, contre l'empereur. Les Florentins secouent le joug de Médicis, et se remettent en liberté.

François Ier et Henri VIII, au lieu d'envoyer des troupes en Italie, envoient des

ambassadeurs à l'empereur. Il était alors à Valladolid. La fortune, en moins de deux ans, avait mis entre ses mains Rome, le Milanais, un roi de France et un pape; et il n'en profitait pas. Assez fort pour piller Rome, il ne le fut pas assez pour la garder; et ce vieux droit des empereurs, cette prétention sur le domaine de Rome demeura toujours derrière un nuage.

Enfin, François Ier envoye une armée dans le Milanais sous ce même Lautrec qui l'avait perdu, laissant toujours ses deux enfants en otage. Cette armée reprend encore le Milanais, dont on se saisissait et qu'on perdait en si peu de temps. Cette diversion et la peste qui ravagent à la fois Rome et l'armée de ses vainqueurs, préparent la délivrance du pape. D'un côté, Charles-Quint fait chanter des psaumes et faire des processions en Espagne, pour cette délivrance du Saint-Père qu'il retient captif; de l'autre, il lui vend sa liberté quatre cent mille ducats. Clément VII en paye comptant près de cent mille, et s'évade avant d'avoir payé le reste.

Pendant que Rome est saccagée, et le pape rançonné au nom de Charles-Quint, qui soutient la religion catholique, les sectes ennemies de cette religion font de nouveaux progrès. Le saccagement de Rome et la captivité du pape enhardissaient les luthériens.

La messe est abolie à Strasbourg juridi-

quement, après une dispute publique. Ulm, Augsbourg, beaucoup d'autres villes impériales se déclarent luthériennes. Le conseil de Berne fait plaider devant lui la cause du catholicisme, celle des sacramentaires, disciples de Zwingli. Ces sectaires différaient des luthériens, principalement au sujet de l'eucharistie: les zwingliens disant que Dieu n'est dans le pain que par la foi, et les luthériens affirmant que Dieu était avec le pain, dans le pain et sur le pain; mais tous s'accordant à croire que le pain existe. Genève, Constance suivent l'exemple de Berne. Ces zwingliens sont les pères des calvinistes. Des peuples qui n'avaient qu'un bon sens simple et austère, les Bohêmes, les Allemands, les Suisses, sont ceux qui ont ravi la moitié de l'Europe au siège de Rome.

Les anabaptistes renouvellent leurs fureurs au nom du Seigneur, depuis le palatinat jusqu'à Wurtzbourg; l'électeur palatin, aidé des généraux Truchses et Fronsberg, les dissipe.

(1528) Les anabaptistes reparaissent dans Utrecht, et ils sont cause que l'évêque de cette ville, qui en était seigneur, la vend à Charles-Quint, de peur que le duc de Gueldre ne s'en rende le maître.

Ce duc, toujours protégé en secret par la France, résistait à Charles-Quint, à qui rien n'avait résisté ailleurs. Charles s'accommode enfin avec lui, à condition que le duché de Gueldre et le comté de Zutphen re-

viendront à la maison d'Autriche, si le duc meurt sans enfants mâles.

Les querelles de la religion semblaient exiger la présence de Charles en Allemagne, et la guerre l'appelait en Italie.

Deux hérauts, Guienne et Clarence, l'un de la part de la France, l'autre de l'Angleterre, viennent lui déclarer la guerre à Madrid. François Ier n'avait pas besoin de la déclarer, puisqu'il la faisait déjà dans le Milanais, et Henri VIII encore moins, puisqu'il ne la lui fit point.

C'est une bien vaine idée de penser que les princes n'agissent et ne parlent qu'en politiques: ils agissent et parlent en hommes. L'empereur reprocha aigrement au roi d'Angleterre le divorce que ce roi méditait avec Catherine d'Arragon, dont Charles était le neveu. Il chargea le héraut Clarence de dire que le cardinal Volsey, pour se venger de n'avoir pas été pape, avait conseillé ce divorce et la guerre.

Quant à François Ier, il lui reprocha d'avoir manqué à sa parole, et dit qu'il le lui soutiendrait seul à seul. Il était très-vrai que François Ier avait manqué à sa parole; il n'est pas moins vrai qu'elle était très-difficile à tenir.

François Ier lui répondit ces propres mots: „Vous avez menti par la gorge, et autant de „fois que vous le direz, vous mentirez, etc. „Assurez-nous le camp, et nous vous porte„rons les armes.“

L'empereur envoie un héraut au roi de France, chargé de signifier le lieu du combat. Le roi, avec le plus grand appareil, le reçoit, le 10 septembre, dans la grand'-salle de l'ancien palais où l'on rend la justice. Le héraut voulut parler avant de montrer la lettre de son maître qui assurait le camp. Le roi lui impose silence, et veut voir seulement la lettre; elle ne fut point montrée. Deux grands rois s'en tinrent à se donner des démentis par des hérauts d'armes. Il y a dans ces procédés un air de chevalerie et de ridicule bien éloigné de nos mœurs.

Pendant toutes ces rodomontades, Charles-Quint perdait tout le fruit de la bataille de Pavie, de la prise du roi de France et de celle du pape. Il allait même perdre le royaume de Naples. Lautrec avait déjà pris toute l'Abruzze. Les Vénitiens s'étaient emparés de plusieurs villes maritimes du royaume. Le célèbre André Doria, qui alors servait la France, avait, avec les galères de Gênes, battu la flotte impériale. L'empereur qui, six mois auparavant, était maître de l'Italie, allait en être chassé: mais il fallait que les Français perdissent toujours en Italie ce qu'ils avaient gagné.

La contagion se met dans leur armée: Lautrec meurt. Le royaume de Naples est évacué. Henri, duc de Brunswick, avec une nouvelle armée, vient défendre le Milanais contre les Français et contre Sforze.

Doria, qui avait tant contribué aux succès de la France, justement mécontent de François Ier, et craignant même d'être arrêté, l'abandonne, et passe au service de l'empereur avec ses galères.

La guerre se continue dans le Milanais. Le pape Clément VII, en attendant l'évènement, négocie. Ce n'est plus le temps d'excommunier un empereur, de transférer son sceptre dans d'autres mains par l'ordre de Dieu. On en eût agi ainsi autrefois pour le seul refus de mener la mule du pape par la bride: mais le pape après sa prison, après le saccagement de Rome, ineffiacement secouru par les Français, craignant même les Vénitiens ses alliés, voulant établir sa maison à Florence, voyant enfin la Suède, le Danemark, la moitié de l'Allemagne renoncer à l'Église romaine; le pape, dis-je, en ces extrémités ménageait et redoutait Charles-Quint, au point que, loin d'oser casser le mariage de Henri VIII avec Catherine, tante de Charles, il était prêt à excommunier cet Henri VIII, son allié, dès que Charles l'exigerait.

(1529) Le roi d'Angleterre, livré à ses passions, ne songe plus qu'à se séparer de sa femme Catherine d'Arragon, femme vertueuse dont il a une fille depuis tant d'années, et à épouser sa maîtresse Anne de Bolein, ou Bollen, ou Bowlen.

François Ier laisse toujours ses deux enfants prisonniers auprès de Charles-Quint,

en Espagne, et lui fait la guerre dans le Milanais. Le duc François Sforze est toujours ligué avec ce roi, et demande grâce à l'empereur, voulant avoir son duché des mains du plus fort, et craignant de le perdre par l'un ou par l'autre. Les catholiques et les protestants déchirent l'Allemagne: le sultan Soliman se prépare à l'attaquer, et Charles-Quint est à Valládolid.

Le vieil Antoine de Lève, l'un de ses plus grands généraux, à l'âge de soixante-treize ans, malade de la goutte et porté sur un brancard, défait les Français dans le Milanais, aux environs de Pavie: ce qui en reste se dissipe, et ils disparaissent de cette terre qui leur a été si funeste.

Le pape négociait toujours et avait heureusement conclu son traité avant que les Français reçussent ce dernier coup. L'empereur traita généreusement le pape; premièrement, pour réparer aux yeux des catholiques, dont il avait besoin, le scandale de Rome saccagée; secondement, pour engager le pontife à opposer les armes de la religion à l'autre scandale qu'on allait donner à Londres, en cassant le mariage de sa tante, et en déclarant bâtarde sa cousine Marie, cette même Marie qu'il avait dû épouser; troisièmement, parce que les Français n'étaient pas encore exterminés en Italie quand le traité fut conclu.

L'empereur accorde donc à Clément VII Ravenne, Cervia, Modène, Reggio, le laisse

en liberté de poursuivre ses prétentions sur Ferrare, lui promet de donner la Toscane à Alexandre de Médicis. Ce traité si avantageux pour le pape est ratifié à Barcelonne.

Immédiatement après il s'accommode aussi avec François Ier; il en coûte deux millions d'écus d'or à ce roi pour racheter ses enfants, cinq cent mille écus que François doit encore payer à Henri VIII, pour le dédit auquel Charles-Quint s'était soumis en n'épousant pas sa cousine Marie.

Ce n'était certainement pas à François Ier à payer les dédits de Charles-Quint; mais il était vaincu: il fallait racheter ses enfants. Deux millions cinq cent mille écus d'or appauvrissaient à la vérité la France, mais ne valaient pas la Bourgogne que le roi gardait: d'ailleurs on s'accommoda avec le roi d'Angleterre, qui n'eut jamais l'argent du dédit.

Alors la France appauvrie ne paraît point à craindre; l'Italie attend les ordres de l'empereur; les Vénitiens temporisent; l'Allemagne craint les Turcs, et dispute sur la religion.

Ferdinand assemble la diète de Spire, où les luthériens prennent le nom de protestants; parce que la Saxe, la Hesse, le Lunebourg, Anhalt, quatorze villes impériales protestent contre l'édit de Ferdinand, et appellent au futur concile.

Ferdinand laisse croire et faire aux pro-

testants tout ce qu'ils veulent; il le fallait bien. Soliman, qui n'avait point de disputes de religion à apaiser, voulait toujours donner la couronne de Hongrie à ce Jean Zapoli, voivode de Transylvanie, concurrent de Ferdinand; et ce royaume devait être tributaire des Turcs.

Soliman subjugue toute la Hongrie, pénètre dans l'Autriche, emporte Altenbourg d'assaut, met le siége devant Vienne le 26 septembre; mais Vienne est toujours l'écueil des Turcs. C'est le sort de la maison de Bavière de défendre dans ses périls la maison d'Autriche. Vienne fut défendue par Philippe-le-Belliqueux, frère de l'électeur palatin, dernier électeur de la première branche palatine. Soliman, au bout de trente jours, lève le siége; mais il donne l'investiture de la Hongrie à Jean Zapoli, et y reste le maître.

Enfin Charles quittait alors l'Espagne, et était arrivé à Gênes qui n'est plus aux Français, et qui attend son sort de lui; il déclare Gênes libre et fief de l'Empire; il va en triomphe de ville en ville pendant que les Turcs assiégeaient Vienne Le pape Clément VII l'attend à Bologne. Charles vient d'abord recevoir à genoux la bénédiction de celui qu'il avait retenu captif, et dont il avait désolé l'état: après avoir été aux pieds du pape en catholique, il reçoit en empereur François Sforze, qui vient se mettre aux siens, et lui demander pardon.

Il lui donne l'investiture du Milanais pour cent mille ducats d'or comptant et cinq cent mille payables en dix années; il lui fait épouser sa nièce, fille du tyran Christiern; ensuite il se fait couronner dans Bologne par le pape; il reçoit de lui trois couronnes, celle d'Allemagne, celle de Lombardie, et l'impériale, à l'exemple de Frédéric III. Le pape, en lui donnant le sceptre, lui dit: „Empereur notre fils, prenez ce sceptre pour „régner sur les peuples de l'Empire, aux„quels nous et les électeurs nous vous avons „jugé digne de commander.“ Il lui dit en lui donnant le globe: „Ce globe représente „le monde que vous devez gouverner avec „vertu, religion et fermeté.“ La cérémonie du globe rappelait l'image de l'ancien empire romain, maître de la meilleure partie du monde connu, et convenait en quelque sorte à Charles-Quint, souverain de l'Espagne, de l'Italie, de l'Allemagne et de l'Amérique.

Charles baise les pieds du pape pendant la messe; mais il n'y eut point de mule à conduire. L'empereur et le pape mangent dans la même salle, chacun seul à sa table.

Il promet sa bâtarde Marguerite à Alexandre de Médicis, neveu du pape, avec la Toscane pour dot.

Par ces arrangements et par ces concessions, il est évident que Charles Quint n'aspirait point à être roi du continent chrétien, comme le fut Charlemagne: il aspirait à en être le principal personnage, à y avoir la pre-

mière influence, à retenir le droit de suzeraineté sur l'Italie. S'il eût voulu tout avoir pour lui seul, il aurait épuisé son royaume d'Espagne d'hommes et d'argent pour venir s'établir dans Rome, et gouverner la Lombardie comme une de ses provinces : il ne le fit pas ; car voulant trop avoir pour lui, il aurait eu trop à craindre.

(1530) Les Toscans, voyant leur liberté sacrifiée à l'union de l'empereur et du pape, ont le courage de la défendre contre l'un et l'autre ; mais leur courage est inutile contre la force. Florence assiégée se rend à composition.

Alexandre de Médicis est reconnu souverain, et il se reconnaît vassal de l'Empire.

Charles-Quint dispose des principautés en juge et en maître, il rend Modène et Reggio au duc de Ferrare, malgré les prières du pape ; il érige Mantoue en duché. C'est dans ce temps qu'il donne Malte aux chevaliers de Saint-Jean qui avaient perdu Rhodes ; la donation est du 24 mars. Il leur fit ce présent comme roi d'Espagne, et non comme empereur. Il se vengeait autant qu'il le pouvait des Turcs, en leur opposant ce boulevard qu'ils n'ont jamais pu détruire.

Après avoir ainsi donné des états, il va essayer de donner la paix à l'Allemagne ; mais les querelles de religion furent plus difficiles à concilier que les intérêts des princes.

Confession d'Augsbourg, qui a servi de

règle aux protestants, et de ralliement à leur parti. Cette diète d'Augsbourg commence le 20 juin. Les protestants présentent leur confession de foi en latin et en allemand, le 26.

Strasbourg, Memmingen, Lindau et Constance présentent la leur séparément, et on la nomme *la confession des quatre villes*; elles étaient luthériennes comme les autres, et différaient seulement en quelques points.

Zwingli envoie aussi sa confession, quoique ni lui ni le canton de Berne ne fussent ni luthériens ni impériaux.

On dispute beaucoup. L'empereur donne un décret le 22 septembre, par lequel il enjoint aux protestants de ne plus rien innover, de laisser une pleine liberté dans leurs états à la religion catholique, et de se préparer à présenter leurs griefs au concile qu'il comte convoquer dans six mois.

Les quatre villes s'allient avec les trois cantons, Berne, Zurich et Bâle, qui doivent leur fournir des troupes en cas qu'on veuille gêner leur liberté.

La diète fait le procès au grand maître de l'ordre teutonique, Albert-de-Brandebourg, qui, devenu luthérien, comme on l'a vu, s'était emparé de la Prusse ducale, et en avait chassé les chevaliers catholiques. Il est mis au ban de l'Empire, et n'en garde pas moins la Prusse.

La diète fixe la chambre impériale dans la ville de Spire: c'est par là qu'elle finit; et l'empereur en indique une autre à Co-

ils donnent cent cinquante mille florins par-delà des subsides ordinaires. Le pape, de son côté, fait un effort; il fournit six mille hommes et quatre cent mille écus. Charles fait venir des troupes de Flandre et de Naples. On voit une armée composée de plus de cent mille hommes de nations différentes dans leurs mœurs, dans leur langage, dans leur culte, animées du même esprit, marcher contre l'ennemi commun. Le comte palatin, Philippe, détruit un corps de Turcs qui s'était avancé jusqu'à Gratz en Stirie. On coupe les vivres à la grande armée de Soliman, qui est obligée de retourner à Constantinople. Soliman, malgré sa grande réputation, parut avoir mal conduit cette campagne. Il fit à la vérité beaucoup de mal, il emmena près de deux cent mille esclaves: mais c'était faire la guerre en tartare, et non en grand capitaine.

L'empereur et son frère, après le départ des Turcs, congédient leur armée. La plus grande partie était auxiliaire et seulement pour le danger présent. Il ne resta que peu de troupes sous le drapeau. Tout se faisait alors par secousses: point de fonds assurés pour entretenir long-temps de grandes forces, peu de desseins long-temps suivis. Tout consistait à profiter du moment. Charles-Quint alors fit la guerre, qu'on faisait pour lui depuis si long-temps, car il n'avait jusque-là vu que le siège de la petite ville de

Mouzon, en 1521 ; et n'ayant eu depuis que du bonheur, il voulut y joindre la gloire.

(1533) Il retourne en Espagne par l'Italie, laissant au roi des Romains, son frère, le soin de contenir les protestants.

A peine est-il en Espagne, que sa tante Catherine d'Arragon est répudiée par le roi d'Angleterre, et son mariage déclaré nul par l'archevêque de Canterburi, Crammer. Clément VII, qui craignait toujours Charles-Quint, ne peut se dispenser d'excommunier Henri VIII.

Le Milanais tenait toujours au cœur de François Ier. Ce prince voyant que Charles est paisible ; qu'il n'a presque plus de troupes dans la Lombardie ; que François Sforze, duc de Milan, est sans enfants, essaie de le détacher de l'empereur. Il lui envoie un ministre secret, Milanais de nation, nommé Maraviglia, avec ordre de ne point prendre de caractère, quoiqu'il ait des lettres de créance.

Le sujet de la commission de cet homme est pénétré. Sforze, pour se disculper auprès de l'empereur, suscite une querelle à Maraviglia. Un homme est tué dans le tumulte et Sforze fait trancher la tête au ministre du roi de France qui ne peut s'en venger.

Tout ce que peut faire François Ier, pour se ressentir de tant d'humiliations et de sanglants outrages, c'est d'aider en secret le duc de Wirtemberg, Ulric, à rentrer dans son duché et à secouer le joug de la mai-

son d'Autriche. Ce prince protestant attendait son rétablissement de la ligue de Smalcalde et du secours de la France.

Les princes de la ligue eurent assez d'autorité pour faire décider, dans une diète à Nuremberg, que Ferdinand, roi des Romains, rendrait le duché de Wirtemberg dont il s'était emparé. La diète en cela se conformait aux lois. Le duc avait un fils, qui du moins ne devait point être puni des fautes de son père; Ulric n'avait point été coupable de trahison envers l'Empire, et par conséquent ses états ne devaient point être enlevés à sa postérité.

Ferdinand promit de se conformer au recès de l'Empire, et n'en fit rien. Philippe, landgrave de Hesse, surnommé alors à bon droit *le Magnanime*, prend les intérêts du duc de Wirtemberg; il va en France emprunter du roi cent mille écus d'or, lève une armée de quinze mille hommes, et rend le Wirtemberg à son prince.

Ferdinand y envoie des troupes commandées par ce même comte palatin, Philippe-le-Belliqueux, vainqueur des Turcs.

Philippe de Hesse le Magnanime bat Philippe-le-Belliqueux. Alors le roi des Romains entre en composition.

Le duc Ulric fut rétabli; mais le duché de Wirtemberg fut déclaré fief masculin de l'archiduché d'Autriche; et comme tel, il doit retourner, au défaut d'héritiers mâles, à la maison archiducale.

C'est dans cette année que Henri VIII se soustrait à la communion romaine, et se déclare chef de l'Église anglicane. Cette révolution se fit sans le moindre trouble. Il n'en était pas de même en Allemagne. La religion y faisait répandre du sang dans la Westphalie.

Les sacramentaires sont d'abord les plus forts à Munster, et en chassent l'évêque Waldeck; les anabaptistes succèdent aux sacramentaires, et s'emparent de la ville. Cette secte s'étendait alors dans la Frise et dans la Hollande. Un tailleur de Leyde, nommé Jean, va au secours de ses frères avec une troupe de prophètes et d'assassins; il se fait proclamer roi et couronner solennellement à Munster, le 24 juin.

L'évêque Waldeck assiège la ville, aidé des troupes de Cologne et de Clèves: les anabaptistes le comparent à Holoferne, et se croient le peuple de Dieu. Une femme veut imiter Judith, et sort de la ville dans la même intention; mais au lieu de rentrer dans sa Béthulie avec la tête de l'évêque, elle est pendue dans le camp.

(1535) Charles en Espagne se mêlait peu alors des affaires du corps germanique, qui n'était pour lui qu'une source continuelle d'inquiétudes sans aucun avantage; il cherche la gloire d'un autre côté. Trop peu fort en Allemagne pour aller porter la guerre à Soliman, it veut se venger des Turcs sur le fameux amiral Cheredin-Barberousse, qui

venait de s'emparer de Tunis et d'en chasser le roi Mulei-Assem. L'Africain détrôné était venu lui proposer de se rendre son tributaire. Il passe en Afrique, au mois d'avril, avec environ vingt-cinq mille hommes, deux cents vaisseaux de transport et cent quinze galères. Le pape Paul III lui avait accordé le dixième des revenus ecclésiastiques dans tous les états de la maison d'Autriche, et c'était beaucoup. Il avait joint neuf galères à la flotte espagnole. Charles en personne va combattre l'armée de Cheredin, très-supérieure à la sienne en nombre, mais mal disciplinée.

Plusieurs historiens rapportent que Charles, avant la bataille, dit à ses généraux: „Les nèfles mûrissent avec la paille: mais la „paille de notre lenteur fait pourrir et non „pas mûrir les nèfles de la valeur de nos „soldats.“ Les princes ne s'expriment point ainsi. Il faut les faire parler dignement, ou plutôt il ne faut jamais leur faire dire ce qu'ils n'ont point dit. Presque toutes les harangues sont des fictions mêlées à l'histoire.

Charles remporte une victoire complète, et rétablit Mulei-Assem qui lui cède la Goulette avec dix milles d'étendue à la ronde, et se déclare lui et ses successeurs vassal des rois d'Espagne, se soumettant à payer un tribut de vingt mille écus tous les ans.

Charles retourne vainqueur en Sicile et à Naples, menant avec lui tous les esclaves chrétiens qu'il a délivrés. Il leur donne à

tous libéralement de quoi retourner dans leur patrie. Ce furent autant de bouches qui publièrent partout ses louanges; jamais il ne jouit d'un si beau triomphe.

Dans ce haut degré de gloire, ayant repoussé Soliman, donné un roi à Tunis, réduit François Ier à n'oser paraître en Italie, il presse Paul III d'assembler un concile. Les plaies faites à l'Église romaine augmentaient tous les jours.

Calvin commençait à dominer dans Genève: la secte à laquelle il eut le crédit de donner son nom, se répandait en France; et il était à craindre pour l'Église romaine qu'il ne lui restât que les états de la maison d'Autriche et la Pologne.

Cependant le duc de Milan, François Sforze, meurt sans enfants. Charles-Quint s'empare du duché, comme d'un fief qui lui est dévolu. Sa puissance, ses richesses en augmentent, ses volontés sont des lois dans toute l'Italie; il y est bien plus maître qu'en Allemagne.

Il célèbre dans Naples le mariage de sa fille naturelle Marguerite avec Alexandre de Médicis, le crée duc de Toscane; ces cérémonies se font au milieu des plus brillantes fêtes, qui augmentent encore l'affection des peuples.

(1536) François Ier ne perd point de vue le Milanais, ce tombeau des Français. Il en demande l'investiture au moins pour son second fils Henri. L'empereur ne donne que

des paroles vagues. Il pouvait refuser nettement.

La maison de Savoie, long-temps attachée à la maison de France, ne l'était plus; tout était à l'empereur; il n'y a point de prince dans l'Europe qui n'ait des prétentions à la charge de ses voisins; le roi de France en avait sur le comté de Nice et sur le marquisat de Saluces. Le roi y envoie une armée, qui s'empare de presque tous les états du duc de Savoie dès qu'elle se montre: ils n'étaient pas alors ce qu'ils sont aujourd'hui.

Le vrai moyen pour avoir et pour garder le Milanais eût été de garder le Piémont, de le fortifier. La France, maîtresse des Alpes, l'eût été tôt ou tard de la Lombardie.

Le duc de Savoie va à Naples implorer la protection de l'empereur. Ce prince si puissant n'avait point alors une garde armée en Italie. Ce n'était alors l'usage d'en avoir que pour le besoin présent; mais il met d'abord les Vénitiens dans son parti; il y met jusqu'aux Suisses, qui rappellent leurs troupes de l'armée française; il augmente bientôt ses forces; il va à Rome en grand appareil. Il y entre en triomphe, mais non pas en maître, ainsi qu'il eût pu y entrer auparavant. Il va au consistoire, et y prend place sur un siège plus bas que celui du Saint-Père. On est étonné d'y entendre un empereur romain victorieux plaider sa cause devant le pape; il y prononce une harangue

contre François Ier, comme Cicéron en prononçait contre Antoine. Mais, ce que Cicéron ne faisait pas, il propose de se battre en duel avec le roi de France. Il y avait dans tout cela un mélange des mœurs de l'antiquité avec l'esprit romanesque. Après avoir parlé du duel, il parle du concile.

Le pape Paul III publie la bulle de convocation.

Le roi de France avait envoyé assez de troupes pour s'emparer des états du duc de Savoie, alors presque sans défense, mais non assez pour resister à l'armée formidable que l'empereur eut bientôt, et qu'il conduisait avec une foule de grands hommes formés par dés victoires en Italie, en Hongrie, en Flandre, en Afrique.

Charles reprend tout le Piémont, excepté Turin. Il entre en Provence avec une armée de cinquante mille hommes. Une flotte de cent quarante vaisseaux, commandée par Doria, borde les côtes Toute la Provence, excepté Marseille, est conquise et ravagée; il pouvait alors faire valoir les anciens droits de l'Empire sur la Provence, sur le Dauphiné, sur l'ancien royaume d'Arles. Il presse la France, à l'autre bout en Picardie: par une armée d'Allemands qui, sous le comte de Reuss, prend Guise, et s'avance encore plus loin.

François Ier au milieu de ces désastres, perd son dauphin François, qui meurt à Lyon d'une pleurésie. Vingt auteurs préten-

dent que l'empereur le fit empoisonner. Il n'y a guère de calomnie plus absurde et plus méprisable. L'empereur craignait-il ce jeune prince qui n'avait jamais combattu? Que gagnait-il à sa mort? Quel crime bas et honteux avait-il commis qui pût le faire soupçonner? On prétend qu'on trouva des poisons dans la cassette de Montécuculi, domestique du dauphin, venu en France avec Catherine de Médicis. Ces poisons prétendus étaient des distillations chimiques.

Montécuculi fut écartelé, sous prétexte qu'il était chimiste, et que le dauphin était mort. On lui demanda à la question s'il n'avait jamais entretenu l'empereur. Il répondit que lui ayant été présenté une fois par Antoine de Lève, ce prince lui avait demandé quel ordre le roi de France tenait dans ses repas. Était-ce là une raison pour soupçonner Charles-Quint d'un crime si abominable et si inutile? Le supplice de Montécuculi, ou plutôt Montécuculo, est au rang des condamnations injustes qui ont déshonoré la France. Il faut la mettre avec celles d'Enguerrand de Marigny, de Semblançai, d'Anne du Bourg, d'Augustin de Thou, du maréchal de Marillac, de la maréchale d'Ancre, et de tant d'autres qui rempliraient un volume. L'histoire doit au moins servir à rendre les juges plus circonspects et plus humains.

L'invasion de la Provence est funeste aux Français, sans être fructueuse pour l'empe-

reur; il ne peut prendre Marseille. Les maladies détruisent une partie de son armée. Il s'en retourne à Gênes sur sa flotte. Son autre armée est obligée d'évacuer la Picardie. La France, toujours près d'être accablée, résiste toujours. Les mêmes causes qui avaient fait perdre le royaume de Naples à François Ier, font perdre la Provence à Charles-Quint. Des entreprises lointaines réussissent rarement.

L'empereur retourne en Espagne, laissant l'Italie soumise, la France affaiblie, et l'Allemagne toujours dans le trouble.

Les anabaptistes continuent leurs ravages dans la Frise, dans la Hollande, dans la Westphalie. Cela s'appelait *combattre les combats du Seigneur*. Ils vont au secours de leur prophète-roi, Jean de Leyde; ils sont défaits par George Schenk, gouverneur de Frise. La ville de Munster est prise. Jean de Leyde et ses principaux complices sont promenés dans une cage. On les brûle, après les avoir déchirés avec des tenailles ardentes. Le parti des luthériens se fortifie; les animosités s'augmentent; la ligue de Smalcalde ne produit point encore de guerre civile.

(1537) Charles en Espagne n'est pas tranquille; il faut soutenir cette guerre légèrement commencée par François Ier, et que ce prince rejetait sur l'empereur.

Le parlement de Paris fait ajourner l'empereur, le déclare vassal rebelle, et privé

suit point sa victoire. Tout se fait à demi dans cette guerre.

Charles, ayant passé en Italie pour conclure la trêve, marie sa bâtarde Marguerite, veuve d'Alexandre de Médicis, à Octavio Farnèse, fils d'un bâtard de Paul III, duc de Parme, de Plaisance et de Castro. Ces duchés étaient un ancien héritage de la comtesse Mathilde; elle les avait donnés à l'Église, et non pas aux bâtards des papes. On a vu qu'ils avaient été annexés depuis au duché de Milan. Le pape Jules II les incorpora à l'état ecclésiastique; Paul III les en détacha, et en revêtit son fils. L'empereur en prétendait bien la suzeraineté, mais il aima mieux favoriser le pape que de se brouiller avec lui. C'était hasarder beaucoup pour un pape de faire son bâtard souverain, à la face de l'Europe indignée, dont a moitié avait déjà quitté la religion romaine avec horreur; mais les princes insultent toujours à l'opinion publique, jusqu'à ce que cette opinion publique les accable.

Après toutes ces grandes levées de boucliers, François Ier, qui était sur les frontières du Piémont, s'en retourne. Charles-Quint fait voile pour l'Espagne, et voit François Ier à Aigues-Mortes avec la même familiarité que si ce prince n'eût été jamais son prisonnier; qu'ils ne se fussent jamais donné de démentis, point appelés en duel; que le roi de France n'eût point fait ve-

nir les Turcs, et qu'il n'eût point souffert que Charles-Quint eût été traité d'empoisonneur.

(1539) Charles-Quint apprend en Espagne que la ville de Gand, lieu de sa naissance, soutient ses priviléges jusqu'à la révolte. Chaque ville des Pays-Bas avait des droits: on n'a jamais rien tiré de ce florissant pays par des impositions arbitraires: les états fournissaient aux souverains des dons gratuits dans le besoin: et la ville de Gand avait, de temps immémorial, la prérogative d'imposer elle-même sa contribution. Les états de Flandre, ayant accordé douze cent mille florins à la gouvernante des Pays-Bas, en répartirent quatre cent mille sur les Gantois; ils s'y opposèrent, ils montrèrent leurs priviléges. La gouvernante fait arrêter les principaux bourgeois: la ville se soulève, prend les armes; c'était une des plus riches et des plus grandes de l'Europe: elle veut se donner au roi de France comme à son seigneur suzerain; mais le roi, qui se flattait toujours de l'espérance d'obtenir de l'empereur l'investiture du Milanais pour un de ses fils, se fait un mérite auprès de lui de refuser les Gantois. Qu'arriva-t-il? François Ier n'eut ni Gand ni Milan; il fut toujours dupe de Charles-Quint, et son inférieur en tout, excepté en valeur.

L'empereur prend alors le parti de demander passage par la France pour aller punir la révolte de Gand. Le dauphin et

le duc d'Orléans vont le recevoir à Baïon François Ier va au-devant de lui à Chate raut: il entre dans Paris le 1er janvier; parlement et tous les corps viennent le c plimenter hors de la ville; on lui porte clefs, les prisonniers sont délivrés en nom; il préside au parlement, et il fait chevalier. On avait trouvé mauvais, dit-cet acte d'autorité dans Sigismond: on trouva bon dans Charles-Quint. Créer chevalier alors, c'était seulement décla un homme noble, ou ajouter à sa nobl un titre honorable et inutile.

La chevalerie avait été en grand honn dans l'Europe; mais elle n'avait jamais qu'un nom qu'on avait donné insensil ment aux seigneurs de fief distingués les armes. Peu à peu ces seigneurs de avaient fait de la chevalerie une esp d'ordre imaginaire, composé de cérémo religieuses, d'actes de vertu et de débauc mais jamais ce titre de chevalier n'e dans la constitution d'aucun état: on connut jamais que les lois féodales. seigneur de fief, reçu chevalier, pouvait plus considéré qu'un autre, dans quelq châteaux, mais ce n'était pas comme ch lier qu'il entrait aux diètes de l'Empire, états de France, aux *cortès* d'Espagne, parlement d'Angleterre: c'était comme ron, comte, marquis ou duc. Les seign bannerets, dans les armées, avaient été pelés chevaliers; mais ce n'était pas en

lité de chevaliers qu'ils avaient des bannières: de même qu'ils n'avaient point des châteaux et des terres en qualité de preux: mais on les appelait *preux*, parce qu'ils étaient supposés faire des prouesses.

En général, ce qu'on a appellé la chevalerie, appartient beaucoup plus au roman qu'à l'histoire, et ce n'était guère qu'une momerie honorable. Charles-Quint n'aurait pas pu créer en France un bailli de village, parce que c'est un emploi réel. Il donna le vain titre de chevalier, et l'effet le plus réel de cette cérémonie fut de déclarer noble un homme qui ne l'était pas. Cette noblesse ne fut reconnue en France que par courtoisie, par respect pour l'empereur; mais ce qui est de la plus grande vraisemblance, c'est que Charles-Quint voulut faire croire que les empereurs avaient ce droit dans tous les états. Sigismond avait fait un chevalier en France; Charles voulut en faire un aussi. On ne pouvait refuser cette prérogative à un empereur à qui on donnait celle de délivrer les prisonniers.

Ceux qui ont imaginé qu'on délibéra si on retiendrait Charles prisonnier, l'ont dit sans aucune preuve. François Ier se serait couvert d'opprobre s'il eût retenu par une basse perfidie, celui dont il avait été le captif par le sort des armes. Il y a des crimes d'état que l'usage autorise; il y en a d'autres que l'usage, et surtout la chevalerie de ce temps-là, n'autorisait pas. On tient

que le roi lui fit seulement promettre de donner le Milanais au duc d'Orléans, frère du dauphin Henri, et qu'il se contenta d'une parole vague; il se piqua, dans cette occasion, d'avoir plus de générosité que de politique.

Charles entre dans Gand avec deux mille cavaliers et six mille fantassins qu'il avait fait venir. Les Gantois pouvaient mettre, dit-on, quatre-vingt mille hommes en armes, et ne se défendirent pas.

(1540) Le 12 mai, on fait pendre vingt-quatre bourgeois de Gand; on ôte à la ville ses privilèges, on jette les fondements d'une citadelle, et les citoyens sont condamnés à payer trois cent mille ducats pour la bâtir, et neuf mille par an pour l'entretien de la garnison. Jamais on ne fit mieux valoir la loi du plus fort; la ville de Gand avait été impunie quand elle versa le sang des ministres de Marie de Bourgogne, aux yeux de cette princesse: elle fut accablée quand elle voulut soutenir de véritables droits.

François Ier envoie à Bruxelles sa femme Éléonore solliciter l'investiture du Milanais; et pour la faciliter, non-seulement il renonce à l'alliance des Turcs, mais il fait une ligue offensive contre eux avec le pape. Le dessein de l'empereur était de lui faire perdre son allié, et de ne lui point donner le Milanais.

En Allemagne, la religion luthérienne et la ligue de Smalcalde prennent de nouvelles forces par la mort de George de Saxe, puis-

sant prince souverain de la Misnie et de la Thuringe; c'était un catholique très-zélé; et son frère Henri, qui continua sa branche, était un luthérien déterminé. George, par son testament, déshérite son frère et ses neveux, en cas qu'ils ne retournent point à la religion de leurs pères, et donne ses états à la maison d'Autriche: c'était un cas tout nouveau. Il n'y avait point de loi dans l'Empire qui privât un prince de ses états pour cause de religion. L'électeur de Saxe, Jean-Frédéric, et le magnanime landgrave de Hesse, gendre de George, conservent la succession à l'héritier naturel, en lui fournissant des troupes contre ses sujets catholiques. Luther vint les prêcher, et tout le pays est bientôt aussi luthérien que la Saxe et la Hesse.

Le luthéranisme se signale en permettant la polygamie. La femme du landgrave, fille de George, indulgente pour son mari, à qui elle ne pouvait plaire, lui permit d'en avoir une seconde. Le landgrave, amoureux de Marguerite de Saal, fille d'un gentilhomme de Saxe, demande à Luther, à Mélanchton et à Bucer s'il peut, en conscience, avoir deux femmes, et si la loi de la nature peut s'accorder avec la loi chrétienne; les trois apôtres embarrassés lui en donnent secrètement la permission par écrit. Tous les maris pouvaient en faire autant, puisqu'en fait de conscience il n'y a pas plus de privilège pour un landgrave que pour un autre

homme ; mais cet exemple n'a pas été suivi : la difficulté d'avoir deux femmes chez soi étant plus grande que le dégoût d'en avoir une seule.

L'empereur fait ses efforts pour dissiper la ligue de Smalcalde ; il ne peut en détacher qu'Albert de Brandebourg, surnommé l'Alcibiade. On tient des assemblées et des conférences entre les catholiques et les catholiques et les protestants, dont l'effet ordinaire est de ne pouvoir s'accorder.

(1541) Le 8 juillet, l'empereur publie à Ratisbonne ce qu'on appelle un *interim*, un *inhalt ;* c'est un édit par lequel chacun restera dans sa croyance en attendant mieux, sans troubler personne.

Cet *interim* était nécessaire pour lever des troupes contre les Turcs. On a déjà remarqué qu'alors on ne formait de grandes armées que dans le besoin. On a vu que Soliman avait été le protecteur de Jean Zapoli, qui avait toujours disputé la couronne de Hongrie à Ferdinand ; cette protection avait été le prétexte des invasions des Turcs. Jean était mort, et Soliman servait de tuteur à son fils.

L'armée impériale assiège le jeune pupille de Soliman dans Bude ; mais les Turcs viennent à son secours, et défont sans ressource l'armée chrétienne.

Le sultan, lassé enfin de se battre et de vaincre tant de fois pour des chrétiens, prend la Hongrie pour prix de ses victoires, et

laisse la Transylvanie au jeune prince qui, selon lui, ne pouvait avoir par droit d'héritage un royaume électif comme la Hongrie.

Le roi des Romains, Ferdinand, offre alors de se rendre tributaire de Soliman, s'il veut lui rendre ce royaume: le sultan lui répond qu'il faut qu'il renonce à la Hongrie, et qu'il lui fasse hommage de l'Autriche.

Les choses restent en cet état; et tandis que Soliman, dont l'armée est diminuée par la contagion, retourne à Constantinople, Charles va en Italie: il s'y prépare à aller attaquer Alger, au lieu d'aller enlever la Hongrie aux Turcs: c'était être plus soigneux de la gloire de l'Espagne que de celle de l'Empire. Maître de Tunis et d'Alger, il eût rangé toute la Barbarie sous la domination espagnole, et l'Allemagne se serait défendue contre Soliman comme elle aurait pu. Il débarque sur la côte d'Alger, le 23 octobre, avec autant de monde à peu près qu'il en avait quand il prit Tunis; mais une tempête furieuse ayant submergé quinze galères et quatre-vingt-six vaisseaux, et ses troupes sur terre étant assaillies par les orages et par les Maures, Charles est obligé de se rembarquer sur les bâtiments qui restaient, et arrive à Carthagène, au mois de novembre, avec les débris de sa flotte et de ses troupes: sa réputation en souffrit. On accusa son entreprise de témérité; mais s'il eût réussi, comme à Tunis, on l'eût appelé le vengeur de l'Europe. Le fameux Fer-

nand Cortez, triomphateur de tant d'états en Amérique, avait assisté en soldat volontaire à l'entreprise d'Alger; il y vit quelle est la différence d'un petit nombre d'hommes qui sait se défendre, et des multitudes qui se laissent égorger.

On ne voit pas pourquoi Soliman demeure oisif après ses conquêtes; mais on voit pourquoi l'Allemagne les lui laisse. C'est que les princes catholiques s'unissent contre les princes protestants; c'est que la ligue de Smalcalde fait la guerre au duc de Brunswick catholique, qu'elle le chasse de son pays, et rançonne tous les ecclésiastiques; c'est enfin que le roi de France, fatigué des refus de l'investiture du Milanais, préparait contre l'empereur les plus fortes ligues et les plus grands armements.

L'Empire et la vie de Charles-Quint ne sont qu'un continuel orage. Le sultan, le pape, Venise, la moitié de l'Allemagne, la France, lui sont presque toujours opposés, et souvent à la fois: l'Angleterre tantôt le seconde, tantôt le traverse. Jamais empereur ne fut plus craint et n'eut plus à craindre.

François I[er] envoyait un ambassadeur à Constantinople, et un autre à Venise en même temps. Celui qui allait vers Soliman était un Navarrois nommé Rincone; l'autre était Frégose, Génois. Tous deux embarqués sur le Pô sont assassinés par ordre du gouverneur de Milan. Ce meurtre ressemble parfaitement à celui du colonel Saint-

Clair, assassiné de nos jours en revenant de Constantinople en Suède; ces deux évènements furent les causes ou les prétextes de guerres sanglantes. Charles-Quint desavoua l'assassinat des deux ambassadeurs du roi de France. Il les regardait, à la vérité, comme des hommes nés ses sujets et devenus infidèles; mais il est bien mieux prouvé que tout homme est né avec le droit naturel de se choisir une partie, qu'il n'est prouvé qu'un prince a le droit d'assassiner ses sujets. Si c'était une des prérogatives de la royauté, elle lui serait trop funeste. Charles, en désavouant l'attentat commis en son nom, avouait en effet que ce n'était qu'un crime honteux.

La politique et la vengeance pressaient également les armements de François Ier.

Il envoie le dauphin dans le Roussillon avec une armée de trente mille hommes, et son autre fils, le duc d'Orléans, avec un pareil nombre dans le Luxembourg.

Le duc de Clèves, héritier de la Gueldre, envahie par Charles-Quint, était avec le comte de Mansfeld dans l'armée du duc d'Orléans.

Le roi de France avait encore une armée dans le Piémont.

L'empereur est étonné de trouver tant de ressources et de forces dans la France, à laquelle il avait porté de si grands coups. La guerre se fait à armes égales et sans avantage décidé de part ni d'autre. C'est au milieu de cette guerre qu'on assemble

le concile de Trente. Les impériaux y arrivent le 28 janvier. Les protestants refusent de s'y rendre, et le concile est suspendu.

(1543) Transaction du duc de Lorraine avec le corps germanique dans la diète de Nuremberg, le 26 auguste. Son duché est reconnu souveraineté libre et indépendante, à la charge de payer à la chambre impériale les deux tiers de la taxe d'un électeur.

Cependant on publie la nouvelle ligue conclue entre Charles-Quint et Henri VIII contre François Ier; c'est ainsi que les princes se brouillent et se réunissent. Ce même Henri VIII, que Charles avait fait excommunier pour avoir répudié sa tante, s'allie avec celui qu'on croyait son ennemi irréconciliable. Charles va d'abord attaquer la Gueldre, et s'empare de tout ce pays appartenant au duc de Clèves, allié de François Ier. Le duc de Clèves vient lui demander pardon à genoux. L'empereur le fait renoncer à la souveraineté de Gueldre, et lui donne l'investiture de Clèves et de Juliers.

Il prend Cambrai alors libre, que l'Empire et la France se disputaient. Tandis que Charles se ligue avec le roi d'Angleterre pour accabler la France, François Ier appelle les Turcs une seconde fois. Cheredin, cet amiral des Turcs, vient à Marseille avec ses galères: il va assiéger Nice avec le comte d'Enghien; ils prennent la ville, mais le château est secouru par les Impériaux, et Cheredin se retire à Toulon. La descente

des Turcs ne fut mémorable que parce qu'ils étaient armés au nom du roi très-chrétien.

Dans le temps que Charles-Quint fait la guerre à la France, en Picardie, en Piémont et dans le Roussillon; qu'il négocie avec le pape et avec les protestants; qu'il presse l'Allemagne de se mettre en sûreté contre les invasions des Turcs, il a encore une guerre avec le Danemark.

Christiern II, retenu en prison par ceux qui avaient été autrefois ses sujets, avait fait Charles-Quint héritier de ses trois royaumes, qu'il n'avait point, et qui étaient électifs. Gustave Wasa régnait paisiblement en Suède. Le duc de Holstein avait été élu roi de Danemark en 1536. C'est ce roi de Danemark, Christiern III, qui attaquait l'empereur en Hollande avec une flotte de quarante vaisseaux; mais la paix est bientôt faite. Ce Christiern III renouvelle avec ses frères, Jean et Adolphe, l'ancien traité qui regardait les duchés de Holstein et de Slesvich. Jean et Adolphe et leurs descendants devaient posséder ces duchés en commun avec les rois de Danemark.

Alors Charles assemble une grande diète à Spire où se trouvent Ferdinand son frère, tous les électeurs, tous les princes catholiques et protestants. Charles-Quint et Ferdinand y demandent du secours contre les Turcs et contre le roi de France. On y donne à François I[er] les noms de *renégat*, de *barbare* et d'*ennemi de Dieu*.

Le roi de France veut envoyer des ambassadeurs à cette grande diète. Il dépêche un héraut d'armes pour demander un passe-port. On met son héraut en prison.

La diète donne des subsides et des troupes; mais ces subsides ne sont que pour six mois, et les troupes ne se montent qu'à quatre mille gendarmes, et vingt mille hommes de pied; faible secours pour un prince qui n'aurait pas eu de grands états héréditaires.

L'empereur ne put obtenir ce secours qu'en se relâchant beaucoup en faveur des luthériens. Ils gagnent un point bien important, en obtenant dans cette diète que la chambre impériale de Spire sera composée moitié de luthériens et moitié de catholiques. Le pape s'en plaignit beaucoup, mais inutilement *).

---

*) Le P. Barre, auteur d'une grande Histoire de l'Allemagne, met dans la bouche de Charles-Quint ces paroles: „Le pape est bien „heureux que les princes de la ligue de Smalcalde ne m'aient pas proposé de me faire „protestant; car s'ils l'avaient voulu, je ne „sais pas ce que j'aurais fait.“ On sait que c'est la réponse de l'empereur Joseph Ier, quand le pape Clément XI se plaignit à lui de ses condescendances pour Charles XII. Le P. Barre ne s'est pas contenté d'imputer à Charles-Quint ce discours qu'il ne tint jamais; mais il a, dans son histoire, inséré un très-grand nombre de faits et de discours pris

Le vieil amiral Barberousse, qui avait passé l'hiver à Toulon et à Marseille, va encore ravager les côtes d'Italie, et ramène ses galères chargées de butin et d'esclaves à Constantinople, où il termine une carrière qui fut long-temps fatale à la chrétienté. Il était triste que le roi nommé *Très-Chrétien* n'eût jamais eu d'amiral redoutable à son service, qu'un mahométan barbare; qu'il soudoyât des Turcs en Italie, tandis qu'on assemblait un concile; et qu'il fît brûler à petit feu des luthériens dans Paris, en payant des luthériens en Allemagne.

François Ier jouit d'un succès moins odieux et plus honorable, par la bataille de Cérisoles, que le comte d'Enghien gagne dans le Piémont, le 11 avril, sur le marquis del Vasto, fameux général de l'empereur; mais cette victoire fut plus inutile encore que tous les succès passagers de Louis XII et de Char-

---

mot pour mot de l'Histoire de Charles XII. Il en a copié plus de deux cents pages. Il n'est pas impossible, à la rigueur, qu'on ait dit et fait, dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, précisément les mêmes choses que dans le dix huitième; mais cela n'est pas bien vraisemblable. On a été obligé de faire cette note, parce que des journalistes, ayant vu dans l'Histoire d'Allemagne tant de traits absolument semblables, ont accusé l'historien de Charles XII de plagiat, ne faisant pas réflexion que cet historien avait écrit plus de quinze ans avant l'autre.

les VIII. Elle ne peut conduire les Français dans le Milanais, et l'empereur pénètre jusqu'à Soissons, et menace Paris.

Henri VIII, de son côté, est en Picardie. La France, malgré la victoire de Cérisoles, est plus en danger que jamais. Cependant, par un de ces mystères que l'histoire ne peut guère expliquer, François Ier fait une paix avantageuse. A quoi peut-on l'attribuer qu'aux défiances que l'empereur et le roi d'Angleterre avaient l'un de l'autre? Cette paix est conclue à Crépy, le 18 septembre. Le traité porte que le duc d'Orléans, second fils du roi de France, épousera une fille de l'empereur ou du roi des Romains, et qu'il aura le Milanais ou les Pays-Bas. Cette alternative est étrange. Quand on promet une province ou une autre, il est clair qu'on ne donnera aucune des deux. Charles, en donnant le Milanais, ne donnait qu'un fief de l'Empire; mais en cédant les Pays-Bas, il dépouillait son fils de son héritage.

Pour le roi d'Angleterre, ses conquêtes se bornèrent à la ville de Boulogne; et la France fut sauvée contre toute attente.

(1545) On fait enfin l'ouverture du concile de Trente, au mois d'avril. Les protestants déclarent qu'ils ne reconnaissent point ce concile. Commencement de la guerre civile.

Henri, duc de Brunswick, dépouillé de ses états, comme on l'a vu, par la ligue de Smalcalde, y rentre avec le secours de l'ar-

chevêque de Brême, son frère. Il y met tout à feu et à sang.

Philippe, ce fameux landgrave de Hesse, et Maurice de Saxe, neveu de George, réduisent Henri de Brunswick aux dernières extrémités. Il se rend à discrétion à ces princes, marchant tête nue, avec son fils Victor, entre les troupes des vainqueurs. Charles approuve et félicite ces vainqueurs dangereux. Il les ménageait encore.

Tandis que le concile commence, Paul III, avec le consentement de l'empereur, donne solennellement l'investiture de Parme et de Plaisance à son fils aîné Pierre-Louis Farnèse, dont le fils Octave avait déjà épousé la bâtarde de Charles-Quint, veuve d'Alexandre de Médicis. Ce couronnement du bâtard d'un pape faisait un beau contraste avec un concile convoqué pour réformer l'Église.

L'électeur palatin prit ce temps pour renoncer à la communion romaine. C'était alors l'intérêt de tous les princes d'Allemagne de secouer le joug de l'Église romaine. Ils rentraient dans les biens prodigués par leurs ancêtres au clergé et aux moines. Luther meurt bientôt après à Eislèben, le 18 février 1545, à compter selon l'ancien calendrier. Il avait eu la satisfaction de soustraire la moitié de l'Europe à l'Église romaine; et il mettait cette gloire au-dessus de celle des conquérants.

(1546) La mort du duc d'Orléans, qui devait épouser une fille de l'empereur, et

avoir les Pays-Bas ou le Milanais, tire Charles-Quint d'un grand embarras. Il en avait assez d'autres : les princes protestants de la ligue de Smalcalde avaient en effet divisé l'Allemagne en deux parties. Dans l'une, il n'avait guère que le nom d'empereur ; dans l'autre, on ne combattait pas ouvertement son autorité, mais on ne la respectait pas autant qu'on eût fait, si elle n'eût pas été presque anéantie chez les princes protestants.

Ces princes signalent leur crédit en ménageant la paix entre les rois de France et d'Angleterre. Ils envoient des ambassadeurs dans ces deux royaumes ; cette paix se conclut, et Henri VIII favorise la ligue de Smalcalde.

Le luthéranisme avait fait tant de progrès, que l'électeur de Cologne, Herman de Neuvied, tout archevêque qu'il était, l'introduisait dans ses états, et n'attendait que le moment de pouvoir se séculariser lui et son électorat. Paul III l'excommunie et le prive de son archevêché. Un pape peut excommunier qui il veut ; mais il n'est pas si aisé de dépouiller un prince de l'Empire ; il faut que l'Allemagne y consente Le pape ordonne en vain qu'on ne reconnaisse plus qu'Adolphe de Schauenbourg, coadjuteur de l'archevêque, mais non coadjuteur de l'électeur. Charles-Quint reconnaît toujours l'électeur Herman de Neuvied, et le menace, afin qu'il ne donne point de secours aux princes de la ligue de Smalcalde ; mais l'année sui-

vante, Herman fut enfin déposé, et Schauenbourg eut son électorat.

La guerre civile avait déjà commencé par l'aventure de Henri de Brunswick, prisonnier chez le landgrave de Hesse Albert de Brandebourg, markgrave de Culmbach, se joint à Jean de Brunswick, neveu du prisonnier, pour le délivrer et le venger. L'empereur les encourage et les aide sous main. Ce n'est point là le grand empereur Charles-Quint; ce n'est qu'un prince faible qui se plie aux conjonctures.

Alors les princes et les villes de la ligue mettent leurs troupes en campagne. Charles, ne pouvant plus dissimuler, commence par obtenir de Paul III environ dix mille hommes d'infanterie et cinq cents chevaux-légers pour six mois, avec deux cent mille écus romains, et une bulle pour lever la moitié des revenus d'une année des bénéfices d'Espagne, et pour aliéner les biens des monastères jusqu'à la somme de cinq cent mille écus. Il n'osait demander les mêmes concessions sur les églises d'Allemagne: les luthériens étaient trop voisins, et quelques églises eussent mieux aimé se séculariser que de payer.

Les protestants sont déjà maîtres des passages du Tirol; ils s'étendent de là jusqu'au Danube. L'électeur de Saxe, Jean-Frédéric-Philippe, landgrave de Hesse, marche par la Franconie. Philippe, prince de la maison de Brunswick, et ses quatre fils, trois prin-

ces d'Anhalt, George de Wirtemberg, frère du duc Ulric, sont dans cette armée: on y voit les comtes d'Oldenbourg, de Mansfeld, d'Oettingen, de Hennéberg, de Fürstenberg, beaucoup d'autres seigneurs immédiats à la tête de leurs soldats. Les villes d'Ulm, de Strasbourg, de Nœrdlingue, d'Augsbourg y ont envoyé leurs troupes. Il y a huit régiments des cantons protestants suisses. L'armée était de plûs de soixante mille hommes de pied et de quinze mille chevaux.

L'empereur, qui n'avait que peu de troupes, agit cependant en maître, en mettant l'électeur de Saxe au ban de l'Empire, le 18 juillet, dans Ratisbonne. Bientôt il a une armée capable de soutenir cet arrêt. Les dix mille Italiens envoyés par le pape arrivent. Six mille Espagnols de ses vieux régiments du Milanais et de Naples se joignent à ces Allemands. Mais il fallait qu'il armât trois nations, et il n'avait pas encore une armée égale à celle de la ligue, qui venait d'être renforcée par la gendarmerie de l'électeur palatin.

Les destinées des princes et des états sont tellement le jouet de ce qu'on appelle la fortune, que le salut de l'empereur vint d'un prince protestant. Le prince Maurice de Saxe, marquis de Misnie et de Thuringe, cousin de l'électeur de Saxe, gendre du landgrave de Hesse, le même à qui ce landgrave et l'électeur de Saxe avaient conservé ses états, et dont l'électeur avait été le tuteur,

oublia ce qu'il devait à ses proches, et se rangea du parti de l'empereur. Ce qui est singulier, c'est qu'il était, comme eux, protestant très-zélé; mais il disait que la religion n'a rien de commun avec la politique.

Ce Maurice assembla dix mille fantassins et trois mille chevaux, fit une diversion dans la Saxe, défit les troupes que l'électeur Jean-Frédéric-Henri y envoya, et fut la première cause du malheur des alliés. Le roi de France leur envoya deux cent mille écus: c'était assez pour entretenir la discorde; et non assez pour rendre leur partie vainqueur.

L'empereur gagne du terrain de jour en jour. La plupart des villes de Franconie se rendent, et payent de grosses taxes.

L'électeur palatin, l'un des princes de la ligue, vient demander pardon à Charles, et se jette à ses genoux. Presque tout le pays jusqu'à Hesse-Cassel est soumis.

Le pape Paul III retire alors ses troupes qui n'avaient dû servir que six mois. Il craint de trop secourir l'empereur, même contre des protestants. Charles n'est que médiocrement affaibli par cette perte. La mort du roi d'Angleterre Henri VIII, arrivée le 18 janvier, et la maladie qui conduisait dans le même temps François Ier. à sa fin, le délivraient des deux protecteurs de la ligue de Smalcalde.

(1547) Charles réussit aisément à détacher le vieux duc de Wirtemberg de la ligue. Il était alors si irrité contre les révoltes dont

la religion est la cause ou le prétexte, qu'il voulut établir à Naples l'inquisition, dès long-temps reçue en Espagne; mais il y eut une si violente sédition, que ce tribunal fut aboli aussitôt qu'établi. L'empereur aima mieux tirer quelque argent des Napolitains, pour l'aider à dompter la ligue de Smalcalde, que de s'obstiner à faire recevoir l'inquisition dont il ne tirait rien.

La ligue semblait presque détruite par la soumission du Palatinat et du Wirtemberg; mais elle prend de nouvelles forces par la jonction des citoyens de Prague et de plusieurs cantons de la Bohême, qui se révoltent contre Ferdinand leur souverain, et qui vont secourir les confédérés. Le markgrave de Culmbach, Albert de Brandebourg, surnommé l'Alcibiade, dont on a déjà parlé, est à la vérité pour l'empereur; mais ses troupes sont défaites, et il est pris par l'électeur de Saxe.

Pour compenser cette perte, l'électeur de Brandebourg, Jean-le-Sévère, tout luthérien qu'il est, prend les armes en faveur du chef de l'Empire, et donne du secours à Ferdinand contre les Bohémiens.

Tout était en confusion vers l'Elbe, et on n'entendait parler que de combats et de pillages. Enfin l'empereur passe l'Elbe, avec une forte armée, vers Mulberg. Son frère l'accompagnait avec ses enfants, Maximilien et Ferdinand, et le duc d'Albe était son principal général.

On attaque l'armée de Jean-Frédéric-Henri, duc électeur de Saxe, si célèbre par son malheur. Cette bataille de Mulberg près de l'Elbe fut décisive. On dit qu'il n'y eut que quarante hommes de tués du côté de l'empereur: ce qui est bien difficile à croire. L'électeur de Saxe blessé est prisonnier avec le jeune prince Ernest de Brunswick. Charles fait condamner, le 12 mai, l'électeur de Saxe, par le conseil de guerre, à perdre la tête. Le sévère duc d'Albe présidait à ce tribunal. Le secrétaire du conseil signifia le même jour, la sentence à l'électeur, qui se mit à jouer aux échecs avec le prince Ernest de Brunswick.

Le duc Maurice, qui devait avoir son électorat, voulut encore avoir la gloire aisée de demander sa grâce. Charles accorde la vie à l'électeur, à condition qu'il renoncera pour lui et ses enfants à la dignité électorale, en faveur de Maurice. On lui laissa la ville de Gotha et ses dépendances; mais on en démolit la forteresse. C'est de lui que descendent les ducs de Gotha et de Weimar. Le duc Maurice s'engagea à lui faire une pension de cinquante mille écus d'or, et à lui en donner cent mille une fois payés, pour acquitter ses dettes. Tous les prisonniers qu'il avait faits, et surtout Albert de Brandebourg et Henri de Brunswick, furent relâchés; mais l'électeur n'en demeura pas moins prisonnier de Charles.

Sa femme Sibille, sœur du duc de Clèves,

vint inutilement se jeter aux pieds de l'empereur, et lui demander en larmes la liberté de son mari.

Les alliés de l'électeur se dissipèrent bientôt. Le landgrave de Hesse ne pensa plus qu'à se soumettre. On lui imposa pour condition de venir embrasser les genoux de l'empereur, de raser toutes ses forteresses, à la réserve de Cassel ou de Ziegenhain, en payant cent cinquante mille écus d'or.

Le nouvel électeur, Maurice de Saxe, et l'électeur de Brandebourg, promirent par écrit au landgrave qu'on ne ferait aucune entreprise sur sa liberté. Ils s'en rendirent caution, et consentirent d'être appelés en justice par lui ou par ses enfants, et à souffrir eux-mêmes le traitement que l'empereur lui ferait contre la foi promise.

Le landgrave; sur ces assurances, consentit à tout. Granvelle, évêque d'Arras, depuis cardinal, rédigea les conditions que Philippe signa. On a toujours assuré que le prélat trompa ce malheureux prince, lequel avait expressément stipulé qu'en venant demander grâce à l'empereur, il ne resterait pas en prison. Granvelle écrivit qu'il ne resterait pas toujours en prison. Il ne fallait qu'un *w* à la place d'une *n* pour faire cette étrange différence en langue allemande. Le traité devait porter *nicht mit einiger gefängniss*, et Granvelle écrivit *ewiger*.

Le landgrave n'y prit pas garde en relisant l'acte. Il crut voir ce qui devait y être;

et dans cette confiance, il alla se jeter aux genoux de Charles-Quint. En effet, il paraît indubitable qu'il ne serait pas sorti de chez lui pour aller recevoir sa grâce, s'il avait cru qu'on le mettrait en prison. Il fut arrêté quand il croyait s'en retourner en sûreté, et conduit long-temps à la suite de l'empereur.

Le vainqueur se saisit de toute l'artillerie de l'électeur de Saxe Jean-Frédéric, du landgrave de Hesse, et même du duc de Wirtemberg. Il confisqua les biens de plusieurs chefs du parti; il imposa des taxes sur ceux qu'il avait vaincus, et n'en exempta pas les villes qui l'avaient servi. On prétend qu'il en retira seize cent mille écus d'or.

Le roi des Romains, Ferdinand, punit de son côté les Bohémiens. On ôta aux citoyens de Prague leurs priviléges et leurs armes. Plusieurs furent condamnés à mort, d'autres à une prison perpétuelle. Les taxes et les confiscations furent immenses. Elles entrent toujours dans la vengeance des souverains.

Le concile de Trente s'était dispersé pendant ces troubles. Le pape voulait le transférer à Bologne.

L'empereur avait vaincu la ligue, mais non pas la religion protestante. Ceux de cette communion demandent, dans la diète d'Augsbourg, que les théologiens protestants aient voix délibérative dans le concile.

L'empereur était plus mécontent du pape que des théologiens protestants. Il ne lui

pardonnait pas d'avoir rappelé les troupes de l'Église dans le plus fort de la guerre de Smalcalde. Il lui fit sentir son indignation au sujet de Parme et de Plaisance. Il avait souffert que le Saint-Père en donnât l'investiture à son bâtard dans le temps qu'il le voulait ménager; mais quand il en fut mécontent, il se ressouvint que Parme et Plaisance avaient été une dépendance du Milanais, que c'était à l'empereur seul à en donner l'investiture. Paul III, de son côte, alarmée de la puissance de Charles-Quint, négociait contre lui avec Henri II et les Vénitiens.

Dans ces circonstances, le fils du pape, odieux à toute l'Italie par ses crimes, est assassiné par des conjurés. L'empereur alors s'empare de Plaisance, qu'il ôte à son propre gendre, malgré sa tendresse de père pour Marguerite sa fille.

(1548) L'empereur, brouillé avec le pape, en ménageait davantage les protestants. Ils avaient toujours voulu que le concile se tînt dans une ville d'Allemagne. Paul III venait de le transférer à Bologne. C'était encore un nouveau sujet de querelle, qui envenimait celle de Plaisance. D'un côté, le pape menaça l'empereur de l'excommunications s'il ne restituait cette ville; et par là, il donnait trop de prise sur lui aux protestants qui relevaient, comme il faut, le ridicule de ses armes spirituelles, employées par un pape en faveur de ses fils; de l'autre côté, Charles-Quint se faisait, en quelque manière, *chef* de la religion en Allemagne.

Il publie dans la diète d'Augsbourg, le 15 mai, le grand *interim*. C'est un formulaire de foi et de discipline. Les dogmes en étaient catholiques; on y permettait seulement la communion sous les deux espèces aux laïques, et le mariage aux prêtres. Plusieurs cérémonies indifférentes y étaient sacrifiées aux luthériens, pour les engager à recevoir des choses qu'on disait plus essentielles.

Ce tempérament était raisonable; c'est pourquoi il ne contenta personne. Les esprits étaient trop aigris: l'Église romaine et les luthériens se plaignirent; et Charles-Quint vit qu'il est plus aisé de gagner des batailles que de gouverner les opinions. Maurice, le nouvel électeur de Saxe, voulut en vain, pour lui complaire, faire recevoir le nouveau formulaire dans ses états; les ministres protestants furent plus forts que lui. L'électeur de Brandebourg, l'électeur palatin acceptent l'*interim*. Le landgrave de Hesse s'y soumet pour obtenir sa liberté, qu'il n'obtient pourtant pas.

L'ancien électeur de Saxe, Jean-Frédéric, tout prisonnier qu'il est, refuse de le signer. Quelques autres princes et plusieurs villes protestantes suivent son exemple. Et partout le cri des théologiens s'élève contre la paix que l'*interim* leur présentait.

L'empereur se contente de menacer; et, comme il en veut alors plus au pape qu'aux luthériens, il fait décréter par la diète que

le concile reviendra à Trente, et se charge du soin de l'y faire transférer.

On met, dans cette diète, les Pays-Bas sous la protection du corps germanique. On les déclare exempts des taxes que les états doivent à l'Empire, et de la juridiction de la chambre impériale, tout compris qu'ils étaient dans le dixième cercle. Il ne sont obligés à rendre aucun service à l'Empire, excepté dans les guerres contre les Turcs; alors ils doivent contribuer autant que trois électeurs. Ce règlement est souscrit par Charles-Quint, le 26 juin.

Les habitants du Valais sont mis au ban de l'Empire pour n'avoir pas payé les taxes; ils en sont exempts aujourd'hui qu'ils ont su devenir libres.

La ville de Constance ne reçoit l'*interim* qu'après avoir été mise au ban de l'Empire.

La ville de Strasbourg obtient que l'*interim* ne soit que pour les églises catholiques de son district, et que le luthéranisme y soit professé en liberté.

Christiern III, roi de Danemark, reçoit par ses ambassadeurs l'investiture du duché de Holstein, en commun avec ses frères, Jean et Adolphe.

Maximilien, fils de Ferdinand, épouse Marie, sa cousine, fille de l'empereur. Le mariage se fait à Valladolid, les derniers jours de septembre; et Maximilien et Marie sont conjointement régents d'Espagne; mais c'est

toujours le conseil d'Espagne, nommé par Charles-Quint, qui gouverne.

(1549) L'empereur, retiré dans Bruxelles, fait prêter hommage à son fils aîné, Philippe, par les provinces de Flandre, de Hainaut et d'Artois.

Le concile de Trente restait toujours divisé. Quelques prélats attachés à l'empereur étaient à Trente. Le pape en avait assemblé d'autres à Bologne. On craignait un schisme. Le pape craignait encore plus que la maison de Bentivoglio, dépossédée de Bologne par Jules II, n'y rentrât avec la protection de l'empereur. Il dissout son concile de Bologne.

Octavio Farnèse, gendre de Charles-Quint et petit-fils de Paul III, a également à se plaindre de son beau-père et de son grand-père. Le beau-père lui retenait Plaisance, parce qu'il était brouillé avec le pape; et son grand-père lui retenait Parme, parce qu'il était brouillé avec l'empereur. Il veut se saisir au moins de Parme, et n'y réussit pas. On prétend que le pape mourut des chagrins que lui causaient sa famille et l'empereur; mais on devait ajouter qu'il avait plus de quatre-vingt et un ans.

(1550) Les Turcs n'inquiètent point l'Empire; Soliman était vers l'Euphrate. Les Persans sauvaient l'Autriche, mais les Turcs restaient toujours maîtres de la plus grande partie de la Hongrie.

Henri II, roi de France, paraissait tran-

quille. Le nouveau pape, Jules III, était embarrassé sur l'affaire du concile et sur celle de Plaisance. L'empereur l'était davantage de son *interim*, qui causait toujours des troubles en Allemagne. Quand on voit des hommes aussi peu scrupuleux que Paul III, Jules III et Charles-Quint, décider de la religion, que peuvent penser les peuples?

La ville de Magdebourg, très-puissante, était en guerre contre le duc de Mecklenbourg, et était liguée avec la ville de Brême. L'empereur condamne les deux villes, et charge le nouvel électeur de Saxe, Maurice, de réduire Magdebourg; mais il l'irritait en lui marquant cette confiance. Maurice justifiait son ambition qui avait dépouillé son tuteur et son parent de l'électorat de Saxe, par les lois qui l'avaient attaché au chef de l'Empire; mais il croyait son honneur perdu par la prison du landgrave de Hesse, son beau-père, retenu toujours captif, malgré sa garantie, et malgré celle de l'électeur de Brandebourg. Ces deux princes pressaient continuellement l'empereur de dégager leur parole. Charles prend le singulier parti d'annuler leur promesse. Le landgrave tente de s'évader. Il en coûte la tête à quelques-uns de ses domestiques.

L'électeur Maurice, indigné contre Charles-Quint, n'est pas fort empressé à combattre pour un empereur dont la puissance se fait sentir si despotiquement à tous les princes: il ne fait nul effort contre Mag-

debourg. Il laissa tranquillement les assiégeants battre le duc de Mecklenbourg, et le prendre prisonnier; et l'empereur se repentit de lui avoir donné l'électorat. Il n'avait que trop de raison de se repentir. Maurice songeait à se faire chef du parti protestant, à mettre non-seulement Magdebourg dans ses intérêts, mais aussi les autres villes, et à se servir de son nouveau pouvoir pour balancer celui de l'empereur. Déjà il négociait sur ces principes avec Henri II, et un nouvel orage se préparait dans l'Empire.

(1551) Charles-Quint, qu'on croyait au comble de la puissance, était dans le plus grand embarras. Le parti protestant ne pouvait ni lui être attaché, ni être détruit. L'affaire de Parme et de Plaisance, dont le roi de France commençait à se mêler, lui faisait envisager une guerre prochaine. Les Turcs étaient toujours en Hongrie. Tous les esprits étaient révoltés dans la Bohême contre son frère Ferdinand.

Charles imagine de donner un nouveau poids à son autorité, en engageant son frère à céder à son fils Philippe, le titre de roi des Romains, et la succession à l'Empire. La tendresse paternelle pouvait suggérer ce dessein; mais il est sûr que l'autorité impériale avait besoin d'un chef qui, maître de l'Espagne et du Nouveau-Monde, aurait assez de puissance pour contenir à la fois les ennemis et les princes de l'Empire. Il

servi, impatient de se signaler et de réparer lès malheurs de son prédécesseur.

L'intérêt et le danger raccommodèrent alors Charles et Ferdinand. On a d'abord, en Hongrie, quelques succès contre les Turcs.

Ferdinand fut assez heureux dans ce temps-là même pour acquérir la Transylvanie. La veuve de Jean Zapoli, reine de Hongrie, qui n'avait plus que le nom de reine, gouvernait la Transylvanie au nom de son fils, Étienne Sigismond, sous la protection des Turcs; protection tyrannique dont elle était lasse. Martinusius, évêque de Varadin, depuis cardinal, porta la reine à céder la Transylvanie à Ferdinand pour quelques terres en Silésie, comme Oppelen et Ratibor. Jamais reine ne fit un si mauvais marché. Martinusius est déclaré, par Ferdinand, voivode de Transylvanie. Ce cardinal la gouverne au nom de ce prince, avec autorité et avec courage. Il se met lui-même à la tête des Transylvains contre les Turcs. Il aide les Impériaux à les repousser; mais Ferdinand, étant entré en défiance de lui, le fait assassiner par Pallavicini, dans le château de Vintz.

Le pape, lié alors avec l'empereur, n'ose pas d'abord demander raison de cet assassinat; mais il excommunia Ferdinand, l'année suivante. L'excommunication ne fit ni bruit ni effet. C'est ce qu'on a souvent appelé *brutum fulmen*. C'était pourtant une oc-

casion où les hommes qui parlent au nom de la Divinité semblent en droit de s'élever, en son nom, contre les souverains qui abusent à cet excès de leur pouvoir: mais il faut que ceux qui jugent les rois soient irrépréhensibles.

(1552) L'électeur Maurice de Saxe lève le masque, et publie par un manifeste qu'il s'est allié avec le roi de France pour la liberté de ce même Jean-Frédéric, ci-devant électeur, que lui-même avait dépossédé, pour celle du landgrave de Hesse, et pour le soutien de la religion.

L'électeur de Brandebourg, Joachim, se joint à lui. Guillaume, fils du landgrave de Hesse, prisonnier; Henri Othon, électeur palatin; Albert de Mecklenbourg, sont en armes avant que l'empereur ait assemblé des troupes.

Maurice et les confédérés marchent vers les défilés du Tirol et chassent le peu d'Impériaux qui les gardaient. L'empereur et son frère Ferdinand, sur le point d'être pris, sont obligés de fuir en désordre. Charles menait toujours avec lui son prisonnier, l'ancien électeur de Saxe. Il lui offre sa liberté. Il est difficile de rendre raison pourquoi ce prince ne voulut pas l'accepter. La véritable raison peut-être, c'est que l'empereur ne la lui offrit pas.

Cependant le roi de France s'était saisi de Toul, de Verdun et de Metz, dès le commencement du mois d'avril. Il prend

Haguenau et Weissenbourg. De là il tourne vers le pays de Luxembourg, et s'empare de plusieurs villes.

L'empereur, pour comble de disgrâces, apprend dans sa fuite que le pape l'a abandonné, et s'est déclaré neutre entre lui et la France. C'est alors que son frère Ferdinand fut excommunié pour avoir fait assassiner le cardinal Martinusius. Il eût été plus beau au pape de ne pas attendre que ces censures ne parussent que l'effet de sa politique.

Au milieu de tous ces troubles, les pères du concile se retirent de Trente, et le concile est encore suspendu.

Dans ce temps funeste toute l'Allemagne est en proie aux ravages. Albert de Brandebourg pille toutes les commanderies de l'ordre teutonique, les terres de Bamberg, de Nuremberg, de Wurtzbourg, et plusieurs villes de Souabe. Les confédérés mettent à feu et à sang les états de l'électeur de Mayence, Worms, Spire, et assiègent Francfort.

Cependant l'empereur, retiré dans Passau, et ayant rassemblé une armée, après tant de disgrâces, amène les confédérés à un traité. La paix est conclue, le 12 août. Il accorde par cette paix célèbre de Passau une amnistie générale à tous ceux qui ont porté les armes contre lui, depuis l'année 1546. Non-seulement les protestants obtiennent le libre exercice de la religion, mais

ils sont admis dans la chambre impériale, dont on les avait exclus après la victoire de Mulberg. Il y a sujet de s'étonner qu'on ne rende pas une liberté entière au landgrave de Hesse par ce traité, qu'il soit confiné dans le fort de Rheinfeld jusqu'à ce qu'il donne des assurances de sa fidélité; et qu'il ne soit rien stipulé pour Jean-Frédéric, l'ancien électeur de Saxe.

L'empereur cependant rendit, bientôt après, la liberté à ce malheureux prince, et le renvoya dans les états de Thuringe qui lui restaient.

L'heureux Maurice de Saxe, ayant fait triompher sa religion, et ayant humilié l'empereur, jouit encore de la gloire de le défendre. Il conduit seize mille hommes en Hongrie; mais Ferdinand, malgré ce secours, ne peut rester en possession de la Haute-Hongrie, qu'en souffrant que les états se soumettent à payer un tribut annuel de vingt mille écus d'or à Soliman.

Cette année fut funeste à Charles-Quint. Les troupes de France sont dans le Piémont, dans le Montferrat, dans Parme. Il était à craindre que de plus grandes forces n'entrassent dans le Milanais, ou dans le royaume de Naples. Dragut infestait les côtes de l'Italie; et l'Europe voyait toujours les troupes du roi très-chrétien jointes avec les Turcs, contre les chrétiens, tandis qu'on ne cessait de brûler les protestants, en

France, par arrêt des tribunaux nommés parlements.

Les finances de Charles étaient épuisées, malgré les taxes imposées en Allemagne, après sa victoire de Mulberg, et malgré les trésors du Mexique. La vaste étendue de ses états, ses voyages, ses guerres absorbaient tout: il emprunte deux cent mille écus d'or au duc de Florence, Cosme de Médicis, et lui donne la souveraineté de Piombino, et de l'île d'Elbe: aidé de ce secours, il se soutient du moins en Italie, et il va assiéger Metz avec une puissante armée.

Albert de Brandebourg, le seul des princes protestants, qui était encore en armes contre lui, abandonne la France dont il a reçu de l'argent, et sert sous Charles Quint, au siège de Metz. Le fameux François, duc de Guise, qui défendait Metz avec l'élite de la noblesse française, l'oblige de lever le siège, le 26 décembre, au bout de soixante-cinq jours: Charles y perdit plus du tiers de son armée.

(1553) Charles se venge du malheur qu'il a essuyé devant Metz, en envoyant les comtes de Lalain et de Reux assiéger Térouane: la ville est prise et rasée.

Philibert Emmanuel, prince de Piémont, depuis duc de Savoie, qui devient bientôt un des plus grands généraux de ce siècle, est mis à la tête de l'armée de l'empereur; il prend Hesdin, qui est rasé comme Térouane. Mais le duc d'Arscot, qui comman-

dait un corps considérable, se laisse battre, et la fortune de Charles est encore arrêtée.

Les affaires en Italie restent dans la même situation ; l'Allemagne n'est pas tranquille. L'inquiet Albert de Brandebourg, qu'on nommait *l'Alcibiade*, toujours à la tête d'un corps de troupes, les fait subsister de pillage, il ravage les terres de Henri de Brunswick, et même de l'électeur Maurice de Saxe.

L'électeur Maurice lui livre bataille auprès de Hildesheim, au mois de juillet, il la gagne, mais il y est tué. Ce prince n'avait que trente-deux ans, mais il avait acquis la réputation d'un grand capitaine et d'un grand politique : son frère Auguste lui succède.

Albert-l'Alcibiade fait encore la guerre civile ; la chambre impériale lui fait son procès ; il n'en continue pas moins ses ravages ; mais enfin, manquant d'argent et de troupes, il se réfugie en France. L'empereur, pour mieux soutenir cette grande puissance qui avait reçu tant d'accroissement et tant de diminution, arrête le mariage de son fils Philippe avec Marie, reine d'Angleterre, fille de Henri VIII et de Catherine d'Arragon.

Quoique le parlement d'Angleterre ajoutât aux clauses du contrat de mariage que l'alliance entre les Français et les Anglais subsisterait, Charles n'en espérait pas moins, et avec raison, que cette alliance serait bientôt rompue. C'était en effet armer l'Angle-

terre contre la France, que de lui donner son fils pour roi; et si Marie avait eu des enfants, la maison d'Autriche voyait sous ses lois tous les états de l'Europe, depuis la mer Baltique, excepté la France.

(1554) Charles cède à son fils Philippe le royaume de Naples et de Sicile, avant que ce prince s'embarque pour l'Angleterre, où il arrive au mois de juillet, et est couronné roi conjointement avec Marie son épouse, comme, depuis, le roi Guillaume l'a été avec une autre Marie, mais non pas avec le pouvoir qu'a eu Guillaume.

Cependant la guerre dure toujours entre Charles-Quint et Henri II, sur les frontières de la France et en Italie, avec des succès divers et toujours balancés.

Les troupes de France étaient toujours dans le Piémont et dans le Montferrat, mais en petit nombre. L'empereur n'avait pas de grandes forces dans le Milanais; il semblait qu'on fût épuisé des deux côtés.

Le duc de Florence, Cosme, armait pour l'empereur. Sienne, qui craignait de tomber un jour au pouvoir des Florentins, comme il lui est arrivé, était protégée par les Français. Medequino, marquis de Marignan, général de l'armée du duc de Florence, remporte une victoire sur quelques troupes de France et sur leurs alliées, le 2 août; c'est en mémoire de cette victoire que Cosme institua l'ordre de Saint-Étienne,

parce que c'était le jour de Saint-Étienne que la bataille avait été gagnée.

(1555). Ernest, comte de Mansfeld, gouverneur de Luxembourg, est près de reprendre, par les artifices d'un cordelier, la ville de Metz, que l'empereur n'avait pu réduire avec cinquante mille hommes. Ce cordelier, nommé Léonard, gardien du couvent, qui avait été confesseur du duc de Guise, et qu'on respectait dans la ville, faisait entrer tous les jours de vieux soldats allemands, espagnols et italiens déguisés en cordeliers, sous prétexte d'un chapitre général qui devait se tenir.

Un chartreux découvre le complot; on arrête le père Léonard, qu'on trouva mort le lendemain; son corps fut porté au gibet, et on se contenta de faire assister dix-huit cordeliers à la potence. Tant d'exemples du danger d'avoir des moines n'ont pu encore les faire abolir.

L'ancienne politique des papes se renouvelle sous Paul IV, de la maison de Caraffe; cette politique est, comme on a vu dans le cours de cet ouvrage, d'empêcher l'empereur d'être trop puissant en Italie.

Paul IV ne songe point au concile de Trente, mais à faire la guerre dans le royaume de Naples et dans le Milanais, avec le secours de la France, pour donner, s'il le peut, des principautés à ses neveux. Il s'engage à joindre dix mille hommes aux nouvelles troupes que Henri II doit envoyer.

La guerre allait donc devenir plus vi
que jamais. Charles voyait qu'il n'aura
pas un moment de repos dans sa vie;
goutte le tourmentait; le fardeau de ta
d'affaires devenait pesant; il avait joué lon
temps le plus grand rôle dans l'Europe;
voulut finir par une action plus singuliè
que tout ce qu'il avait fait dans sa vie, p
abdiquer toutes ses couronnes et l'Empire

Tandis qu'il se préparait à renoncer
tant d'états pour s'ensevelir dans un mon
stère, il assurait la liberté des protestan
dans la diète d'Augsbourg; il leur abando
nait les biens ecclésiastiques dont ils s'étaie
emparés; on changeait en leur faveur
formule du serment des conseillers de
chambre impériale; on ne devait plus jur
par les saints, mais seulement par les Évan
les. Le vainqueur de Mulberg cédait ai
à la nécessité; et, près d'aller vivre en moin
il agissait en philosophe.

Le 24 novembre, il assemble les états
Bruxelles, et remet les Pays-Bas à son f
Philippe, le 10 janvier suivant, il lui cè
l'Espagne, le Nouveau-Monde et toutes s
provinces héréditaires.

Il pardonne à Octave Farnèse son gendr
il lui rend Plaisance et le Novarois, et
prépare à céder l'Empire à son frère, le r
des Romains.

(1556) Tout le dégoûtait. Les Tur
étaient toujours maîtres de la Hongrie j
qu'à Bude, et inquiétaient le reste; l

Transylvains souffraient impatiemment le joug; le protestantisme pénétrait dans les états autrichiens; et l'empereur avait résolu, depuis long-temps, de dérober à tant de soins une vieillesse prématurée et infirme, et un esprit détrompé de toutes les illusions; il ne voulait pas montrer sur le trône sa décadence.

Ne pouvant donc céder l'Empire à son fils, il le cède à son frère; il demande préalablement l'agrément du saint-siège, lui qui n'avait pas certainement demandé cet agrément pour être élu empereur

Paul IV abuse de la soumission de Charles-Quint, et le refuse; ce pontife était à la fois très-satisfait de le voir quitter l'Empire et de le chagriner.

Charles-Quint, sans consulter le pape davantage, envoie de Bruxelles son abdication, le 17 septembre 1556, la trente-sixième année de son empire.

Le prince d'Orange porte la couronne et le sceptre impérial à Ferdinand. Charles s'embarque aussitôt pour l'Espagne, et va se retirer dans l'Estremadure, au monastère de Saint-Just, de l'ordre des hiéronymites. La commune opinion est qu'il se repentit; opinion fondée seulement sur la faiblesse humaine, qui croit impossible de quitter sans regret ce que tout le monde envie avec fureur. Charles oublia absolument le théâtre où il avait joué un si grand personnage, et le monde qu'il avait troublé, parce qu'il

sentait bien dans son affaiblissement qu'il ne pouvait le troubler davantage.

Paul IV engage les électeurs ecclésiastiques à ne point admettre la démission de Charles-Quint, et à ne point reconnaître Ferdinand. Son intérêt était de mettre la division dans l'Empire, pour avoir plus de pouvoir en Italie; en effet, tous les actes dans l'Empire furent promulgués au nom de Charles-Quint, jusqu'à l'année de sa mort; fait aussi important que véritable, et qu'aucun historien n'a rapporté.

FERDINAND Ier,

QUARANTE-DEUXIÈME EMPEREUR.

(1557) L'ABDICATION de Charles-Quint laisse la puissance des princes d'Allemagne affermie. La maison d'Autriche divisée en deux branches, est ce qu'il y a de plus considérable dans l'Europe : mais la branche espagnole, très-supérieure à l'autre, tout occupée d'intérêts séparés de l'Empire, ne fait plus servir les troupes espagnoles, italiennes, flamandes, à la grandeur impériale.

Ferdinand Ier a de grands états en Allemagne; mais la Haute-Hongrie, qu'il possède, ne lui rapporte pas, à beaucoup près, de quoi entretenir assez de troupes pour faire tête aux Turcs. La Bohême semble porter le joug à regret, et Ferdinand ne peut être puissant que quand l'Empire se joint à lui.

La première année de son règne est remarquable par la diète de Ratisbonne, qui confirme la paix de la religion par l'accommodement de la maison de Hesse et de celle de Nassau.

L'électeur palatin, celui de Saxe, et le duc de Clèves choisis pour austrègues, adjugent le comté de Darmstadt à Philippe, landgrave de Hesse; et le comté de Dietz à Guillaume de Nassau.

Cette année est encore marquée par une petite guerre, qu'un archevêque de Brême, de la maison de Brunswick, fait à la Frise. On vit alors de quelle utilitité pouvait être la sage institution des cercles et des directeurs des cercles, par Frédéric III et Maximilien. L'assemblée du cercle de la Basse-Saxe rétablit la paix.

Enfin, le 28 février, les électeurs confirment, à Francfort, l'abdication de Charles et le règne de son frère. On envoie une ambassade au pape qui ne veut pas la recevoir; et qui prétend toujours que Ferdinand n'est pas empereur. Les ambassadeurs font leur protestation, et se retirent de Rome. Ferdinand n'en est pas moins reconnu en Allemagne. Quelle étrange idée dans un prêtre élu évêque de Rome, de prétendre qu'on ne peut être empereur sans sa permission!

Le duc de Slesvich est encore reconnu indépendant de l'Empire.

(1558) Le plus grand évènement de cette année est la mort de Charles-Quint, le 21 septembre. On sait que par une dévotion bizarre, il avait fait célébrer ses obsèques avant sa dernière maladie, qu'il y avait assisté lui-même en habit de deuil, et s'était mis dans la bière au milieu de l'église de Saint-Just, tandis qu'on lui chantait un *de profundis*. Il sembla, dans les dernières actions de sa vie, tenir un peu de Jeanne, sa mère, lui qui n'avait sur le trône agi qu'en politique, en héros et en homme sensible aux plaisirs. Son esprit rassemblait tant de contrastes, qu'avec cette dévotion plus que monacale, il fut soupçonné de mourir attaché à plus d'un dogme de Luther. Jusqu'où va la faiblesse et la bizarrerie humaine! Maximilien voulut être pape : Charles-Quint meurt moine, et meurt soupçonné d'hérésie.

Depuis les funérailles d'Alexandre, rien de plus superbe que les obsèques de Charles-Quint, dans toutes les principales villes de ses états. Il en coûta soixante et dix mille ducats à Bruxelles, dépenses nobles qui, en illustrant la mémoire d'un grand homme, emploient et encouragent les arts. Il vaudrait mieux encore élever des monuments durables. Une ostentation passagère est trop peu de chose. Il faut, autant qu'on le peut, agir pour l'immortalité.

(1559) Ferdinand tient une diète à Augsbourg, dans laquelle les ambassadeurs du

roi de France, Henri II, sont introduits. La France venait de faire la paix avec Philippe II, roi d'Espagne, à Chateau Cambresis. Les Français, par cette paix, ne gardaient plus, dans l'Italie, que Turin et quelques villes qu'ils rendirent ensuite; mais ils gardaient Metz, Toul et Verdun, que l'Empire pouvait redemander. A peine en parla-t on à la diète. On dit seulement aux ambassadeurs qu'il sera difficile que la bonne intelligence subsiste entre la France et l'Allemagne, tant que ces trois villes resteront à la France.

Le nouveau pape, Pie IV, n'est pas si difficile que Paul IV, et reconnaît sans difficulté Ferdinand pour empereur.

(1560) Le concile de Trente, si long-temps suspendu, est enfin rétabli par une bulle de Pie IV, du 29 novembre. Il indique la tenue du concile à tous les princes; il la signifie même aux princes protestants d'Allemagne; mais, comme l'adresse des lettres portait, *à Notre très-cher fils*, ces princes qui ne veulent point être enfants du pape, renvoient la lettre sans l'ouvrir.

(1561) La Livonie, qui avait jusque-là appartenu à l'Empire, en est détaché. Elle se donne à la Pologne. Les chevaliers de Livonie, branche des chevaliers teutoniques, s'étaient depuis long-temps emparés de cette province, sous la protection de l'Empire: mais ces chevaliers ne pouvant point résister aux Russes, et n'étant point secourus

Ce fameux testament de 1543 ordonnait qu'en cas que la postérité mâle de Ferdinand et de Charles-Quint s'éteignît, les états Autrichiens reviendraient à sa fille Anne, seconde fille de Ferdinand, épouse d'Albert second, duc de Bavière, et à ses enfants. L'évènement prévu est arrivé de nos jours, et a ébranlé l'Europe. Si le testament de Ferdinand, aussi bien que le contrat de mariage de sa fille, avaient été énoncés en termes plus clairs, il eût prévenu des événements funestes.

On peut remarquer que cette duchesse de Bavière, Anne, avait pris, ainsi que toutes ses sœurs, le titre de reine de Hongrie dans son contrat de mariage. On peut en effet s'intituler reine sans l'être, comme on se nomme archiduchesse sans posséder l'archiduché: mais cet usage n'a pas été suivi.

Au reste, Ferdinand laissa par son testament à Maximilien son fils roi des Romains, la Hongrie, la Bohême, la Haute et Basse-Autriche.

A son second fils Ferdinand, le Tirol et l'Autriche antérieure.

A Charles, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, et ce qu'il possédait en Istrie.

Alors tous les domaines autrichiens furent divisés: mais l'Empire, qui resta toujours dans la maison, fut l'étendard auquel se réunissaient tous les princes de cette race.

Ferdinand ne fut couronné ni à Rome ni en Lombardie. On s'apercevait enfin de

l'inutilité de ces cérémonies, et il était bien plus essentiel que les deux branches principales de la maison impériale, c'est-à-dire, l'espagnole et l'autrichienne, fussent toujours d'intelligence. C'était là ce qui rendait l'Italie soumise, et mettait le saint-siège dans la dépendance de cette maison.

MAXIMILIEN II,

QUARANTE-TROISIÈME EMPEREUR.

(1564) L'Empire, comme on le voit, était devenu héréditaire sans cesser d'être électif. Les empereurs, depuis Charles-Quint, ne passaient plus les Alpes pour aller chercher une couronne de fer et une couronne d'or. La puissance prépondérante en Italie était Philippe II qui, vassal à la fois de l'Empire et du saint-siège, dominait dans l'Italie et dans Rome par sa politique, et par les richesses du Nouveau-Monde dont son père n'avait eu que les prémices, et dont il recueillait la moisson.

L'Empire, sous Maximilien II, comme sous Ferdinand Ier, était donc en effet l'Allemagne suzeraine de la Lombardie; mais cette Lombardie, étant entre les mains de Philippe II, appartenait plutôt à un allié qu'à un vassal. La Hongrie devenait le domaine de la maison d'Autriche, domaine qu'elle disputait sans cesse contre les Turcs, et qui était l'avant-mur de l'Allemagne.

Maximilien dès la première année de son règne est obligé, comme son père et son

aïeul, de soutenir la guerre contre les armées de Soliman.

Ce sultan, qui avait lassé les généraux de Charles-Quint et de Ferdinand, fait encore la guerre par ses lieutenants, dans les dernières années de sa vie. La Transylvanie en était le prétexte; il y voulait toujours nommer un voivode tributaire; et Jean Sigismond, fils de cette reine de Hongrie qui avait cédé ses droits pour quelques villes en Silésie, était revenu mettre son héritage sous la protection du sultan, aimant mieux être souverain tributaire des Turcs que simple seigneur. La guerre se faisait donc en Hongrie. Les généraux de Maximilien prennent Tokay, au mois de janvier. L'électeur de Saxe, Auguste, était le seul prince qui secourût l'empereur dans cette guerre. Les princes catholiques et protestants songeaient tous à s'affermir. La religion occupait plus alors les peuples qu'elle ne les divisait. La plupart des catholiques, en Bavière, en Autriche, en Hongrie, en Bohême, en acceptant le concile de Trente, voulaient seulement qu'on leur permît de communier avec du pain et du vin. Les prêtres, à qui l'usage avait permis de se marier avant la clôture du concile de Trente, demandaient à garder leurs femmes. Maximilien II demande au pape ces deux points; Pie IV, à qui le concile avait abandonné la décision du calice, le permet aux laïques allemands et re-

fuse les femmes aux prêtres; mais ensuite on a ôté le calice aux séculiers.

(1565) On fait une trève avec les Turcs qui restent toujours maîtres de Bude: et le prince de Transylvanie demeure sous leur protection.

Soliman envoie le bacha Mustapha assiéger Malte. Rien n'est plus connu que ce siège où la fortune de Soliman échoua.

(1566) Malgré l'affaiblissement du pouvoir impérial depuis le traité de Passau, l'autorité législative résidait toujours dans l'empereur, et cette autorité était en vigueur quand il n'avait pas à faire à des princes trop puissants.

Maximilien II déploie cette autorité contre le duc de Mecklenbourg, Jean-Albert, et son frère Ulric. Ils prétendaient tous deux les mêmes droits sur la ville de Rostock. Les habitants prouvaient qu'ils étaient exempts de ces droits. Les deux frères se faisaient la guerre entre eux, et s'accordaient seulement à dépouiller les citoyens.

L'empereur a le crédit de terminer cette petite guerre civile par une commission impériale qui achève de ruiner la ville.

La flotte de Soliman prend la ville de Chio sur les Vénitiens. Maximilien en prend occasion de demander dans la diète d'Augsbourg, plus de secours qu'on n'en avait accordés à Charles-Quint; lorsque Soliman était devant Vienne. La diète ordonne une levée de soldats, et accorde des mois ro-

mains pour trois ans, ce qu'on n'avait point fait encore.

Soliman, qui touchait à sa fin, n'en faisait pas moins la guerre. Il se fait porter à la tête de cent mille hommes, et vient assiéger la ville de Zigeth. Il meurt devant cette place; ses janissaires y entrent le sabre à la main, deux jours après sa mort.

Le comte de Serin, qui commandait dans Zigeth, est tué en se défendant, après avoir mis lui-même la ville en flammes. Le grand-visir envoie la tête de Serin à Maximilien et lui fait dire que lui-même aurait dû hasarder la sienne, pour venir défendre sa ville, puisqu'il était à la tête de près de cent vingt mille hommes.

L'armée de Maximilien, la mort de Soliman, et l'approche de l'hiver, servent au moins à arrêter les progrès des Turcs.

Les états de l'Autriche et de la Bohême profitent du mauvais succès de la campagne de l'empereur, pour lui demander le libre exercice de la confession d'Augsbourg.

Les troubles des Pays-Bas commençaien en même temps, et tout était déjà en feu en France, au sujet du calvinisme : mais Maximilien fut plus heureux que Philippe II et que le roi de France. Il refusa la liberté de conscience à ses sujets; et son armée, qui avait peu servi contre les Turcs, mit chez lui la tranquillité.

(1567) Cette année fut le comble des malheurs pour l'ancienne branche de la maison

électorale de Saxe, dépouillée de son électorat par Charles-Quint.

L'électorat donné, comme on a vu, à la branche cadette, devait être l'objet des regrets de l'aînée. Un gentilhomme nommé Groumbach, proscrit avec plusieurs de ses complices pour quelques crimes, s'était retiré à Gotha, chez Jean-Frédéric, fils de ce Jean-Frédéric à qui la bataille de Mulberg avait fait perdre le duché et l'électorat de Saxe.

Groumbach avait principalement en vue de se venger de l'électeur de Saxe, Auguste, chargé de faire exécuter contre lui l'arrêt de sa proscription. Il était associé avec plusieurs brigands qui avaient vécu avec lui de rapines et de pillage. Il forme avec eux une conspiration pour assassiner l'électeur. Un des conjurés, pris à Dresde, avoua le complot. L'électeur Auguste, avec une commission de l'empereur, fait marcher ses troupes à Gotha. Groumbach, que le duc de Gotha soutenait, était dans la ville avec plusieurs soldats déterminés, attachés à sa fortune. Les troupes du duc et les bourgeois défendirent la ville; mais enfin il fallut se rendre. Le duc Jean-Frédéric, aussi malheureux que son père, est arrêté, conduit à Vienne dans une charrette, avec un bonnet de paille attaché sur sa tête, ensuite à Naples; et ses états sont donnés à Jean-Guillaume, son frère. Pour Groumbach et ses complices, ils furent tous exécutés à mort.

(1568) Les troubles des Pays-Bas augmentaient. Le prince d'Orange, Guillaume-le-Taciturne, déjà chef de parti, qui fonda la république des Provinces-Unies, s'adresse à l'empereur, comme au premier souverain des Pays-Bas, toujours regardés comme appartenants à l'Empire: et en effet l'empereur envoie en Espagne son frère, Charles d'Autriche, archiduc de Gratz, pour adoucir l'esprit de Philippe II: mais il ne put ni fléchir le roi d'Espagne, ni empêcher que la plupart des princes protestants d'Allemagne n'envoyassent du secours au prince d'Orange.

Le duc d'Albe, gouverneur sanguinaire des Pays-Bas, presse l'empereur de lui livrer le prince d'Orange, qui alors levait des troupes en Allemagne. Maximilien répond que, l'Empire ayant la juridiction suprême sur les Pays-Bas, c'est à la diète impériale qu'il faut s'adresser. Une telle réponse montre assez que le prince d'Orange n'était pas un homme qu'on pût arrêter.

L'empereur laisse le prince d'Orange faire la guerre dans les Pays-Bas, à la tête des troupes allemandes contre d'autres troupes allemandes, sans se mêler de la querelle. Il était pourtant naturel qu'il assistât Philippe II, son cousin, dans cette affaire importante: d'autant plus que cette année-là même il fit la paix avec Sélim II, successeur du grand Soliman. Délivré du Turc, il semblait que son intérêt fût d'affermir la religion catho-

lique: mais apparemment qu'après cette paix on ne lui payait plus de mois romains.

Loin d'aider le roi d'Espagne à soumettre ses sujets des Pays-Bas, qui demandaient la liberté de conscience, il parut désapprouver la conduite de Philippe: en accordant bientôt dans l'Autriche la permission de suivre la confession d'Augsbourg. Il promit après au pape de révoquer cette permission. Tout cela découvre un gouvernement gêné, faible, inconstant. On eût dit que Maximilien craignait la puissance des ennemis de sa communion; et en effet toute la maison de Brandebourg était protestante. Un fils de l'électeur Jean-George, élu archevêque de Magdebourg, professait publiquement le protestantisme; un évêque de Verdun en faisait autant; le duc de Brunswick, Jules, embrassait cette religion qui était déjà celle de ses sujets; l'électeur palatin et presque tout son pays étaient calvinistes. Le catholicisme ne subsistait plus guère en Allemagne que chez les électeurs ecclésiastiques, dans les états des évêques et des abbés, dans quelques commanderies de l'ordre teutonique, dans les domaines héréditaires de la maison d'Autriche et dans la Bavière, et encore y avait-il beaucoup de protestants dans tous ces pays; ils faisaient même en Bohême le plus grand nombre. Tout cela autorisait la liberté que Maximilien donnait en Autriche à la religion protestante; mais une autre raison plus forte s'y joignait, c'est que les

états d'Autriche avaient promis à ce prix des subsides considérables. Tout se faisait pour de l'argent dans l'Empire, qui, dans ce temps-là, n'en avait guère.

(1569) Au milieu de tant de guerres de religion et de politique, voici une dispute de vanité. Le duc de Florence, Cosme II, et le duc de Ferrare, Alfonse, se disputaient la préséance. Les rangs étaient réglés dans les diètes, en Allemagne: mais en Italie il n'y avait point de diète; et ces querelles de rang étaient indécises. Les deux ducs tenaient tous deux à l'empereur. François, prince héréditaire de Florence, et le duc de Ferrare, avaient épousé les sœurs de Maximilien. Les ducs remettent leur différend à son arbitrage. Mais le pape Pie V, qui regardait le duc de Ferrare comme son feudataire, le duc de Florence comme son allié, et toutes les dignités de ce monde comme des concessions du saint-siège, se hâte de donner un titre nouveau à Cosme; il lui confère la dignité de grand-duc avec beaucoup de cérémonie; comme si le mot de *grand* ajoutait quelque chose à la puissance. Maximilien est irrité que le pape s'arroge le droit de donner des titres aux feudataires de l'Empire, et de prévenir son jugement. Le duc de Florence prétend qu'il n'est point feudataire. Le pape soutient qu'il a non-seulement la prérogative de faire des grands-ducs, mais des rois. La dispute s'aigrit: mais

enfin le grand-duc, qui était très-riche, fut reconnu par l'empereur.

(1570) Diète de Spire, dans laquelle on rend presque tous les états de la branche aînée de la maison de Saxe à un frère du malheureux duc de Gotha qui reste confiné à Naples.

(1571) On y conclût une paix entre l'empereur et Jean Sigismond, prince de Transylvanie, qui est reconnu souverain de cette province, et renonce au titre de roi de Hongrie, titre d'ailleurs très-vain, puisque l'empereur avait une partie de ce royaume, et les Turcs l'autre.

On y termine de très-grands différends qui avaient long-temps troublé le nord, au sujet de la Livonie. La Suède, le Danemark, la Pologne, la Russie, s'étaient disputé cette province que l'on regardait encore en Allemagne comme province de l'Empire. Le roi de Suède, Sigismond, cède à Maximilien ce qu'il a dans la Livonie. Le reste est mis sous la protection du Danemark; on convient d'empêcher que les Moscovites ne s'en emparent. La ville de Lubeck est comprise dans cette paix, comme partie principale. Tous les priviléges de son commerce sont confirmés avec la Suède et le Danemark. Elle était encore puissante.

Les Vénitiens, à qui les Turcs enlevaient toujours quelque possession, avaient fait une ligue avec le pape et le roi d'Espagne. L'empereur refusait d'y entrer, dans la crainte

d'attirer encore en Hongrie les forces de l'empire ottoman. Philippe II n'y entrait que pour la forme.

Le gouverneur du Milanais leva des troupes; mais ce fut pour envahir le marquisat de Final appartenant à la maison de Caretto. Les Génois avaient de vues sur ce coin de terre, et inquiétaient le possesseur. La France pouvait les aider. Le marquis de Caretto était à Vienne, où il demandait justice en qualité de vassal de l'Empire; et pendant ce temps-là Philippe II s'emparait de son pays, et trouvait aisément le moyen d'avoir raison dans le conseil de l'empereur.

(1572) Après la mort de Sigismond II, roi de Pologne, dernier roi de la race des Jagellons, Maximilien brigue sous main ce trône, et se flatte que la république de Pologne le lui offrira par une ambassade.

La république croit que son trône vaut bien la peine d'être demandé; elle n'envoie point d'ambassade; et les brigues secrètes de Maximilien sont inutiles.

(1573) Le duc d'Anjou, l'un de ses compétiteurs, est élu, le 1er mai, au grand mécontentement des princes protestants d'Allemagne, qui virent passer chez eux avec horreur ce prince teint du sang répandu à la journée de la Saint-Barthélemi.

(1574) Le prince d'Orange, qui se soutenait dans les Pays-Bas, par sa valeur et par son crédit, contre toute la puissance de Philippe II, tient à Dordrecht une assemblée

de tous les seigneurs et de tous les députés des villes de son parti. Maximilien y envoie un commissaire impérial pour soutenir en apparence la majesté de l'Empire, et pour ménager un accommodement entre Philippe et les confédérés.

(1575) Maximilien II fait élire son fils aîné, Rodolphe, roi des Romains, dans la diète de Ratisbonne. La possession du trône impérial dans la maison d'Autriche devenait nécessaire par le long usage, par la crainte des Turcs, et par la convenance d'avoir un chef capable de soutenir par lui-même la dignité impériale.

Les princes de l'Empire n'en jouissaient pas moins de leurs droits. L'électeur palatin fournissait des troupes aux calvinistes de France, et d'autres princes en fournissaient toujours aux calvinistes des Pays-Bas.

Le duc d'Anjou, roi de Pologne, devenu roi de France par la mort de Charles IX, ayant quitté la Pologne comme on se sauve d'une prison, et le trône ayant été déclaré vacant, Maximilien a enfin le crédit de se faire élire roi de Pologne, le 15 décembre.

Mais une faction opposée fait un sanglant affront à Maximilien. Elle proclame Étienne Bathori, voivode de Transylvanie, vassal du sultan, et qui n'était regardé à la cour de Vienne que comme un rebelle et un usurpateur. Les Polonais lui font épouser la sœur de Sigismond-Auguste, reste du sang des Jagellons.

Le czar ou tzar de Russie, Jean, offre d'appuyer le parti de Maximilien, espérant qu'il pourra regagner la Livonie. La cour de Moscou, toute grossière qu'elle était alors, avait déjà les mêmes vues qui se sont manifestées de nos jours avec tant d'éclat.

La Porte ottomane, de son côté, menaçait de prendre le parti d'Étienne Bathori contre l'empereur. C'était encore la même politique qu'aujourd'hui.

Maximilien essayait d'engager tout l'Empire dans sa querelle; mais les protestants, au lieu de l'aider à devenir plus puissant, se contentèrent de demander la libre profession de la confession d'Augsbourg pour la noblesse protestante qui habitait les pays ecclésiastiques.

(1576) Maximilien, très-incertain de pouvoir soutenir son élection à la couronne de Pologne, meurt à l'âge de quarante-neuf ans, le 12 d'octobre.

RODOLPHE II, QUARANTE-QUATRIÈME EMPEREUR.

(1577) Rodolphe, couronné roi des Romains, du vivant de son père, prend les rênes de l'Empire qu'il tient d'une main faible. Il n'y avait point d'autre capitulation que celle de Charles-Quint. Tout se faisait à l'ordinaire dans les diètes; même forme de gouvernement, mêmes intérêts, mêmes mœurs. Rodolphe promet seulement à la première diète tenue à Francfort de se

conformer aux règlements des diètes précédentes. Il est remarquable que les princes d'Allemagne proposent dans cette diète d'apaiser les troubles des Pays-Bas en diminuant l'autorité, ainsi que la sévérité de Philippe II; par là ils faisaient sentir que les intérêts des princes et des seigneurs flamands leur étaient chers, et qu'ils ne voulaient point que la branche aînée de la maison autrichienne, en écrasant ses vassaux, apprît à la branche cadette à abaisser les siens.

Tel était l'esprit du corps germanique; et il parut bien que l'empereur Rodolphe n'était pas plus absolu que Maximilien, puisqu'il ne peut empêcher son frère, l'archiduc Mathias, d'accepter le gouvernement des Pays-Bas de la part des confédérés qui étaient en armes contre Philippe II; de sorte qu'on voyait d'un côté don Juan d'Autriche, fils naturel de Charles-Quint, gouverneur au nom de Philippe II, en Flandre; et de l'autre, son neveu Mathias à la tête des rebelles, l'empereur neutre, et l'Allemagne vendant des soldats aux deux partis.

Rodolphe ne se remuait pas davantage pour l'irruption que les Russes faisaient alors en Livonie.

(1578) Les Pays-Bas devenaient le théâtre de la confusion, de la guerre, de la politique; et Philippe II n'ayant point pris le parti de venir de bonne heure y remettre l'ordre, comme avait fait Charles-Quint, ja-

mais cette faute ne fut réparée. L'archiduc Mathias, ne contribuant que de son nom à la cause des confédérés, avait moins de pouvoir que le prince d'Orange, et le prince d'Orange n'en avait pas assez pour se passer de secours. Le prince palatin Casimir, tuteur du jeune électeur Frédéric IV, qui avait marché en France avec une petite armée au secours des protestants, venait avec les débris de cette armée et de nouvelles troupes soutenir la cause des protestants et des mécontents dans les Pays-Bas. Le frère du roi de France, Henri III, qui portait le titre de duc d'Anjou, était aussi déjà appelé par les confédérés, tout catholique qu'il était. Il y avait ainsi quatre puissances qui cherchaient à profiter de ces troubles, l'archiduc, le prince Casimir, le duc d'Anjou et le prince d'Orange, tous quatre désunis; don Juan d'Autriche, célèbre par la bataille de Lépante, seul contre eux. On prétendait que ce même don Juan aspirait aussi à se faire souverain. Tant de troubles étaient la suite de l'abus que Philippe II avait fait de son autorité, et de ce qu'il n'avait pas soutenu cet abus par sa présence.

Don Juan d'Autriche meurt le 1er octobre, et on accuse Philippe II, son frère, de sa mort, sans autre preuve que l'envie de le rendre odieux.

(1579) Pendant que la désolation est dans les Pays-Bas, et que le grand capitaine Alexandre Farnèse, prince de Parme, succes-

seur de don Juan, soutient la cause de Philippe II et de la religion catholique par les armes, Rodolphe fait l'office de médiateur, ainsi que son père. La reine d'Angleterre Élisabeth et la France secouraient les confédérés d'hommes et d'argent, et l'empereur ne donne à Philippe II que de bons offices qui furent inutiles. Rodolphe était peu agissant par son caractère: et peu puissant par la forme que l'Empire avait prise. Sa médiation est éludée par les deux partis. L'inflexible Philippe II ne voulait point accorder la liberté de conscience, et le prince d'Orange ne voulait point d'une paix qui l'eût réduit à l'état d'un homme privé. Il établit la liberté des Provinces-Unies, à Utrecht, dans cette année mémorable.

(1580) Le prince d'Orange avait trouvé le secret de résister aux succès de Farnèse, et de se débarrasser de l'archiduc Mathias: cet archiduc se démit de son gouvernement équivoque, et demanda aux états une pension qu'on lui assigna sur les revenus de l'évêché d'Utrecht.

(1581) Mathias se retire des Pays-Bas, n'y ayant rien fait que de stipuler sa pension, dont on lui retranche la moitié, comme à un officier inutile. Les états-généraux se soustraient juridiquement par un édit, le 26 juillet, à la domination du roi d'Espagne; mais ils ne renoncent point à être état de l'Empire. Leur situation avec l'Allemagne reste indécise; et le duc d'Anjou qu'on ve-

naît d'élire duc de Brabant, ayant depuis voulu asservir la nation qu'il venait défendre, fut obligé de s'en retourner, en 1583, et d'y laisser le prince d'Orange plus puissant que jamais.

(1582) Grégoire XIII ayant signalé son pontificat par la réforme du calendrier, les protestants d'Allemagne, ainsi que tous les autres de l'Europe, s'opposent à la réception de cette réforme nécessaire. Ils n'avaient d'autre raison, sinon que c'était un service que Rome rendait aux nations. Ils craignaient que cette cour ne parût trop faire pour instruire, et que les peuples, en recevant des lois dans l'astronomie, n'en reçussent dans la religion. L'empereur, dans une diète à Augsbourg, est obligé d'ordonner que la chambre impériale conservera l'ancien style de Jules-César, qui était bon du temps de César, mais que le temps avait rendu mauvais.

Un évènement tout nouveau inquiète, cette année, l'Empire. Gebhard de Truchsès, archevêque de Cologne, qui n'était pas prêtre, avait embrassé la confession d'Augsbourg, et s'était marié secrètement, dans Bonn, avec Agnès de Mansfeld, religieuse du monastère de Guerichen. Ce n'était pas une chose bien extraordinaire qu'un évêque marié; mais cet évêque était électeur: il voulait épouser sa femme publiquement, et garder son électorat. Un électorat est incontestablement une dignité séculière. Les

archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne, ne furent point originairement électeurs parce qu'ils étaient prêtres, mais parce qu'ils étaient chanceliers. Il pouvait arriver très-aisément que l'électorat de Cologne fût séparé de l'archevêché, ou que le prélat fût à la fois évêque luthérien et électeur. Alors il n'y aurait eu d'électeur catholique que le roi de Bohême et les archevêques de Mayence et de Trèves. L'Empire serait bientôt tombé dans les mains d'un protestant, et cela seul pouvait donner à l'Europe une face nouvelle.

Gebhard de Truchsès essayait de rendre Cologne luthérienne. Il n'y réussit pas. Le chapitre et le sénat étaient d'autant plus attachés à la religion catholique, qu'ils partageaient en beaucoup de choses la souveraineté avec l'électeur, et qu'ils craignaient de la perdre. En effet, l'électeur, quoique souverain, était bien loin d'être absolu. Cologne est une ville libre impériale, qui se gouverne par ses magistrats. On leva des soldats de part et d'autre, et l'archevêque fit d'abord la guerre avec succès pour sa maîtresse.

(1583) Les princes protestants prirent le parti de l'électeur de Cologne. L'électeur palatin, ceux de Saxe et de Brandebourg écrivirent en sa faveur à l'empereur, au chapitre, au sénat de Cologne; mais ils s'en tinrent là; et comme ils n'avaient point un intérêt personnel et présent à faire la guerre

pour le mariage d'une religieuse, ils ne la firent point.

Truchsès ne fut secouru que par des princes peu puissants. L'archevêque de Brême, marié comme lui, amena de la cavalerie à son secours. Le comte de Solms et quelques gentilshommes luthériens de Westphalie donnèrent des troupes dans la première chaleur de l'évènement. Le prince de Parme, d'un autre côté, en envoyait au chapitre. Un chanoine de l'ancienne maison de Saxe, qui est la même que celle de Brunswick, commandait l'armée du chapitre, et prétendait que c'était une guerre sainte.

L'électeur de Cologne, n'ayant plus rien à menager, célébra publiquement son mariage à Rosenthal, au milieu de cette petite guerre.

L'empereur Rodolphe ne s'en mêle qu'en exhortant l'archevêque à quitter son Église et son électorat, s'il veut garder sa nouvelle religion et sa religieuse.

Le pape Grégoire XIII l'excommunie comme un membre pourri, et ordonne qu'on élise un nouvel archevêque. Cette bulle du pape révolte les princes protestants; mais ils ne font que des instances. Ernest de Bavière, évêque de Liège, de Freisingen et d'Hildesheim, est élu électeur de Cologne, et soutient son droit par la voie des armes. Il n'y eut alors que le prince palatin, Casimir, qui secourut l'électeur dépossédé, mais ce fut pour très-peu de temps. Il ne resta

bientôt plus à Truchsès que la ville de Bonn. Les troupes envoyées par le duc de Parme, jointes à celles de son compétiteur, en firent le siège, et Bonn se rendit bientôt.

(1584) L'ancien électeur luttait encore contre sa mauvaise fortune. Il lui restait quelques troupes qui furent défaites; et enfin, n'ayant pu être ni assez habile ni assez heureux pour armer de grands princes en sa faveur, il n'eut d'autre ressource que d'aller vivre à la Haye avec sa femme, dans un état au-dessous de la médiocrité, sous la protection du prince d'Orange.

L'intérieur de l'Empire resta paisible. Le nouveau calendrier romain fut reçu par les catholiques. La trève avec les Turcs fut prolongée. C'était, à la vérité, à la charge d'un tribut, et Rodolphe se croyait encore trop heureux d'acheter la paix d'Amurat III.

(1585) L'exemple de Gebhard de Truchsès engage deux évêques à quitter leurs évêchés. L'un est un fils de Guillaume, duc de Clèves, qui renonce à l'évêché de Munster pour se marier; l'autre est un évêque de Minden, de la maison de Brunswick.

(1586) Le fanatisme délivre Philippe II du prince d'Orange, ce que dix ans de guerre n'avaient pu faire. Cet illustre fondateur de la liberté des Provinces-Unies est assassiné par Balthasard Gérard, Franc-Comtois: il l'avait déjà été auparavant par un nommé

Jaurigni, Biscayen ; mais il était guéri de sa blessure. Salcède avait conspiré contre sa vie, et on observa que Jaurigni et Gérard avaient communié pour se préparer à cette action. Philippe II anoblit tous les descendants de la famille de l'assassin : singulière noblesse ! L'intendant de la Franche-Comté, M. de Vanolles, les a remis à la taille.

Maurice, son second fils, succède, à l'âge de dix-huit ans, à Guillaume-le-Taciturne. C'est lui qui devint le plus célèbre général de l'Europe. Les princes protestants d'Allemagne ne le secoururent pas, quoique ce fût l'intérêt de leur religion ; mais ils envoyèrent des troupes en France, au roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV. C'est que le parti des calvinistes de France était assez riche pour soudoyer ces troupes, et que Maurice ne l'était pas.

(1587) Le prince Maurice continue toujours la guerre, dans les Pays-Bas, contre Alexandre Farnèse. Il fait quelques levées, aux dépens des états, chez les protestants d'Allemagne : c'est tout le secours qu'il en tire.

Un nouveau trône s'offrit alors à la maison d'Autriche ; mais cet honneur ne devint qu'une nouvelle preuve du peu de crédit de Rodolphe.

Le roi de Pologne, Étienne Bathori, voivode de Transylvanie, étant mort le 13 décembre 1586, le zcar de Russie, Fœdor, se met sur les rangs, mais il est unanimement

refusé. Une faction élit Sigismond, roi de Suède, fils de Jean III et d'une princesse du sang des Jagellons. Une autre faction proclame Maximilien frère de l'empereur. Tous deux se rendent en Pologne à la tête de quelques troupes. Maximilien est défait; il se retire en Sicile, et son compétiteur est couronné.

(1588) Maximilien est vaincu une seconde fois par le général de la Pologne, Zamoski. Il est enfermé dans un château auprès de Lublin; et tout ce que fait en sa faveur l'empereur Rodolphe, son frère, c'est de prier Philippe II d'engager le pape Sixte V à écrire en faveur du prisonnier.

(1589) Maximilien est enfin élargi, après avoir renoncé au royaume de Pologne. Il voit le roi Sigismond avant de partir. On remarque qu'il ne lui donna point le titre de majesté, parce qu'en Allemagne on ne le donnait qu'à l'empereur.

(1590) Le seul évènement qui peut regarder l'Empire, c'est la guerre des Pays-Bas, qui désole les frontières du côté du Rhin et de la Westphalie. Les cercles de ces provinces se contentent de s'en plaindre aux deux partis. L'Allemagne était alors dans une langueur que le chef avait communiquée aux membres.

(1591) Henri IV, qui avait son royaume de France à conquérir, envoie le vicomte de Turenne en Allemagne, négocier des troupes avec les princes protestants: l'empe-

reur s'y oppose en vain; l'électeur de Saxe, Christiern, excité par le vicomte de Turenne, prêta de l'argent et des troupes, mais il mourut lorsque cette armée était en chemin, et il n'en arriva, en France, qu'une petite partie. C'est tout ce qui se passait alors de considérable en Allemagne.

(1592) La nomination à l'évêché de Strasbourg cause une guerre civile, comme à Cologne, mais pour un autre sujet. La ville de Strasbourg était protestante. L'évêque catholique, résidant à Savorne, était mort. Les protestants élisent Jean-George de Brandebourg, luthérien; les catholiques nomment le cardinal de Lorraine. L'empereur Rodolphe donne en vain l'administration à l'archiduc Ferdinand, l'un de ses frères, avec une commission pour apaiser ce différend. Ni les catholiques ni les protestants ne le reçoivent. Le cardinal de Lorraine soutient son droit avec dix mille hommes. Les cantons de Berne, de Zurich et de Bâle, donnent des troupes à l'évêque protestant; elles sont jointes par un prince d'Anhalt, qui revenait de France, où il avait servi inutilement Henri IV. Ce prince d'Anhalt défait le cardinal de Lorraine. Cette affaire est mise en arbitrage, l'année suivante; et il fut enfin convenu, en 1603, que le cardinal de Lorraine resterait évêque de Strasbourg, mais en payant cent trente mille écus d'or au prince de Brandebourg, Jean-George. On ne peut guère acheter un évêché plus cher.

(1593) Une affaire plus considérable réveillait l'indifférence de Rodolphe. Amurat III rompait la trève, et les Turcs ravageaient déjà la Haute-Hongrie. Il n'y eut que le duc de Bavière, et l'archevêque de Salzbourg, qui fournirent d'abord des secours. Ils joignirent leurs troupes à celles des états héréditaires de l'empereur.

Ferdinand, frère de Rodolphe, avait un fils, nommé Charles d'Autriche, qu'il avait eu d'un premier mariage avec la fille d'un sénateur d'Augsbourg. Ce fils n'était point reconnu prince, mais il méritait de l'être. Il commandait un corps considérable. Un comte Montecuculi en commandait un autre; ceux qui ont porté ce nom ont été destinés à combattre heureusement pour la maison d'Autriche. Les Serin, les Nadasti, les Palfi, étaient à la tête des milices hongroises. Les Turcs furent vaincus dans plusieurs combats; la Haute-Hongrie fut en sûreté, mais Bude resta toujours aux Ottomans.

(1594) Les Turcs étaient en campagne, et Rodolphe tenait une diète à Augsbourg, au mois de juin, pour s'opposer à eux. Croirait-on qu'il fut ordonné de mettre un tronc à la porte de toutes les églises d'Allemagne, pour recevoir des contributions volontaires? C'est la première fois qu'on a demandé l'aumône pour faire la guerre. Cependant les troupes impériales et hongroises, quoique mal payées, combattirent toujours avec courage. L'archiduc Mathias voulut

commander l'armée, et la commanda. L'archiduc Maximilien, qui gouvernait la Carinthie et la Croatie au nom de l'empereur son frère, se joint à lui; mais ils ne peuvent empêcher les Turcs de prendre la ville de Javarin.

(1595) Par bonheur pour les Impériaux, Sigismond Bathori, voivode de Transylvanie, secoue le joug des Ottomans pour prendre celui de Vienne. On voit souvent ces princes passer, tour à tour, d'un parti à l'autre, destinée des faibles obligés de choisir entre deux protecteurs trop puissants. Bathori s'engage à prêter foi et hommag, à l'empereur pour la Transylvanie, et pour quelques places de Hongrie, dont il était en possession. Il stipule que, s'il meurt sans enfants mâles, l'empereur, comme roi de Hongrie, se mettra en possession de son état, et on lui promet, en récompense, Christine, fille de l'archiduc Charles, le titre d'*Illustrissimus*, et l'ordre de la Toison d'or.

La campagne fut heureuse; mais les troncs, établis à la porte des églises pour payer l'armée, n'étaient pas assez remplis; les troupes impériales se révoltèrent, et pillèrent une partie du pays qu'elles étaient venues défendre.

(1596) L'archiduc Maximilien commande cette année contre les Turcs. Mahomet III, nouveau sultan, vient en personne dans la Hongrie. Il assiège Agria qui se rend à composition; mais la garnison est massacrée

en sortant de la ville. Mahomet, indigné contre l'aga des janissaires, qui avait permis cette perfidie, lui fait trancher la tête.

Mahomet défait Maximilien, dans une bataille, le 26 octobre.

Pendant que l'empereur Rodolphe reste dans Vienne, ils s'occupe à distiller, à tourner, à chercher la pierre philosophale, que Maximilien son frère est battu par les Turcs, que Mathias songe déjà à profiter de l'inaction de Rodolphe pour s'élever, Albert, l'un de ses frères, qui était cardinal, et dont on n'avait point entendu parler encore, était depuis peu gouverneur de la partie des Pays-Bas restés à Philippe II. Il avait succédé dans ce gouvernement à un autre de ses frères, l'archiduc Ernest, qui venait de mourir après l'avoir possédé deux années sans avoir rien fait de mémorable. Il n'en fut pas de même du cardinal Albert d'Autriche. Il faisait la guerre à Henri IV, que Philippe II avait toujours inquiété depuis la mort de Henri III. Il prit Calais et Ardres.

Henri IV, à peine vainqueur de la ligue, demande du secours aux princes protestants; il n'en obtient pas, et se défend lui-même.

(1597) Les Turcs sont toujours dans la Hongrie. Les paysans de l'Autriche, foulés par les troupes impériales, se soulèvent, et mettent eux-mêmes le comble à la désolation de ce pays. On est obligé d'envoyer contre eux une partie de l'armée. C'était une bien favorable occasion pour les Turcs;

mais, par une fatalité singulière, la Haute-Hongrie a presque toujours été le terme de leurs progrès, et cette année, les révoltes des janissaires firent le salut de l'armée impériale.

(1598) Le comté de Simeren retombe, par la mort du dernier comte, à l'électeur palatin.

Le roi d'Espagne, Philippe II, meurt à soixante-douze ans, après quarante deux ans de règne. Il avait troublé une partie de l'Europe, sans que jamais, ni son oncle Ferdinand, ni son cousin Maximilien, ni son neveu Rodolphe, eussent servi à ses desseins, ni qu'il eût contribué à leur grandeur. Il avait donné, avant sa mort, les Pays-Bas à l'infante Isabelle, sa fille; ce fut sa dot en épousant le cardinal archiduc Albert. C'était priver son fils Philippe III, et la couronne d'Espagne, d'une belle province; mais les troubles qui la déchiraient la rendaient onéreuse à l'Espagne; et ce pays devait revenir à la couronne espagnole, en cas que l'archiduc Albert n'eût point d'enfants mâles, ce qui arriva en effet.

Il s'agissait de chasser les Turcs de la Haute-Hongrie. La diète accorde vingt mois romains, pendant trois ans, pour cette guerre.

Le même Sigismond Bathori, qui avait quitté les Turcs, et fait hommage de la Transylvanie à l'empereur, se repent de ces deux démarches. On lui avait donné, en

échange de sa souveraineté et de la Valachie, les mêmes terres qu'à la reine, mère d'Étienne Jean Sigismond, c'est-à-dire, Opelen et Ratibor en Silésie. Il ne fut pas plus content de son marché que cette reine. Il quitte la Silésie, il rentre dans ses états : mais, toujours inconstant et faible, il les cède à un cardinal, son cousin. Ce cardinal, André Bathori, se met aussitôt sous la protection des Turcs, reçoit du sultan une veste, comme un gage de la faveur qu'il demande. Semblable à Martinusius, il se met, comme lui, à la tête d'une armée, mais il est tué en combattant contre les Impériaux.

(1599) Par la mort du cardinal Bathori, et par la fuite de Sigismond, la Transylvanie reste à l'empereur; mais la Hongrie ne cesse d'être dévastée par les Turcs. Ceux qui s'étonnent aujourd'hui que ce pays si fertile soit si dépeuplé, en trouveront aisément la raison dans le nombre d'esclaves des deux sexes, que les Turcs ont si souvent enlevés.

L'empereur, dans cette année, se résolut à affranchir enfin le Wirtemberg de l'inféodation de l'Autriche. Le Wirtemberg ne releva plus que de l'Empire; mais il doit toujours revenir à la maison d'Autriche, au défaut d'héritiers.

(1600) Les Turcs s'avancent jusqu'à Canise sur la Drave, vers la Stirie. Le duc de Mercœur, célèbre prince de la maison de Lorraine, ne put empêcher la prise de cette forte place. Alors les peuples de Transyl-

vanie et de Valachie refusent de reconnaîtr l'empereur.

(1601) La fortune de Sigismond Bathor est aussi inconstante que lui-même : il rentr en Transylvanie, mais il y est défait par l parti des Impériaux. Ce ne sont que des ré volutions continuelles dans ces provinces Heureusement ce même duc de Mercœur qui n'avait pu ni défendre ni reprendre Ca nise, prend sur les Turcs Albe-Royale.

(1602) Enfin l'archiduc Mathias, plus agis sant que son frère, et secondé du duc d Mercœur, pénètre jusqu'à Bude, mais il l'as siège inutilement. Tout cela ne fait qu'un guerre ruineuse, à charge à l'empereur e à l'Empire.

Sigismond Bathori, beaucoup plus malheu reux, et méprisé par les Turcs qui ne l secouraient pas, va se rendre enfin aux trou pes impériales sans aucune condition; et c prince, qui devait épouser une archiduchesse est alors trop heureux d'être baron en Bó hême avec une pension très-modique.

(1603) Il y a toujours une fatalité qui ar rête les conquêtes des Turcs. Mahomet III qui menaçait de venir commander en per sonne une armée formidable, meurt à l fleur de son âge. Il laisse, sur le trône de Ottomans, son fils Achmet, âgé de treiz ans. Les factions troublent le sérail, et l guerre de Hongrie languit.

La diète de Ratisbonne promet cette foi quatre-vingts mois romains. Jamais l'Empir

n'avait encore donné un si puissant secours, mais il ne fut guère fourni qu'en paroles.

Dans cette année, Lubeck, Dantzick, Cologne, Hambourg et Brême, villes de l'ancienne hanse d'Allemagne, obtiennent en France des priviléges que ces villes prétendaient avoir eus, et que le temps avait abolis. Les négociants des villes furent exemptés du droit d'aubaine, et le sont encore. Ce ne sont pas là des évènements d'éclat, mais ils contribuent au bien public; et presque tous ceux qu'on a vus le détruisent.

(1604) L'empereur est sur le point de perdre la partie de la Haute-Hongrie qui lui restait. Les exactions d'un gouverneur de Cassovie en sont cause. Ce gouverneur ayant exigé de l'argent d'un seigneur hongrois, nommé Sotskai, ce Hongrois se soulève, fait révolter une partie de l'armée, et se déclare seigneur de la Haute-Hongrie, sans oser prendre le titre de roi.

(1605) Il ne reste à l'empereur, en Hongrie, que Presbourg. Les Turcs et le révolté Sotskai avaient le reste. L'archiduc Mathias était dans Presbourg avec une armée, mais le grand-visir était dans la ville de Pest. Sotskai se fait proclamer prince de Transylvanie, et reçoit solennellement, dans Pest, la couronne de Hongrie, par les mains du grand-visir. L'archiduc Mathias est obligé de s'accommoder avec les seigneurs hongrois, pour conserver ce qui reste de ce pays. Il fut stipulé que dans la suite les états de

Hongrie, qui avaient toujours élu leur roi, éliraient eux-mêmes leur gouverneur, au nom de leur roi. La nomination aux évêchés était un droit de la couronne, mais les états exigèrent qu'on ne nommerait jamais que des Hongrois, et que les évêques, nommés par l'empereur, n'auraient point de part au gouvernement du royaume. Moyennant ces concessions et quelques autres, l'archiduc Mathias obtint que Sotskai céderait la Transylvanie, et qu'il ne garderait de la Hongrie que la couronne d'or qu'il avait reçue du grand-visir. Les Hongrois stipulèrent expressément que les religions luthérienne et calviniste seraient autorisées.

Sous ce gouvernement faible de Rodolphe, l'Allemagne n'était pourtant pas troublée. Il n'y avait alors que de très-petites guerres intestines, comme celle du duc de Brunswick qui voulait soumettre la ville de Brunswick, et du duc de Bavière qui voulait subjuguer Donauwœrth. Le duc de Bavière, riche et puissant, vint à bout de Donauwœrth; mais le duc de Brunswick ne put prévaloir contre Brunswick, qui resta long-temps encore libre et impériale. Elle était soutenue par la hanse teutonique. Les grandes villes commerçantes pouvaient alors se défendre aisément contre les princes. On ne levait, comme on sait, des troupes qu'en cas de guerre. Ces milices nouvelles des princes et des villes étaient également mauvaises: mais depuis que les princes se sont appliqués à tenir, en tout

temps, des troupes disciplinées, les choses ont bien changé.

L'Allemagne d'ailleurs fut tranquille, malgré trois religions opposées l'une à l'autre, malgré les guerres des Pays-Bas, qui inquiétaient sans cesse les frontières, malgré les troubles de la Hongrie et de la Transylvanie. La faiblesse de Rodolphe, en Allemagne, n'eut pas le même sort que celle de Henri III, en France. Tous les seigneurs, sous Henri III, voulurent devenir indépendants et puissants, ils troublèrent tout: mais les seigneurs allemands étaient ce que les seigneurs français voulaient être.

(1606) L'archiduc Mathias traite avec les Turcs, mais sans effet. Tant de traités avec les Turcs, avec les Hongrois, avec les Transylvains, ne sont que de nouvelles semences de troubles. Les Transylvains, après la mort de Sotskai, élisent Sigismond Ragotki pour voivode, malgré les traités faits avec l'empereur; et l'empereur le souffre.

(1607 et 1608) Rodolphe, qui achetait si chèrement la paix chez lui, négocie pour l'établir enfin dans les Pays-Bas; on ne pouvait l'avoir qu'aux dépens de la branche d'Autriche espagnole, comme il l'avait à ses dépens, en Hongrie. La fameuse union d'Utrecht, de 1579, était trop puissante pour céder. Il fallait reconnaître les états-généraux des sept Provinces-Unies, libres et indépendants. C'était principalement de l'Espagne que les sept Provinces exigeaient

cette reconnaissance authentique. Rodolphe leur écrit: „Vous êtes des états mouvants „de l'Empire; votre constitution ne peut „changer sans le consentement de l'empe„reur, votre chef." Les états-généraux ne firent pas seulement de réponse à cette lettre Ils continuent à traiter avec l'Espagne, qui reconnut enfin, en 1609, leur indépendance.

Cependant cette philosophie tranquille et indifférente de Rodolphe, plus convenable à un homme privé qu'à un empereur, enhardit enfin l'ambition de l'archiduc Mathias, son frère; il songe à ne lui laisser que le titre d'empereur, et à se faire souverain de la Hongrie, de l'Autriche, de la Bohême, dont Rodolphe négligeait le gouvernement. La Hongrie était envahie presque tout entière par les Turcs, et déchirée par ses factions; l'Autriche exposée; la Bohême mécontente. L'inconstant Bathori, par une nouvelle vicissitude de sa fortune, venait encore d'être rétabli en Transylvanie par les suffrages de la nation, et par la protection du sultan. Mathias négociait avec Bathori, avec les Turcs, avec les mécontents de la Hongrie. Les états d'Autriche lui avaient fourni beaucoup d'argent. Il était à la tête d'une armée; il prenait sur lui tous les soins, et voulait en recueillir le fruit.

L'empereur, retiré dans Prague, apprend les desseins de son frère; il craint pour sa

sûreté. Il ordonne quelques levées à la hâte. Mathias, son frère, lève le masque; il marche vers Prague. Les protestants de la Bohême prennent ce temps de crise pour demander de nouveaux privilèges à Rodolphe qu'ils menacent d'abandonner. Ils obtiennent que le clergé catholique ne se mêlera plus des affaires civiles, qu'il ne fera aucune acquisition de terres sans le consentement des états, que les protestants seront admis à toutes les charges. Cette condescendance de l'empereur irrite les catholiques; il se voit réduit à recevoir la loi de son frère.

Il lui cède, le 11 mai, la Hongrie, l'Autriche, la Moravie, et il se réserve seulement, dans ce triste accord, l'usufruit de la Bohême, et la suzeraineté de la Silésie. Il se dépouillait de ce qu'il avait gouverné avec faiblesse, et qu'il ne pouvait plus garder. Son frère n'acquérait d'abord en effet que de nouveaux embarras. Il avait à se concilier les protestants de l'Autriche, qui demandaient, les armes à la main, à leur nouveau maître, l'exercice libre de leur religion, et auxquels il fallut l'accorder, du moins hors des villes. Il avait à ménager les Hongrois, qui ne voulaient pas qu'aucun Allemand eût chez eux de charge publique. Mathias fut obligé d'ôter aux Allemands leurs emplois en Hongrie. Voilà comme il tâchait de s'affermir pour être en état de résister enfin à la puissance ottomane.

(1609) Plus la religion protestante gagnait de terrain dans les domaines autrichiens, plus elle devenait puissante en Allemagne. La succession de Clèves et de Juliers mit aux mains les deux partis, qui s'étaient longtemps ménagés depuis la paix de Passau. Elle fit renaître une ligue protestante plus dangereuse que celle de Smalcalde, et produisit une ligue catholique. Ces deux factions furent prêtes de ruiner l'Empire.

Les maisons de Brandebourg, de Neubourg, de Deux-Ponts, de Saxe, et enfin Charles d'Autriche, marquis de Burgau, se disputaient l'héritage de Jean-Guillaume, dernier duc de Clèves, Berg et Juliers mort sans enfants.

L'empereur crut mettre la paix entre les prétendants, en séquestrant les états que l'on disputait. Il envoie l'archiduc Léopold, son cousin, prendre possession du duché de Clèves; mais d'abord l'électeur de Brandebourg, Jean Sigismond, s'accorde avec le duc de Neubourg, son compétiteur, pour s'y opposer. L'affaire devient bientôt une querelle de princes protestants avec la maison d'Autriche. Les princes de Brandebourg déjà en possession et unis par le danger en attendant que l'intérêt les divisât, soutenus de l'électeur palatin Frédéric IV, implorent le secours de Henri IV, roi de France.

Alors se formèrent les deux ligues opposées; la protestante qui soutenait les maisons de Brandebourg et de Neubourg; la catholique qui prenait le parti de la mai-

son d'Autriche. L'électeur palatin, Frédéric IV, quoique calviniste, était à la tête de tous les confédérés de la confession d'Augsbourg; c'était le duc de Wirtemberg, le landgrave de Hesse-Cassel, le markgrave d'Ansbach, le markgrave de Bade-Dourlach, le prince d'Anhalt, plusieurs villes impériales. Ce parti prit le nom d'*Union évangélique*.

Les chefs de la ligue catholique opposée, étaient Maximilien, duc de Bavière, les électeurs catholiques, et tous les princes de cette communion. L'électeur de Saxe même se mit dans ce parti, tout luthérien qu'il était dans l'espérance de l'investiture des duchés de Clèves et de Juliers. Le landgrave de Hesse-Darmstadt, protestant, était aussi de la ligue catholique. Il n'y avait aucune raison qui pût faire de cette querelle une querelle de religion: mais les deux partis se servaient de ce nom pour animer les peuples. La ligue catholique mit le pape Paul V, et le roi d'Espagne, Philippe III, dans son parti. L'*Union évangélique* mit Henri IV dans le sien. Mais le pape et le roi d'Espagne ne donnaient que leur nom: et Henri IV allait marcher en Allemagne à la tête d'une armée disciplinée et victorieuse, avec laquelle il avait déjà détruit une ligue catholique.

(1610) Ces mots de ralliement *catholique*, *évangélique*, ce nom du *pape* dans une querelle toute profane, furent la véritable et unique cause de l'assassinat du grand

Henri IV, tué, comme on sait, le 14 mai, au milieu de Paris, par un fanatique imbécille et furieux. On ne peut en douter; l'interrogatoire de Ravaillac, ci-devant moine, porte qu'il assassina Henri IV parce qu'on disait partout *qu'il allait faire la guerre au pape, et que c'était la faire à Dieu.*

Les grands desseins de Henri IV périrent avec lui. Cependant il resta encore quelque ressort de cette grande machine qu'il avait mise en mouvement. La ligue protestante ne fut pas détruite. Quelques troupes françaises, sous le commandement du maréchal de La Châtre, soutinrent le parti de Brandebourg et de Neubourg.

En vain l'empereur adjuge Clèves et Juliers, par provision, à l'électeur de Saxe, à condition qu'il prouvera son droit. Le maréchal de La Châtre n'en prend pas moins Juliers, et n'en chasse pas moins les troupes de l'archiduc Léopold. Juliers reste en commun, pour quelque temps, à Brandebourg et à Neubourg.

(1611) L'extrême confusion où était alors l'Allemagne montre ce que Henri IV aurait fait s'il eût vécu. Rodolphe philosophait et s'occupait à fixer le mercure, dans Prague. L'archiduc Léopold, chassé de Juliers avec son armée mal payée, va en Bohême la faire subsister de pillage. Il y usurpe toute l'autorité de l'empereur, qui se voit dépouillé de tous côtés par les princes de son sang. Mathias, qui avait déjà forcé son frère à lui

céder tant d'états, ne veut pas qu'un autre que lui dépouille le chef de la maison. Il vient à Prague avec des troupes, et y force son frère à prier les états de le couronner *par excès d'affection fraternelle.*

Mathias est sacré roi de Bohême le 21 mai; il ne reste à Rodolphe que le titre de roi, aussi vain pour lui que celui d'empereur.

(1612) Rodolphe meurt le 20 janvier, à compter selon le nouveau calendrier. Il n'avait jamais voulu se marier. Sa maison, dont on avait tant craint la vaste puissance, n'eut presque aucune considération, de son temps, en Europe, depuis le commencement du dix-septième siècle. Sa nonchalance et la faiblesse de Philippe III, en Espagne, en furent la cause. Rodolphe avait perdu ses états, et conservé de l'argent comptant. On prétend qu'on trouva dans son épargne quatorze millions d'écus. Cela découvre une âme petite. Avec ces quatorze millions et du courage, il eût pu reprendre Bude sur les Turcs, et rendre l'Empire respectable: mais son caractère le fit vivre en homme privé sur le trône; il fut plus heureux que ceux qui le dépouillèrent et le méprisèrent.

MATHIAS,

QUARANTE-CINQUIÈME EMPEREUR.

(1612) MATHIAS, frère de Rodolphe, est élu unanimement, et cette unanimité surprend l'Europe. Mais les trésors de son frère l'avaient enrichi, et le voisinage des

Turcs rendait nécessaire l'élection d'un prince de la maison d'Autriche, roi de Hongrie.

La capitulation de Charles-Quint n'avait point jusqué là été augmentée. Elle le fut de quelques articles pour Mathias, dont l'ambition s'était assez manifestée.

La Hongrie et la Transylvanie étaient toujours dans le même état. L'empereur avait peu de terrain par-delà Presbourg; et le nouveau prince de Transylvanie, Gabriel Bathori, était vassal du sultan.

(1613) Ces deux grandes ligues, la protestante et la catholique, qui avaient menacé l'Allemagne d'une guerre civile, s'étaient comme dissipées elles-mêmes, après la mort de Henri IV. Les protestants se contentaient seulement de refuser de l'argent à l'empereur dans les diètes. La querelle sur la succession de Juliers, qu'on croyait devoir embraser l'Europe, ne devint plus qu'une de ces petites guerres particulières qui ont troublé, de tous temps, quelques cantons d'Allemagne, sans dissoudre le corps germanique.

Le duc de Neubourg et l'électeur de Brandebourg, s'étant mis en possession de Clèves et de Juliers, devaient être nécaissairement brouillés pour le partage. Un soufflet donné par l'électeur de Brandebourg au duc de Neubourg, ne pacifia pas le différend. Les deux princes se firent la guerre. Le duc de Neubourg se fit catholique pour avoir la protection de l'empereur et du roi

d'Espagne. L'électeur de Brandebourg introduisit le calvinisme dans le pays pour animer la ligue protestante en sa faveur.

Cependant les autres princes demeuraient dans l'inaction; et l'électeur de Saxe lui-même, malgré le jugement impérial rendu en sa faveur, ne remuait pas. Les Pays-Bas espagnols et hollandais se mêlaient de la querelle. Deux grands généraux, le marquis de Spinola, de la part de l'Espagne, secourait Neubourg; le comte Maurice, de la part des états généraux, était armé pour Brandebourg. C'est une suite de la constitution de l'Allemagne, que des puissances étrangères pussent prendre plus de part à ces querelles intestines que l'Allemagne même. L'intérieur du corps germanique n'en était point ébranlé. Cette paix intérieure était souvent troublée par les fréquents démêlés d'une ville avec une autre, des princes avec les villes, des princes avec les princes: mais le corps germanique subsistait par ces divisions mêmes, qui mettaient une balance à peu près égale entre ses membres.

(1614) Il n'en était pas de même en Hongrie et en Transylvanie. L'empereur Mathias se préparait contre le Turc. Le voivode de Transylvanie, Gabriel Bathori, se ménageait entre l'empereur chrétien et l'empereur musulman. Les Turcs poursuivent Bathori: il est abandonné de ses sujets: l'empereur ne peut le secourir. Bathori se fait

à qui le roi d'Espagne avait laissé les Pays-Bas, aurait été plus qu'un autre en état de soutenir la dignité impériale, s'il eût régné sur la Hongrie et sur la Bohême. C'est sur un cousin, sur Ferdinand de Gratz, duc de Stirie, que Mathias veut faire tomber ces couronnes. Le droit du sang fut donc peu consulté.

(1617 et 1618) Ferdinand est élu et reconnu successeur au royaume de Bohême par les états, et couronné en cette qualité le 29 juin. L'union évangélique commence à s'effaroucher de voir ces premiers pas de Ferdinand de Gratz vers l'Empire. Mathias et Ferdinand ménagent plus que jamais l'électeur de Saxe, qui n'est point de l'union évangélique, et qui, dans l'espérance d'avoir Clèves, Berg et Juliers, embrasse toujours le parti de la maison d'Autriche. La maison palatine, ayant des intérêts tout contraires, est toujours à la tête des protestants: et c'est là l'origine de la funeste guerre entre Ferdinand et la maison palatine; c'est celle de la guerre de trente ans, qui désola tant de provinces, qui fit venir les Suédois au milieu de l'Allemagne, et qui produisit enfin le traité de Westphalie, et donna une nouvelle face à l'Empire.

Mathias engage la branche d'Autriche-espagnole à céder les prétentions qu'elle peut avoir sur la Hongrie et sur la Bohême. Philippe III, roi d'Espagne, abandonne ses droits sur ces royaumes à Ferdinand, à

condition qu'au défaut de la postérité mâle de Ferdinand, la Hongrie et la Bohême appartiendront aux fils de Philippe III, ou à ses filles, et aux enfants de ses filles, selon l'ordre de la primogéniture. Par ce pacte de famille, ces états pouvaient aisément tomber à la maison de France; car si une fille, héritière de Philippe III, épousait un roi de France, le fils aîné de ce roi acquérait un droit à la Hongrie et à la Bohême.

Ce pacte de famille était évidemment contraire au testament de l'empereur Ferdinand Ier. Les dipositions des hommes pour établir la paix dans l'avenir, préparent presque toujours la division. Enfin ce nouveau traité révoltait les Hongrois et les Bohémiens, qui voyaient qu'on disposait d'eux sans les consulter. Les protestants de Bohême commencent par se confédérer, à l'exemple de l'union évangélique; bientôt ils entraînent les catholiques dans leur parti, parce qu'il s'agit des droits de l'état et non de la religion. La Silésie, ce grand fief de la Bohême, se joint à elle: la guerre civile est allumée. Un comte de Thurn ou de la Tour, homme de génie, est à la tête des confédérés; il fait la guerre régulièrement et avec avantage; ses partis vont jusqu'aux portes de Vienne.

(1619) L'empereur Mathias meurt, au moi de mars, au milieu de cette révolution subite, sans pouvoir prévoir quel sera le destin de sa maison.

Son cousin, Ferdinand de Gratz, est assez heureux d'abord pour ne point éprouver de grandes contradictions en Hongrie, dont il avait chassé les Turcs par un traité qui le rendait agréable au royaume; mais il voit la Bohême, la Silésie, la Moravie, la Lusace liguées contre lui, les protestants de l'Autriche prêts à éclater, et ceux de l'Allemagne peu disposés à l'élever à l'Empire. La maison d'Autriche n'avait point encore eu de moment plus critique; d'un côté, quatre électeurs offrent la couronne impériale à Maximilien, duc de Bavière; de l'autre, la Bohême offre sa souveraineté, d'abord au duc de Savoie, trop éloigné pour l'accepter, et ensuite à l'électeur palatin, Frédéric V, quil'obtint pour son malheur: cependant on s'assemble à Francfort, pour élire un roi des Romains, un roi d'Allemagne, un empereur. Presque toutes les cours de l'Europe sont en mouvement pour cette grande affaire; les états de la Bohême députent à Francfort, pour faire exclure Ferdinand du droit de suffrage: ils ne le reconnaissaient pas pour roi, et conséquemment ils ne voulaient pas qu'il eût de voix: non-seulement il était menacé de n'être pas empereur, mais même de n'être pas électeur; il fut l'un et l'autre. Il se donna sa voix pour l'Empire, il eut celle des catholiques et des protestants. Chaque électeur fut tellement ménagé, que chacun crut voir son intérêt particulier dans l'élé-

vation de Ferdinand de Gratz. L'électeur palatin lui-même, à qui la Bohème déférait la couronne, fut obligé de donner sa voix, dont le refus aurait été inutile. Cette élection fut faite le 19 août 1619; il est couronné à Aix-la-Chapelle, le 9 septembre; il signe auparavant une capitulation un peu plus étendue que celle de ses prédécesseurs.

FERDINAND II,

QUARANTE-SIXIÈME EMPEREUR.

(1619) Dans le temps même que Ferdinand II est couronné empereur, les états de Bohème nomment pour roi l'électeur palatin. Cet honneur était devenu plus dangereux qu'auparavant par la nomination de Ferdinand à l'Empire; c'était le temps d'une grande crise pour le parti protestant. Si Frédéric eût été secouru par son beau-père Jacques, roi d'Angleterre, le succès paraissait assuré; mais Jacques ne lui donna que des conseils, et ses conseils furent de refuser: il ne le crut pas, et s'abandonna à la fortune.

Il est solennellement couronné dans Prague, le 4 novembre, avec l'électrice princesse d'Angleterre; mais il est couronné par l'administrateur des Hussites, non par l'archevêque de Prague.

Cela seul annonçait une guerre de religion, aussi-bien que de politique; tous les princes protestants, hors l'électeur de Saxe, étaient pour lui: il avait dans son armée

quelques troupes anglaises, que des seigneurs d'Angleterre lui avaient amenées par amitié pour lui, par haine pour la religion catholique, et par la gloire de faire ce que son beau-père, Jacques Ier, ne faisait pas. Il était secondé par le voivode de Transylvani, Bethlem-Gabor, qui attaquait le même ennemi en Hongrie. Gabor pénétra même jusqu'aux portes de Vienne, et de là il retourna sur ses pas prendre Presbourg. La Silésie était toute soulevée contre l'empereur; le comte de Mansfeld soutenait en Bohême le parti du palatin; les protestants même de l'Autriche inquiétaient l'empereur. Si la maison bavaroise avait été réunie, comme celle d'Autriche le fut toujours, le parti du nouveau roi de Bohême aurait été le plus fort: mais le duc de Bavière, riche et puissant, était loin de contribuer à la grandeur de la branche aînée de sa maison. La jalousie, l'ambition, la religion le jetèrent dans le parti de l'empereur; de sorte qu'il arriva à la maison bavaroise, sous Ferdinand de Gratz, ce qui était arrivé à la maison de Saxe, sous Charles-Quint.

La ligue protestante et la ligue catholique étaient à peu près également puissantes dans l'Allemagne, mais l'Espagne et l'Italie appuyaient Ferdinand; elles lui fournissaient de l'argent levé sur le clergé, et des troupes. La-France, qui n'était pas encore gouvernée par le cardinal de Richelieu, oubliait ses anciens intérêts. La cour de Louis

XIII, faible et orageuse, semblait avoir des vues (supposé qu'elle en eût) toutes contraires aux desseins du grand Henri IV.

(1620) Louis XIII envoie en Allemagne le duc d'Angoulême, à la tête d'une ambassade solennelle, pour offrir ses bons offices, au lieu d'y marcher avec une armée. Les princes assemblés à Ulm écoutent le duc d'Angoulême, et ne concluent rien; la guerre en Bohême continue. Bethlem-Gabor se fait reconnaître roi en Hongrie, comme le palatin, Frédéric V, en Bohême. Un ambassadeur de la Porte et un de Venise favorisent cette révolution des états de Hongrie dans la ville de Neuhaeusel. On n'était pas accoutumé à voir ainsi les Turcs et les Vénitiens réunis; mais Venise avait tant de démêlés avec la branche d'Autriche espagnole, qu'elle déclarait ouvertement ses sentiments contre toute la maison.

Toute l'Europe était partagée dans cette querelle, mais plutôt par des voeux que par des effets: et l'empereur était bien mieux secondé en Allemagne que l'électeur palatin.

D'un côté, l'électeur de Saxe, déclaré pour l'empereur, entre dans la Lusace: de l'autre, le duc de Bavière pénètre en Bohême avec une puissante armée, tandis que les armes de l'empereur résistent, au moins en Hongrie, contre Bethlem-Gabor.

Le palatin est attaqué à la fois, et dans son nouveau royaume de Bohême, et dans

son électorat. Henri-Frédéric de Nassau, frère et depuis successeur de Maurice, le stathouder des Provinces-Unies, y combattait pour lui. Il y avait encore des Anglais; mais contre lui était le célèbre Spinola, avec l'élite des troupes des Pays-Bas espagnols. Le palatinat est ravagé. Une bataille décide en Bohème du sort de la maison d'Autriche et de la maison palatine.

Frédéric est entièrement défait, le 19 novembre, auprès de Prague, par son parent, Maximilien de Bavière. Il fuit d'abord en Silésie avec sa femme et deux de ses enfants, et perd en un jour les états de ses aïeux et ceux qu'il avait acquis.

(1621) Le roi d'Angleterre, Jacques, négocie en faveur de son malheureux gendre aussi infructueusement qu'il s'était conduit faiblement.

L'empereur met l'électeur palatin au ban de l'Empire, par un arrêt de son conseil aulique, le 20 janvier. Il proscrit le duc de Jagendorff, en Silésie, le prince d'Anhalt, les comtes de Hohenloh, de Mannsfeld, de La Tour, tous ceux qui ont pris les armes pour Frédéric.

Ce prince vaincu n'a pour lui que des intercesseurs et point de vengeur. Le roi de Danemark presse l'empereur d'user de clémence. Ferdinand n'en fait pas moins passer par la main du bourreau un grand nombre de gentilshommes bohémiens.

Un de ses généraux, le comte de Buquoy,

achève de soumettre ce qui reste de rebelles en Bohême, et de là il court assurer la Haute-Hongrie contre Bethlem-Gabor. Buquoy est tué dans cette campagne; et Ferdinand s'accommode bientôt avec le Transylvain, auquel il cède un grand terrain, pour être plus sûr du reste.

Cependant l'électeur palatin se réfugie de Silésie en Danemark, et de Danemark en Hollande. Le duc de Bavière s'empare du Haut-Palatinat tandis que le marquis de Spinola répand dans le Palatinat les troupes espagnoles, fournies par l'archiduc, gouverneur des Pays-Bas.

Le palatin n'avait pu obtenir de son beau-père le roi Jacques, et du roi de Danemark, que de bons offices et des ambassades inutiles à Vienne. Il n'obtenait rien de la France, dont l'intérêt était de prendre son parti. Ses seules ressources étaient alors dans deux hommes qui devaient naturellement l'abandonner. C'était le duc de Jagendorff, en Silésie, et le comte de Mannsfeld, dans le Palatinat, tous deux proscrits par l'empereur, et pouvant mériter leur grâce en quittant le parti du palatin. Ils firent pour lui des efforts incroyables. Mannsfeld, surtout, fut toujours à la tête d'une petite armée, qu'il conserva malgré la puissance autrichienne. Elle n'avait pour toute solde que l'art de Mannsfeld de faire la guerre en partisan habile, art assez en usage alors, dans un temps où l'on ne connaissait pas

ces grandes armées toujours subsistantes et où un chef résolu pouvait se maintenir quelque temps à la faveur des troubles. Mannsfeld réveillait et encourageait les princes protestants voisins.

Christiern surtout, prince de Brunswick, administrateur, ce qui, au fond, ne veut dire qu'usurpateur, de l'évêché d'Halberstadt, se joignit à Mannsfeld. Ce Christiern s'intitulait, *ami de Dieu et ennemi des prêtres*; il n'était pas moins ennemi des peuples dont il ravageait le territoire. Mannsfeld et lui firent beaucoup de mal au pays, sans faire du bien à l'électeur palatin.

Les princes d'Orange et les Provinces-Unies, qui faisaient la guerre contre les Espagnols, aux Pays-Bas, étaient obligés d'y employer toutes leurs forces, et n'étaient pas en état de donner au palatin des secours efficaces. Son parti était accablé; mais il ne laissait pas de donner de temps en temps de violentes secousses: et à la moindre occasion, il se trouvait quelque prince protestant qui armait en sa faveur. Le landgrave de Hesse-Cassel disputait quelques terres au landgrave de Darmstadt. Piqué contre l'empereur, qui favorisait son compétiteur, il soutenait, autant qu'il le pouvait, le parti de l'électeur palatin. Le markgrave de Bade-Dourlach s'unissait avec Mannsfeld; et en général, tous les princes protestants, craignant de se voir bientôt forcés de restituer les biens ecclésiastiques, paraissaient disposés à prendre les

armes, dès qu'ils seraient secondés de quelques puissances.

(1622) C'est toujours le duc de Bavière qui fait le bonheur de Ferdinand. Ce sont ses généraux et ses troupes qui achèvent de ruiner le parti du palatin, son parent. Tilly, général bavarois, qui depuis fut un des plus grands généraux de l'empereur, défait entièrement, auprès d'Aschaffenbourg, ce prince de Brunswick, surnommé à bon droit l'*ennemi des prêtres*, puisqu'il venait de piller l'abbaye de Fulde, et toutes les terres ecclésiastiques de cette partie de l'Allemagne.

Il ne restait plus que Mannsfeld qui pût défendre encore le Palatinat, et il en était capable, étant à la tête d'une petite armée qui, avec les débris de celle de Brunswick, allait jusqu'à dix mille hommes. Mannsfeld était un homme extraordinaire, bâtard d'un comte de ce nom, n'ayant de fortune que son courage et son habileté; secouru en secret des princes d'Orange et des autres protestants, il se trouvait général d'une armée qui n'appartenait qu'à lui.

Le malheureux Frédéric fut assez mal conseillé pour renoncer à ce secours, dans l'espérance qu'il obtiendrait de l'empereur des conditions favorables qu'il ne pouvait obtenir que par la force. Il pressa lui-même Brunswick et Mannsfeld de l'abandonner. Ces deux chefs errants passent en Lorraine et en Alsace, et cherchent de nouveaux pays à ravager.

Alors Ferdinand II, pour tout accommodement avec l'électeur palatin, envoie Tilly victorieux prendre Heidelberg, Mannheim et le reste du pays; tout ce qui appartenait à l'électeur fut regardé comme le bien d'un proscrit. Il avait la plus nombreuse et la plus belle bibliothèque d'Allemagne, surtout en manuscrits; elle fut transportée chez le duc de Bavière, qui l'envoya par eau à Rome. Plus du tiers fut perdu par un naufrage, et le reste est conservé encore dans le Vatican.

La religion et l'amour de la liberté excitent toujours quelques troubles en Bohême; mais ce ne sont plus que des séditions qui finissent par des supplices. L'empereur fait sortir de Prague tous les ministres luthériens, et fait fermer leurs temples. Il donne aux jésuites l'administration de l'université de Prague. Il n'y avait plus alors que la Hongrie qui pût inquiéter la prospérité de l'empereur. Il achève de s'assurer la paix avec Bethlem-Gabor, en le reconnaissant souverain de la Transylvanie, et en lui cédant, sur les frontières de son état, sept comtés qui composent cinquante lieues de pays. Le reste de la Hongrie, théâtre éternel de la guerre, ravagé depuis long-temps sans interruption, n'était encore à la maison d'Autriche d'aucune ressource, mais c'était toujours un boulevard des états autrichiens.

(1623) L'empereur, affermi en Allemagne, assemble une diète à Ratisbonne, dans laquelle il déclare „que l'électeur palatin s'étant rendu

„criminel de lèse-majesté, ses états, ses biens „et ses dignités sont dévolus au domaine „impérial; mais que, ne voulant pas dimi-„nuer le nombre des électeurs, il veut, „commande et ordonne que Maximilien, duc „de Bavière, soit investi dans cette diète de „l'électorat palatin.“ C'était parler en maître. Les princes catholiques accédèrent tous à la volonté de l'empereur. Les protestants firent quelques remontrances publiques. L'électeur de Brandebourg, les ducs de Brunswick, de Holstein, de Mecklenbourg, les villes de Brême, de Hambourg, de Lubeck et d'autres, renouvelèrent la ligue évangélique. Le roi de Danemark se joignit à eux; mais cette ligue, n'étant que défensive, laissa l'empereur en pleine liberté d'agir.

Le 25 février, Ferdinand, sur son trône, investit le duc de Bavière de l'électorat palatin. Le vice-chancelier dit expressément „que l'empereur lui confère cette dignité de „sa pleine puissance.“

On ne donna point, par cette investiture, les terres du Palatinat au duc de Bavière; c'était un article important qui faisait encore de grandes difficultés.

Jean-George de Hohenzollern, l'aîné, de la maison de Brandebourg, est fait prince de l'Empire à cette diète.

Brunswick, *l'ennemi des prêtres*, et le fameux général Mannsfeld, toujours secrètement appuyés par les princes protestants, reparaissent dans l'Allemagne. Brunswick s'étab-

lit d'abord dans la Basse-Saxe, et ensuite dans la Westphalie. Le comte de Tilly défait son armée et la disperse. Mansfeld demeure toujours inébranlable et invincible. C'était le seul appui qu'eût alors le palatin; et cet appui ne suffisait pas pour lui faire rendre ses domaines.

(1624) La ligue protestante couvait toujours un feu prêt à éclater contre l'empereur. Le roi d'Angleterre, Jacques Ier, n'ayant pu rien obtenir en faveur du palatin, son gendre, par les négociations, s'unit enfin avec la ligue de la Basse-Saxe; et le roi de Danemark, Christiern IV, est déclaré chef de la ligue; mais ce n'était pas encore là le chef qu'il fallait pour tenir tête à la fortune de Ferdinand II.

Le roi d'Angleterre fournit de l'argent; le roi de Danemark, Christiern IV, amène des troupes; le fameux Mansfeld grossit sa petite armée, et on se prépare à la guerre.

(1625) A peine le roi d'Angleterre a-t-il pris enfin la résolution de secourir efficacement son gendre, et de se déclarer contre la maison d'Autriche, qu'il meurt, au mois de mars, et laisse les confédérés privés de leur plus puissant secours.

Ce n'était qu'une partie de l'union évangélique qui avait levé l'étendard. La Basse-Saxe était le théâtre de la guerre.

(1626) Les deux grands généraux de l'empereur, Tilly et Wallenstein, arrêtent les progrès du roi de Danemark et des confédérés. Tilly

défait le roi de Danemark en bataille rangée, près de Nordheim, dans le pays de Brunswick. Cette victoire paraît laisser le palatin sans ressources. Mansfeld, qui ne perdait jamais courage, transporte ailleurs le théâtre de la guerre, et va par le Brandebourg, la Silésie, la Moravie, attaquer en Hongrie l'empereur. Bethlem-Gabor, avec qui l'empereur n'avait pas tenu tous ses engagements, reprend les armes, se joint à Mansfeld, et lui amène dix mille hommes. Il arme les Turcs qui étaient toujours maîtres de Bude; mais ce projet si grand et si hardi avorte sans qu'il en coûte de peine à Ferdinand. Les maladies détruisent l'armée de Mansfeld. Il meurt de la contagion, à la fleur de son âge, en exhortant ce qui lui reste de soldats à sacrifier leur vie pour la liberté germanique.

Le prince de Brunswick, cet autre soutien de l'électeur palatin, était mort quelque temps auparavant. La fortune ôtait au palatin tous les secours, et favorisait en tout Ferdinand: cet empereur venait de faire élire son fils Ferdinand-Ernest roi de Hongrie. Bethlem-Gabor veut en vain soutenir ses droits sur ce royaume; les Turcs, dans la minorité du sultan Amurat IV, ne peuvent le secourir; il désole, à la vérité, la Stirie, mais Wallenstein le repousse comme il a repoussé les Danois; enfin l'empereur, heureux par ses ministres comme par ses généraux, contient Betlhem-Gabor par un traité qui, en lui

laissant la Transylvanie et les sept comtés adjacents, assure le tout à l'Autriche après la mort de Gabor.

(1627) Tout réussit à Ferdinand sans qu'il ait d'autre soin que de souhaiter et d'ordonner. Le comte de Tilli poursuit le roi de Danemark et les confédérés. Ce roi se retire dans ses états. Les ducs de Holstein et de Brunswick désarment presque aussitôt qu'ils ont armé. L'électeur de Brandebourg, qui avait seulement permis que ses sujets s'enrôlassent au service du Danemark, les rappelle, et rompt toute association. Le comte de Tilly, et Wallenstein, devenu duc de Friedland, font vivre partout à discrétion leurs troupes victorieuses.

Ferdinand, joignant les intérêts de la religion à ceux de sa politique, veut retirer l'évêché de Halberstadt des mains de la maison de Brunswick : et les archevêchés de Magdebourg et de Brême des mains de la maison de Saxe, pour les donner à un de ses fils avec plusieurs abbayes.

Il avait fait élire son fils, Ferdinand-Ernest, roi de Hongrie : il le fait couronner roi de Bohême sans élection ; car les Hongrois, voisins des Turcs et de Bethlem-Gabor, devaient être ménagés : mais la Bohême était regardée comme asservie.

(1628) Ferdinand jouit alors de l'autorité absolue.

Les princes protestants et le roi de Danemark, Christiern IV, s'adressent secrètement

au ministère de France, que le cardinal de Richelieu commençait à rendre respectable dans l'Europe. Ils se flattaient avec raison que ce cardinal, qui voulait écraser les protestants de France, soutiendrait ceux d'Allemagne. Le cardinal de Richelieu fait donner de l'argent au roi de Danemark, et encourage les princes protestants. Les Danois marchent vers l'Elbe: mais la ligue protestante effrayée n'ose se déclarer ouvertement pour lui, et le bonheur de l'empereur n'est point encore interrompu. Il proscrit le duc de Mecklenbourg, que les Danois avaient forcé à se déclarer pour eux. Il donne son duché à Wallenstein.

(1629) Le roi de Danemark, toujours malheureux, est obligé de faire sa paix avec l'empereur, au mois de juin. Jamais Ferdinand n'eut plus de puissance et ne la fit plus valoir.

Christiern IV, qui avait des démêlés avec le duc de Holstein, ravageait le duché de Slesvich avec ses troupes qui ne servaient plus contre Ferdinand. La cour de Vienne lui envoie des lettres monitoriales, comme à un membre de l'Empire, et lui enjoint d'évacuer les terres de Slesvich. Le roi de Danemark répond que jamais ce duché n'a été un fief impérial comme celui de Holstein. La cour de Vienne réplique que le royaume de Danemark lui-même est un fief de l'Empire. Le roi est enfin obligé de se conformer à la volonté de l'empereur. On ne pouvait

guère soutenir les prétentions de l'Empire, du côté du nord, avec plus de grandeur.

Jusque-là l'Empire avait paru comme entièrement détaché de l'Italie depuis Charles-Quint. La mort d'un duc de Mantoue, marquis de Montferrat, fit revivre ces anciens droits qu'on avait été hors de portée d'exercer. Ce duc de Manteue, Vincent II, était mort sans enfants. Son gendre, Charles de Gonzague, duc de Nevers, prétendait la succession, en vertu de ses conventions matrimoniales. Son parent, César Gonzague, duc de Guastalle, avait reçu de l'empereur l'investiture éventuelle.

Le duc de Savoie, troisième prétendant voulait exclure les deux autres, et le roi d'Espagne voulait les exclure tous trois. Le duc de Nevers avait déjà pris possession et se faisait reconnaître duc de Mantoue; mais le roi d'Espagne et le duc de Savoie s'unissent ensemble pour s'emparer, dans le Montferrat, de ce qui peut leur convenir.

L'empereur exerce alors, pour la première fois, son autorité en Italie; il envoie le comte de Nassau, en qualité de commissaire impériale, pour mettre en séquestre le Mantouan et le Montferrat, jusqu'à ce que le procès soit jugé à Vienne.

Ces procédures étaient inouïes en Italie depuis soixante ans. Il était visible que l'empereur voulait à la fois soutenir les anciens droits de l'Empire, et enrichir la branche d'Autriche espagnole de ces dépouilles.

Le ministère de France, qui épiait toutes les occasions de mettre une digue à la puissance autrichienne, secourt le duc de Mantoue; elle s'était déjà mêlée des affaires de la Valteline; elle avait empêché la branche d'Autriche espagnole de s'emparer de ce pays, qui eût ouvert une communication du Milanais au Tirol, et qui eût rejoint les deux branches d'Autriche par les Alpes, comme elles l'étaient par le Rhin, par les Pays-Bas. Le cardinal de Richelieu prend donc, dans cet esprit, le parti du duc de Mantoue.

Les Vénitiens, plus voisins et plus exposés, envoient dans le Mantouan une armée de quinze mille hommes. L'empereur déclare rebelles tous les vassaux de l'Empire, en Italie, qui prendront parti pour le duc. Le pape Urbain VIII est obligé de favoriser ces décrets.

Le pontificat alors était dépendant de la maison d'Autriche; et Ferdinand, qui se voyait à la tête de cette maison par sa dignité impériale, étoit regardé comme le plus puissant prince de l'Europe.

Les troupes allemandes, avec quelques régiments espagnols, prennent Mantoue d'assaut, et la ville est livrée au pillage.

Ferdinand, heureux partout, croit enfin que le temps est venu de rendre la puissance impériale despotique, et la religion catholique entièrement dominante. Par un édit de son conseil, il ordonne que les protestants restituent tous les biens ecclésiastiques dont

ils s'étaient emparés depuis le traité de Passau, signé par Charles-Quint. C'était porter le plus grand coup au parti protestant; il fallait rendre les archevêchés de Magdebourg et de Brême, les évêchés de Brandebourg, de Lebus, de Camin, d'Havelberg, de Lubeck, de Misnie, de Naumbourg, de Mersebourg, de Schwerin, de Minden, de Verden, de Halberstadt, une foule de bénéfices. Il n'y avait point de prince soit luthérien, soit calviniste, qui n'eût des biens de l'Église.

Alors les protestants n'ont plus de mesures à garder. L'électeur de Saxe, que l'espérance d'avoir Clèves et Juliers avait long-temps retenu, éclate enfin: cette espérance s'affaiblit d'autant plus que l'électeur de Brandebourg et le duc de Neubourg s'étaient accordés; le premier jouissait de Clèves paisiblement, et le second de Juliers, sans que l'empereur les inquiétât. Ainsi le duc de Saxe voyait ces provinces lui échapper, et allait perdre Magdebourg et le revenu de plusieurs évêchés.

L'empereur alors avait près de cent cinquante mille hommes en armes; la ligue catholique en avait environ trente mille. Les deux maisons d'Autriche étaient intimement unies. Le pape et toutes les églises catholiques encourageaient l'empereur dans son projet: la France ne pouvait encore s'y opposer ouvertement; et il ne paraissait pas qu'aucune puissance de l'Europe fût en état de le traverser. Le duc de Wallenstein, à la tête d'une puissante armée, commença par faire

exécuter l'édit de l'empereur dans la Souabe et dans le duché de Wirtemberg; mais les églises catholiques gagnaient peu à ces restitutions: on prenait beaucoup aux protestants, les officiers de Wallenstein s'enrichissaient, et ses troupes vivaient aux dépens des deux partis, qui se plaignirent également.

(1630) Ferdinand se voyait précisément dans le cas de Charles-Quint, au temps de la ligue de Smalcalde. Il fallait ou que tous les princes de l'Empire fussent entièrement soumis, ou qu'il succombât; c'était la lutte du pouvoir impérial despotique contre le gouvernement féodal; et les peuples, pressés par ces deux colosses, étaient écrasés. L'électeur de Saxe se repentait alors d'avoir aidé à accabler le palatin; et ce fut lui qui, de concert avec les autres princes protestants, engagea secrètement Gustave-Adolphe, roi de Suède, à venir en Allemagne, au lieu du roi de Danemark, dont le secours avait été si inutile.

L'électeur de Bavière n'était guère plus attaché alors à l'empereur; il aurait voulu toujours commander les armées de l'Empire, et par là tenir Ferdinand lui-même dans la dépendance: enfin il aspirait à se faire élire un jour roi des Romains, et négociait en secret avec la France, tandis que les protestants appelaient le roi de Suède.

Ferdinand assemble une diète à Ratisbonne; son dessein était de faire élire roi des Romains Ferdinand Ernest, son fils; il voulait enga-

ger l'Empire à le seconder contre Gustave-Adolphe, si ce roi venait en Allemagne; et contre la France, en cas qu'elle continuât à protéger contre lui le duc de Mantoue: mais, malgré sa puissance, il trouve si peu de bonne volonté dans l'esprit des électeurs, qu'il n'ose pas même proposer l'élection de son fils.

Les électeurs de Saxe et de Brandebourg n'étant point venus à cette assemblée, y exposent leurs griefs par des députés. L'électeur de Bavière même est le premier à dire „qu'on ne peut délibérer librement dans „les diètes, tant que l'empereur aura cent „cinquante mille hommes." Les électeurs ecclésiastiques et les évêques qui sont à la diète pressent la restitution des biens de l'Église: ce projet ne peut se consommer qu'en conservant l'armée, et l'armée ne peut se conserver qu'aux dépens de l'Empire qui est en alarmes. L'électeur de Bavière, qui veut la commander, exige de Ferdinand la déposition du duc de Wallenstein. Ferdinand pouvait commander lui-même, et ôter ainsi tout prétexte à l'électeur de Bavière; il ne prit point ce parti glorieux: il ôta le commandement à Wallenstein, et le donna à Tilly: par là il acheva d'aliéner le Bavarois; il eut des soldats et n'eut plus d'amis.

La puissance de Ferdinand II, qui faisait craindre aux états d'Allemagne leur perte prochaine, inquiétait en même temps la France, Venise, et jusqu'au pape. Le car-

dinal de Richelieu négociait alors avec l'empereur au sujet de Mantoue; mais il rompt le traité dès qu'il apprend que Gustave-Adolphe se prépare à entrer en Allemagne. Il traite alors avec ce monarque. L'Angleterre et les Provinces-Unies en font autant. L'électeur palatin, qui était, un moment auparavant, abandonné de tout le monde, se trouve tout d'un coup prêt d'être secouru par toutes ces puissances. Le roi de Danemark, affaibli par ses pertes précédentes, et jaloux du roi de Suède, reste dans l'inaction.

Gustave part enfin de Suède le 23 juin, s'embarque avec treize mille hommes, et aborde en Poméranie. Il prétendait déjà cette province en tout ou en partie pour le fruit de ses expéditions. Le dernier duc de Poméranie qui régnait alors n'avait point d'enfants. Ses états, par des actes de confraternité, devaient revenir à l'électeur de Brandebourg. Gustave stipula qu'au cas de la mort du dernier duc, il garderait la Poméranie en séquestre, jusqu'au remboursement des frais de la guerre. Or séquestrer une province et l'usurper, c'est à peu près la même chose.

(1631) Le cardinal de Richelieu ne consomme l'alliance de la France avec Gustave, que lorsque ce roi est en Poméranie. Il n'en coûta à la France que trois cent mille livres une fois payées, et neuf cent mille par an. Ce traité est un des plus habiles

qu'on ait jamais faits. On y stipule la neutralité pour l'électeur de Bavière, qui pouvait être le plus grand support de l'empereur. On y stipule celle de tous les états de la ligue catholique, qui n'aideront pas l'empereur contre les Suédois; on a soin de faire promettre en même temps à Gustave de conserver tous les droits de l'Église romaine dans tous les lieux où elle subsiste. Par là on évite de faire de cette guerre une guerre de religion, et on donne un prétexte spécieux aux catholiques même d'Allemagne de ne pas secourir l'empereur. Cette ligue est signée, le 23 janvier, dans le Brandebourg. Ce traité est regardé comme le triomphe de la politique du cardinal de Richelieu et du grand Gustave.

Les états protestants encouragés s'assemblent à Leipsick. Ils y résolvent de faire de très-humbles remontrances à Ferdinand, et d'appuyer leur requête de quarante mille hommes pour rétablir la paix dans l'Empire. Gustave avance en augmentant toujours son armée. Il est à Francfort-sur-l'Oder: il ne peut de là empêcher le général Tilly de prendre Magdebourg d'assaut, le 20 mai. La ville est réduite en cendres. Les habitants périssent par le fer et par les flammes: évènement horrible, mais confondu aujourd'hui dans la foule des calamités de ce temps-là. Tilly, maître de l'Elbe, comptait empêcher le roi de Suède de pénétrer plus avant.

L'empereur, après s'être accommodé avec la France, au sujet du duc de Mantoue, rappelait toutes ses troupes d'Italie. La supériorité était encore tout entière de son côté. L'électeur de Saxe, qui le premier avait appelé Gustave-Adolphe, est alors très-embarrassé; et l'électeur de Brandebourg, se trouvant précisément entre les armées impériale et suédoise, est très-sirrésolu.

Dans cette crise, Gustave force, les armes à la main, l'électeur de Brandebourg à se joindre à lui. L'électeur George-Guillaume lui livre la forteresse de Spandau pour tout le temps de la guerre, lui assure tous les passages; le laissant recruter dans le Brandebourg, et se ménageant auprès de l'empereur la ressource de s'excuser sur la contrainte.

L'électeur de Saxe donne à Gustave ses propres troupes à commander. Le roi de Suède s'avance à Leipsick. Tilly marche au-devant de lui et de l'électeur de Saxe, à une lieue de la ville. Les deux armées étaient chacune d'environ trente mille combattants. Les troupes de Saxe nouvellement levées ne font aucune résistance, et l'électeur de Saxe est entraîné dans leur fuite. La discipline suédoise répara ce malheur. Gustave commençait à faire de la guerre un art nouveau. Il avait accoutumé son armée à un ordre et à des manœuvres qui n'étaient point connus ailleurs; et quoique Tilly fût regardé comme un des meilleurs généraux

de l'Europe, il fut vaincu d'une manière complète; cette bataille se donna le 17 septembre.

Le vainqueur poursuit les Impériaux dans la Franconie; tout se soumet à lui depuis l'Elbe jusqu'au Rhin. Toutes les places lui ouvrent leurs portes, pendant que l'électeur de Saxe va jusque dans la Bohême et dans la Silésie. Gustave rétablit tout d'un coup le duc de Mecklenbourg dans ses états, à un bout de l'Allemagne; et il est déjà à l'autre bout, dans le Palatinat, après avoir pris Mayence.

L'électeur palatin dépossédé vient l'y trouver, pour combattre avec son protecteur. Les Suédois vont jusqu'en Alsace. L'électeur de Saxe, de son côté, se rend maître de la capitale de la Bohême, et fait la conquête de la Lusace. Tout le parti protestant est en armes dans l'Allemagne, et profite des victoires de Gustave. Le comte de Tilly fuyait dans la Westphalie avec les débris de son armée, renforcée des troupes que le duc de Lorraine lui amenait; mais il ne faisait aucun mouvement pour s'opposer à tant de progrès rapides.

L'empereur, tombé en moins d'une année de ce haut degré de grandeur qui avait paru si redoutable, eut enfin recours à ce duc de Wallenstein qu'il avait privé du généralat, et lui remit le commandement de ses troupes, avec le pouvoir le plus absolu qu'on ait jamais donné à un général. Wallenstein ac-

cepta le commandement, et on ne laissa à Tilly que quelques troupes, pour se tenir au moins sur la défensive. La protection que le roi de Suède donnait à l'électeur palatin rendait, à la vérité, l'électeur de Bavière à l'empereur; mais le Bavarois ne se rapprocha de Ferdinand, dans ces premiers temps critiques, que comme un prince qui le ménageait, et non comme un ami qui le défendait.

L'empereur n'avait plus de quoi entretenir ses nombreuses armées, qui l'avaient rendu si formidable; elles avaient subsisté aux dépens des états catholiques et protestants, avant la bataille de Leipsick; mais depuis ce temps il n'avait plus les mêmes ressources. C'était à Wallenstein à former, à recruter, et à conserver son armée comme il pouvait.

Ferdinand fut réduit alors à demander au pape Urbain VIII de l'argent et des troupes. On lui refusa l'un et l'autre. Il voulut engager la cour de Rome à publier une croisade contre Gustave; le Saint-Père promit un jubilé au lieu de croisade.

(1632) Cependant le roi de Suède repasse les bords du Rhin vers la Franconie. Nuremberg lui ouvre ses portes. Il marche à Donauwœrt, vers le Danube; il rend à la ville son ancienne liberté, et la soustrait au domaine du duc de Bavière. Il met à contribution dans la Souabe tout ce qui appartient aux maisons d'Autriche et de Bavière.

Il force le passage du Lech, malgré Tilly qui est blessé à mort dans la retraite. Il entre dans Augsbourg en vainqueur, et y rétablit la religion protestante. On ne peut guère pousser plus loin les droits de la victoire. Les magistrats d'Augsbourg lui prêtèrent serment de fidélité. Le duc de Bavière, qui était alors comme neutre, et qui n'était armé, ni pour l'empereur, ni pour lui-même, est obligé de quitter Munich qui se rend au conquérant, le 7 mai, et qui lui paye trois cent mille rixdalers pour se racheter du pillage. Le palatin eut du moins la consolation d'entrer avec Gustave dans le palais de celui qui l'avait déposédé.

Les affaires de l'empereur et de l'Allemagne semblaient désespérées. Tilly, grand général, qui n'avait été malheureux que contre Gustave, était mort. Le duc de Bavière, mécontent de l'empereur, était sa victime, et se voyait chassé de sa capitale. Wallenstein, créé duc de Friedland, plus mécontent encore du duc électeur de Bavière, Maximilien, son rival déclaré, avait refusé de marcher à son secours: et l'empereur Ferdinand, qui n'avait jamais voulu paraître en campagne, attendait sa destinée de ce Wallenstein, qu'il n'aimat pas, et dont il était en défiance. Wallenstein s'occupait alors à reprendre la Bohême sur l'électeur de Saxe, et il avait autant d'avantage sur les Saxons que Gustave en avait sur les Impériaux.

Enfin l'électeur de Bavière obtient avec peine que Wallenstein se joigne à lui. L'armée bavaroise, levée en partie aux dépens de l'électeur, et en partie aux dépens de la ligue catholique, était d'environ vingt-cinq mille hommes. Celle de Wallenstein était de près de trente mille vieux soldats. Le roi de Suède n'en avait pas vingt-mille; mais on lui amène des renforts de tous côtés. Le landgrave de Hesse-Cassel, Guillaume et Bernard de Saxe-Weimar, le prince palatin de Birckenfeld se joignent à lui. Son général Banner lui amène de nouvelles troupes. Il marche auprès de Nuremberg avec plus de cinquante mille combattants, au camp retranché des ducs de Bavière et de Wallenstein. Ils donnent une bataille qui n'est point décisive. Gustave reporte la guerre dans la Bavière: Wallenstein la reporte dans la Saxe, et tous ces différents mouvements achèvent le ravage de ces provinces.

Gustave revole vers la Saxe en laissant douze mille hommes dans la Bavière. Il arrive près de Leipsick par des marches précipitées, et se trouve devant Wallenstein qui ne s'y attendait pas. A peine est-il arrivé qu'il se prépare à donner bataille.

Il la donne dans la grande plaine de Lutzen, le 15 novembre. La victoire est long-temps disputée. Les Suédois la remportent, mais ils perdent leur roi, dont le corps fut trouvé parmi les morts, percé de deux balles et de deux coups d'épée. Le duc Bernard de

Saxe-Weimar acheva la victoire que Gustave avait commencée avant d'être tué. Que n'a-t-on pas écrit sur la mort de ce grand homme? On accusa un prince de l'Empire, qui servait dans son armée, de l'avoir assassiné; on imputa sa mort au cardinal de Richelieu qui avait besoin de sa vie. N'est-il donc pas naturel qu'un roi qui s'exposait en soldat, soit mort en soldat?

Cette perte fut fatale au palatin qui attendait de Gustave son rétablissement. Il était malade alors à Mayence. Cette nouvelle augmenta sa maladie, dont il mourut, le 19 novembre.

Wallenstein, après la journée de Lutzen, se retire dans la Bohême. On s'attendait dans l'Europe que les Suédois, n'ayant plus Gustave à leur tête, sortiraient bientôt de l'Allemagne; mais le général Bannier les conduisit en Bohême. Il faisait porter au milieu d'eux le corps de leur roi, pour les exciter à le venger.

(1633) Gustave laissait sur le trône de Suède une fille âgée de six ans, et par conséquent des divisions dans le gouvernement. La même division se trouvait dans la ligue protestante par la mort de celui qui en avait été le chef et le soutien. Tout le fruit de tant de victoires devait être perdu, et ne le fut pourtant pas. La véritable raison peut-être d'un évènement si extraordinaire, c'est que l'empereur n'agissait que de son cabinet, dans le temps qu'il eût dû faire les der-

niers efforts à la tête de ses armées. Le sénat de Suède chargea le chancelier Oxenstiern de suivre en Allemagne les vues du grand Gustave, et lui donna un pouvoir absolu. Oxenstiern alors joua le plus beau rôle que jamais particulier ait eu en Europe. Il se trouva à la tête de tous les princes protestants d'Allemagne.

Ces princes s'assemblent à Heilbronn, le 19 mars. Les ambassadeurs de France, d'Angleterre, des États-généraux se rendent à l'assemblée. Oxenstiern en fait l'ouverture dans sa maison, et il se signale d'abord en faisant restituer le Haut et le Bas-Palatinat à Charles-Louis, fils du palatin déposédé. Ce prince, Charles-Louis, parut comme électeur dans une des assemblées; mais cette cérémonie ne lui rendait pas ses états.

Oxenstiern renouvelle avec le cardinal de Richelieu le traité de Gustave-Adolphe; mais on ne lui donne qu'un million de subsides par an; au lieu de douze cent mille livres qu'on avait continué de donner à son maître. Il semble petit et honteux que le cardinal de Richelieu marchande et dispute sur le prix de la destinée de l'Empire; mais la France n'était pas riche; et il fallait soudoyer le nord.

Ferdinand négocie avec chaque prince protestant. Il veut les diviser, il ne réussit pas. La guerre continue toujours avec des succès balancés dans l'Allemagne désolée. L'Autriche est le seul pays qui n'en fut

pas le théâtre, soit du temps de Gustave, soit après lui. La branche d'Autriche espagnole n'avait encore secouru que faiblement la branche impériale : elle fait enfin un effort ; elle envoie le duc de Féria d'Italie en Allemagne, avec environ vingt mille hommes, mais il perd une grande partie de son armée dans ses marches et dans ses manœuvres.

L'électeur de Trèves, évêque de Spire, avait bâti et fortifié Philippsbourg. Les troupes impériales s'en étaient emparées malgré lui. Oxenstiern la fait rendre à l'électeur par les armes des Suédois, malgré le duc de Féria, qui veut en vain faire lever le siège. Cette sage politique tendait à faire voir à l'Europe que ce n'était pas à la religion catholique qu'on en voulait, et que la Suède, toujours victorieuse, même après la mort de son roi, protégeait également les protestants et les catholiques, conduite qui mettait encore plus le pape en droit de refuser à l'empereur des troupes, de l'argent et une croisade.

(1634) La France n'était encore qu'une partie secrète dans ce grand démêlé : il ne lui en coûtait qu'un subside médiocre pour voir le trône de Ferdinand ébranlé par les armes suédoises : mais le cardinal de Richelieu songeait déjà à profiter de leurs conquêtes. Il avait voulu en vain voir Philippsbourg en séquestre ; mais à chaque occasion qui se présentait, la France se rendait maîtresse de quelques villes en Alcase, comme

de Haguenau, de Saverne, qu'elle force le comte de Salms, administrateur de Strasbourg, à lui céder par un traité. Louis XIII, qui ne déclarait point la guerre à la maison d'Autriche, la déclarait au duc de Lorraine, Charles, parce qu'il était partisan de cette maison. Le ministère de France n'osait pas encore attaquer ouvertement l'empereur et l'Espagne qui pouvaient se défendre, et tombait sur la faible Lorraine. Le duc dépossédé était Charles IV, prince célèbre par ses bizarreries, ses amours, ses mariages et ses infortunes.

Les Français avaient une armée dans la Lorraine et des troupes dans l'Alcace, prêtes d'agir ouvertement contre l'empereur, et de se joindre aux Suédois à la première occasion qui pourrait justifier cette conduite.

Le duc de Féria, poursuivi par les Suédois jusqu'en Bavière, était mort après la dispersion presque entière de son armée.

Le duc de Wallenstein, au milieu de ces troubles et de ces malheurs, s'occupait du projet de faire servir l'armée qu'il commandait dans la Bohême à sa propre grandeur, et à se rendre indépendant d'un empereur qui semblait ne se pas assez secourir lui-même, et qui était toujours en défiance avec ses généraux. On prétend que Wallenstein négociait avec les princes protestants, et même avec la Suède et la France : mais ces intrigues dont on l'accusa ne furent jamais manifestées. La conspiration de Wallenstein est

vrent aux Impériaux la bataille mémorable de Nœrdlingue, le 5 septembre. Le roi de Hongrie commandait l'armée: l'électeur de Bavière était à la tête de ses troupes; le cardinal infant, gouverneur des Pays-Bas, conduisait quelques régiments espagnols. Le duc de Lorraine, Charles IV, dépouillé de ses états par la France, y commandait sa petite armée de dix à douze mille hommes, qu'il menait servir tantôt l'empereur, tantôt les Espagnols, et qu'il faisait subsister aux dépens des amis et des ennemis. Il y avait de grands généraux dans cette armée combinée, tels que Picolomini et Jean de Werth. La bataille dura tout le jour et le lendemain encore jusqu'à midi. Ce fut une des plus sanglantes; presque toute l'armée de Weimar fut détruite; et les Impériaux soumirent la Souabe et la Franconie, où ils vécurent à discrétion.

Ce malheur commun à la Suède, aux protestants d'Allemagne et à la France, fut précisément ce qui donna la supériorité au roi très-chrétien, et qui lui valut enfin la possession de l'Alsace. Le chancelier Oxenstiern n'avait point voulu jusque là que la France s'agrandît trop dans ces pays; il voulait que tout le fruit de la guerre fût pour les Suédois, qui en avaient tout le fardeau. Aussi Louis XIII ne s'était point déclaré ouvertement contre l'empereur. Mais après la bataille de Nœrdlingue, il fallut que les Suédois priassent le ministère de France

de vouloir bien se mettre en possession de l'Alsace, sous le nom de protecteur, à condition que les princes et les états protestants ne feraient ni paix ni trève avec l'empereur, que du consentement de la France et de la Suède. Ce traité est signé à Paris, le 1er novembre.

(1635) En conséquence, le roi de France envoie une armée en Alsace, met garnison dans toutes les villes, excepté dans Strasbourg, alors indépendante, et qui fait dans la ligue le personnage d'un allié considérable. L'électeur de Trèves était sous la protection de la France. L'empereur le fit enlever : ce fut une raison de déclarer enfin la guerre à l'empereur. Cet électeur était en prison à Bruxelles, sous la garde du cardinal infant : et ce fut encore un prétexte de déclarer la guerre à la branche autrichienne-espagnole.

La France n'unit donc ses armes à celles des Suédois, que quand les Suédois furent malheureux, et lorsque la victoire de Nœrdlingue relevait le parti impérial. Le cardinal de Richelieu partageait déjà en idée la conquête des Pays-Bas espagnols avec les Hollandais : il comptait alors y aller commander lui-même et avoir un prince d'Orange (Frédéric-Henri) sous ses ordres. Il avait en Allemagne, vers le Rhin, Bernard de Weimar à sa solde : l'armée de Weimar, qu'on appelait les troupes weimariennes, était devenue, comme celle de Charles IV de Lorraine

et celle de Mannsfeld, une armée isolée, indépendante, appartenante à son chef: on la fit passer pour l'armée des cercles de Souabe, de Franconie, du Haut et Bas-Rhin, quoique ces cercles ne l'entretinssent pas, et que la France la payât.

C'est-là le fort de la guerre de trente ans. On voit d'un côte toute la maison d'Autriche, la Bavière, la ligue catholique; et de l'autre, la France, la Suède, la Hollande et la ligue protestante.

L'empereur ne pouvait pas négliger de désunir cette ligue protestante après la victoire de Nœrdlingue: et il y a grande apparence que la France s'y prit trop tard pour déclarer la guerre. Si elle l'eût fait dans le temps que Gustave-Adolphe débarquait en Allemagne, les troupes françaises entraient alors sans résistance dans un pays mécontent et effarouché de la domination de Ferdinand; mais après la mort de Gustave, après Nœrdlingue, elles venaient dans un temps où l'Allemagne était lasse des dévastations des Suédois, et où le parti impérial reprenait la supériorité.

Dans le temps même que la France se déclarait, l'empereur ne manquait pas de faire avec la plupart des princes protestants un accommodement nécessaire. L'électeur de Saxe, celui-là même qui avait appelé le premier les Suédois, fut le premier à les abandonner par ce traité, qui s'appelle la paix de Prague. Peu de traités font mieux

voir combien la religion sert de prétexte aux politiques, comme on s'en joue, et comme on la sacrifie dans le besoin.

L'empereur avait mis l'Allemagne en feu pour la restitution des bénéfices; et, dans la paix de Prague, il commence par abandonner l'archevêché de Magdebourg, et tous les biens ecclésiastiques à l'électeur de Saxe, luthérien, moyennant une pension qu'on payera sur ces mêmes bénéfices à l'électeur de Brandebourg, calviniste. Les intérêts de la maison palatine, qui avaient allumé cette longue guerre, furent le moindre objet de ce traité. L'électeur de Bavière devait seulement donner une subsistance à la veuve de celui qui avait été roi de Bohême, et au palatin son fils, quand il serait soumis à l'autorité impériale.

L'empereur s'engageait d'ailleurs à rendre tout ce qu'il avait pris sur les confédérés de la ligue protestante qui accéderaient à ce traité; et ceux-ci devaient rendre tout ce qu'ils avaient pris sur la maison d'Autriche; ce qui était peu de chose, puisque les terres de la maison impériale, excepté l'Autriche antérieure, n'avaient jamais été exposées dans cette guerre.

Une partie de la maison de Brunswick, le duc de Mecklenbourg, la maison d'Anhalt, la branche de Saxe, établie à Gotha; et le propre frère du duc Bernard de Saxe-Weimar, signent le traité, ainsi que plusieurs villes

impériales; les autres négocient encore, et attendent les plus grands avantages.

Le fardeau de la guerre, que les Français avaient laissé porter tout entier à Gustave-Adolphe, retomba donc sur eux, en 1635; et cette guerre, qui s'était faite des bords de la mer Baltique jusqu'au fond de la Souabe, fut portée en Alsace, en Lorraine, en Franche-Comté, sur les frontières de la France. Louis XIII, qui n'avait payé que douze cent mille francs de subsides à Gustave-Adolphe, donnait quatre millions à Bernard de Weimar pour entretenir les troupes weimariennes: et encore le ministère français cède-t-il à ce duc toutes ses prétentions sur l'Alsace, et on lui promet qu'à la paix on le fera déclarer landgrave de cette province.

Il faut avouer que, si ce n'était pas le cardinal de Richelieu qui eût fait ce traité, on le trouverait bien étrange. Comment donnait-il à un jeune prince allemand, qui pouvait avoir des enfants, cette province d'Alsace qui était si fort à la bienséance de la France, et dont elle possédait déjà quelques villes? Il est bien probable que le cardinal de Richelieu n'avait point compté d'abord garder l'Alsace. Il n'espérait pas non plus annexer à la France la Lorraine, sur laquelle on n'avait aucun droit, et qu'il fallait bien rendre à la paix. La conquête de la Franche-Comté paraissait plus naturelle, mais on ne fit de ce côté que de faibles efforts. L'espérance de partager les Pays-Bas

avec les Hollandais, était le principal objet du cardinal de Richelieu; et c'était là ce qu'il avait tellement à cœur, qu'il avait résolu, si sa santé et les affaires le lui eussent permis, d'y aller commander en personne. Cependant l'objet des Pays-Bas fut celui dans lequel il fut le plus malheureux; et l'Alsace, qu'il donnait si libéralement à Bernard de Weimar, fut, après la mort de ce cardinal, le partage de la France. Voilà comme les événements trompent presque-toujours les politiques; à moins qu'on ne dise que l'intention du ministère de France était de garder l'Alsace sous le nom du duc de Weimar comme elle avait une armée sous le nom de ce grand capitaine.

(1636) L'Italie entrait encore dans cette grande querelle, mais non pas comme du temps des maisons impériales de Saxe et de Souabe, pour défendre sa liberté contre les armes allemandes. C'était à la branche autrichienne d'Espagne, dominante dans l'Italie, qu'on voulait disputer, en-delà des Alpes, cette même supériorité qu'on disputait à l'autre branche, en-delà du Rhin. Le ministère de France avait alors pour lui la Savoie; il venait de chasser les Espagnols de la Valteline: on attaquait de tous côtés ces deux vastes corps autrichiens.

La France seule envoyait à la fois cinq armées, et attaquait ou se soutenait vers le Piémont, vers le Rhin, sur les frontières de la Flandre, sur celles de la Franche-Comté

et sur celles d'Espagne. François Ier avait fait autrefois un pareil effort; et la France n'avait jamais montré depuis tant de ressources.

Au milieu de tous ces orages, dans cette confusion de puissances qui se choquent de tous les côtés; tandis que l'électeur de Saxe, après avoir appelé les Suédois en Allemagne, mène contre eux les troupes impériales, et qu'il est défait dans la Westphalie par le général Banner, que tout est ravagé dans la Hesse, dans la Saxe, et dans cette Westphalie; Ferdinand, toujours uniquement occupé de sa politique, fait enfin déclarer son fils, Ferdinand Ernest, roi des Romains, dans la diète de Ratisbonne, le 12 décembre. Ce prince est couronné le 20. Tous les ennemis de l'Autriche crient que cette élection est nulle. L'électeur de Trèves, disent-il, était prisonnier: Charles-Louis, fils du palatin, roi de Bohême, Frédéric, n'est point rentré dans les droits de son palatinat: les électeurs de Mayence et de Cologne sont pensionnaires de l'empereur: tout cela, disait-on, est contre la bulle d'or. Il est pourtant vrai que la bulle d'or n'avait spécifié aucun de ces cas, et que l'élection de Ferdinand III, faite à la pluralité des voix, était aussi légitime qu'aucune autre élection d'un roi des Romains, faite du vivant d'un empereur, espèce dont la bulle d'or ne parle point du tout.

(1637) Ferdinand II meurt, le 15 février, à cinquante-neuf ans, après dix-huit ans d'un

règne toujours troublé par des guerres intestines et étrangères, n'ayant jamais combattu que de son cabinet. Il fut très-malheureux, puisque, dans ses succès, il se crut obligé d'être sanguinaire, et qu'il fallut soutenir ensuite de grands revers. L'Allemagne était plus malheureuse que lui; ravagée tour à tour par elle-même, par les Suédois et par les Français, éprouvant la famine, la disette, et plongée dans la barbarie, suite inévitable d'une guerre si longue et si malheureuse.

FERDINAND III,

QUARANTE-SEPTIÈME EMPEREUR.

(1637) Ferdinand III monta sur le trône d'Allemagne dans un temps où les peuples fatigués commençaient à espérer quelque repos; mais ils s'en flattaient bien vainement. On avait indiqué un congrès à Cologne et à Hambourg, pour donner au moins au public les apparences de la réconciliation prochaine: mais ni le conseil autrichien ni le cardinal de Richelieu ne voulaient la paix. Chaque parti espérait des avantages qui le mettraient en état de donner la loi.

Cette longue et funeste guerre, fondée sur tant d'intérêts divers, se continuait donc parce qu'elle était entreprise. Le général suédois, Banner, désolait la Haute-Saxe; le duc Bernard de Weimar, les bords du Rhin; les Espagnols étaient entrés dans le Languedoc, après avoir pris auparavant les îles Sainte-Marguerite: et ils avaient pénétré,

par les Pays-Bas, jusqu'à Pontoise. Le vicomte de Turenne se signalait déjà dans les Pays-Bas contre le cardinal infant, gouverneur de Flandre. Tant de dévastations n'avaient plus le même objet que dans le commencement des troubles. Les ligues catholique et protestante, et la cause de l'électeur palatin, les avaient excités; mais alors l'objet était la supériorité que la France voulait arracher à la maison d'Autriche; et le but des Suédois était de conserver une partie de leurs conquêtes en Allemagne: on négociait, et on était en armes dans ces deux vues.

(1638) Le duc Bernard de Weimar devient un ennemi aussi dangereux pour Ferdinand III, que Gustave-Adolphe l'avait été pour Ferdinand II. Il donne deux batailles en quinze jours, auprès de Rheinfeld, l'une des quatre villes forestières dont il se rend maître; et à la seconde bataille, il détruit toute l'armée de Jean de Werth, célèbre général de l'empereur; il le fait prisonnier avec tous les officiers généraux. Jean de Werth est envoyé à Paris. Weimar assiège Brisac; il gagne une troisième bataille, aidé du maréchal de Guébriant et du vicomte de Turenne, contre le général Gœtz; il en gagne une quatrième contre le duc de Lorraine, Charles IV, qui, comme Weimar, n'avait pour tout état que son armée.

Après avoir remporté quatre victoires en moins de quatre mois, il prend, le 18 décem-

bre, la forteresse de Brisac, regardée alors comme la clef de l'Alsace.

Le comte palatin, Charles-Louis, qui avait enfin rassemblé quelques troupes, et qui brûlait de devoir son rétablissement à son épée, n'est pas si heureux en Westphalie, où les Impériaux défont sa faible armée; mais les Suédois, sous le général Banner, font de nouvelles conquêtes en Poméranie. La première année du règne de Ferdinand III n'est presque célèbre que par des disgrâces.

(1639) La fortune de la maison d'Autriche la délivre de Bernard de Weimar, comme elle l'avait délivrée de Gustave-Adolphe. Il meurt de maladie, à la fleur de son âge, le 18 juillet; il n'était âgé que de trente-cinq ans.

Il laissait pour héritage son armée et ses conquêtes; cette armée était, à la vérité, soudoyée secrètement par la France; mais elle appartenait à Weimar: elle n'avait fait serment qu'à lui. Il faut négocier avec cette armée, pour qu'elle passe au service de la France et non à celui de la Suède; la laisser aux Suédois, c'était dépendre de son allié. Le maréchal de Guébriant achète le serment de ces troupes; et Louis XIII est le maître de cette armée weimarienne, de l'Alsace et du Brisgaw, à peu de chose près.

Les traités et l'argent faisaient tout pour lui; il disposait de la Hesse entière, province qui fournit de bons soldats. La célèbre Amélie de Hanau, landgrave douairière, l'héroïne

de son temps, entretenait, à l'aide de quelques subsides de la France, une armée de dix mille hommes dans un pays ruiné qu'elle avait rétabli; jouissant à la fois de cette considération que donnent toutes les vertus de son sexe, et de la gloire d'être un chef de parti redoutable.

La Hollande, à la vérité, était neutre dans la querelle de l'empereur: mais elle occupait toujous l'Espagne dans les Pays-Bas, et par là opérait une diversion considérable.

Le général Banner était vainqueur dans tous les combats qu'il donnait; il soumettait la Thuringe et la Saxe, après s'être assuré de toute la Poméranie.

Mais le principal objet de tant de troubles, le rétablissement de la maison palatine, était ce qu'il y avait de plus négligée; et par une fatalité singulière, le prince palatin fut mis en prison par les Français mêmes qui, depuis si long-temps, semblaient vouloir le placer sur le siège électoral. Le comte palatin, à la mort du duc de Weimar, avait conçu un dessein très-beau et très-raisonnable; c'était de rentrer dans ses états avec l'armée weimarienne, qu'il voulait acheter avec l'argent de l'Angleterre. Il passa en effet à Londres; il y obtint de l'argent; il retourna par la France; mais le cardinal de Richelieu, qui voulait bien le protéger, et non le voir indépendant, le fit arrêter, et ne le relâcha que quand Brisac et les troupes weimariennes furent assurées à la France;

alors il lui donna un appui, que ce prince fut contraint d'accepter.

(1640) Les progrès des Français et des Suédois continuent. Le duc de Longueville et le maréchal de Guébriant se joignent au général Banner. Les troupes de Hesse et de Lunebourg augmentent encore cette armée.

Sans le général Picolomini, on marchait à Vienne; mais il arrêta tant de progrès par des marches savantes. Il était d'ailleurs très-difficile à des armées nombreuses d'avancer en présence de l'ennemi dans des pays ruinés depuis si long-temps, et où tout manquait aux soldats comme aux peuples.

La fin de cette année 1640 est encore très-fatale à la maison d'Autriche. La Catalogne se soulève et se donne à la France. Le Portugal, qui depuis Philippe II n'était qu'une province d'Espagne appauvrie, chasse le gouvernement autrichien, et devient bientôt pour jamais un royaume séparé et florissant.

Ferdinand commence alors à vouloir traiter sérieusement de la paix; mais en même temps il demande à la diète de Ratisbonne une armée de quatre-vingt-dix mille hommes pour soutenir la guerre.

(1641) Tandis que l'empereur est à la diète de Ratisbonne, le général Banner est sur le point de l'enlever lui et tous les députés; il marchait avec son armée sur le Danube glacé, et sans un dégel qui survint, il prenait Ferdinand dans Ratisbonne, qu'il foudroya de son canon.

La même fortune, qui avait fait périr et Gustave et Weimar au milieu de leurs conquêtes, délivre encore les Impériaux de ce fameux général Banner: il meurt dans le temps qu'il était le plus à craindre; une maladie l'emporte, le 20 mai, à l'âge de quarante ans, dans Halberstadt. Aucun des généraux suédois n'eut une longue carrière.

On négociait toujours; le cardinal de Richelieu pouvait donner la paix, et ne le voulait pas: il sentait trop les avantages de la France, et il voulait se rendre nécessaire pendant la vie et après la mort de Louis XIII, dont il prévoyait la fin prochaine; il ne prévoyait pas que lui-même mourrait avant le roi. Il conclut donc avec la reine de Suède, Christine, un nouveau traité d'alliance offensive pour préliminaires de cette paix dont on flattait les peuples oppressés; et il augmenta le subside de la Suède de deux cent mille livres.

Le comte de Torstenson succède au général Banner dans le commandement de l'armée suédoise, qui était en effet une armée d'Allemands Presque tous les Suédois qui avaient combattu sous Gustave et sous Banner étaient morts, et c'était sous le nom de la Suède que les Allemands combattaient contre leur patrie. Torstenson, élève du grand Gustave, se montre d'abord digne d'un tel maître. Le maréchal de Guébriant et lui défont encore les Impériaux, près de Wolffenbuttel.

Cependant, malgré tant de victoires, l'Autriche n'est jamais entamée; l'empereur résiste toujours. L'Allemagne, depuis le Mein jusqu'à la mer Baltique, était toute ruinée; on ne porta jamais la guerre dans l'Autriche. On n'avait donc pas assez de forces: ces victoires tant vantées n'étaient donc pas entièrement décisives; on ne pouvait donc poursuivre à la fois tant d'entreprises, et attaquer puissamment un côté sans dégarnir l'autre.

(1642) Le nouvel électeur de Brandebourg, Frédéric-Guillaume, traite avec la France et avec la Suède, dans l'espérance d'obtenir le duché de Jagendorff en Silésie, duché donné autrefois par Ferdinand Ier à un prince de la maison de Brandebourg, qui avait été son gouverneur, confisqué depuis par Ferdinand II, après la victoire de Prague et après le malheur de la maison palatine. L'électeur de Brandebourg espérait de rentrer dans cette terre dont son grand-oncle avait été privé.

Le duc de Lorraine implore aussi la faveur de la France pour rentrer dans ses états; on les lui rend, en retenant les villes de guerre: c'est encore un appui qu'on enlève à l'empereur.

Malgré tant de pertes, Ferdinand III résiste toujours: la Saxe, la Bavière sont toujours dans son parti; les provinces héréditaires lui fournissent des soldats. Torstenson défait encore en Silésie ses troupes commandées par l'archiduc Léopold et par le duc de Saxe-Lauenbourg et Picolomini; mais cette vic-

toire n'a point de suite; il repasse l'Elbe; il rentre en Saxe, il assiège Leipsick: il gagne encore une bataille signalée dans ce pays, où les Suédois avaient toujours été vainqueurs. Léopold est vaincu dans les plaines de Breitenfeld, le 2 novembre. Torstenson entre dans Leipsick le 15 décembre. Tout cela est funeste, à la vérité, pour la Saxe, pour les provinces d'Allemagne; mais on ne pénètre jamais jusqu'au centre, jusqu'à l'empereur, et après plus de vingt défaites il se soutient.

Le cardinal de Richelieu meurt le 4 décembre; sa mort donne des espérances à la maison d'Autriche.

(1643) Les Suédois, dans le cours de cette guerre, étaient plusieurs fois entrées en Bohême, en Silésie, en Moravie, et en étaient sortis pour se rejeter vers les provinces de l'occident. Torstenson veut entrer en Bohême, et n'en peut venir à bout, malgré toutes ses victoires.

On négocie toujours très-lentement à Hambourg pendant qu'on fait la guerre vivement. Louis XIII meurt le 14 mai. L'empereur en est plus éloigné d'une paix générale; il se flatte de détacher les Suédois de la France dans les troubles d'une minorité: mais dans cette minorité de Louis XIV, quoique très-orageuse, il arriva la même chose que dans celle de Christine: la guerre continua aux dépens de l'Allemagne.

D'abord le parti de l'empereur se fortifie

du duc de Lorraine, qui revient à lui après la mort de Louis XIII.

C'est encore une ressource pour Ferdinand que la mort du maréchal de Guébriant, qui est tué en assiégeant Rothweil : c'est le quatrième grand général qui périt au milieu de ses victoires contre les Impériaux. Le bonheur de l'empereur veut encore que le maréchal de Rantzau, successeur de Guébriant, soit défait à Tuttlingue, en Souabe, par le général Mercy

Ces vicissitudes de la guerre retardent les conférences de la paix à Munster et à Osnabruck, où le congrès était enfin fixé.

Ce qui contribue encore à faire respirer Ferdinand III, c'est que la Suède et le Danemark se font la guerre pour quelques vaisseaux que les Danois avaient saisis aux Suédois. Cet accident pouvait rendre la supériorité à l'empereur. Il montra quelles étaient ses ressources, en faisant marcher Galas à la tête d'un petit corps d'armée au secours du Danemark. Mais cette diversion ne sert qu'à ruiner le Holstein, théâtre de cette guerre passagère ; et c'est dans l'Allemagne une province de plus ravagée. Les hostilités entre la Suède et le Danemark surprirent d'autant plus l'Europe, que le Danemark s'était porté pour médiateur de la paix générale. Il fut exclus, et dès lors Rome et Venise ont seules la médiation de cette paix encore très-éloignée.

Le premier pas que fait le comte d'Avaux,

plénipotentiaire à Munster, pour cette paix, y met d'abord le plus grand obstacle. Il écrit aux princes, aux états de l'Empire assemblés à Ratisbonne, pour les engager à soutenir leurs prérogatives, à partager avec l'empereur et les électeurs le droit de la paix et de la guerre. C'était un droit toujours contesté entre les électeurs et les autres états impériaux. Ces états insistaient à la diète sur leur droit d'être reçus aux conférences de la paix comme parties contractantes: ils avaient en cela prévenu les ministres de France. Mais ces ministres se servirent dans leur lettre de termes injurieux à Ferdinand. Ils révoltèrent à la fois l'empereur et les électeurs; ils les mirent en droit de se plaindre, et de faire retomber sur la France le reproche de la continuation des troubles de l'Europe.

Heureusement pour les plénipotentiaires de France, on apprend dans le même temps que le duc d'Enghien, le grand Condé, vient de remporter à Rocroi, sur l'armée d'Autriche espagnole, la plus mémorable victoire, et qu'il a détruit, dans cette journée, la célèbre infanterie castillane et vallonne qui avait tant de réputation. Des plénipotentiaires, soutenus par de telles victoires, peuvent écrire ce qu'ils veulent.

(1644) L'empereur pouvait au moins se flatter de voir le Danemark déclaré pour lui. On lui ôte encore cette ressource. Le cardinal Mazarin, successeur de Richelieu, se

hâte de réunir le Danemark à la Suède. Ce n'est pas tout. Le roi de Danemark s'engage encore à ne secourir aucun des ennemis de la France.

Les négociations et la guerre sont également malheureuses pour les Autrichiens. Le duc d'Enghien, qui avait vaincu les Espagnols l'année précédente, donne vers Fribourg trois combats de suite en quatre jours, du cinq au neuvième août, contre le général Mercy; et vainqueur toutes les trois fois, il se rend maître de tout le pays, de Mayence jusqu'à Landau, pays dont Mercy s'était emparé.

Le cardinal Mazarin et le chancelier Oxenstiern, pour se rendre plus maîtres des négociations, suscitent encore un nouvel ennemi à Ferdinand III. Ils encouragent Ragotzy, souverain de Transylvanie depuis 1626, à lever enfin l'étendard contre Ferdinand. Ils lui ménagent la protection de la Porte. Ragotzy ne manquait pas de prétextes ni même de raisons. Les protestants hongrois persécutés, les priviléges des peuples méprisés, quelques infractions aux anciens traités forment le manifeste de Ragotzy, et l'argent de la France lui met les armes à la main.

Pendant ce temps-là même Torstenson poursuit les Impériaux dans la Franconie: le général Galas fuit partout devant lui et devant le comte de Kœnigsmark, qui mar-

chait déjà sur les traces des grands capitaines suédois.

(1645) Ferdinand et l'archiduc Léopold, son parent, étaient dans Prague. Torstenson, victorieux, entre dans la Bohême. L'empereur et l'archiduc se réfugient à Vienne.

Torstenson poursuit l'armée impériale à Tabor. Cette armée était commandée par le général Gœtz et par ce même Jean de Werth, racheté de prison. Gœtz est tué, Jean de Werth fuit. C'est une défaite complète.

Le vainqueur marche à Brunn, l'assiège, et Vienne enfin est menacée.

Il y a toujours, dans cette longue suite de désastres, quelque circonstance qui sauve l'empereur. Le siège de Brunn traîne en longueur; et, au lieu que les Français devaient alors marcher en vainqueurs vers le Danube, et aller donner la main aux Suédois, le vicomte de Turenne, au commencement de sa route, est battu par le général Mercy, à Marienthal, et se retire dans la Hesse.

Le grand Condé accourt contre Mercy, et il a la gloire de réparer la défaite de Turenne, par une victoire signalée, dans la même plaine de Nœrdlingue où les Suédois avaient été vaincus après la mort de Gustave. Turenne contribua autant que Condé au gain de cette bataille meurtrière. Mais plus elle est sanglante des deux côtés, moins elle est décisive. L'empereur retire en hâte ses troupes de la Hongrie, et traite avec

Ragotzy, pour empêcher les Français d'aller à Vienne par la Bavière, tandis que les Suédois menaçaient d'y aller par la Moravie.

Il est à croire que dans ce torrent de prospérités des armes françaises et suédoises, il y eut toujours un vice radical qui empêcha de recueillir tout le fruit de tant de progrès. La crainte mutuelle qu'un des deux alliés ne prît trop de supériorité sur l'autre, le manque d'argent, le défaut de recrues, tout cela mettait un terme à chaque succès.

Après la célèbre bataille de Nœrdlingue, on ne s'attendait pas que les Autrichiens et les Bavarois regagneraient tout d'un coup le pays perdu par cette bataille, et qu'ils poursuivraient jusqu'au Necker l'armée victorieuse, où Condé n'était plus, mais où était Turenne. De telles vicissitudes ont été fréquentes dans cette guerre.

Cependant l'empereur, fatigué de tant de secousses, pense sérieusement à la paix. Il rend la liberté enfin à l'électeur de Trèves, dont la prison avait servi de prétexte à la déclaration de guerre de la France; mais ce sont les Français qui rétablissent cet électeur dans sa capitale. Turenne en chasse la garnison impériale: et l'électeur de Trèves s'unit à la France, comme à sa bienfaitrice. L'électeur palatin eût pu lui avoir les mêmes obligations; mais la France ne faisait encore rien pour lui de décisif.

Ce qui avait fait principalement le salut de l'empereur, c'était la Saxe et la Bavière,

sur qui le fardeau de la guerre avait p
que toujours porté. Mais enfin l'élect
de Saxe épuisé fait une trève avec les S
dois.

Ferdinand n'a donc plus pour lui qu
Bavière. Les Turcs menaçaient de venir
Hongrie, tout eût été perdu. Ils s'empr
de satisfaire Ragotzy, pour ne pas s'att
les armes ottomanes. Il le reconnaît pr
souverain de Transylvanie, prince de l'I
pire, et lui rend tout ce qu'il avait do
à son prédécesseur Bethlen-Gabor. Il p
ainsi à tous les traités, et presse la con
sion de la paix de Westphalie, où il
perdre davantage.

(1646) Le pape Innocent X était le p
mier médiateur de cette paix, dans laqu
les catholiques devaient faire de si gran
pertes. La république de Venise était
seconde médiatrice. Le cardinal Chigi,
puis le pape Alexandre VII, présidait
Munster au nom du pape; Contarini,
nom de Venise. Chaque puissance inté
sée faisait des propositions selon ses e
rances et ses craintes: mais ce sont les
toires qui font les traités.

Pendant ces premières négociations,
maréchal de Turenne, par une marche
prévue et hardie, se joint à l'armée suéd
vers le Necker à la vue de l'archiduc I
pold. Il s'avance jusqu'à Munich, et augm
les alarmes de l'Autriche. Un autre co
de Suédois va encore ravager la Silé

mais toutes ces expéditions ne sont que des courses. Si la guerre s'était faite pied à pied, sous un seul chef qui eût suivi toujours opiniâtrément le même dessein, l'empereur n'eût pas été en état, dans ce temps-là même, de faire couronner son fils aîné Ferdinand à Prague, au mois d'août, et ensuite à Presbourg. Ce jeune roi mourut ensuite sans jouir de ces états. D'ailleurs, son père ne pouvait donner alors que des trônes bien chancelants.

(1647) L'empereur, en voulant assurer des royaumes à son fils, paraît plus que jamais prêt de tout perdre. L'électeur de Saxe avait été forcé, par les malheurs de la guerre, de l'abandonner. L'électeur Maximilien de Bavière, son beau-frère, est enfin obligé d'en faire autant. L'électeur de Cologne suit cet exemple. Ils signent un traité de neutralité avec la France. Le maréchal de Turenne met aussi l'électeur de Mayence dans la nécessité de prendre ce parti. Le landgrave de Hesse-Darmstadt fait le même traité par la même crainte. L'empereur reste seul, et aucun prince n'ose prendre sa querelle. Exemple unique jusque-là dans une guerre de l'Empire.

Alors un nouveau général suédois, Wrangel, qui avait succédé à Torstenson, prend Egra. La Bohême tant de fois saccagée l'est encore. Le danger parut si grand que l'électeur de Bavière, malgré son grand âge et le péril où il mettait ses états, ne put

laisser le chef de l'Empire sans secours, et rompit son traité avec la France. La guerre se faisait toujours dans plusieurs endroits à la fois, selon qu'on y pouvait subsister. Au moindre avantage qu'avait l'empereur, ses ministres au congrès demandaient des conditions favorables : mais au moindre échec, ils essuyaient des propositions plus dures.

(1648) Le retour du duc de Bavière à la maison d'Autriche n'est pas heureux. Turenne et Wrangel battent ses troupes et les autrichiennes, à Sommerhausen et à Lauingen, près du Danube ; malgré la résistance d'un prince de Wirtemberg, et de ce Montécuculi qui était déjà digne d'être opposé à Turenne. Le vainqueur s'empare de la Bavière, l'électeur se réfugie à Salzbourg.

En même temps le comte de Kœnigsmarck, à la tête des Suédois, surprend, en Bohême, la ville de Prague : ce fut le coup décisif. Il était temps enfin de faire la paix : il fallait en recevoir les conditions, ou risquer l'Empire. Les Français et les Suédois n'avaient plus dans l'Allemagne d'autre ennemi que l'empereur. Tout le reste était allié ou soumis, et on attendait les lois que l'assemblée de Münster et d'Osnabruck donnerait à l'Empire.

PAIX DE WESTPHALIE.

Cette paix de Westphalie, signée enfin à Munster et à Osnabruck, le 24 octobre 1648,

fut convenue, donnée et reçue *comme une loi fondamentale et perpétuelle;* ce sont les propres termes du traité. Elle doit servir de base aux capitulations impériales. C'est une loi aussi reçue, aussi sacrée jusqu'à présent que la bulle d'or, et bien supérieure à cette bulle par le détail de tous les intérêts divers que ce traité embrasse, de tous les droits qu'il assure, et des changements faits dans l'état civil et dans la religion.

On travaillait dans Munster et dans Osnabruck, depuis six ans, presque sans relâche à cet ouvrage. On avait d'abord perdu beaucoup de temps dans les disputes du cérémonial. L'empereur ne voulait point donner le titre de *majesté* aux rois ses vainqueurs. Son ministre Lutzau, dans le premier acte de 1641, qui établissait les sauf-conduits et les conférences, parle des préliminaires *entre sa sacrée majesté césarienne, et le sérénissime roi très-chrétien.* Le roi de France, de son côté, refusait de reconnaitre Ferdinand pour empereur; et la cour de France avait eu de la peine à donner le titre de *majesté* au grand Gustave, qui croyait tous les rois égaux, et qui n'admettait de supériorité que celle de la victoire. Les ministres suédois au congrès de Westphalie affectaient l'égalité avec ceux de France. Les plénipotentiaires d'Espagne avaient voulu en vain qu'on nommât leur roi immédiatement après l'empereur. Le nouvel état des Provinces-Unies demandait à être traité comme

les rois. Le terme d'*excellence* commençait à être en usage. Les ministres se l'attribuaient; et il fallait de longues négociations pour savoir à qui on le donnerait.

Dans le fameux traité de Munster, on nomme sacrée majesté impériale, sa sacrée majesté très-chrétienne, et sa sacrée majesté royale de Suède.

Le titre d'excellence ne fut donné dans le cours des conférences à aucun plénipotentiaire des électeurs. Les ambassadeurs de France ne cédaient pas même le pas aux électeurs chez ces princes; et le comte d'Avaux écrivait à l'électeur de Brandebourg: „Monsieur, j'ai fait ce que j'ai pu pour vous servir." On qualifiait d'ordinaire les états-généraux des Provinces-Unies, *les sieurs états*, quand c'était le roi de France qui parlait; et même quand le comte d'Avaux alla de Munster en Hollande en 1644, il ne les appela jamais que *messieurs*. Ils ne purent obtenir que leurs plénipotentiaires eussent le titre d'excellence. Le comte d'Avaux avait refusé même ce nouveau titre à un ambassadeur de Venise, et ne le donna à Contarini que parce qu'il était médiateur. Les affaires furent retardées par ces prétentions et ces refus que les Romains nommaient *gloriole*, que tout le monde condamne quand on est sans caractère, et sur lesquels on insiste dès qu'on en a un.

Ces usages, ces titres, ces cérémonies, les dessus des lettres, les suscriptions, les for-

mules, ont varié dans tous les temps. Souvent la négligence d'un secrétaire suffit pour fonder un titre. Les langues dans lesquelles on écrit établissent des formules qui passent ensuite dans d'autres langues où elles prennent un air étranger. Les empereurs, qui envoyaient, avant Rodolphe Ier, tous leurs mandats en latin, tutoyaient tous les princes dans cette langue qui admet cette grammaire. Ils ont continué à tutoyer les comtes de l'Empire dans la langue allemande, qui réprouve ces expressions. On trouve partout de tels exemples, et ils ne tirent plus aujourd'hui à conséquence.

Les ministres médiateurs furent plutôt témoins qu'arbitres, surtout le nonce Chigi, qui ne fut là que pour voir l'Église sacrifiée. Il vit donner à la Suède luthérienne les diocèses de Brême et de Verden; ceux de Magdebourg, d'Halberstadt, de Minden, de Camin, à l'électeur de Brandebourg.

Les évêchés de Ratzebourg et de Schwerin ne furent plus que des fiefs du duc de Mecklenbourg.

Les évêchés d'Osnabruck et de Lubeck ne furent pas, à la vérité, sécularisés, mais alternativement destinés à un évêque luthérien et à un évêque catholique; règlement délicat qui n'aurait jamais pu avoir lieu dans les premiers troubles de religion mais qui ne s'est pas démenti chez une nation naturellement tranquille, dans laquelle la fureur du fanatisme était éteinte.

La liberté de conscience fut établie dans toute l'Allemagne. Les sujets luthériens de l'empereur, en Silésie, eurent le droit de faire bâtir de nouvelles églises; et l'empereur fut obligé d'admettre des protestants dans son conseil aulique.

Les commanderies de Malte, les abbayes, les bénéfices dans les pays protestants furent donnés aux princes, aux seigneurs, qu'il fallait indemniser des frais de la guerre.

Ces concessions étaient bien différentes de l'édit de Ferdinand II, qui avait ordonné la restitution des biens ecclésiastiques dans le temps de ses prospérités. La nécessité, le repos de l'Empire, lui firent la loi. Le nonce protesta, fulmina. On n'avait jamais vu encore de médiateur condamner le traité auquel il avait présidé: mais il ne lui seyait pas de faire une autre démarche. Le pape, par sa bulle, „casse de sa pleine puissance, annule „tous les articles de la paix de Westphalie „concernant la religion:“ mais s'il avait été à la place de Ferdinand III, il eût ratifié le traité qui subsista malgré les bulles du pape: bulles autrefois si révérées et aujourd'hui si méprisées!

Cette révolution pacifique dans la religion était accompagnée d'une autre dans l'état. La Suède devenait membre de l'Empire. Elle eut toute la Poméranie citérieure, et la plus belle, la plus utile partie de l'autre, la principauté de Rugen, la ville de Wismar, beaucoup de bailliages voisins, le duché de

Brême et de Verden. Le duc de Holstein y gagna aussi quelques terres.

L'électeur de Brandebourg perdait, à la vérité, beaucoup dans la Poméranie citérieure, mais il acquérait le fertile pays de Magdebourg, qui valait mieux que son markgraviat, Il avait Camin, Halberstadt, la principauté de Minden.

Le duc de Mecklenbourg perdait Wismar, mais il gagnait le territoire de Ratzbourg et de Schwerin.

Enfin, on donnait aux Suédois cinq millions d'écus d'Allemagne, que sept cercles devaient payer. On donnait à la princesse landgrave de Hesse six cent mille écus; et c'était sur les biens des archevêques de Mayence, de Cologne, de Paderborn, de Munster et de l'abbaye de Fulde, que cette somme devait être payée. L'Allemagne s'appauvrissant par cette paix, comme par la guerre, ne pouvait guère payer plus cher ses protecteurs.

Ces plaies étaient adoucies par les règlements utiles qu'on fit pour le commerce et pour la justice; par les soins qu'on prit de remédier aux griefs de toutes les villes, de tous les gentilshommes qui présentèrent leurs droits au congrès, comme à une cour suprême qui règlait le sort de tout le monde. Le détail en fut prodigieux.

La France s'assura pour toujours la possession des Trois-Évêchés, et l'acquisition de l'Alsace, excepté Strasbourg: mais au lieu

de recevoir de l'argent, comme la Suède, elle en donna: les archiducs de la branche du Tirol eurent trois millions de livres pour la cession de leurs droits sur l'Alsace, et sur le Sundgau. La France paya la guerre et la paix, mais elle n'acheta pas cher une si belle province; elle eut encore l'ancien Brisac et ses dépendances, et le droit de mettre garnison dans Philippsbourg. Ces deux avantages ont été perdus depuis; mais l'Alsace est demeurée; et Strasbourg, en se donnant à la France, a achevé d'incorporer l'Alsace à ce royaume.

Il y a peu de publicistes qui ne condamnent l'énoncé de cette cession de l'Alsace, dans ce fameux traité de Munster; ils en trouvent les expressions équivoques: en effet, céder „toutes sortes de juridictions et „de souverainetés" et céder „la préfecture „de dix villes libres impériales," sont deux choses différentes. Il y a grande apparence que les plénipotentiaires virent cette difficulté, et ne voulurent pas l'approfondir, sachant bien qu'il y a des choses qu'il faut laisser derrière un voile que le temps et la puissance font tomber.

La maison palatine fut enfin rétablie dans tous ses droits, excepté dans le Haut-Palatinat qui demeura à la branche de Bavière. On créa un huitième électorat en faveur du palatin. On entra avec tant d'attention dans tous les droits, et dans tou les griefs, qu'on alla jusqu'à stipuler vingt mille écus que

l'empereur devait donner à la mère du comte palatin, Charles-Louis, et dix mille à chacune de ses sœurs. Le moindre gentilhomme fut bien reçu à demander la restitution de quelques arpents de terre; tout fut discuté et réglé; il y eut cent quarante restitutions ordonnées. On remit à un arbitrage la restitution de la Lorraine, et l'affaire de Juliers. L'Allemagne eut la paix après trente ans de guerre, mais la France ne l'eut pas.

Les troubles de Paris, vers l'an 1647, enhardirent l'Espagne à s'en prévaloir; elle ne voulut plus entrer dans les négociations générales. Les états généraux, qui devaient, ainsi que l'Espagne, traiter à Munster, firent une paix particulière avec l'Espagne, malgré toutes les obligations qu'ils avaient à la France, malgré les traités qui les liaient, et malgré les intérêts qui semblaient les attacher encore à leurs anciens protecteurs. Le ministère espagnol se servit d'une ruse singulière pour engager les états à ce manque de foi; il leur persuada qu'il était prêt de donner l'infante à Louis XIV, avec les Pays-Bas en dot. Les états tremblèrent et se hâtèrent de signer; cette ruse n'était qu'un mensonge; mais la politique est-elle autre chose que l'art de mentir à propos? Louis XI n'avait-il pas raison, quand son ambassadeur se plaignant que les ministres du duc de Bourgogne mentaient toujours, il lui répondait: „Eh! bête, que ne mens-tu plus qu'eux?"

Dans cet important traité de Westphalie il

ne fut presque point question de l'empire romain. La Suède n'avait d'intérêt à démêler qu'avec le roi d'Allemagne, et non avec le suzerain de l'Italie; mais la France eut quelques points à régler, sur lesquels Ferdinand ne pouvait transiger que comme empereur. Il s'agissait de Pignerol, de la succession de Mantoue, et du Montferat; ce sont des fiefs de l'Empire. Il fut règlé que le roi de France payerait encore six cent mille livres „à monsieur le duc de Mantoue, „à la décharge de monsieur le duc de Savoie," moyennant quoi il garderait Pignerol et Casal en pleine souveraineté indépendante de l'Empire. Ces possessions ont été perdues depuis pour la France, comme Brême, Verden, et une partie de la Poméranie ont été enlevés à la Suède. Mais le traité de Westphalie, en ce qui concerne la législation de l'Allemagne; a toujours été réputé et est toujours demeuré inviolable.

TABLEAU DE L'ALLEMAGNE, DEPUIS LA PAIX DE WESTPHALIE, JUSQU'À LA MORT DE FERDINAND III.

Ce chaos du gouvernement allemand ne fut donc bien débrouillé qu'après sept cents ans, à compter du règne de Henri-l'Oiseleur; et avant le temps de Henri il n'avait pas été un gouvernement. Les prérogatives des rois d'Allemagne ne furent restreintes dans des bornes connues, la plupart des

droits des électeurs, des princes, de la noblesse immédiate et des villes, ne furent fixés et incontestables, que par les traités de Westphalie. L'Allemagne fut une grande *aristocratie*, à la tête de laquelle était un roi, à peu près comme en Angleterre, en Suède, en Pologne, et comme anciennement tous les états fondés par les peuples venus du nord et de l'orient furent gouvernés. La diète tenait lieu de parlement. Les villes impériales y eurent droit de suffrage pour résoudre la paix et la guerre.

Ces villes impériales jouissent de tous les droits régaliens, comme les princes d'Allemagne: elles sont états de l'Empire, et non de l'empereur; elles ne payent pas la moindre imposition, et ne contribuent aux besoins de l'Empire que dans les cas urgents; leur taxe est réglée par la matricule générale. Si elles avaient le droit de juger en dernier ressort, qu'on appelle *de non appellando*, elles seraient des états absolument souverains; cependant avec tant de droits elles ont très-peu de puissance, parce qu'elles sont entourées de princes qui en ont beaucoup. Les inconvénients attachés à un gouvernement si mixte et si compliqué, dans une si grande étendue de pays, ont subsisté, mais l'état aussi. La multiplicité des souverainetés sert à tenir la balance, jusqu'à ce qu'il se forme, dans le sein de l'Allemagne, une puissance assez grande pour engloutir les autres.

Ce vaste pays, après la paix de Westphalie, répara insensiblement ses pertes : les campagnes furent cultivés, les villes rebâties ; ce furent là les plus grands évènements des années suivantes dans un corps percé et déchiré de toutes parts, qui se rétablissait des blessures que lui-même s'était faites pendant trente années.

Quand on dit que l'Allemagne fut libre alors, il faut l'entendre des princes et des villes impériales ; car pour les villes médiates, elles sont sujettes des grands vassaux auxquelles elles apartiennent : et les habitants des campagnes forment un état mitoyen entre l'esclave et le sujet, mais plus approchant de l'esclave, surtout en Souabe et en Bohême.

La Hongrie était comme l'Allemagne, respirant à peine après ses guerres intestines et les invasions si fréquentes des Turcs, ayant besoin d'être défendue, repeuplée, policée, mais toujours jalouse de son droit d'élire son souverain, et de conserver sous lui ses priviléges. Quand Ferdinand III fit élire, en 1654, son fils Léopold, âgé de dix-sept ans, roi de Hongrie, on fit signer à sa sérénité (car le mot de majesté n'était pas donné par les Hongrois à qui n'était pas empereur ou roi des Romains), on lui fit signer, dis-je, une capitulation aussi restreignante que celle des empereurs : mais les seigneurs hongrois n'étaient pas aussi puissants que les princes d'Allemagne. Ils n'avaient point les Français

et les Suédois pour garants de leurs privilèges; ils étaient plutôt opprimés que soutenus par les Ottomans: c'est pourquoi la Hongrie a été enfin entièrement soumise de nos jours, après de nouvelles guerres intestines.

L'empereur, après la paix de Westphalie, se trouva paisible possesseur de la Bohême, devenue son patrimoine, de la Hongrie qu'il regardait aussi comme un héritage, mais que les Hongrois regardaient comme un royaume électif, et de toutes ses provinces jusqu'à l'extrémité du Tyrol. Il ne possédait aucun terrain en Italie.

Le nom de saint Empire romain subsista toujours. Il était difficile de définir ce que c'était que l'Allemagne, et ce que c'était que cet empire. Charles-Quint avait bien prévu que si son fils Philippe II n'était pas sur le trône impérial, si la même tête ne portait pas les couronnes d'Espagne, d'Allemagne, de Naples, de Milan, il ne resterait guère que ce nom d'Empire. En effet, quand le grand fief de Milan fut, aussi-bien que Naples, entre les mains de la branche espagnole, cette branche se trouva à la fois vassale et titulaire de l'Empire et du pape, en protégeant l'un et en donnant des lois à l'autre. La Toscane, les principales villes d'Italie s'affermirent dans leur ancienne indépendance des empereurs. Un césar qui n'avait pas en Italie un seul domaine, et qui n'était en Allemagne que le chef d'une république de prin-

ces et de villes, ne pouvait pas ordonner comme un Charlemagne et un Othon.

On voit, dans tout le cours de cette histoire, deux grands desseins soutenus pendant huit cents années, celui des papes d'empêcher les empereurs de régner dans Rome, et celui des seigneurs allemands de conserver et d'augmenter leurs privilèges.

Ce fut dans cet état que Ferdinand III laissa l'Empire à sa mort, en 1657, pendant que la maison d'Autriche espagnole soutenait encore contre la France cette longue guerre qui finit par le traité des Pyrénées, et par le mariage de l'infante Marie-Thérèse avec Louis XIV.

Tous ces événements sont si récents, si connus, écrits par tant d'historiens, qu'on ne répétera pas ici ce qu'on trouve partout ailleurs. On finira par se retracer une idée générale de l'Empire depuis ce temps jusqu'à nos jours.

ÉTAT DE L'EMPIRE SOUS LÉOPOLD, QUARANTE-HUITIÈME EMPEREUR.

On peut d'abord considérer qu'après la mort de Ferdinand III, l'Empire fut près de sortir de la maison d'Autriche, mais que les électeurs se crurent enfin obligés de choisir, en 1658, Léopold-Ignace, fils de Ferdinand III. Il n'avait que dix-huit ans : mais le bien de l'état, le voisinage des Turcs, les jalousies particulières, contribuèrent à l'élection d'un prince dont la maison était assez puis-

sante pour soutenir l'Allemagne, et pas assez pour l'asservir. On avait autrefois élu Rodolphe de Habsbourg, parce qu'il n'avait presque point de domaines: l'Empire était continué à sa race, parce qu'elle en avait beaucoup.

Les Turcs toujours maîtres de Bude, les Français possesseurs de l'Alsace, les Suédois de la Poméranie et de Brême, rendaient nécessaire cette élection; tant l'idée de l'équilibre est naturelle chez les hommes. Dix empereurs de suite dans la maison de Léopold, étaient encore, en sa faveur, autant de sollicitations qui sont toujours écoutées, quand on ne croit point la liberté publique en danger.

C'est ainsi que le trône, toujours électif en Pologne, fut toujours héréditaire dans la race des Jagellons.

L'Italie ne pouvait être un objet pour le ministère de Léopold; il n'était plus question de demander une couronne à Rome, encore moins de faire sentir ses droits de suzerain à la branche d'Autriche qui avait Naples et Milan. Mais la France, la Suède, la Turquie occupèrent toujours les Allemands sous ce règne: ces trois puissances furent l'une après l'autre, ou contenues, ou repoussées, ou vaincues, sans que Léopold tirât l'épée.

Ce prince, le moins guerrier de son temps, attaqua toujours Louis XIV dans les temps les plus florissants de la France, d'abord après l'invasion de la Hollande, lorsqu'il don-

aux Provinces-Unies un secours qu'il avait pas donné à sa propre maison dans nvaison de la Flandre; ensuite quelques nées après la paix de Nimwègue, lorsqu'il cette fameuse ligue d'Augsbourg contre ouis XIV; enfin à l'avénement étonnant du tit-fils du roi de France au trône d'Esgne.

Léopold sut dans toutes ces guerres inresser le corps de l'Allemagne, et les faire clarer ce qu'on appelle guerres de l'Emré. La première fut assez malheureuse, l'empereur reçut la loi à la paix de Nimègue. L'intérieur de l'Allemagne ne fut s saccagé par ces guerres comme il l'avait é dans celle de trente ans: mais les fronres du côté du Rhin furent maltraitées. ouis XIV eut toujours la supériorité; cela pouvait arriver autrement: des ministres biles, de très-grands généraux, un royaue dont toutes les parties étaient réunies toutes les places fortifiées, des armées displinées, une artillerie formidable, d'excelnts ingénieurs, devaient nécessairement l'emrter sur un pays à qui tout cela manquait. est même surprenant que la France ne mportât pas de plus grands avantages con des armées levées à la hâte, souvent mal yées et mal pourvues, et surtout contre s corps de troupes commandés par des inces qui s'accordaient peu, et qui avaient s intérêts différents. La France, dans cette ierre terminée par la paix de Nimwègue,

triompha par la supériorité de son gouvernement de l'Allemagne, de l'Espagne, de la Hollande réunies, mais mal réunies.

La fortune fut moins inégale dans la seconde guerre, produite par la ligue d'Augsbourg. Louis XIV eut alors contre lui l'Angleterre jointe à l'Allemagne et à l'Espagne. Le duc de Savoie entra dans la ligue. La Suède, si long-temps alliée de la France, l'abandonna, et fournit même des troupes contre elle, en qualité de membre de l'Empire. Cependant tout ce que tant d'alliés purent faire, ce fut de se défendre. On ne put même, à la paix de Ryswick, arracher Strasbourg à Louis XIV.

La troisième guerre fut la plus heureuse pour Léopold et pour l'Allemagne, quand le roi de France était plus puissant que jamais, quand il gouvernait l'Espagne sous le nom de son petit-fils, qu'il avait pour lui tous les Pays-Bas espagnols et la Bavière, que ses armées étaient au milieu de l'Italie et de l'Allemagne. La mémorable bataille d'Hœchstaett changea tout. Léopold mourut l'année suivante, en 1705, avec l'idée que la France serait bientôt accablée, et que l'Alsace serait réunie à l'Allemagne.

Ce qui servit le mieux Léopold dans tout le cours de son règne, ce fut la grandeur même de Louis XIV. Cette grandeur se produisit avec tant de faste, avec tant de fierté, qu'elle irrita tous ses voisins, surtout les Anglais, plus qu'elle ne les intimida.

lui imputait l'idée de la monarchie uni-
e : mais si Léopold avait eu la succes-
e l'Autriche-espagnole, comme il fut long-
vraisemblable qu'il l'aurait, alors c'était
mpereur qui, maître absolu de la Hon-
dont les bornes étaient reculées, devenu
que tout-puissant en Allemagne, possé-
t l'Espagne, le domaine direct de la moitié
l'Italie, souverain de la moitié du Nouveau-
onde, et en état de faire valoir les droits
les prétentions de l'Empire, se serait vu
n effet assez près de cette monarchie uni-
erselle. On affecta de la craindre dans
Louis XIV, lorsqu'il voulut, après la paix de
Nimwègue, faire dépendre des Trois-Évêchés
quelques terres qui relevaient de l'Empire;
et on ne la craignit ni dans Léopold ni dans
ses enfants, lorsqu'ils furent près de domi-
ner sur l'Allemagne, l'Espagne et l'Italie.
Louis XIV, en effarouchant trop ses voisins,
fit plus de bien à la maison d'Autriche qu'il
ne lui avait fait de mal par sa puissance.

DE LA HONGRIE ET DES TURCS, DU TEMPS DE LÉOPOLD.

Dans les guerres que Léopold fit de son cabinet à Louis XIV, il ne risqua jamais rien. L'Allemagne et ses alliés portaient tout le fardeau; et défendaient ses pays héréditaires. Mais du côté de la Hongrie et des Turcs il n'y eut que du trouble et du danger. Les Hongrois étaient les restes d'une nation nombreuse, échappés aux guerres civiles et au

sabre des Ottomans, ils labouraient, les armes à la main, des campagnes arrosées du sang de leurs pères. Les seigneurs de ces cantons malheureux voulaient à la fois défendre leurs privilèges contre l'autorité de leur roi, et leur liberté contre le Turc, qui protégeait la Hongrie et la dévastait. Le Turc faisait précisément en Hongrie ce que les Suédois et les Français avaient fait en Allemagne; mais il fut plus dangereux: et les Hongrois furent plus malheureux que les Allemands.

Cent mille Turcs marchent jusqu'à Neuhæusel, en 1663. Il est vrai qu'ils sont vaincus, l'année d'après, à Saint-Gothard sur le Raab, par le fameux Montécuculi. On vante beaucoup cette victoire; mais certainement elle ne fut pas décisive. Quel fruit d'une victoire qu'une trève honteuse par laquelle on cède au sultan la Transylvanie, avec tout le terrain de Neuhæusel, et on rase jusqu'aux fondements les citadelles voisines!

Le Turc donna, ou plutôt confirma la Transylvanie à Abassi, et dévasta toujours la Hongrie, malgré la trève.

Léopold n'avait alors d'enfants que l'archiduchesse qui fut depuis électrice de Bavière. Les seigneurs hongrois songent à se donner un roi de leur nation, en cas que Léopold meure.

Leurs projets, leur fermeté à soutenir leurs droits, et enfin leurs complots, coûtent la tête à Sérini, à Frangipani, à Nadasti, à Tattenback. Les Impériaux s'emparent des châteaux

de tous les amis de ces infortunés. On supprime les dignités de palatin de Hongrie, de juge du royaume, de ban de Croatie; et le pillage est exercé avec les formes de la justice. Cet excès de sévérité produit d'abord la consternation, et ensuite le désespoir. Émerick Tékéli se met à la tête des mécontents: tout est en combustion dans la Haute-Hongrie.

Tékéli traite avec la Porte. Alors la cour de Vienne ménage les esprits irrités. Elle rétablit la charge de palatin; elle confirme tous les priviléges pour lesquels on combattait: elle promet de rendre les biens confisqués; mais cette condescendance, qui vient après tant de duretés, ne paraît qu'un piège. Tékéli croit plus gagner à la cour ottomanne qu'à celle de Vienne. Il est fait prince de Hongrie par les Turcs, moyennant un tribut de quarante mille sequins. Déjà en 1682, Tékéli, aidé des troupes du bacha de Bude, ravageait la Silésie; et ce bacha prenait Tokay et Éperies, tandis que le sultan, Mahomet IV, préparait l'armement le plus formidable que jamais l'empire ottoman ait destiné contre les chrétiens.

Si les Turcs eussent pris ce parti avant la paix de Nimwègue, on ne voit pas ce que l'empereur eût pu leur opposer; car après la paix de Nimwègue même il opposait peu de forces.

Le grand-visir, Kara Mustapha, traverse la Hongrie avec deux cent cinquante mille hommes d'infanterie, trente mille spahis, une

artillerie, un bagage proportionné à cette multitude. Il pousse le duc de Lorraine, Charles V, devant lui. Il met le siége sans résistance devant Vienne.

SIÉGE DE VIENNE, EN 1683, ET SES SUITES.

Ce siége de Vienne doit fixer les regards de la prostérité. La ville était devenue, sous dix empereurs consécutifs de la maison d'Autriche, la capitale de l'Empire romain en quelque sorte; mais elle n'était ni forte ni grande. Cette capitale prise, il n'y avait jusqu'au Rhin aucune place capable de résistance.

Vienne et ses faubourgs contenaient environ cent mille citoyens, dont les deux tiers habitaient ces faubourgs sans défense. Kara Mustapha s'avançait sur la droite du Danube, suivi de trois cent trente mille hommes, en comptant tout ce qui servait à cet armement formidable On a prétendu que le dessein de ce grand-visir était de prendre Vienne pour lui-même, et d'en faire la capitale d'un nouveau royaume indépendant de son maître. Tékéli, avec ses mécontents de Hongrie, était vers l'autre rive du Danube. Toute la Hongrie était perdue, et Vienne menacée de tous côtés. Le duc Charles de Lorraine n'avait qu'environ vingt-quatre mille combattants à opposer aux Turcs qui précipitaient leur marche. Un petit combat à Pétronel, non loin de Vienne, venait encore de diminuer la faible armée de ce prince.

Le 7 juillet, l'empereur Léopold, l'impératrice sa belle-mère, l'impératrice sa femme, les archiducs, les archiduchesses, toute leur maison, abandonnent Vienne et se retirent à Lintz. Les deux tiers des habitants suivent la cour en désordre. On ne voit que des fugitifs, des équipages, des chariots chargés de meubles; et les derniers tombèrent entre les mains des Tartares. La retraite de l'empereur ne porte à Lintz que la terreur et la désolation. La cour ne s'y croit pas en sureté. On se réfugie de Lintz à Passau. La consternation en augmente dans Vienne: il faut brûler les faubourgs, les maisons de plaisance, fortifier en hâte le corps de la place, y faire entrer des munitions de guerre et de bouche. On ne s'était préparé à rien, et les Turcs allaient ouvrir la tranchée. Elle fut en effet ouverte, le 16 juillet, au faubourg Saint-Ulric, à cinquante pas de la contre-escarpe.

Le comte de Staremberg, gouverneur de la ville, avait une garnison dont le fonds était de seize mille hommes, mais qui n'en composait pas en effet plus de huit mille. On arma les bourgeois qui étaient restés dans Vienne: on arma jusqu'à l'université. Les professeurs, les écoliers, montèrent la garde, et ils eurent un médecin pour major.

Pour comble de disgrâce, l'argent manquait, et on eut de la peine à ramasser cent mille rixdalers.

Le duc de Lorraine avait en vain tenté de conserver une communication de sa petite

armée avec la ville ; mais il n'avait pu que protéger la retraite de l'empereur. Forcé enfin de se retirer par les ponts qu'il avait jetés sur le Danube, il était loin au septentrion de la ville, tandis que les Turcs, qui l'environnaient, avançaient leurs tranchées au midi. Il faisait tête aux Hongrois de Tékéli, et défendait la Moravie ; mais la Moravie allait tomber avec Vienne au pouvoir des Ottomans. L'empereur pressait les secours de Bavière, de Saxe et des cercles, et surtout celui du roi de Pologne, Jean Sobieski, prince long-temps la terreur des Turcs, tandis qu'il avait été général de la couronne, et qui devait son trône à ses victoires ; mais ces secours ne pouvaient arriver que lentement.

On était déjà au mois de septembre, et il y avait enfin une brèche de six toises au corps de la place. La ville paraissait absolument sans ressource. Elle devait tomber sous les Turcs plus aisément que Constantinople ; mais ce n'était pas un Mahomet II qui l'assiégeait. Le mépris brutal du grand-visir pour les chrétiens, son inactivité, sa mollesse, firent languir le siège,

Son parc, c'est-à-dire, l'enclos de ses tentes, était aussi grand que la ville assiégée. Il y avait des bains, des jardins, des fontaines ; on y voyait partout l'excès du luxe, avant-coureur de la ruine.

Enfin, Jean Sobieski ayant passé le Danube quelques lieues au-dessus de Vienne, les troupes de Saxe, de Bavière et des cercles étant

forces. Cependant le roi de Pologne, ayant harangué ses troupes de rang en rang, marchait d'un côté contre l'armée ottomane; et le duc de Lorraine de l'antre. Jamais journée ne fut moins meurtrière et plus décisive. Deux postes pris sur les Turcs décidèrent de la victoire. Les chrétiens ne perdirent pas plus de deux cents hommes. Les Ottomans en perdirent à peine mille; c'était sur la fin du jour. La terreur se mit pendant la nuit dans le camp du visir. Il se retira précipitamment avec toute son armée. Cet aveuglement, qui succédait à une longue sécurité, fut si prodigieux qu'ils abandonnèrent leurs tentes, leurs bagages, et jusqu'au grand étendard de Mahomet. Il n'y eut, dans cette grande journée, de faute comparable à celle du visir, que celle de ne le point poursuivre.

Le roi de Pologne envoya l'étendard de Mahomet au pape. Les Allemands et les Polonais s'enrichirent des dépouilles des Turcs. Le roi de Pologne écrivit à la reine sa femme, qui était une Française, fille du marquis d'Arquien, que le grand-visir l'avait fait son héritier, et qu'il avait trouvé dans ses tentes la valeur de plusieurs millions de ducats. On connait assez cette lettre, dans laquelle il lui dit: „Vous ne direz pas de „moi ce que disent les femmes tartares, quand „elles voient rentrer leurs maris les mains „vides: Vous n'êtes pas un homme, puis„que vous revenez sans butin."

Le lendemain 13 septembre, le roi, Jean Sobieski, fit chanter le *Te Deum* dans la cathédrale, et l'entonna lui-même. Cette cérémonie fut suivie d'un sermon, dont le prédicateur prit pour texte: „Il fut un homme „envoyé de Dieu, nommé Jean."

Toute la ville s'empressait de venir rendre grâce à ce roi, et de baiser les mains de son libérateur, comme il le raconte lui-même. L'empereur arriva, le 14, au milieu des acclamations qui n'étaient pas pour lui. Il vit le roi de Pologne hors des murs, et il y eut de la difficulté pour le cérémonial, dans un temps où la reconnaissance devait l'emporter sur les formalités.

Cette gloire et ce bonheur de Jean Sobieski furent bientôt sur le point d'être éclipsés par un désastre qu'on ne devait pas attendre après une victoire si facile. Ils s'agissait de soumettre la Hongrie et de marcher à Gran, qui est la même ville que Strigonie. Pour aller à Gran, il fallait passer par Barcam, où un bacha avait un corps de troupes considérable. Le roi de Pologne s'avançait de ce côté avec ses gensd'armes, et ne voulut point attendre le duc de Lorraine qui le suivait. Les Turcs tombent, auprès de Barcam, sur les troupes polonaises, les chargent en flanc, leur tuent deux mille hommes; le vainqueur des Ottomans est obligé de fuir; il est poursuivi, il échappe à peine en laissant son manteau à un Turc qui l'avait déjà joint. Le duc Charles ar-

riva enfin au secours des Polonais; et après avoir eu la gloire de seconder Jean Sobieski, dans la délivrance de Vienne, il eut celle de le délivrer lui-même.

Bientôt la Hongrie, des deux côtés du Danube jusqu'à Strigonie, retombe sous le pouvoir de l'empereur. On prend Strigonie: elle avait appartenu aux Turcs près de cent cinquante années; enfin on tente deux fois le siège de Bude, et on le prend d'assaut en 1686: ce ne fut depuis qu'un enchaînement de victoires. Le duc de Lorraine défait, avec l'électeur de Bavière, les Ottomans dans les mêmes plaines de Mohatz où Louis II, roi de Hongrie, avait péri, lorsqu'en 1526, Soliman II, vainqueur des chrétien, couvrit ces plaines de vingt-cinq mille morts.

Les divisions, les séditions de Constantinople, les révoltes des armées ottomanes combattaient encore pour l'heureux et tranquille Léopold. Le soulèvement des janissaires, la déposition de Mahomet IV, l'imbécille Soliman III, placé sur le trône après une prison de quarante années, les troupes ottomanes mal payées, découragées, fuyant devant un petit nombre d'Allemands, tout favorisa Léopold. Un empereur guerrier, secondé des Polonais victorieux, eût pu aller assiéger Constantinople après avoir été sur le point de perdre Vienne.

Léopold jugea plus à propos de se venger sur les Hongrois de la crainte que les Turcs

lui avaient donnée. Ses ministres prétendaient qu'on ne pouvait contenir la puissance ottomane, si la Hongrie n'était pas réunie sous un pouvoir absolu. Cependant on avait chassé les Turcs devant Vienne, avec les troupes de Saxe, de Bavière, de Lorraine, et des autres princes allemands qui n'étaient pas sous un joug despotique; on avait surtout vaincu avec les secours des Polonais alliés. Les Hongrois auraient donc pu servir l'empereur comme les Allemands le servaient, en demeurant libres comme les Allemands; mais il y avait trop de factions en Hongrie; les Turcs n'étaient pas hommes à faire des traités de Westphalie en faveur de ce royaume, et n'étaient alors en état ni d'opprimer les Hongrois ni de les secourir.

Il n'y eut d'autre congrès entre les mécontents de Hongrie et l'empereur qu'un échafaud; on l'éleva dans la place publique d'Éperies, au mois de mars 1687, et il y resta jusqu'à la fin de l'année.

Les bourreaux furent lassés à immoler les victimes qu'on leur abandonnait sans beaucoup de choix, si l'on en croit plusieurs historiens contemporains. Il n'y a point d'exemple dans l'antiquité d'un massacre si long et si terrible, il y a eu des sévérités égales, mais aucune n'a duré si long-temps. L'humanité ne frémit pas du nombre d'hommes qui périssent dans tant de batailles: on est accoutumé; ils meurent les armes à

la main et vengés; mais voir pendant neuf mois ses compatriotes traînés juridiquement à une boucherie toujours ouverte, c'était un spectacle qui soulevait la nature, et dont l'atrocité remplit encore aujourd'hui les esprits d'horreur.

Ce qu'il y a de plus affreux pour les peuples, c'est que quelquefois ces cruautés réussissent; et le succès encourage à traiter les hommes comme des bêtes farouches.

La Hongrie fut soumise, le Turc deux fois repoussé, la Transylvanie conquise, occupée par les Impériaux. Enfin, tandis que l'échafaud d'Éperies subsistait encore, on convoqua les principaux de la noblesse de Hongrie à Vienne, qui déclarèrent au nom de la nation la couronne héréditaire: ensuite les états assemblés à Presbourg en portèrent le décret, et on couronna Joseph, à l'âge de neuf ans, roi héréditaire de Hongrie.

Léopold alors fut le plus puissant empereur depuis Charles-Quint; un concours de circonstances heureuses le met en état de soutenir à la fois la guerre contre la France jusqu'à la paix de Ryswick, et contre la Turquie jusqu'à la paix de Carlowitz, conclue en 1699. Ces deux paix lui furent avantageuses; il négocia avec Louis XIV, à Ryswick, sur un pied d'égalité qu'on n'attendait pas après la paix de Nimwègue, et il traita avec le Turc en vainqueur. Ces succès donnèrent à Léopold, dans les diètes d'Allemagne, une supériorité qui n'ôta pas

la liberté des suffrages, mais qui les rendit toujours dépendants de l'empereur.

DE L'EMPIRE ROMAIN SOUS LÉOPOLD.

Ce fut encore sous ce règne que l'Allemagne renoua la chaîne dont elle tenait autrefois l'Italie : car dans la guerre terminée à Ryswick, lorsque Léopold, ligué avec le duc de Savoie, ainsi qu'avec tant de princes contre la France, envoya des troupes vers le Pô, il exigea des contributions de tout ce qui n'appartenait pas à l'Espagne. Les états de Toscane et de Venise en terre ferme, de Gênes, du pape même, payèrent plus de trois cent mille pistoles. Quand il fallut, au commencement du siècle, disputer les provinces de la monarchie d'Espagne au petit-fils de Louis XIV, Léopold exerça l'autorité impériale, en proscrivant le duc de Mantoue, en donnant le Monferrat-Mantouan au duc de Savoie. Ce fut encore en qualité d'empereur romain qu'il donna le titre de roi à l'électeur de Brandebourg : car les nations ne sont pas convenues que le roi d'Allemagne fasse des rois ; mais un ancien usage a voulu que des princes reçussent le titre de roi de celui que ce même usage appelait le successeur des césars.

Ainsi le chef de l'Allemagne, ayant ce nom, donnait des noms ; et Léopold fit un roi sans consulter les trois collèges. Mais quand il créa un neuvième électorat en faveur du duc de Hanovre, il créa cette dignité

allemande avec le suffrage de quatre électeurs, en qualité de chef de l'Allemagne; encore ne put-il le faire admettre dans le collège des électeurs, où le duc de Hanovre n'obtint séance qu'après la mort de Léopold.

Il est vrai que dans toutes les capitulations on appelle l'Allemagne l'*Empire*; mais c'est un abus de mots autorisé dès longtemps. Les empereurs jurent dans leurs capitulations *de ne faire entrer aucunes troupes dans l'Empire sans le consentement des électeurs, princes et états*: mais il est clair qu'ils entendent alors par ce mot Empire, l'Allemagne et non Milan et Mantoue; car l'empereur envoie des troupes à Milan sans consulter personne. L'Allemagne est appelée l'Empire, comme siège de l'Empire romain: étrange révolution dont Auguste ne se doutait pas. Un seigneur italien s'adresse sans difficulté à la diète de Ratisbonne; il s'adresse aux électeurs de Saxe, de Bavière et du palatinat pendant la vacance du trône; il en obtient des titres et des terres quand personne ne s'y oppose. Le pape, à la vérité, ne demande point à la diète la confirmation de son élection, mais le duc de Mantoue lui présenta requête quand Léopold l'eut mis au ban de l'Empire, en 1700. Cet Empire est donc le droit du plus fort, le droit de l'opinion, fondé sur les heureuses incursions que Charlemagne et Othon-le-Grand firent dans l'Italie.

La diète de Ratisbonne est devenue per-

pétuelle sous ce même Léopold, depuis 1664 : il semble qu'elle devrait en avoir plus de puissance, mais c'est précisément ce qui l'a énervée. Les princes, qui composaient autrefois ces célèbres assemblées, n'y viennent pas plus que les électeurs n'assistent au sacre. Ils ont à la diète des députés ; et tel député agit pour deux ou trois princes. Les grandes affaires ou ne s'y traitent plus, ou languissent : et l'Allemagne est en secret divisée sous l'apparence de l'union.

DE L'ALLEMAGNE DU TEMPS DE JOSEPH Ier ET DE CHARLES VI.

L'EMPEREUR Joseph Ier avait été élu roi des Romains, à l'âge de douze ans, par tous les électeurs, en 1690 ; preuve évidente de l'autorité de Léopold, son père ; preuve de la sécurité où les électeurs étaient sur tous leurs droits, qu'ils n'auraient pas voulu sacrifier ; preuve du concert de tous les états d'Allemagne avec son chef, que la puissance de Louis XIV réunissait plus que jamais.

Il signa dans sa capitulation qu'il observerait les traités de Westphalie, *excepté dans ce qui concernait l'avantage de la France.*

Le règne de Joseph Ier fut encore plus heureux que celui de Léopold ; l'argent des Anglais et des Hollandais, les victoires du prince Eugène et du duc de Marlborough,

le rendirent partout victorieux, et ce bonheur le rendit presque absolu. Il commença, en 1706, par mettre de son autorité au ban de l'Empire les électeurs de Bavière et de Cologne, partisans de la France, et s'empara de leurs états. Voici la sentence que porta la chambre impériale de Vienne au nom de l'empereur, malgré les lois de l'Empire.

„Nous déclarons que Maximilien, jusqu'à „présent électeur et duc de Bavière.... a „encouru de fait le ban et le reban de nous „et du saint Empire romain, ainsi que tou„tes les peines qui sont attachées de droit „et par l'usage à de semblables déclarations „et publications, ou qui en sont la consé„quence: Nous le déposons, le déclarons „et dénonçons déposé, privé et déchu des „grâces, privilèges, droits régaliens, digni„tés, titres, scels, propriétés, expectatives, „états, possessions, vassaux et sujets, tels „qu'ils soient, qu'il tient de nous et de l'Em„pire: nous abandonnons aussi le corps du „dit Maximilien, ci-devant électeur de Ba„vière, à tous et à un chacun; de manière „qu'étant privé, de notre part et de celle „de l'Empire, de toute paix et de toute „protection, et ayant été mis, ou plutôt s'étant „mis, par son propre fait, dans un état où „il ne devait avoir ni paix ni sûreté, un „chacun pourra tout entreprendre contre lui, „impunément et sans forfaire.... Défen„dons aussi à tous et à un chacun, dans

„l'Empire, d'avoir avec lui aucun commerce, „de lui donner l'hospitalité ni prêter se„cours ou protection, etc."

Les électeurs réclamèrent contre cet acte de despotisme: on les apaisa en leur promettant de la faire ratifier à la diète de Ratisbonne; et leur haine contre Louis XIV l'emporta sur la considération de leurs propres intérêts. Joseph Ier donna le Haut-Palatinat à la branche palatine, qui l'avait perdu sous Ferdinand II, et qui le rendit ensuite à la branche de Bavière, à la paix de Rastadt et de Bade.

Il agit véritablement en empereur romain dans l'Italie; il confisqua tout le Mantouan à son profit, prit d'abord pour lui le Milanais, qu'il donna ensuite à son frère l'archiduc, mais dont il garda les places et les revenus, en démembrant de ce pays Alexandrie, Valenza, la Lomeline, en faveur du duc de Savoie, auquel il donna encore l'investiture du Montferrat pour le retenir dans ses intérêts. Il dépouilla le duc de La Mirandole, et fit présent de son état au duc de Modène; Charles-Quint n'avait pas été plus souverain en Italie. Le pape Clément XI fut aussi alarmé que l'avait été Clément VII. Joseph Ier allait lui ôter le duché de Ferrare, pour le rendre à la maison de Modène que les papes en avaient privée.

Ses armées, maîtresses de Naples au nom de l'archiduc son frère, et maîtresses en son propre nom du Bolognais, du Ferrarais, d'une

partie de la Romagne, menaçaient déjà Rome. C'était l'intérêt du pape qu'il y eût une balance en Italie, mais la victoire avait brisé cette balance. On faisait sommer tous les princes, tous les possesseurs des fiefs de produire leurs titres.

On ne donna que quinze jours au duc de Parme, qui relevait alors du saint-siège, pour faire hommage à l'empereur. On distribuait dans Rome un manifeste qui attaquait la puissance temporelle du pape, et qui annullait toutes les donations des empereurs faites sans l'intervention de l'Empire. Il est vrai que, si par ce manifeste on soumettait le pape à l'empereur, on y faisait dépendre aussi les décrets impériaux du corps germanique : mais on se sert dans un temps des armes qu'on rejette dans un autre : et il ne s'agissait que de dominer en Italie à quelque titre et à quelque prix que ce fût.

Tous les princes étaient consternés. On ne se serait pas attendu que trente-quatre cardinaux eussent eu alors la hardiesse et la générosité de faire ce que Venise, ni Florence, ni Gênes, ni Parme, n'osaient entreprendre. Ils levèrent une petite armée à leurs dépens ; l'un donna cent mille écus, l'autre quatre-vingt mille ; celui-ci cent chevaux, cet autre cinquante fantassins ; les paysans furent armés : mais tout le fruit de cette entreprise fut de se soumettre, les armes à la main, aux conditions que prescrivit Joseph. Le pape fut obligé de congé-

dier son armée, de ne conserver que cinq mille hommes dans tout l'état ecclésiastique, de nourrir les troupes impériales, de leur abandonner Comachio, et de reconnaître l'archiduc Charles pour roi d'Espagne. Amis et ennemis, tout ressentit le pouvoir de Joseph; il ôte, en 1709, le Vigevanasc et les fiefs de Langhes au duc de Savoie, et cependant ce prince n'ose quitter son parti.

Joseph I[er] meurt à trente-trois ans, en 1711, dans le cours de ses prospérités.

Charles VI, son frère, se trouve maître de presque toute la Hongrie soumise, des états héréditaires d'Allemagne florissants, du Milanais, du Mantouan, de Naples et Sicile, de neuf provinces des Pays-Bas; et si on avait écouté, en 1709, les propositions de la France alors accablée, ce même Charles VI aurait eu encore l'Espagne et le Nouveau-Monde. C'était alors qu'il n'y aurait point eu de balance en Europe. Les Anglais, qui avaient combattu uniquement pour cette balance, murmurèrent contre la reine Anne, qui la rétablit par la paix d'Utrecht; tant la haine contre Louis XIV prévalait sur les intérêts réels. Charles VI resta encore le plus puissant prince de l'Europe après sa paix particulière de Bade et de Rastadt.

Mais quelque puissant qu'il fût quand il prit possession de l'Empire, le corps germanique soutint plus que jamais ses droits, il les augmenta même. La capitulation de Charles VI porte qu'aucun prince, aucun état de

l'Allemagne ne pourra être mis au ban de l'Empire que par un jugement des trois collèges, etc. On rappelle encore dans cette capitulation les traités de Westphalie, regardés toujours comme une loi fondamentale.

L'Allemagne fut tranquille et florissante sous ce dernier empereur de la maison d'Autriche: car la guerre de 1716 contre les Turcs ne se fit que sur les frontières de l'empire ottoman, et rien ne fut plus glorieux.

Le prince Eugène y accrut encore cette grande réputation qu'il s'était acquise en Italie, en Flandre, en Allemagne. La victoire de Péterwardin, la prise de Témeswar, signalèrent la campagne de 1716, et la suivante eut des succès encore plus étonnants: car le prince Eugène, en assiégeant Belgrade, se trouva lui-même assiégé dans son camp par cent cinquante mille Turcs. Il était dans la même situation où fut César, au siège d'Alexie, et où le czar Pierre s'était trouvé, au bord du Pruth. Il n'imita point l'empereur russe, qui mendia la paix. Il fit comme César; il battit ses nombreux ennemis, et prit la ville. Couvert de gloire, il retourna à Vienne, où l'on parlait de lui faire son procès, pour avoir hasardé l'état qu'il avait sauvé, et dont il avait reculé les bornes. Une paix avantageuse fut le fruit de ces victoires. Le système de l'Allemagne ne fut dérangé ni par cette guerre, ni par

cette paix, qui augmentait les états de l'empereur : au contraire, la constitution germanique s'affermissait. Les disgrâces du roi de Suède, Charles XII, accrurent les domaines des électeurs de Brandebourg et de Hanovre. Le corps de l'Allemagne en devenait plus considérable.

Les traités de Westphalie reçurent à la vérité, une atteinte dans ces acquisitions ; mais on conserva tous les droits acquis aux états d'Allemagne par ces traités, en enlevant les provinces aux Suédois, à qui on devait en partie ces droits mêmes dont on jouissait. Les trois religions établies dans l'Allemagne s'y maintinrent paisiblement à l'ombre de leurs privilèges, et les petits différends inévitables n'y causèrent point de troubles civils.

Il faut surtout observer que l'Allemagne changea entièrement de face, du temps de Léopold, de Joseph Ier et de Charles VI. Les mœurs auparavant étaient rudes, la vie dure, les beaux-arts presque ignorés, la magnificence commode inconnue, presque pas une ville agréablement bâtie, aucune maison d'une architecture régulière et noble, point de jardins, point de manufactures, de choses précieuses et de goût. Les provinces du nord étaient entièrement agrestes. La guerre de trente ans les avait ruinées. L'Allemagne en soixante années de temps a été plus différente d'elle-même, qu'elle ne le fut depuis Othon jusqu'à Léopold.

Charles VI fut constamment heureux jusqu'en 1734.

Les célèbres victoires du prince Eugène sur les Turcs, à Témeswar et à Belgrade, avaient reculé les frontières de la Hongrie. L'empereur dominait dans l'Italie. Il y possédait le domaine direct de Naples et Sicile, du Milanais, du Mantouan. Le domaine impérial et suprême de la Toscane, de Parme et Plaisance, si long-temps contesté, lui était confirmé par l'investiture même qu'il donna de ces états à don Carlos, fils de Philippe V, qui par là devenait son vassal. Les droits de l'Empire exercés en Italie par Léopold et par Joseph Ier, étaient donc encore en vigueur ; et certainement, si un empereur avait conservé en Italie tant d'états, tant de droits avec tant de prétentions, ce combat de sept cents années de la liberté italique contre la domination allemande pouvait aisément finir par l'asservissement.

Ces prospérités eurent un terme par l'exercice même que Charles VI fit de son crédit dans l'Europe, en procurant conjointement avec la Russie le trône de Pologne à Auguste III, électeur de Saxe.

Ce fut une singulière révolution que celle qui lui fit perdre pour jamais Naples et Sicile, et qui enrichit encore le roi de Sardaigne à ses dépens, pour avoir contribué à donner un roi aux Polonais. Rien ne montre mieux quelle fatalité enchaîne tous les événements, et se joue de la prévoyance des

hommes. Son bonheur l'avait deux fois rendu victorieux de cent cinquante mille Turcs; et Naples et Sicile lui furent enlevés par dix mille Espagnols, en une seule campagne. Aurait-on imaginé, en 1700, que Stanislas, palatin de Posnanie, serait fait roi de Pologne par Charles XII; qu'ayant perdu la Pologne, il deviendrait duc de Lorraine, et que, pour cette raison-là même, la maison de Lorraine aurait la Toscane? Si on réfléchit à tous les évènements qui ont troublé et changé les états, on trouvera que presque rien n'est arrivé de ce que les peuples attendaient, et de ce que les politiques avaient préparé.

Les dernières années de Charles VI furent encore plus malheureuses; il crut que le prince Eugène ayant défait les Turcs avec des armées allemandes inférieures, il les vaincrait à plus forte raison quand l'empire ottoman serait attaqué à la fois par les Allemands et par les Russes: mais il n'avait plus le prince Eugène; et tandis que les armées de la czarine Anne prenaient la Crimée, entraient dans la Valachie, et se proposaient de pénétrer à Andrianople, les Allemands furent vaincus. Une paix dommageable suivit leur défaite. Belgrade, Témeswar, Orsova, tout le pays entre le Danube et la Saxe demeura aux Ottomans, le fruit des conquêtes du prince Eugène fut perdu; et l'empereur n'eut que la ressource cruelle de mettre en prison les généraux malheureux, de faire

couper la tête à des officiers qui avaient rendu des villes, et de punir ceux qui se hâterent de faire, suivant ses ordres, une paix nécessaire.

Il mourut bientôt après. Les révolutions qui suivirent sa mort sont du ressort d'une autre histoire; et ces plaies qui saignent encore, sont trop récentes pour les découvrir.

Un lecteur philosophe, après avoir parcouru cette longue suite d'empereurs, pourra faire réflexion qu'il n'y a eu que Frédéric III qui ait passé soixante et quinze ans; comme parmi les rois de France, il n'y a eu que le seul Louis XIV. On voit, au contraire, un très-grand nombre de papes dont la carrière a été au-delà de quatre-vingts années. Ce n'est pas qu'en général les lois de la nature accordent une vie plus longue en Italie qu'en Allemagne et en France; mais c'est qu'en général, les pontifes ont mené une vie plus sobre que les rois, qu'ils commencent plus tard à régner, et qu'il y a plus de papes que d'empereurs et de rois de France.

La durée des règnes de tous les empereurs qui ont passé en revue sert à confirmer la règle qu'a donnée Newton, pour réformer l'ancienne chronologie. Il veut que les générations des anciens souverains se comptent à vingt et un ans environ, l'une portant l'autre. En effet les cinquante empereurs, depuis Charlemagne jusqu'à Charles VI, composent une période de près de mille années;

ce qui donne à chacun d'eux vingt ans de règne. On peut même réduire encore beaucoup cette règle de Newton, dans les états sujets à des révolutions fréquentes. Sans remonter plus haut que l'empire romain, on trouvera environ quatre-vingt-dix règnes, depuis César jusqu'à Augustule, dans l'espace de cinq cents années.

Une autre réflexion importante qui se présente, c'est que de tous ces empereurs on n'en voit presque pas un, depuis Charlemagne, dont on puisse dire qu'il a été heureux. Charles-Quint est celui dont l'éclat fait disparaître tous les autres devant lui; mais, lassé des secousses continuelles de sa vie, et fatigué des tourments d'une administration si épineuse, plus encore que détrompé du néant des grandeurs, il alla cacher dans une retraite une vieillesse prématurée.

Nous avons vu depuis peu un empereur, plein de qualités respectables, essuyer les plus violents revers de la fortune, tandis que la nature le conduisait au tombeau par des maladies cruelles, au milieu de sa carrière.

Cette histoire n'est donc presque autre chose qu'une vaste scène de faiblesses, de fautes, de crimes, d'infortunes, parmi lesquels on voit quelques vertus et quelques succès, comme on voit des vallées fertiles dans une longue chaîne de rochers et de précipices: et il en est ainsi des autres histoires.

ROIS DE BOHÊME,

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Ottocare, fils du roi Venceslas-le-Borgne, tué en 1280, dans la bataille contre l'empereur Rodolphe.

Venceslas-le-vieux, est mis, après la mort de son père, sous la tutelle d'Othon de Brandebourg : mort en 1305.

Venceslas-le-Jeune, mort de débauche, un an aprés la mort de son père.

Henri, duc de Carinthie ; comte de Tyrol, beau-frère de Venceslas-le-Jeune, dépouillé deux fois de son royaume ; la première, par Rodolphe d'Autriche, fils d'Albert Ier ; la seconde, par Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII.

Jean de Luxembourg, maître de la Bohême, de la Silésie et de la Lusace, tué en France, à la bataille de Crécy, en 1346.

L'empereur *Charles IV*.

L'empereur *Venceslas*.

L'empereur *Sigismond*.

L'empereur *Albert d'Autriche*.

Ladislas-le-Posthume, fils de l'empereur Albert d'Autriche : mort en 1457, dans le temps que Magdelène, fille du roi de France, Charles VII, passait en Allemagne pour l'épouser.

George Podibrad, vaincu par Mathias de Hongrie : mort en 1471.

Ladislas de Pologne, roi de Bohême et de Hongrie : mort en 1516.

Louis, fils de Ladislas, aussi roi de Bohême et de Hongrie, tué à l'âge de vingt ans, en combattant contre les Turcs.

L'empereur *Ferdinand* Ier, et depuis lui, les empereurs de la maison d'autriche.

ÉLECTEURS.

ÉLECTEURS DE MAYENCE,

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Vernier, comte de Falkenstein, celui qui soutint le plus ses prétentions sur la ville d'Erfort : mort en 1284.

Henri Kenoderer, moine franciscain, confesseur de l'empereur Rodolphe : mort en 1288.

Gérard, baron d'Eppenstein, qui combattit à la bataille où Adolphe de Nassau fut tué : mort en 1305.

Pierre Aichspalt, bourgeois de Trèves, médecin de Henri de Luxembourg, et qui guérit le pape Clément V d'une maladie jugée mortelle : mort en 1320.

Mathias, comte de Burgeck : mort en 1328.

Baudouin, frère de l'empereur Henri de Luxembourg, eut Trèves et Mayence pendant trois ans ; c'est un exemple unique.

Henri, comte de Virnebourg, excommunié

par Clément V, se soutient par la guerre: mort en 1353.

Gerlach de Nassau; mort en 1371.

Jean de Luxembourg, comte de Saint-Paul: mort en 1373.

Adolphe de Nassau, à qui Charles IV donna la petite ville d'Hœchst: mort en 1390.

Conrad de Weinsberg, il fit brûler des Vaudois: mort en 1396.

Jean de Nassau, c'est celui qui déposa l'empereur Venceslas: mort en 1419.

Conrad, comte de Rens, battu par le landgrave de Hesse: mort en 1431.

Théodore d'Urbach; il aurait dû contribuer à protéger l'imprimerie inventée de son temps, à Mayence: mort en 1459.

Dietrich, comte d'Isembourg, et un *Adolphe de Nassau*, se disputent long-temps l'archevêché, à main armée. Isembourg cède l'électorat à son compétiteur Nassau, en 1463.

Adolph de Nassau: mort en 1475.

Dietrich remonte sur le siège électoral, bâtit le château de Mayence: mort en 1482.

Albert de Saxe: mort en 1484.

Bertold de Henneberg, principal auteur de la ligue de Souabe, grand réformateur des couvents de religieuses: mort en 1504. Gualtiéri prétend faussement qu'il mourut d'une maladie peu convenable à un archevêque.

Jacques de Liebenstein: mort en 1508.

Uriel de Gemmingen: mort en 1514.

Albert de Brandebourg: fils de l'électeur Jean, archevêque de Mayence, de Magdebourg

et d'Halberstadt à la fois, voulut bien encore être cardinal: mort en 1545.

Sébastien de Hauenstein, docteur ès lois. De son temps, un prince de Brandebourg brûla Mayence: mort en 1555.

Daniel Brendel de Hombourg; il laissa de lui une mémoire chère et respectée: mort en 1582.

Wolfgang de Dalbourg: il se priva de gibier, parce que la chasse faisait tort aux campagnes de ses sujets: mort en 1601.

Jean-Adam de Bicken; il assista en France à la dispute du cardinal du Perron et de Mornai: mort en 1604.

Jean Schweighard de Cronberg, long-temps persécuté par le prince de Brunswick, *l'ami de Dieu et l'ennemi des prêtres*, délivré par les armes de Tilly: mort en 1626.

George-Frédéric de Greiffenglau, principal auteur du fameux édit de la restitution des bénéfices, qui causa la guerre de trente ans: mort en 1629.

Anselme-Casimir Wambold d'Umstadt, chassé par les Suédois: mort en 1647.

Jean-Philippe de Schœnborn, remit la ville d'Erfort sous sa puissance, par le secours des armes françaises et des diplômes de l'empereur Léopold: mort en 1673.

Lothaire-Frédéric de Metternich, obligé de céder des terres à l'électeur palatin: mort en 1675.

Damien Hartard von der Leyen; il fit bâtir le palais de Mayence: mort en 1678.

Charles-Henri de Metternich : mort en 1689.

Anselm-François d'Ingelheim. Les Français s'emparèrent de sa ville : mort en 1695.

Lothaire-François de Schœnborn, coadjuteur en 1694, estimé de tous ses contemporains : mort en 1729.

François-Louis, comte palatin : mort en 1732.

Philippe-Charles d'Eltz : mort en 1743.

Jean-Frédéric-Charles : comte d'Ostein.

ÉLECTEURS DE COLOGNE.

Engelberg, comte de Falkenstein, bon soldat et malheureux archevêque, pris en guerre par les habitants de Cologne : mort vers l'an 1274.

Sifroi, comte de Westerbuch, non moins soldat et plus malheureux que son prédécesseur, prisonnier de guerre pendant sept ans : mort en 1298.

Vickbold de Holt, autre guerrier, mais plus heureux : mort en 1305.

Henri, comte de Vinnanbuch, dispute l'électorat contre deux compétiteurs, et l'emporte : mort en 1338.

Valrame, comte de Juliers, prince pacifique : mort en 1352.

Guill de Geneppe, qui amassa et laissa de grands trésors : mort en 1362.

Jean de Virnenbourg, força le chapitre à l'élire, et dissipa tout l'argent de son prédécesseur : mort en 1363.

Adolphe, comte de La Marche, résigne l'archevêché en 1364, se fait comte de Clèves et a des enfants.

Engelberg, comte de La Marche.

Conon de Falckenstein, coadjuteur du précédent, et en même temps archevêque de Trèves, gouverne Cologne pendant trois ans, et est obligé de résigner Cologne, en 1370. On apporta à Cologne, sous son gouvernement, le corps tout frais d'un des petits innocents qu'Hérode avait autrefois fait massacrer, comme on sait; ce qui donna un nouveau relief aux reliques conservées dans la ville.

Frédéric, comte de Sarverde, prince paisible: mort en 1414.

Théodore, comte de Mœurs, dispute l'archevêché à Guillaume de Ravensberg, évêque de Paderborn; mais cet évêque de Paderborn s'étant marié, le comte de Mœurs eut les deux diocèses; il eut encore Halberstadt: mort en 1457.

Robert de Bavière, se servit de Charles-le-Téméraire, duc de Bourgogne, pour assujettir Cologne, obligé ensuite de s'enfuir: mort en 1480.

Herman, landgrave de Hesse, qui gouverna quelques années, du temps de Robert de Bavière: mort en 1508.

Philippe, comte d'Oberstein: mort en 1515.

Herman de Veda ou *Neuwied*, après trente-deux ans d'épiscopat, embrassa la religion luthérienne: mort en 1552, dans la retraite.

Adolphe de Schaumbourg, un des plus savants hommes de son temps, coadjuteur du précédent archevêque luthérien, et ensuite son successeur: mort en 1556.

Antoine, frère d'Adolphe, évêque de Liège et d'Utrecht; mort en 1558.

Jean, comte de Mannsfeld, né luthérien: mort en 1562.

Frédéric de Veda, abdique, en 1568, se réserve une pension de trois mille florins d'or qu'on ne lui paye point, et meurt de misère.

Salentin, comte d'Isenbourg, après avoir gouverné dix ans, assemble le chapitre et la noblesse, leur reproche les soins qu'il s'est donnés pour eux, et l'ingratitude dont il a été payé, abdique l'archevêché, et se marie à une comtesse de la Marché.

Gebhard truchsès de Waldbourg, quitta son archevêché pour la belle Angnès de Mannsfeld, que le père Kolbs appelle sa *sacrilège épouse*; ce père Kolbs n'est pas poli: mort en 1583.

Ernest de Bavière, au lieu d'une femme, eut les évêchés de Liège, Hildesheim et Freisingen; il fit long-temps la guerre et agrandit Cologne: mort en 1612.

Ferdinand, ses états furent désolés par le grand Gustave: mort en 1650.

Maximilien-Henri, il recueillit le cardinal Mazarin dans sa retraite: mort en 1688.

Joseph-Clément, qui l'emporta sur le cardinal de Furstenberg: mort en 1723.

Auguste-Clément.

ÉLECTEURS DE TRÈVES.

Henri de Vestigen, subjugue Coblentz: mort en 1286.

Bohemond de Vansberg, détruit des châteaux de barons voleurs: mort en 1299.

Dietrich de Nassau, cité à Rome pour répondre aux plaintes de son clergé qui lui refusa la sépulture: mort en 1307.

Baudouin de Luxembourg, qui prit le parti de Philippe de Valois, contre Édouard III: mort en 1354.

Bohemond de Saarbruck, qui eut, dans sa vieillesse, de grands démêlés avec le palatinat: mort en 1368.

Conrad de Falkenstein, il fit de grandes fondations et résigna l'électorat à son neveu, malgré les chanoines, en 1388.

Wernher de Kœnigstein, neveu du précédent, réduisit Vésel avec de l'artillerie, et fit presque toujours la guerre: mort en 1418.

Othon de Ziegenhayn, battu par les hussites, et mort dans cette expédition, en 1430.

Raban de Helmstædt, en guerre avec ses voisins, engagea tout ce qu'il possédait, et mourut insolvable en 1439.

Jacques de Sirck. L'électorat de Trèves, ruiné, ne suffisait pas pour sa subsistance; il eut l'évêché de Metz: mort en 1501.

Jean de Bade; ce fut lui qui conclut le mariage de Maximilien et de Marie de Bourgogne: mort en 1501.

Jacques de Bade, arbitre entre Cologne et l'archevêque: mort en 1511.

Richard de Wolfrat, qui tint long-temps le parti de François Ier, dans la concurrence de ce roi et de Charles-Quint pour l'Empire : mort en 1531.

Jean de Metzenhausen, fit fleurir les arts, et cultiva les vertus de son état : mort en 1540.

Jean Louis de Haagen, ou *de la Haye* : mort en 1547.

Jean d'Isembourg; sous lui Trèves souffrit beaucoup des armes luthériennes : mort en 1556.

Jean de Leyen : il assiégea Trèves : mort en 1567.

Jacques d'Els; il soumit Trèves : mort en 1581.

Jean de Schœnberg; on trouve, de son temps, à Trèves, de la robe de Jésus-Christ, mais on ne sait pas précisément d'où cette robe est venue; mort en 1599.

Lothaire de Metternich, il entra vivement dans la ligue catholique : mort en 1623.

Philippe-Christophe de Sotern; il fut pris par les Espagnols, et ce fut le prétexte pour lequel Louis XIII déclara la guerre à l'Espagne; rétabli dans son siége par les victoires de Condé, de Turenne : mort à quatre-vingt-sept ans, en 1652.

Charles-Gaspard de Leyden, chassé de sa ville par les armes de la France, il rentre par la défaite du maréchal de Créqui : mort en 1676.

Jean-Hugues d'Orsbeck; il vit Trèves

presque détruite par les Français. La guerre lui fut toujours funeste: mort en 1711.

Charles-Joseph de Lorraine, coadjuteur, en 1710, eut encore beaucoup à souffrir de la guerre: mort en 1715.

François-Louis, comte palatin, évêque de Breslau, Worms, et grand-maître de l'ordre teutonique: mort en 1729.

François-George de Schœnborn.

ÉLECTEURS PALATINS.

DEPUIS LA FIN DU TREIZIÈME SIÈCLE.

Louis, mort en 1285; son père, Othon, fut le premier comte palatin de sa maison.

Rodolphe, fils de Louis et frère de l'empereur Louis de Bavière: mort en Angleterre, en 1319.

Adolphe-le-Simple: mort en 1327.

Rodolphe II, frère d'Adolphe-le-Simple, et fils de Rodolphe Ier, beau-père de l'empereur Charles *IV*, mort en 1353.

Robert-le-Roux: mort en 1390.

Robert-le-Dur: mort en 1398.

Robert l'empereur.

Louis-le-Barbu et *le Pieux:* mort en 1436.

Louis-le-Vertueux: mort en 1449.

Frédéric-le-Belliqueux, tuteur de Philippe et électeur, quoique son pupille vécût: mort en 1476.

Philippe, fils de Louis-le-Vertueux: mort en 1508.

Louis, fils de Philippe: mort en 1544.

Frédéric-le-Sage, frère de Louis: mort en 1556.

Othon-Henri, petit-fils de Philippe: mort en 1559.

Frédéric III, de la branche de Limmeren: mort en 1576.

Louis VI, fils de Frédéric; mort en 1583.

Frédéric IV du nom, petit-fils de Louis: mort en 1610.

Frédéric V du nom, fils de Frédéric IV, gendre du roi d'Angleterre, Jacques Ier, élu roi de Bohême, et dépossédé de ses états: mort en 1632.

Charles-Louis, rétabli dans le palatinat: mort en 1680.

Charles, fils du précédent: mort en 1685, sans enfants.

Philippe-Guillaume, de la branche de Neubourg, beau-père de l'empereur Léopold, du roi d'Espagne, du roi de Portugal, etc.: mort en 1690.

Jean-Guillaume, né en 1658, fils de Charles-Philippe. Son pays fut ruiné dans la guerre de 1689; et à la paix de Ryswick, les terres que la maison d'Orléans lui disputait furent adjugées à cet électeur, par la sentence arbitrale du pape: mort en 1716.

Charles-Philippe, dernier électeur de la branche de Neubourg: mort en 1742.

Chrétien-Philippe-Théodore de Sulzbach.

ÉLECTEURS DE SAXE.

Albert II, arrière-petit-fils d'Albert-l'Ours, de la maison d'Anhalt, succède à ses ancêtres, en 1260, et gouverne la Saxe trente-sept ans : mort en 1297.

Rodolphe Ier, fils de cet Albert : mort en 1356.

Rodolphe II, fils de Rodolphe Ier : mort en 1370.

Wenceslas, frère puiné de Rodolphe II : mort en 1388.

Rodolphe III, fils de Wenceslas : mort en 1419.

Albert III, frère de Rodolphe III, dernier des électeurs de la maison d'Anhalt, qui avait possédé la Saxe deux cent vingt-sept ans : mort en 1422.

Frédéric Ier, de la maison de Misnie, surnommé *le Belliqueux* : mort en 1428.

Frédéric-l'Affable : mort en 1464.

Ernest-Frédéric-le-Religieux : mort en 1486.

Frédéric-le-Sage : mort en 1525. C'est lui qu'on dit avoir refusé l'Empire.

Jean, surnommé *le Constant*, frère du Sage : mort en 1532.

Jean-Frédéric-le-Magnanime : mort en 1554, dépossédé de son électorat par Charles-Quint. Les branches de Gotha et de Weimar descendent de lui.

Maurice, cousin au cinquième degré de Jean-Frédéric, revêtu de l'électorat par Charles-Quint ; mort en 1553.

Auguste-le-Pieux, frère de Maurice : mort en 1586.

Christian, fils d'Auguste-le-Pieux : mort en 1591.

Frédéric-Guillaume, administrateur pendant dix ans : mort en 1602.

Christian II, fils de Christian Ier : mort en 1611.

Jean-George, frère de Christian : mort en 1556.

Jean-George II : mort en 1680.

Jean-Georg III : mort en 1691.

Jean-Georg IV : mort en 1694.

Auguste, roi de Pologne, à qui les succès de Charles XII ôtèrent le royaume, que les malheurs du même Charles XII lui rendirent : mort en 1733.

Frédéric-Auguste II, électeur et roi de Pologne.

ÉLECTEURS DE BRANDEBOURG.

APRÈS PLUSIEURS ÉLECTEURS DES MAISONS D'ASCANIE, DE BAVIÈRE ET DE LUXEMBOURG.

Frédéric de Hohenzollern, burggrave de Nuremberg, achète cent mille florins d'or de l'empereur Sigismond, le marquisat de Brandebourg, rachetable par le même empereur : mort en 1440.

Jean Ier, fils de Frédéric, abdique en faveur de son frère, en 1464. Il n'est pas compté dans les Mémoires de Brandebourg, ainsi on peut ne le pas regarder comme électeur.

Frédéric-aux-Dents-de-Fer, frère du précédent: mort en 1471.

Albert-l'Achille, frère des précédents. On prétend qu'il abdiqua en 1476, et qu'il mourut en 1486.

Jean, surnommé *le Cicéron*, fils d'Albert-l'Achille: mort en 1499.

Joachim Ier, Nestor, fils de Jean: mort en 1535.

Joachim II, Hector, fils de Joachim Ier: mort en 1571.

Jean-George, fils de Joachim II: mort en 1598.

Joachim-Frédéric, fils de Jean-George, administrateur de Magdebourg: mort en 1608.

Jean-Sigismond, fils de Joachim-Frédéric; il partagea la succession de Clèves et de Juliers avec la maison de Neubourg: mort en 1619.

George-Guillaume, dont le pays fut dévasté dans la guerre de trente ans: mort en 1640.

Frédéric-Guillaume, qui rétablit son pays: mort en 1688.

Frédéric, qui fit ériger en royaume la partie de la province de Prusse dont il était duc, et qui relevait auparavant de la Pologne: mort en 1713.

Frédéric-Guillaume II, roi de Prusse, qui repeupla la Prusse entièrement dévastée: mort en 1740.

Frédéric III, roi de Prusse.

ÉLECTEURS DE BAVIÈRE.

Maximilien, créé en 1623, et devenu alors le premier des électeurs après le roi de Bohême : mort en 1651.

Ferdinand-Marie, son fils : mort en 1679.

Maximilien-Marie, qui servit beaucoup à délivrer Vienne des Turcs, se signale aux sièges de Bude et de Belgrade ; mis au ban de l'Empire par l'empereur Joseph, en 1706, rétabli à la paix de Bade : mort en 1726.

Charles-Albert, son fils, empereur : mort en 1745.

Charles-Maximilien-Joseph, fils de Charles-Albert.

ÉLECTEURS DE HANOVRE.

Ernest-Auguste, duc de Brunswick, de Hanovre, etc., créé, en 1692, par l'empereur Léopold, à condition de fournir six mille hommes contre les Turcs, et trois mille contre la France : mort en 1698.

George-Louis, fils du précédent, admis dans le collége électoral à Ratisbonne, en 1708, avec le titre d'archi-trésorier de l'empire ; roi d'Angleterre, en 1714 : mort en 1727.

George, son fils, aussi roi d'Angleterre.

Cette liste des électeurs ne s'étend que jusqu'à l'époque où la nouvelle maison d'Autriche est montée sur le trône impérial.

DOUTES

SUR QUELQUES POINTS DE L'HISTOIRE DE L'EMPIRE, 1753.

Tradidit mundum disputationi eorum.
Dieu abandonna la terre à leurs querelles.

I. N'EST-CE pas là l'origine de toutes les dominations et de toutes les lois? Quel était le droit de Pepin sur la France? quel était celui de Charlemagne sur les Saxons et sur la Lombardie? celui du plus fort.

On demande si Pepin donna l'exarchat de Ravenne aux papes? Qu'importe aujourd'hui qu'ils tiennent ces terres de Pepin ou d'un autre, ou de leur habileté, ou de la conjoncture des temps? Quel droit avaient des ultramontains d'aller prendre et donner des couronnes dans l'Italie? Il est très-vraisemblable que la donation de Pepin est une fable, comme la donation de Constantin.

Le pape Étienne III mande à Charlemagne, dans une de ses lettres, que le roi lombard, Didier, qu'il avait auparavant appelé *un abominable et un lépreux*, lui a restitué les justices de Saint-Pierre, et qu'il est un très-excellent prince: or les justices de Saint-Pierre ne sont point l'exarchat de Ravenne. Et comment cet infidèle lépreux ou cet excellent prince aurait-il donné cette belle province, quand il n'y avait point d'armée en Italie qui le forçât à restituer au pape ce que ses pères avaient ravi aux empereurs?

La donation de Charlemagne n'est guère moins suspecte, puisque ni Andelme, ni Aimoin, ni même Éginhard, secrétaire de ce monarque, n'en parlent pas. Éginhard fait un détail très-circonstancié des legs pieux que laissa Charlemagne, par son testament, à toutes les églises de son royaume. „On „sait, dit-il, qu'il y a vingt et une villes „métropolitaines dans les états de l'empereur." Il met Rome la première, et Ravenne la seconde. N'est-il pas certain, par cet énoncé, que Rome et Ravenne n'appartenaient point aux papes?

II. Quel fut précisément le pouvoir de Charlemagne dans Rome? C'est sur quoi on a tant écrit, qu'on l'ignore. Y laissa-t-il un gouverneur? imposait-il des tributs? gouvernait-il Rome comme l'impératrice-reine de Hongrie gouverne Milan et Bruxelles? C'est de quoi il ne reste aucun vestige...

III. Je regarde Rome, depuis le temps de

l'empereur Léon l'Isaurien, comme une ville libre, protégée par les Francs, ensuite par les Germains; qui se gouverna, tant qu'elle put, en république, plutôt sous le patronage que sous la puissance des empereurs; dans laquelle le souverain pontife eut toujours le premier crédit, et qui enfin a été entièrement soumise aux papes.

IV. Les prêtres ne se mariaient pas dans ce temps-là: je le veux croire. Tous les canons leur défendent le mariage. On craignit que les gros bénéfices ne devinssent héréditaires. Et les curés (surtout les curés de campagne) qui consument leurs jours dans les travaux pénibles, furent privés de cette consolation.

L'état y perdit de bons citoyens: on ne voit guère de meilleure éducation que celle des enfants des pasteurs en Angleterre, en Suède, en Danemark, en Hollande. Des vues supérieures ont astreint l'Église romaine à des lois plus austères. Mais d'où vient qu'il est dit que le chantre de Saint-Jean de Lateran, et son fils, étaient dans Rome à la tête d'un parti, du temps du pape Étienne III? d'où vient que le pape Formose était fils d'un prêtre? d'où vient qu'Étienne VI, Jean XV, étaient fils d'un prêtre? Rien ne nous apprend que leurs pères avaient quitté ou perdu leurs femmes avant d'entrer dans les ordres.

V. On regard le dixième siècle comme un temps affreux, on l'appelle le siècle de fer.

En quoi donc était-il plus horrible que le siècle du grand schisme d'occident, et que celui d'Alexandre VI?

Théodora et Marozie gouvernèrent Rome: on installe des papes de douze ans, de dix-huit ans: Marozie donna le saint-siège au jeune Jean XI, qu'elle avait eu de son adultère avec le pape Sergius III. Mais je ne vois pas pourquoi tant d'historiens se sont déchaînés contre cet infortuné Jean XI. Il fut l'instrument de l'ambition de sa mère, et la victime de son frère. Il vécut, il mourut en prison. Il me paraît bien plus à plaindre que condamnable.

VI. Il est bien peu important que ce soit ce Jean XI, fils de Marozie, ou son petit fils Jean XII qui, le premier, ait changé de nom à son avénement au pontificat; mais j'oserai disculper un peu la mémoire de ce Jean XII, contre ceux qui l'ont tant diffamé pour s'être opposé à Othon-le-Grand. Il n'a certainement entrepris que ce qu'ont tenté tous les pontifes de Rome, quand ils l'ont pu, de soustraire Rome à une puissance étrangère.

Je paraîtrai hardi en disant qu'il avait plus de droit sur Rome que l'empereur Othon. Ce duc de Saxe n'était point du sang de Charlemagne. Jean XII était patrice. S'il avait pu chasser à la fois les Bérengers et les Othons, on lui eût érigé des statues dans sa patrie. On l'accuse d'avoir eu des maîtresses; étrange crime pour un jeune prince!

La plupart des autres chefs d'accusation, intentés contre lui devant l'empereur et le peuple romain, sont dignes de la superstitieuse ignorance de ces temps-là. On lui fait son procès pour avoir bu à la santé du diable: cette accusation ressemble à celles dont Grégoire IX et Innocent IV chargèrent Frédéric II.

VII. Doit-on compter parmi les empereurs ceux qui regnèrent depuis Arnould, bâtard de la maison de Charlemagne, jusqu'à Othon Ier? Ils ne furent que rois de Germanie. Il semble que les historiens ne les aient mis au catalogue des empereurs, que pour avoir une suite complète.

VIII. Louis IV, surnommé *l'Enfant*, était-il bâtard comme son père? On convient que ses frères n'étaient pas légitimes. Hubner le met au même rang que ses frères, sans aucune distinction. Il est dit dans les Annales de Fulde, que la femme d'Arnould vécut mal avec son mari; qu'elle fut accusée d'adultère. Il est rapporté que, dans l'assemblée de Forkeim, les seigneurs statuèrent qu'un de ces frères de Louis-l'Enfant serait roi, s'il ne se trouvait point d'héritier né d'un mariage légitime.

Ces mêmes seigneurs, à la mort d'Arnould, produisirent Louis, âgé de sept ans. Il faut dont le regarder comme légitime; il faut donc dire dans les vers techniques: *Louis, le fils d'Arnould*, et non pas *Louis batard d'Arnould*.

IX. L'histoire moderne, et surtout celle du moyen âge, est devenue une mer immense pleine d'écueils, où les plus habiles se brisent. Le très-savant auteur *) de la Méthode pour étudier l'Histoire, répète encore la fable de l'adultère et du supplice de Marie d'Arragon, et du miracle opéré par une comtesse de Modène; tandis que cette fable est traitée d'absurde par Struvius, et qu'elle est si bien réfutée par Muratori.

Est-il possible qu'on trouve encore dans ses Tablettes chronologiques un archevêque de Mayence mangé par des rats! Mais ce ne sont pas là aujourd'hui les plus dangereux écueils de l'histoire.

Les Grecs et les Romains écrivaient tout ce qu'ils voulaient: on n'a aucun document qui les justifie, aucun qui les réfute. On les croit sur leur parole. Mais il faut à présent s'appuyer toujours sur des pièces originales. Il est plus difficile aujourd'hui d'écrire l'histore d'une province, que de compiler toute l'histoire ancienne.

X. C'est dans le choix de ces monuments que consiste le plus grand travail. Il n'y a que trop de matériaux à examiner, à employer, à rejeter.

Combien de fois nous a-t-on répété que le concile de Francfort, sous Charlemagne, avait mal interprêté l'adoration des images ordonnée par le second concile de Nicée!

---

*) L'abbé Lenglet du Fresnoy.

Cependant ce concile de Francfort condamne, au chapitre II, non seulement l'adoration, qui est un terme équivoque, mais *servitium*, le *service*, le *culte*, ce qui est la chose du monde la plus claire.

Que ce concile de Francfort ait été réformé depuis; qu'on ait introduit dans le nord de l'empire de Charlemagne une discipline différente, des usages plus conformes à la piété éclairée, ce n'est pas ce dont il s'agit. Il n'est question que de faire voir ici que c'est un point de fait, une vérité constante, que le concile de Francfort rejeta le culte des images.

XI. Je trouve un diplome d'Othon III, de l'an 998, dans lequel il condamne „comme un mensonge, la donation de Constantin et celle de Charles-le-Chauve,“ sans daigner dire seulement un mot des donations de Pepin, de Charlemagne et de Louis Ier. Que doit-on en conclure?

XII. Je vois dans le Golstad une constitution de Frédéric Barberousse, en faveur d'Aix-la-Chapelle; cette constitution rapporte tout au long une charte de Charlemagne.

Charlemagne s'y exprime ainsi: „Vous savez que, chassant un jour auprès de cette ville, je trouvai les thermes et le palais que Granus, frère de Néron et d'Agrippa, avait autrefois bâtis.“ Voilà, dit-on, pourquoi Aix est appelée *Aquis grana*.

Ce diplome de Charlemagne ressemble au

discours de Trimalcion dans Pétrone, sur la guerre de Troie.

Le diplome est-il faux? ou doit-on seulement accuser celui qui fait parler Charlemagne?

Combien d'anciennes pièces non moins fausses! combien de suspectes! et qu'il est pardonnable de se tromper!

HISTOIRE

DU

PARLEMENT DE PARIS.

AVANT-PROPOS.

Il n'appartient qu'à la liberté de connaître la vérité et de la dire. Quiconque est gêné, ou par ce qu'il doit à ses maîtres, ou par ce qu'il doit à son corps, est forcé au silence ; s'il est fasciné par l'esprit de parti, il ne devient que l'organe des erreurs.

Ceux qui veulent s'instruire de bonne foi sur quelque matière que ce puisse être, doivent écarter tous préjugés, autant que le peut la faiblesse humaine. Ils doivent penser qu'aucun corps, aucun gouvernement, aucun institut n'est aujourd'hui ce qu'il a été ; qu'il changera comme il a changé, et que l'immutabilité n'appartient point aux hommes. L'Empire est aujourd'hui aussi différent de celui de Charlemagne que de celui d'Auguste. L'Angleterre ne ressemble pas plus à ce qu'elle était du temps de Guillaume-le-Conquérant, que la France ne ressem-

ble à la France du temps de Hugues Capet; et les usages, les droits, la constitution, sous Hugues Capet, n'ont rien des temps de Clovis: ainsi tout change d'un bout de la terre à l'autre. Presque toute origine est obscure, presque toutes les lois se contredisent de siècle en siècle. La science de l'histoire n'est que celle de l'inconstance, et tout ce que nous savons bien certainement, c'est que tout est incertain.

Il y a bien peu de lois chez les peuples de l'Europe, soit civiles, soit religieuses, qui aient subsisté telles qu'elles étaient dans le commencement. Qu'on fouille les archives des premiers siècles, et qu'on voie si l'on y trouvera des évêques souverains, disant la messe au bruit des tambours, des moines princes, des cardinaux égaux aux rois et supérieurs aux princes, *principibus præstant et regibus æquiparantur*.

Il fallut toujours rendre la justice; point de société sans tribunal: mais qu'étaient ces tribunaux? Et comment jugeaient-ils? Y avait-il une seule juridiction, une seule formalité qui ressemblât aux nôtres?

Quand la Gaule eut été subjuguée par César, elle fut soumise aux lois romaines. Le gouvernement municipal, qui est le meilleur, parce qu'il est le plus naturel, fut

conservé dans toutes les villes : elles avaient leur sénat, que nous appelons conseil de ville, leurs domaines, leurs milices. Le conseil de la ville jugeait les procès des particuliers ; et dans les affaires considérables, on appelait au tribunal du préteur, ou du proconsul, ou du préfet. Cette institution subsista encore en Allemagne, dans les villes nommées impériales ; et c'est, je crois, le seul monument du droit public des anciens Romains qui n'ait point été corrompu. Je ne parle pas du droit écrit, qui est le fondement de la jurisprudence, dans la partie de l'Allemagne où l'on ne suit pas le droit saxon ; ce droit romain est reçu dans l'Italie et dans quelques provinces de France au-delà de la Loire.

Lorsque les Sicambres ou Francs, dans la décadence de l'empire romain, vinrent des marais du Mein et du Rhin subjuguer une partie des Gaules, dont une partie avait été déjà envahie par les Bourguignons, on sait assez dans quel état horrible la partie des Gaules, nommée France, fut alors plongée. Les Romains n'avaient pu la défendre ; elle se défendit elle-même très-mal, et fut la proie des barbares.

Les temps, depuis Clovis jusqu'à Charlemagne, ne sont qu'un tissu de crimes, de massacres, de dévastations et de fondations

de monastères, qui font horreur et pitié; et après avoir bien examiné le gouvernement des Francs, on n'y trouve guère d'autre loi, bien nettement reconnue, que la loi du plus fort. Voyons, si nous pouvons, ce que c'était alors qu'un *parlement*.

CHAPITRE PREMIER.

Des anciens Parlements.

Presque toutes les nations ont eu des assemblées générales. Les Grecs avaient leur Église, dont la société chrétienne prit le nom ; le peuple romain eut ses comices ; les Tartares ont eu leur cour-ilté, et ce fut dans une de ces cour-iltés que Gengis-kan prépara la conquête de l'Asie. Les peuples du nord avaient leur Wittenagemoth ; et lorsque les Francs ou Sicambres se furent rendus maîtres des Gaules, les capitaines francs eurent leur *parliament*, du mot celte *parler* ou *parlier*, auquel le peu de gens qui savaient lire et écrire joignirent une terminaison latine ; et de là vint le mot *parlamentum* dans nos anciennes chroniques, aussi barbares que les peuples l'étaient alors.

On venait à ces assemblées en armes, comme en usent encore aujourd'hui les nobles polonais, et presque toutes les grandes affaires se décidaient à coups de sabre. Il faut avouer qu'entre ces anciennes assemblées de guerriers farouches, et nos tribunaux de justice d'aujourd'hui, il n'y a rien de commun que le nom seul qui s'est conservé.

Dans l'horrible anarchie de la race sicambre de Clovis, il n'y eut que les guerriers qui s'assemblèrent en parlement, les armes à

la main. Le major, ou maire du palais, surnommé Pipinus, que nous nommons Pepin-le-Bref, fit admettre les évêques à ces *parliaments*, afin de se servir d'eux pour usurper la couronne. Il se fit sacrer par un nommé Boniface, auquel il avait donné l'archevêché de Mayence; et ensuite par le pape Étienne qui, selon Éginhard, secrétaire de Charlemagne, déposa lui-même le roi légitime Childéric III, et ordonna aux Francs de reconnaître à jamais les descendants de Pepin pour leurs souverains.

On voit clairement par cette aventure, ce que c'était que la loi des Francs et dans quelle stupidité les peuples étaient ensevelis.

Charlemagne, fils de Pepin, tint plusiers fameux *parlements*, qu'on appelait aussi conciles. Les assemblées de ville prirent le nom de *parlement*, et enfin les universités s'assemblèrent en *parlement*.

Il existe encore une ancienne charte d'un Raimond de Toulouse, rapportée dans du Cange, qui se termine par ces mots: „Fait „à Toulouse, dans la maison commune, en „*parlement* publie. *Actum Tolosæ, in domo* „*commune, in publico* parlamento.“

Dans une autre charte du Dauphiné, il est dit que l'université s'assembla en *parlement* au son de la cloche.

Ainsi le même mot est employé pour signifier des choses très-différentes. Ainsi *diocèse*, qui signifiait province de l'Empire, a été depuis appliqué aux paroisses dirigées par un

évêque. Ainsi *empereur*, *imperator*, mot qui ne désignait qu'un général d'armée, exprima depuis la dignité d'un souverain d'une partie de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique. Ainsi le mot *basileus*, *rex*, *roi*, a eu plusieurs acceptions différentes; et les noms et les choses ont subi les mêmes vicissitudes.

Lorsque Hugues Capet eut détrôné la race de Pepin, malgré les ordres des papes, tout tomba dans une confusion pire que sous les deux premières dynasties. Chaque seigneur s'était déjà emparé de ce qu'il avait pu, avec le même droit que Hugues s'était emparé de la dignité de roi. Toute la France était divisée en plusieurs seigneuries, et les seigneurs puissants réduisirent la plupart des villes en servitude. Les bourgeois ne furent plus bourgeois d'une ville, ils furent bourgeois du seigneur. Ceux qui rachetèrent leur liberté s'appelèrent francs-bourgeois. Ceux qui entrèrent au conseil de ville furent nommés grands bourgeois, et ceux qui demeurèrent serfs, attachés à la ville comme les paysans à la glèbe, furent nommés petits bourgeois.

Les rois de France ne furent long-temps que les chefs très-peu puissants de seigneurs aussi puissants qu'eux. Chaque possesseur d'un fief dominant établit chez lui des lois selon son caprice; et de là viennent tant de coutumes différentes et également ridicules. L'un se donnait le droit de siéger à l'église parmi des chanoines, avec un surplis, des bottes, et un oiseau sur le poing. L'autre

ordonnait que pendant les couches de sa femme tous ses vassaux battraient les étangs pour faire taire les grenouilles du voisinage. Un autre se donnait le droit de marquette, de cuissage, de prélibation, c'est-à-dire, de coucher avec toutes ses vassales, la première nuit de leurs noces.

Au milieu de cette épaisse barbarie, les rois assemblaient encore des parlements, composés des hauts barons qui voulaient bien s'y trouver, des évêques et abbés. C'était, à la vérité, une chose bien ridicule de voir des moines violer leurs vœux de pauvreté et d'obéissance, pour venir siéger avec les principaux de l'état; mais c'était bien pis en Allemagne, où ils se firent princes souverains. Plus les peuples étaient grossiers, plus les ecclésiastiques étaient puissants.

Ces parlements de France étaient les états de la nation, à cela près que le corps de la nation n'y avait aucune part: car la plupart des villes, et tous les villages, sans exception, étaient en esclavage.

L'Europe entière, excepté l'empire des Grecs, fut long-temps gouvernée sur ce modèle. On demande comment il se put faire que tant de nations différentes semblassent s'accorder à vivre dans cette humiliante servitude, sous environ soixante ou quatre-vingts tyrans, qui avaient d'autres tyrans sous eux, et qui tous ensemble composaient la plus détestable anarchie. Je ne sais d'autre réponse, sinon que la plupart des hommes sont des imbécilles, et qu'il était aisé

aux successeurs des vainqueurs Lombards, Vandales, Francs, Huns, Bourguignons, étant possesseurs de chateaux, étant armés de pied en cap, et montés sur de grands chevaux bardés de fer, de tenir sous le joug les habitants des villes et des campagnes qui n'avaient ni chevaux, ni armes, et qui, occupés du soin de gagner leur vie, se croyaient nés pour servir.

Chaque seigneur féodal rendait donc justice dans ses domaines comme il le voulait. La loi en Allemagne portait qu'on appelât de leurs arrêts à la cour de l'empereur; mais les grands terriens eurent bientôt le droit de juger sans appel, *jus de non appellando*; tous les électeurs jouissent aujourd'hui de ce droit, et c'est ce qui a réduit enfin les empereurs à n'être plus que les chefs d'une république de princes.

Tels furent les rois de France jusqu'a Philippe-Auguste. Ils jugeaient souverainement dans leurs domaines; mais ils n'exerçaient cette justice suprême sur les grands vassaux, que quand ils avaient la force en main. Voyez combien il en coûta de peines à Louis-le-Gros pour soumettre seulement un seigneur du Puiset, un seigneur de Mont-Lhéri.

L'Europe entière était alors dans l'anarchie. L'Espagne était encore partagée entre des roi musulmans, des rois chrétiens et des comtes. L'Allemagne et l'Italie étaient un chaos; les querelles de Henri IV avec le pontife de Rome, Grégoire VII, donnèrent

commencement à une jurisprudence nouvelle et à cinq cents ans de guerres civiles. Cette nouvelle jurisprudence fut celle des papes qui bouleversèrent la chrétienté pour y dominer.

Les pontifes de Rome profitèrent de l'ignorance et du trouble, pour se rendre les juges des rois et des empereurs; ces souverains, toujours en guerre avec leurs vassaux, étaient souvent obligés de prendre le pape pour arbitre. Les évêques, au milieu de cette barbarie, établissaient une juridiction monstrueuse; leurs officiers ecclésiastiques, étant presque les seuls qui sussent lire et écrire, se rendirent les maîtres de toutes les affaires dans les états chrétiens.

Le mariage étant regardé comme un sacrement, toutes les causes matrimoniales furent portées devant eux; ils jugèrent presque toutes les contentions civiles, sous prétexte qu'elles étaient accompagnées d'un serment. Tous les testaments étaient de leur ressort, parce qu'ils devaient contenir des legs à l'Église, et tout testateur qui avait oublié de faire un de ces legs, qu'on appelle pieux, était déclaré *déconfès*, c'est-à-dire, à peu près sans religion; il était privé de la sépulture, son testament était cassé; l'Église en faisait un pour lui, et s'adjugeait ce que le mort aurait dû lui donner.

Voulait-on s'opposer à ces violences, il fallait plaider à Rome, et l'on y était condamné.

Les inondations des barbares avaient sans doute causé des maux affreux : mais il faut avouer que les usurpations de l'Église en causèrent bien davantage.

Ce n'est pas ici le lieu d'entrer dans ces recherches, dont toutes les histoires sont pleines ; contentons-nous d'examiner quels furent les parlements de France, et quels furent les tribunaux de justice.

CHAPITRE II.

Des Parlements jusqu'à Philippe-le-Bel.

Les parlements furent toujours les assemblées des hauts barons. Cette police fut celle de toute l'Europe, depuis la Vistule jusqu'au détroit de Gibraltar, excepté à Rome, qui était sous une anarchie différente ; car les empereurs prétendaient en être les souverains. Les papes y disputaient l'autorité temporelle, le peuple y combattait souvent pour sa liberté ; et tandis que les évêques de Rome, profitant des troubles et de la superstition des autres peuples, donnaient des couronnes avec des bulles, et se disaient les maîtres des rois, ils n'étaient pas les maîtres d'un faubourg de Rome.

L'Allemagne eut ses diètes, l'Espagne eut ses cortès, la France et l'Angleterre eurent leurs parlements. Ces parlements étaient tous

guerriers, et cependant les évêques et les abbés y assitaient, parce qu'ils étaient seigneurs de fiefs, et par là même réputés barons: et c'est par cette seule raison que les évêques siègent encore au parlement d'Angleterre; car le clergé n'a jamais fait dans cette île un ordre de l'état.

Dans ces assemblées, qui se tenaient principalement pour décider de la guerre et de la paix, on jugeait aussi des causes: mais il ne faut pas s'imaginer que ce fussent des procès de particuliers, pour une rente, pour une maison, pour des minuties dont nos tribunaux retentissent; c'étaient les causes des hauts barons mêmes, et de tous les fiefs qui ressortissaient immédiatement à la couronne.

Nicole Gilles rapporte qu'en 1241, Hugues de La Marche, ayant refusé de faire hommage au roi Saint-Louis, on assembla un parlement à Paris, dans lequel même les députés des villes entrèrent.

Ce fait est rapporté très-obscurément, il n'est point dit que les députés des villes aient donné leurs voix. Ces députés ne pouvaient être ceux des villes appartenantes aux hauts barons, ils ne l'auraient pas souffert. Ces villes n'étaient presque composées alors que de bourgeois, ou serfs du seigneur, ou affranchis depuis peu, et n'auraient pas donné probablement leur voix avec leurs maîtres. C'étaient sans doute les députés de Paris et des villes appartenantes au roi; il voulait bien les convoquer à ces assemblées. Les grands

bourgeois de ces villes étaient affranchis, le corps de l'hôtel-de-ville était formé. Saint-Louis put les appeler pour entendre les délibérations des barons assemblés en parlement.

Les députés des villes étaient quelquefois, en Allemagne, appelés à l'élection de l'empereur; on prétend qu'à celle de Henri-l'Oiseleur, les députés des villes d'Allemagne furent admis dans le champ d'élection; mais un exemple n'est pas une coutume. Les droits ne sont jamais établis que par la nécessité, par la force, et ensuite par l'usage; et les villes en ces temps-là n'étaient ni assez riches, ni assez puissantes, ni assez bien gouvernées, pour sortir de l'abaissement où le gouvernement féodal les avait plongées. Nous savons bien que les rois et les hauts barons avaient affranchi plusieurs de leurs bourgeois, à prix d'argent, dès le temps des premières croisades, pour subvenir aux frais de ces voyages insensés. Affranchir signifiait déclarer franc, donner à un Gaulois subjugué le privilège d'un Franc. *Francus tenens, libere tenens*. Un des plus anciens affranchissements dont la formule nous ait été conservée, est de 1185: „*Franchio manu et* „*ore, manumitto a consuetudine legis salicæ* „*Johannem Pithon de vico, hominem meum* „*et suos legitimos natos, et ad sanum in-* „*tellectum reduco, ita ut suæ filiæ possint* „*succedere; dictumque Johannem et suos na-* „*tos constituo homines meos francos et li-* „*beros, et pro hac franchesiâ habui decem*

„*et octo libras Viennensium bonorum.* J'af-
„franchis de la main et de la bouche, je dé-
„livre des contumes de la loi salique Jean
„Pithon de vic, ou de ce village, mon homme,
„et ses fils légitimes; je les réintègre dans
„leur bon sens, de sorte que ses filles puis-
„sent hériter; et je constitue ledit Jean et
„ses fils mes hommes francs et libres; et
„pour cette franchise, j'ai reçu dix-huit bon-
„nes livres viennoises."

Les serfs qui avaient amassé quelque argent avaient ainsi acheté leur liberté de leurs rois ou seigneurs, et la plupart des villes rentraient peu à peu dans leur droit naturel, dans leur bon sens: *in sanum intellectum:* en effet, le bon sens est opposé à l'esclavage.

Le règne de Saint-Louis est une grande époque; presque tous les hauts barons de France étant morts ou ruinés dans sa malheureuse croisade, il en devint plus absolu à son retour, malheureux et tout appauvri qu'il était. Il institua les quatre grands bailliages de Vermandois, de Sens, de Saint-Pierre-Moutier, et de Mâcon, pour juger en dernier ressort les appels des justices des seigneurs qui n'eurent pas assez de puissance pour s'y opposer: et au lieu qu'auparavant les barons jugeaient souverainement dans leurs terres, la plupart furent obligés de souffrir qu'on appelât de leurs arrêts aux bailliages du roi. Il est vrai que ces appels furent très-rares: les sujets qui osaient se plaindre de leur

seigneur dominant au seigneur suzerain, se seraient trop exposés à la vengeance.

Saint-Louis fit encore une autre innovation dans la séance des parlements. Il en assembla quelquefois de petits, où il convoqua des clercs qui avaient étudié le droit canon; mais cela n'arrivait que dans des causes particulières qui regardaient les droits des prélats. Dans une séance d'un parlement, on examina la cause de l'abbé de Benoît-sur-Loire; et les clercs, maître Jean de Troyes, et maître Julien de Péronne, donnèrent leurs avis avec le connétable, le comte de Ponthieu et le grand-maître des arbalétriers.

Ces petits parlements n'étaient point regardés comme les anciens parlements de la nation; on les appelait, parloirs du roi, parloir au roi; c'étaient des conseils que le roi tenait, quand il voulait, pour juger des affaires où les baillis trouvaient trop de difficulté.

Tout changea bien autrement sous Philippe IV, surnommé le Bel, petit-fils de Saint-Louis. Comme on avait appelé du nom de parlements ces parloirs du roi, ces conseils où il ne s'agissait pas des intérêts de l'état; les vrais parlements, c'est-à-dire, les assemblées de la nation, ne furent plus connus que sous le nom d'états-généraux, nom beaucoup plus convenable, puisqu'il exprimait à la fois les représentants de la nation entière, et les intérêts publics. (1302) Philippe appela, pour la première fois, le tiers-état à ces gran-

des assemblées. Il s'agissait en effet des plus grands intérêts de l'état, de réprimer le pape Boniface VIII, qui osait menacer le roi de France de le déposer; et surtout il s'agissait d'avoir de l'argent.

Les villes commençaient alors à devenir riches, depuis que plusieurs des bourgeois avaient acheté leurs franchises, qu'ils n'étaient plus serfs main-mortables, et que le souverain ne saisissait plus leur héritage, quand ils mouraient sans enfants. Quelques seigneurs, à l'exemple des rois, affranchirent aussi leurs sujets, et leur firent payer leur liberté.

(28 mars 1302) Les communes, sous le nom de tiers-état, assistèrent donc par députés aux grands parlements ou états-généraux tenus dans l'église de Notre-Dame. On y avait élevé un trône pour le roi; il avait auprès de lui le comte d'Evreux son frère, le comte d'Artois son cousin, les ducs de Bourgogne, de Bretagne, de Lorraine, les comtes de Hainaut, de Hollande, de Luxembourg, de Saint-Pol, de Dreux, de La Marche, de Boulogne, de Nevers: c'était une assemblée de souverains. Les évêques, dont on ne nous a pas dit les noms, étaient en très-petit nombre, soit qu'ils craignissent encore le pape, soit que plutôt ils fussent de son parti. Les députés du peuple occupaient en grand nombre un des côtés de l'église. Il est triste qu'on ne nous ait pas conservé les noms de ces députés. On sait seulement qu'ils pré-

sentèrent à genoux une supplique au roi, dans laquelle ils disaient: „C'est grande abo„mination d'ouïr que ce Boniface entende „malement, comme bougre, cette parole d'es„péritualité: *ce que tu lieras en terre sera* „*lié au ciel*, comme si cela signifiait que s'il „mettait un homme en prison temporelle, „Dieu, pour ce, le mettrait en prison au „ciel."

Au reste, il faut que le tiers-état ait fait rédiger ces paroles par quelque clerc; elles furent renvoyées à Rome en latin: car à Rome on n'entendait pas alors le jargon grossier des Français; et ces paroles furent sans doute traduites depuis en français thiois, telles que nous les voyons.

Les communes entraient dès lors au parlement d'Angleterre: ainsi les rois de France ne firent qu'imiter une coutume utile, déjà établie chez leurs voisins. Les assemblées de la nation anglaise continuèrent toujours sous le nom de parlements; et les parlements de France continuèrent sous le nom d'états-généraux.

Le même Philippe-le-Bel, en 1305, établit ce qu'il s'était déjà proposé, en 1302, que les parloir au roi (comme on disait alors), ou *parlamenta curiæ*, rendraient justice deux fois l'an à Paris, vers Pâque, et vers la Toussaint. C'était une cour de justice suprême, telle que la cour du banc du roi en Angleterre, la chambre impériale en Allemagne,

le conseil de Castille; c'était un renouvellement de l'ancienne cour palatine.

Voici comme s'exprime Philippe-le-Bel: „*Propter commodum subditorum nostrorum,* „*et expeditionem causarum, proponimus or*„*dinare quod duo parlamenta Parisiis, duo* „*scacaria Rotomagi, dies Trecenses bis* „*tenebuntur in anno; et quod parlamentum* „*Tolosæ tenebitur, sicut solebat teneri tem*„*poribus retroactis.* Pour le bien de nos „sujets, et l'expédition des procès, nous pro„posons d'ordonner, qu'il se tienne deux „fois l'an deux parlements à Paris: deux „scacaires (échiquiers) à Rouen, des journées „(grands jours) à Troyes, et un parlement „à Toulouse, tel qu'il se tenait ancienne„ment.“

Il est évident, par cet énoncé, que ces tribunaux étaient érigés pour juger les procès, qu'ils avaient tous une juridiction égale, qu'ils étaient indépendants les uns des autres.

Celui qui présida à la juridiction royale du parlement de Paris, et qui tint la place du comte palatin, fut un comte de Boulogne, assité d'un comte de Dreux: un archevêque de Narbonne et un évêque de Rennes furent présidents avec eux; et parmi les conseillers, on comptait le connétable Gaucher de Châtillon.

Précisément dans le même temps et dans le même palais, le roi Philippe créa une chambre des comptes. Cette cour, ou chambre, ou parloir, ou parlement, eut aussi des

hauts barons et des évêques pour présidents. Elle eut, sous Philippe de Valois, le privilège royal de donner des lettres de grâce, privilège que la chambre de parlement n'avait pas : cependant elle ne prétendit jamais représenter les assemblées de la nation, les champs de mars et de mai. Le parlement de Paris ne les a jamais représentées; mais il eut d'ailleurs de très-hautes prérogatives.

CHAPITRE III.

Des Barons siégeants en parlement et amovibles; des Clercs adjoints, de leurs gages, des jugements.

Les séances du parlement duraient environ six semaines ou deux mois. Les juges étaient tous de hauts barons. La nation n'aurait pas souffert d'être jugée par d'autres : il n'y avait point d'exemple qu'un serf ou un affranchi, un roturier, un bourgeois eût jamais siégé dans aucun tribunal, excepté quand les pairs bourgeois avaient jugé leurs confrères dans les causes criminelles.

Les barons étaient donc seuls *Couseillers-jugeurs*, comme on parlait alors. Ils siégeaient, l'épée au côté, selon l'ancien usage. On pouvait en quelque sorte les comparer à ces anciens sénateurs romains qui, après avoir fait la fonction de juger dans le sénat, allaient servir ou commander dans les armées.

Mais les barons français étant très-peu instruits des lois et des coutumes, la plupart même sachant à peine signer leur nom, il y eut deux chambres des enquêtes, dans lesquelles on admit des clercs et des laïques, appelés maîtres ou licenciés en droit. Ils étaient *conseillers-rapporteurs :* ils n'étaient pas juges, mais ils instruisaient les causes, les préparaient, les lisaient ensuite devant les barons conseillers-jugeurs. Ceux-ci, pour former leur avis, n'écoutaient que le bon sens naturel, l'esprit d'équité, et quelquefois leur caprice. Ces conseillers-rapporteurs, ces maîtres, furent ensuite incorporés avec les barons ; c'est ainsi que dans la chambre impériale d'Allemagne et dans le conseil aulique, il y a des docteurs avec des gens d'épée. De même dans les conciles, le second ordre fut presque toujours admis comme le plus savant. Il y eut presque dans tous les états des grands qui eurent l'autorité, et des petits qui, en se rendant utiles, finirent par la partager.

Les chambres des enquêtes étaient présidées aussi par des seigneurs et par des évêques. Les clercs ecclésiastiques et les clercs laïques faisaient toute la procédure. On sait assez qu'on appelait clercs ceux qui avaient fréquenté les écoles, quoiqu'ils ne fussent pas du clergé. Les notaires du roi s'appelaient les clercs du roi : il avait dans sa maison des clercs de cuisine, c'est-à-dire, des gens qui, sachant lire et écrire, tenaient les comptes

de la cuisine ; il y en a encore chez les rois d'Angleterre qui ont conservé beaucoup d'anciens usages entièrement perdus à la cour de France.

La science s'appelait clergie, et de là vient le terme de mauclerc, qui signifiait un ignorant, ou un savant qui abusait de son érudition.

Les rapporteurs des enquêtes n'étaient donc pas tous des clercs d'église ; il y avait des séculiers savants dans le droit civil et le droit canon, c'est-à-dire, un peu plus instruits que les autres dans les préjugés qui régnaient alors.

Le comte de Boulainvilliers et le célèbre Fénelon prétendent qu'ils furent tous tirés de la condition servile : mais certainement il y avait alors dans Paris, dans Orléans, dans Rheims, des bourgeois qui n'étaient point serfs ; et c'était sans contredit le plus grand nombre. Aurait-on admis en effet des esclaves aux états-généraux, au grand parlement ou états-généraux, de France, en 1302 et en 1305 ?

Ces commissaires enquêteurs, qui firent bientôt corps avec le nouveau parlement, forcèrent par leur mérite et par leur science le monarque à leur confier cet important ministère, et les barons-juges à former leur opinion sur leur avis.

Ceux qui ont prétendu que la juridiction appelée parlement, s'assemblant deux fois par an pour rendre la justice, était une

continuation des anciens parlements de France, paraissent être tombés dans une erreur volontaire, qui n'est fondée que sur une équivoque.

Les pairs-barons, qui assistaient aux vrais parlements, aux états-généraux, y venaient par le droit de leur naissance et de leurs fiefs; le roi ne pouvait les en empêcher; ils venaient joindre leur puissance à la sienne, et étaient bien éloignés de recevoir des gages pour venir décider de leurs propres intérêts au champ de mars et au champ de mai. Mais dans le nouveau parlement judiciaire, dans cette cour qui succéda aux parloirs du roi, aux conseils du roi, les conseillers recevaient cinq sous parisis par jour. Ils exerçaient une commission passagère; et très-souvent ceux qui avaient siégé à Pâque n'étaient plus juges à la Toussaint.

(1320) Philippe-le-Long ne voulut plus que les évêques eussent le droit de siéger dans ce tribunal; et c'est une nouvelle preuve que le nouveau parlement n'avait rien des anciens que le nom: car si c'eût été un vrai parlement de la nation, ce qui est impossible, le roi n'aurait pu en exclure les évêques qui, depuis Pepin, étaient en possession d'assister de droit à ces assemblées.

En un mot, un tribunal érigé pour juger les affaires contentieuses ne ressemble pas plus aux états-généraux, aux comices, aux anciens parlements de la nation entière, qu'un préteur de Strasbourg ne ressemble aux pré-

teurs de la république romaine, ou qu'un consul de la juridiction consulaire ne ressemble aux consuls de Rome.

Le même Philippe-le-Bel établit, comme on a vu, un parlement à Toulouse pour le pays de la langue de *oc*, comme il en avait établi un pour la langue de *oui*. Peut-on dire que ces juridictions représentaient le corps de la nation française? Il est vrai que le parlement de Toulouse n'eut pas lieu de long-temps: malgré l'ordonnance du roi, on ne trouva point assez d'argent pour payer les conseillers.

Il y avait déjà à Toulouse une chambre de parlement ou parloir, sous le comte de Poitiers, frère de Saint-Louis: nouvelle preuve que les mêmes noms ne signifient pas les mêmes choses. Ces commissions étaient passagères comme toutes les autres. Ce parloir du comte de Poitiers, comte et pair de Toulouse, est appelé aussi chambre des comptes. Le prince de Toulouse, quand il était à Paris, faisait examiner ses finances à Toulouse. Or, quel rapport peut-il se trouver entre quelques officiers d'un comte de Toulouse, et les anciens parlements francs? Ce ne fut que sous Charles VII que le parlement de Toulouse reçut sa perfection.

Enfin les grands jours de Troyes, établis aussi par Philippe-le-Bel, ayant une juridiction aussi pleine et aussi entière que le parlement de Paris, achèvent de prouver démonstrativement que c'est une équivoque

puérile, une logomachie, un vrai jeu de mots, de prendre une cour de justice, appelé parlement, pour les anciens parlements de la nation française.

Nous avons encore l'ordonnance de Philippe-le-Long au sujet des requêtes du palais, de la chambre de parlement, et de celle des comptes du trésor; en voici la traduction, telle qu'elle se trouve dans Pasquier:

„Philippe, par la grâce de Dieu, roi de „France et de Navare, faisons savoir à tous, „que nous avons fait extraire des nos ordon„nances faites par notre grand conseil, les „articles ci-après écrits, etc.“ Or quel était ce grand conseil qui donnait ainsi lois au parlement, et qui réglait ainsi sa police? c'était alors les pairs du royaume, c'était les grands officiers que le roi assemblait; il avait son grand conseil et son petit conseil; la chambre du parlement obéissait à leurs ordres; donc elle ne pouvait certainement être regardée comme les anciennes assemblées du champ de mai, puisqu'elle obéissait à des lois émanées d'un conseil qui luimême n'était pas l'ancien, le vrai parlement de la nation.

CHAPITRE IV.

Du Procès des Templiers.

Lorsque Philippe-le-Bel institua la juridiction suprême du parlement de Paris, il

ne paraît pas qu'il lui attribua la connaissance des causes criminelles : et en effet, on n'en voit aucune jugée par lui dans ces premiers temps. Le procès des templiers, cet objet éternel de doute et d'infamie, est une assez forte preuve que le parlement ne jugeait point alors les crimes. Il y avait plus de clercs que de laïques dans cette compagnie; il y avait des chevaliers et des jurisconsultes; rien ne lui manquait donc pour être en état de juger ces templiers qui étaient à la fois sujets du roi, et réputés un ordre ecclésiastique : cependant ils ne furent jugés que par des commissaires du pape Clément V.

(13 octobre 1307) D'abord le roi fit arrêter les templiers par ses baillis et par ses sénéchaux. Le pape lui-même interrogea, dans la ville de Poitiers, soixante et douze de ces chevaliers, parmi lesquels il est à remarquer qu'il y avait des prêtres : ils furent gardés au nom du pape et du roi. Le pape délégua dans chaque diosèse deux chanoines, deux jacobins, deux cordeliers, pour condamner, suivant les saints-canons, ces guerriers qui avaient versé leur sang pour la religion chrétienne, mais qui étaient accusés de quelques débauches, et de quelques profanations. Le roi lui-même, croyant faire un acte d'autorité qui éludait celle du pape, en se joignant à lui, fit expédier, par son conseil privé, une commission à frère Guillaume Parisius, inquisiteur du pape en France, pour assister à l'interrogatoire des templiers; et

nomma aussi des barons dans la commission, comme Bertrand de Agassar, chevalier, le sénéchal de Bigorre, le sénéchal de Beaucaire.

(1308) Le roi convoqua une grande assemblée à Tours, pour résoudre, en la présence du pape et en la sienne, quel usage on ferait du bien des templiers mis en séquestre. Plusieurs hauts barons envoyèrent des procurations. Nous avons encore à la bibliothèque du roi celle de Robert, comte de Flandre; de Jeanne de l'Ile, dame de Mailli; de Jean, fils aîné du duc de Bretagne; d'Élie de Talleyrand, comte de Périgord; d'Artus, comte de Richemont, prenant depuis le titre de duc de Bretagne; d'un Thibaut, seigneur de Rochefort; enfin de Hugues, duc de Bourgogne.

A l'égard du jugement prononcé contre les templiers, il ne le fut que par les commissaires du pape, Bernard, Étienne et Landulphe, cardinaux, quelques évêques et des moines inquisiteurs. Les arrêts de mort furent portés en 1309, et non en 1307: les actes en font foi, et la chronique de Saint-Denis le dit en termes exprès. On dit que l'Église abhorre le sang; elle n'a pas apparemment tant d'horreur pour les flammes. Cinquante-neuf chevaliers furent brûles vifs à Paris, à la porte Saint-Antoine, tous protestant de leur innocence, tous rétractant les aveux que les tortures leur avaient arrachés.

Le grand-maître, Jacques Molay, égal par

sa dignité aux souverains; Guy, frère du dauphin d'Auvergne, furent brûlés dans la place vis-à-vis laquelle est aujourd'hui la statue de Henri IV. Ils prirent Dieu à témoin, tant qu'ils purent parler, et citèrent au jugement de Dieu le roi et le pape.

Le parlement n'eut aucune part à ce procès extraordinaire, témoignage éternel de la férocité où les nations chrétiennes furent plongées jusqu'à nos jours. Mais lorsque Clément V, dans le concile général de Vienne (1312), abolit l'ordre des templiers, de sa seule autorité, et malgré la réclamation du concile entier, dans lequel il n'y eut que quatre évêques de son avis; lorsqu'il fallut disposer des biens-fonds des chevaliers; lorsque le pape eut donné ces biens aux hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, le roi ayant accédé à cette donation, le parlement mit en possession les hospitaliers, par un arrêt rendu en 1312, le jour de l'octave de Saint-Martin, arrêt dans lequel il n'est parlé que du roi, et point du tout du pape. Le roi ne participa ni à l'iniquité des supplices, ni à l'avidité des procédures sacerdotales: il ne se mêla que de la translation des biens d'un ordre à un autre; et on voit que, dès ce temps, il soutint la dignité du trône contre l'autorité pontificale: maxime dans laquelle il a toujours persisté sans aucune interruption.

CHAPITRE V.

Du Parlement devenu assemblée de jurisconsultes, et comme ils furent assesseurs en cour des pairs.

DANS les horribles malheurs qui affligèrent la France sous Charles VI, toutes les parties de l'administration furent également abandonnées. On oublia même de renouveler les commissions aux juges du parlement, et ils se continuèrent eux-mêmes dans leurs fonctions, au lieu de les abandonner. C'est en quoi ils rendirent un grand service à l'état, ou du moins aux provinces de leur ressort, qui n'auraient plus eu aucun recours pour demander justice.

Ce fut dans ce temps-là même que les seigneurs qui étaient juges, obligés l'un après l'autre d'aller défendre leurs foyers à la tête de leurs vassaux, quittèrent le tribunal. Les jurisconsultes qui, dans la première institution, ne servaient qu'à les instruire, se mirent à leur place; ceux qui devinrent présidents prirent l'habit des anciens chevaliers; les conseillers retinrent la robe des gradués, qui était serrée, comme elle l'est encore en Espagne, et ils lui donnèrent ensuite plus d'ampleur.

Il est vrai qu'en succédant aux barons, aux chevaliers, aux seigneurs, qu'ils surpassaient en science, ils ne purent participer à leur noblesse; nulle dignité alors ne faisait un noble. Les prémiers présidents, Simon de Bussy, Bracq, Dauvet; les chanceliers

même, Guillaume de Dormans et Arnaud de Corbie, furent obligés de se faire anoblir.

On peut dire que c'est une grande contradiction, que ceux qui jugent souverainement les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse; mais enfin telle fut leur condition dans un gouvernement originairement militaire, et j'oserais dire barbare. C'est en vain q'ils prirent les titres de chevaliers ès-lois, de bacheliers ès-lois, à l'imitation des chevaliers et des écuyers; jamais ils ne furent agrégés au corps de la noblesse: jamais leurs enfants n'entrèrent dans les chapitres nobles. Ils ne purent avoir de séance dans les états-généraux; le baronnage n'aurait pas voulu les recevoir, et ils ne voulaient pas être confondus dans le tiers-état. (1355) Lors même que les états-généraux se tinrent dans la grande salle du palais, aucun membre du parlement, qui siégeait dans la chambre voisine, n'eut place dans cette salle. Si quelque baron conseiller y fut admis, ce fut comme baron, et non comme conseiller. Marcel, prévôt des marchands, était à la tête du tiers-état, et c'est encore une confirmation que le parlement, suprême cour de judicature, n'avait pas le moindre rapport aux anciens parlements français.

Lorsque Édouard III disputa d'abord la régence avant de disputer la couronne de France à Philippe de Valois, aucun des deux concurrents ne s'adressa au parlement de Paris. On l'aurait certainement pris pour

juge et pour arbitre, s'il avait tenu la place de ces anciens parlements qui représentaient la nation. Toutes les chroniques de ce temps-là nous disent que Philippe s'addressa aux pairs de France et aux principaux barons, qui adjugèrent la régence. Et quand la veuve de Charles-le-Bel, pendant cette régence, eut mis au monde une fille, Philippe de Valois se mit en possession du royaume sans consulter personne.

Lorsque Édouard rendit si solennellement hommage à Philippe, aucun député du parlement n'assista à cette grande cérémonie.

Philippe de Valois, voulant juger Robert, comte d'Artois, convoqua les pairs lui-même par des lettres scellées de son sceau, „pour venir devant nous, en notre cour suffisamment garnie de pairs."

Le roi tint sa cour au Louvre; il créa son fils Jean pair de France, pour qu'il pût assister à cette assemblée. Les magistrats du parlement y eurent place comme assesseurs versés dans les lois; ils obtinrent l'honneur de juger avec le roi de Bohême, avec tous les princes et pairs. Le procureur du roi forma l'accusation: Robert d'Artois n'aurait pu être jugé dans la chambre du parlement, ce n'était pas l'usage; et il ne pouvait se tenir pour juge, si le roi n'avait été présent.

Jeanne de Bourgogne, femme de Philippe-le-Long; Marguerite de Bourgogne, femme de Louis-Hutin, duc d'Alençon, accusées précédemment d'adultère, n'avaient point été

jugées par le parlement; ni Enguerrand de Marigny, comte de Longueville, accusé de malversations, sous Louis-Hutin; ni Pierre Remi, général des finances, sous Philippe de Valois, n'eurent la chambre de parlement pour juge. Ce fut Charles de Valois qui condamna Marigny à mort, assisté de quelques grands officiers de la couronne, et de quelques seigneurs dévoués à ses intérêts. (1315) Il fut condamné à Vincennes. (1328) Pierre Remi fut jugé de même par des commissaires que nomma Philippe de Valois.

(1409) Le duc de Bourgogne fit arrêter Montaigu, grand-maître de la maison de Charles VI et surintendant des finances. On lui donna des commissaires, *juges de tyrannie*, comme dit la chronique, qui lui firent subir la question. En vain il demanda à être jugé par le parlement, ses juges lui firent trancher la tête aux halles. C'est ce même Montaigu qui fut enterré aux Célestins de Marcoussis. On sait la réponse que fit un de ces moines à François Ier. Quand il entra dans l'église, il vit ce tombeau; et comme il disait que Montaigu avait été condamné par justice: „Non, sire, répondit le bon „moine, il fut condamné par commissaire.“

Il est sûr qu'alors il n'y avait point encore de chambre criminelle établie au parlement de Paris. On ne voit point qu'en ces temps-là il ait seul jugé personne à mort. C'était le prévôt de Paris et le Châtelet qui condamnaient les malfaiteurs. (1350) Cela est

si vrai, que le roi Jean fit arrêter son connétable, le comte d'Eu, pair de France, par le prévôt de Paris. Ce prévôt le jugea, le condamna seul en trois jours de temps; et on lui trancha la tête dans la propre maison du roi, qui était alors l'hôtel de Nesle, en présence de toute la cour, sans qu'aucun des conseillers de la chambre du parlement y fût mandé.

Nous ne rapportons pas ce trait comme un acte de justice; mais il sert à prouver combien les droits du nouveau parlement, sédentaire à Paris, étaient alors peu établis.

CHAPITRE VI.

Comment le Parlement de Paris devient juge du dauphin de France, avant qu'il eût seul jugé aucun pair.

Par une fatalité singulière, le parlement de Paris, qui n'avait jamais, dans sa chambre, jugé aucun pair du royaume, devint juge du dauphin de France, héritier de la couronne. (1420) Voici le détail de cette étrange aventure.

Louis, duc d'Orléans, frère du malheureux roi Charles VI, avait été assassiné dans Paris par ordre de Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, qui fut présent lui-même à l'exécution de ce crime. (1407) Il ne se fit aucune

procédure au parlement de Paris, touchant cet assassinat du frère unique du roi. Il y eut un lit de justice qui se tint au palais dans la grand'chambre; mais ce fut à l'occasion de la maladie où retomba alors le roi Charles VI. On choisit cette chambre du palais de Saint-Louis pour tenir l'assemblée, parce qu'on ne voulait pas délibérer sous les yeux du roi même, dans son hôtel de Saint-Paul, des moyens de gouverner l'état pendant que sa maladie l'en rendait incapable; on ménageait sa faiblesse. Tous les pairs qui étaient à Paris, tous les grands officiers de la couronne, le connétable à leur tête, tous les évêques, le chevaliers, les seigneurs du grand conseil du roi, les magistrats des comptes, des aides, les officiers du trésor, ceux du Châtelet, y prirent tous séance: ce fut une assemblée de notables, où l'on décida qu'en cas que le roi restât malade, ou qu'il mourût, il n'y aurait point de régence, et que l'état serait gouverné comme il l'était par la reine et par les princes du sang, assistés du connétable d'Armagnac, du chancelier, et des plus sages hommes du conseil; décision qui, comme l'a très-bien remarqué l'auteur d'une nouvelle histoire de France, ne servait qu'à augmenter les troubles dont on voulait sortir.

Il ne fut pas dit un seul mot dans cette assemblée de l'assassinat du duc d'Orléans. Le duc de Bourgogne, son meurtrier, qui avait mis les Parisiens dans son parti, vint

hardiment se justifier, non pas devant le parlement, mais au palais du roi même, à l'hôtel de Saint-Paul, devant tous les princes du sang, les prélats, les grands officiers. Des députés du parlement, de la chambre des comptes, de l'université de la ville de Paris, y siégèrent. Le duc de Bourgogne s'assit à son rang de premier pair. Il avait amené avec lui ce cordelier normand, nommé Jean Petit, docteur de l'université, qui justifia le meurtre du duc d'Orléans, et conclut: „Que le roi devait en récompenser le „duc de Bourgogne, à l'exemple des rémuné„rations que Dieu donna à monseigneur saint „Michel archange, pour avoir tué le diable, „et à Phinées pour avoir tué Zambri.“

Le même Petit répéta cette harangue le lendemain dans le parvis de Notre-Dame, en présence de tout le peuple. Il fut extrêmement applaudi. Le roi qui, dans son état funeste, n'était pas plus maître de la France que de lui-même, fut forcé de donner des lettres-patentes par lesquelles il déclara, „qu'il „ôtait de son courage toute déplaisance de „la mort de son frère, et que son cousin, „le duc de Bourgogne, demeurait en son „singulier amour.“ C'est ainsi que ces paroles, prononcées dans le jargon de ce temps-là, furent traduites ensuite.

La ville de Paris, depuis ce jour, resta en proie aux factions, aux conspirations, aux meurtres, et à l'impunité de tous les crimes.

(1419.) Les amis du jeune dauphin Charles, âgé alors de seize ans et demi, trahi par sa mère, abandonné par son père, et persécuté par ce même Jean-sans-Peur, duc de Bourgogne, vengèrent ce prince et la mort du duc d'Orléans son oncle, sur le duc de Bourgogne son assassin. Ils l'attirèrent à une conférence sur le pont de Montereau, et le tuèrent aux yeux du dauphin même. Il n'a jamais été avéré que le dauphin eût été informé du complot, encore moins qu'il l'eût commandé. Le reste de sa vie prouve assez qu'il n'était pas sanguinaire. Il souffrit depuis qu'on assassinât ses favoris, mais il n'ordonne jamais de meurtre. On ne peut guère lui reprocher que de la faiblesse, et si Tanneguy-du-Châtel et ses autres favoris avaient abusé de son jeune âge pour lui faire approuver cet assassinat, cet âge même pouvait servir à l'excuser d'avoir permis un crime. Il était certainement moins coupable que le duc de Bourgogne. On pouvait dire qu'il n'avait permis que la punition d'un traître qui venait de signer avec le roi d'Angleterre un traité secret par lequel il reconnaissait le droit de Henri V à la couronne, et jurait „de faire „une guerre mortelle à Charles VI, qui se „dit roi de France, et à son fils.“

Ainsi, de tous les attentats commis en ce temps-là, le meurtre du duc de Bourgogne était le plus pardonnable.

Dès qu'on sut à Paris cet assassinat, presque tous les bourgeois et tous les corps, qui

n'étaient pas du parti du dauphin, s'assemblèrent le jour même; ils prirent l'écharpe rouge, qui était la couleur de Bourgogne. Le comte de Saint-Paul, de la maison de Luxembourg, fit prêter serment dans l'hôtel de-ville aux principaux bourgeois de punir Charles, soi-disant dauphin. Le comte de Saint-Paul, le chancelier de Laitre et plusieurs magistrats allèrent, au nom de la ville, demander la protection du roi d'Angleterre, Henri V, qui ravageait alors la France.

Morvilliers, l'un des présidents du parlament, fut député pour prier le nouveau duc, Philippe de Bourgogne, de venir dans Paris. La reine Élisabeth de Bavière, ennemie dès long-temps de son fils, ne songea plus qu'à le déshériter. Elle profita de l'imbécillité de son mari, pour lui faire signer ce fameux traité de Troyes, par lequel Henri V, en épousant Catherine de France, était déclaré roi conjointement avec Charles VI sous le vain nom de régent, et seul roi après la mort de Charles, qui ne reconnut que lui pour son fils. Et, par le XXIXe article, le roi promettait „de ne faire jamais aucun „accord avec Charles, soi-disant dauphin de „Vienne, sans l'assentiment des trois états des „deux royaumes de France et d'Angleterre."

Il ne faut que s'arrêter un moment à cette clause, pour voir qu'en effet les trois états étaient le véritable parlement, puisque l'assemblée des états n'avait point d'autre nom *en Angleterre*.

Après ce traité, les deux rois et Philippe, duc de Bourgogne, arrivèrent à Paris le 1er novembre 1420. On représenta devant eux les Mystères de la Passion, dans les rues. Tous les capitaines des bourgeois vinrent prêter serment entre les mains du président Morvilliers, de reconnaître le roi d'Angleterre. On convoqua le conseil du roi, les grands officiers de la couronne, et les officiers de la chambre du parlement, avec des députés de tous les autres corps, pour juger solennellement le dauphin : on donna même à cette assemblée le nom d'états-généraux, pour la rendre plus auguste. Philippe de Bourgogne, la duchesse sa mère, Marguerite, duchesse de Guienne, et les princesses ses filles furent les parties plaignantes.

D'abord l'avocat Rollin, qui fut depuis chancelier de Bourgogne, plaida contre le prince. Jean l'Archet, député de l'université, parla après lui avec beaucoup plus d'emportement encore. Pierre Marigny, avocat pour Charles VI, donna ses conclusions, et le chancelier Jean-le-Clerc promit qu'à l'aide du roi d'Angleterre, régent de France, héritier dudit roi, il serait fait bonne justice.

Les Anglais, malgré tous les troubles qui ont agité leur pays, ayant toujours été plus soigneux que nous de conserver leurs archives, ont trouvé à la tour de Londres l'original de l'arrêt préliminaire qui fut rendu dans cette grande assemblée : en voici les articles principaux :

„Ouï aussi notre procureur-général, lequel „a prins ses conclusions pertinentes au cas, „avec requêtes et supplications à nous faites „par notre chère et amée fille, l'université de „Paris, par nos chers et amés les échevins, „bourgeois et habitants de notre bonne ville „de Paris, et les gens des trois états de plu- „sieurs bonnes villes... Nous, eue sur ce „grande et mûre délibération, vues en notre „conseil et duement visitées en notre conseil „des alliances faites entre notre feu cousin, „le duc de Bourgogne, et Charles, soi-disant „Dauphin, accordées et jurées sur la vraie „croix et saints Évangiles de Dieu...... et „que néanmoins notredit feu cousin de Bour- „gogne, lequel était de notre maison de „France, notre cousin si prochain, comme „cousin-germain, doyen de pers, et deux fois „pers de France, qui tant avait toujours amé „le bien de nous et de notre royaume..... „et, afin d'entretenir la paix, était allé à „Montereau foulé acome, accompagné de „plusieurs seigneurs, à la prière et requête „de la partie desdits crimineux, avait été „mortri et tué audit lieu de Montereau, mau- „vaisement, traîtreusement et damnablement, „nonobstant les promesses et serrements faits „et renovelés audit Montereau *par lui* et ses „complices.... par l'avis et délibération des „gens de notre grand conseil, et gens laïs „de notre parlement, et autres nos conseil- „lers en grand nombre, avons déclaré et „déclarons, tous les coupables dudit damnable

„crime, chacun d'eux avoir commis crime „de lèze-majesté, et conséquemment avoir forfait envers nous corps et biens, et être in„habiles et indignes de toutes successions et „allaceaux (collatéral) et de toutes dignités, „honneurs, prérogatives, avec les autres „peines et pugnitions contre les commetteurs „de crime de lèze-majesté, et leur ligne de „postérité..... si donnons en mendement à „nos amés et féaux conseillers les gens de „notre parlement, et à tous nos autres justi„ciers; que au regard des conclusions des „complaignants et de notre procureur, ils „fassent et administrent justice aux parties „et procèdent contre lesdits coupables par „voie extraordinaire, ce besoin est, et tout „ainsi que le cas requiert..... Donné à „Paris, le 23e jour de décembre, l'an de „grâce 1420, et de notre règne le 41. Par „le roi en son conseil; et plus bas, MILLET."

Il est évident que ce fut en vertu de cet arrêt, prononcé au nom du roi, que la chambre du parlement de Paris donna sa sentence quelques jours après, et condamna le dauphin au bannissement.

Jean Juvenel des Ursins, avocat ou procureur du roi, qui fut depuis archevêque de Rheims, a laissé des mémoires sur ce temps funeste; et voici ce qu'on trouve dans les annotations sur ces mémoires:

„Du parlement commençant le 12 novem„bre 1420, le 3 janvier fut ajourné à trois

„briefs jours *) en cas de bannissement, à „son de trompe, sur la table de marbre, „messire Charles de Valois, dauphin de Viennois et seul fils du roi, à la requête du „procureur général du roi, pour raison de „l'homicide fait en la personne de Jean duc „de Bourgogne; et après toutes solennités „faites en tels cas, fut par arrêt convaincu „des cas à lui imposés, et comme tel banni „et exilé à jamais du royaume; consequem„ment déclaré indigne de succéder à toutes „seigneuries venues et avenir; duquel arrêt „ledit Valois appela, tant pour soi que pour „ses adhérents, à la pointe de son épée, et „fit vœu de relever et de poursuivre sadite „appellation, tant en France qu'en Angle„terre, et par tous pays du duc de Bourgogne."

Ainsi le malheur des temps fit que le premier arrêt que rendit la chambre de parlement contre un pair, fut contre le premier des pairs, contre l'héritier nécessaire de la couronne, contre le fils unique du roi. Cet arrêt violait, en faveur de l'étranger et de l'ennemi de l'état, toutes les lois du royaume et celles de la nature: il abrogeait la loi salique, auparavant gravée dans tous les cœurs.

*) Il est clair que le président Hénault se trompe en niant ce fait dans son abrégé chronologique. Il n'avait pas vu cet arrêt. Consultez l'Histoire de France de l'abbé Velli.

Le savant comte de Boulainvilliers, dans son Traité du *gouvernement de France*, appelle cet arrêt, *la honte éternelle du parlement de Paris*. Mais c'était encore plus la honte des généraux d'armée, qui n'avaient pu se défendre contre le roi Henri V, celle des factions de la cour, et surtout celle d'une mère implacable qui sacrifiait son fils à sa vengeance.

Le dauphin se retira dans les provinces au-delà de la Loire; les pays de la langue de *oc* prirent son parti avec d'autant plus d'empressement que les pays de la langue de *oui* lui étaient absolument contraires. Il y avait alors une grande aversion entre ces deux parties du royaume de France qui ne parlaient pas la même langue, et qui n'avaient pas les mêmes lois, toutes les villes de la langue de *oui* se gouvernant par les coutumes que les Francs et les seigneurs féodaux avaient introduites, tandis que les villes de la langue de *oc*, qui suivaient le droit romain, se croyaient très-supérieurs aux autres.

Le dauphin, qui s'était déjà déclaré régent du royaume pendant la maladie du roi son père, établit à Poitiers un autre parlement composé de quelques jurisconsultes en petit nombre. Mais, au milieu de la guerre qui désolait toute la France, ce faible parlement resta long-temps sans aucune autorité, et il n'eut guère d'autres fonctions que celle de

casser inutilement les arrêts du parlement de Paris, et de déclarer Jeanne d'Arc pucelle.

CHAPITRE VII.

De la Condamnation du duc d'Alençon.

Il paraît qu'il n'y avait rien alors de bien clairement établi sur la manière dont il fallait juger les pairs du royaume, quand ils avaient le malheur de tomber dans quelque crime; puisque Charles VII, dans les dernières années de sa vie, demanda au parlement qui tenait des registres, comment il fallait procéder contre Jean II, duc d'Alençon, accusé de haute trahison. (1458) Le parlement répondit que le roi devait le juger en personne, accompagné des pairs de France et autres seigneurs tenant en pairie, et autres notables de son royaume, tant prélats que gens de son sonseil, qui en doivent connaître.

On ne conçoit guère comment le parlement prétendait que les prélats devaient assister à un conseil criminel: apparemment qu'ils devaient assister seulement comme témoins, et pour donner au jugement plus de solennité.

Le roi tint son lit de justice à Vendôme. Sur les bancs de la droite étaient placés le dauphin, qui n'avait que douze ans, les ducs d'Orléans et de Bourbon, les comtes

d'Angoulême, du Maine, d'Eu, de Foix, de Vendôme et de Laval. Au-dessous de ce banc étaient assis trois présidents du parlement, le grand-maître de Chabannes, quatre maîtres des requêtes, le bailli de Senlis, et dix-sept conseillers.

Au haut banc de la gauche, vis-à-vis les princes et pairs laïques, étaient le chancelier de Traynel, les six pairs ecclésiastiques, les évêques de Nevers, de Paris, d'Agde, et l'abbé de Saint-Denis. Au-dessous d'eux, sur un autre banc, siégeaient les seigneurs de la Tour-d'Auvergne, de Torci, de Vauvert, le bailli de Touraine, les sires de Prie et de Précigny, le bailli de Rouen et le sire d'Escarts.

Sur un banc, à côté, étaient quatre trésoriers de France, le prévôt des marchands et le prévôt de l'hôtel du roi, et après eux dix-sept autres conseillers du parlement.

Il faut remarquer que c'est dans cette assemblée que les chanceliers précédèrent pour la première fois les évêques, et que depuis ils ne cédèrent point le pas aux cardinaux pendant plusieurs années.

Nous n'avons aucun monument qui apprenne si le duc d'Alençon fut interrogé et répondit devant cette assemblée; nous n'avons point la procédure; on sait seulement que son arrêt de mort lui fut d'abord notifié dans la prison par Thoret, président du parlement, Jean Boulanger, conseiller, et Jean Bureau, trésorier de France.

Ensuite Guillaume des Ursins, baron de

Traynel, chancelier de France, lut l'arrêt en présence du roi. Et Jean Juvenel des Ursins, archevêque de Rheims, exhorta le roi à faire miséricorde. Les pairs ecclésiastiques et les autres prélats assistèrent à cet arrêt. (10 oct. 1458) Il paraît qu'ils donnèrent tous leur voix, mais qu'aucun d'eux n'opina à la mort.

Le roi lui fit grâce de la vie, mais il le confina dans une prison pour le reste de ses jours. Louis XI l'en retira à son avénement à la couronne; mais ce prince, mécontent ensuite de Louis XI, se ligua contre lui avec les Anglais. Il n'appartenait pas à tous les princes de faire de telles alliances. Un duc de Bourgogne, un duc de Bretagne étaient assez puissants pour oser faire de telles entreprises, mais non pas un duc d'Alençon.

Louis XI le fit arrêter par son grand-prévôt, Tristan l'Ermite; on rechercha sa conduite, on trouva qu'il avait fait de la fausse monnaie dans ses terres, et qu'il avait ordonné l'assassinat d'un de ceux qui avaient trahi le secret de sa conspiration, sous Charles VII.

(1472) Enfermé au château de Loches, il y fut interrogé par le chancelier de France, Guillaume des Ursins, assisté du comte de Dunois, de Guillaume Cousinau, chambellan du roi, de Jean-le-Boulanger, premier président du parlement, de plusieurs membres de ce corps, et de deux du grand conseil. Toutes ces formalités furent toujours arbitraires. On voit un évêque de Bayeux, patriarche de

Jérusalem, un bailli de Rouen, un correcteur de la chambre des comptes, confisquer, au profit du roi, le duché d'Alençon, et toutes les terres du coupable, avant même qu'il soit jugé.

(18 juillet 1474) On continua son procès au Louvre par des commissaires, et il fut enfin jugé définitivement par les chambres assemblées, par le comte de Dunois, qui n'était pas encore pair de France, par un simple chambellan, par des conseillers du grand conseil; formalités qui certainement ne s'observaient pas aujourd'hui.

Ce fut en ce temps-là que l'on commença à regarder le parlement comme la cour des pairs, parce qu'il avait jugé un prince pair, conjointement avec les autres pairs.

Les trésoriers de France l'avaient jugé aussi, et cependant on ne leur donna jamais le nom de cour des pairs. Ils n'étaient que quatre, et n'avaient pas une juridiction contentieuse. La volonté seule des rois les appelait à ces grandes assemblées. Leur décadence prouve à quel point tout peut changer. Des compagnies s'élèvent, d'autres s'abaissent et enfin s'évanouissent. Il en est de même de toutes les dignités. Celle de chancelier fut long-temps la cinquième, et devint la première; celles de grand-sénéchal, de connétable, n'existent plus.

Comme la cour du parlement reçut alors la dénomination de cour des pairs, non par aucune concession particulière des rois, mais

par la voix publique et par l'usage, c'est ici qu'il faut examiner en peu de mots ce qui concerne les pairs de France.

CHAPITRE VIII.

Des Pairs, et quels furent les Pairs qui jugèrent à mort le roi Jean-sans-Terre.

Pairs, pares, compares, ne signifie pas seulement des seigneurs égaux en dignité, il signifie toujours des hommes de même profession, de même état. Nous avons encore la charte adressée au monastère nommé Anizola, par Louis-le-Pieux, le Débonnaire, ou le Faible, rapportée par Baluze: „Vos pairs, „dit-il, m'ont trompé avec malice;" c'est ainsi que les moines étaient pairs.

Dans une bulle d'Innocent II, à la ville de Cambrai, il est parlé de tous les pairs habitants de Cambrai.

Il est inutile de rapporter d'autres exemples, c'est un fait qui n'admet aucun doute. Le droit d'être jugé par ses pairs est aussi ancien que les sociétés des hommes. Un Athénien était jugé par ses pairs athéniens, c'est-à-dire, par des citoyens comme lui. Un Romain l'était par les centumvirs, et souvent par le peuple assemblé: et quiconque subissait un jugement, pouvait devenir juge à son tour. C'est une sorte d'esclavage, si on peut s'exprimer ainsi, que d'être soumis toute sa

vie à la sentence d'autrui, sans pouvoir jamais donner la sienne. Ainsi, aujourd'hui encore en Angleterre, celui qui a comparu devant douze de ses pairs, nommés jurés, est bientôt nommé juré lui-même. Ainsi le noble polonais est jugé par ses pairs nobles, dont il est également juge; il n'y avait point d'autre jurisprudence chez tous les peuples du nord.

Avant que toutes ces nations répandues au-delà du Danube, de l'Elbe, de la Vistule, du Tanaïs, du Borysthène, eussent inondé l'empire romain, elles faisaient souvent des assemblées publiques, et le petit nombre de procès que pouvaient avoir ces hommes, qui ne possédaient rien, se décidaient par des pairs, par des jurés.

Mais on demande quels étaient les pairs de France. On a tant parlé des douze pairs de Charlemagne; tous les anciens romains, qui font en partie notre histoire, citent si souvent ces douze pairs inconnus, qu'il y a sûrement quelque vérité dans leurs fables. Il est très-vraisemblable que ces douze pairs étaient les douze grands-officiers de Charlemagne. Il jugeait avec eux les causes principales, de même que dans chaque ville les citoyens étaient jugés par douze jurés: ce nombre de douze semblait être consacré chez les anciens Francs: un duc avait sous lui douze comtes, un comte commandait à douze officiers subalternes. On sait que ces ducs, ces comtes, dans la décadence de la famille

de Charlemagne, rendirent leurs gouvernements et leurs dignités héréditaires, ce qui n'était pas bien malaisé. Les grands officiers des Othon et des Frédéric en ont fait autant en Allemagne; ils ont fait plus; ils se sont conservés dans le droit d'élire l'empereur. Ce sont de véritables pairs qui ont continué et fortifié le gouvernement féodal, aboli aujourd'hui en France, ainsi que toutes les anciennes coutumes.

Dès que tous les seigneurs des terres en France eurent assuré l'hérédité de leurs fiefs, tous ceux qui relevaient immédiatement du roi furent également pairs; de sorte qu'un simple baron se trouva quelquefois juge du souverain d'une grande province; et c'est ce qui arriva lorsque Jean-sans-Terre, roi d'Angleterre et vassal de Philippe-Auguste, fut condamné à mort par le vrai parlement de France, c'est-à-dire, par les seuls pairs assemblés (1203).

Il est bien étrange que nos historiens ne nous aient jamais dit quels étaient ces pairs qui osèrent juger à mort un roi d'Angleterre. Un évènement si considérable méritait un peu plus d'attention. Nous avons été, généralement parlant, très-peu instruits de notre histoire. Je me souviens d'un magistrat qui croyait que Jean-sans-Terre avait été jugé par les chambres assemblées.

Les juges furent sans difficulté les mêmes qu'on voit, quelques mois après, tenir la même assemblée de parlement à Ville-Neuve-

le-Roi (2 mai 1204). Eudes, duc de Bourgogne; Hervé, comte de Nevers; Renaud, comte de Boulogne; Gaucher, comte de Saint-Paul; Guy de Dampierre, assistés d'un très-grand nombre de barons, sans qu'il y eût aucun clerc, aucun légiste, aucun homme qualifié du nom de maître. Cette assemblée, qui fut convoquée pour affermir l'établissement des droits féodaux, *stabilimentum feudorum*, fut sans doute la même qui avait fait servir ces lois féodales à la condamnation de Jean-sans-Terre, et qui voulut justifier son jugement.

Les ducs et pairs, les comtes et pairs, étaient sans doute de plus grands seigneurs que les barons pairs, parce qu'ils avaient de bien plus grands domaines; tous les ducs et comtes étaient en effet des souverains qui relevaient du roi, mais qui étaient absolus chez eux.

Quand les pairies de Normandie et de Champagne furent éteintes, la Bretagne et le comté d'Artois furent érigés en pairies à leur place, par Philippe-le-Bel.

Ses successeurs érigèrent en pairies Evreux, Beaumont, Étampes, Alençon, Mortagne, Clermont, la Marche, Bourbon, en faveur des princes de leur sang, et ces princes n'eurent point la préséance sur les autres pairs; ils suivaient tous l'ordre de l'institution, l'ordre de pairie; chacun d'eux dans les cérémonies marchait suivant l'ancienneté de sa pairie, et non pas de sa race.

C'est ainsi qu'aujourd'hui en Allemagne les cousins, les frères d'un empereur, ne disputent aucun rang aux électeurs, aux princes de l'Empire.

On ne voit pas qu'aucun de ses pairs soit jamais venu siéger, avant François Ier, au parlement de Paris; au contraire, la chambre du parlement allait à la cour des pairs.

Les juges du parlement, toujours nommés par le roi, toujours payés par lui, et toujours amovibles, n'avaient pu être réputés du corps des pairs du royaume. Un jurisconsulte aux gages du roi, qu'on nommait et qu'on cassait à volonté, ne pouvait certainement avoir rien de commun avec un duc de Bourgogne, ou avec un autre prince du sang. Louis XI créa duc et pair le comte Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, qu'il fit depuis condamner à mort, non par un simple arrêt du parlement, mais par le chancelier et des commissaires, dont plusieurs étaient des conseillers.

Le premier étranger qui fut duc et pair en France, fut un seigneur de la maison de Clèves, créé duc de Nevers; et le premier gentilhomme francais qui obtint cet honneur fut le connétable de Montmorenci (1551).

Il y eut toujours depuis des gentilshommes de la nation qui furent pairs du royaume; leur pairie fut attachée à leurs terres, relevantes immédiatement de la couronne. Ils prirent séance à la grand, chambre du parlement; mais ils n'y vont presque jamais que

quand les rois tiennent leur lit de justice, et dans les occasions éclatantes. Les pairs, dans les assemblées des états-généraux, ne font point un corps séparé de la noblesse.

Les pairs en Angleterre, sont depuis long-temps des gentilshommes comme en France; mais ils n'ont point de pairie, point de terre à laquelle ce titre soit attaché: ils ont conservé une bien plus haute prérogative, celle d'être le seul corps de la noblesse, en ce qu'ils représentent tout le corps des anciens barons, relevants autrefois de la couronne; ils sont non-seulement les juges de la nation, mais les législateurs, conjointement avec le roi et les communes.

CHAPITRE IX.

Pourquoi le Parlement de Paris fut appelé la cour des Pairs.

La chambre du parlement, à laquelle la chambre des enquêtes et celle des requêtes présentaient les procès par écrit, étant dans son institution composée de barons, il était bien naturel que les grands pairs, les ducs et comtes y pussent entrer et eussent voix délibérative, quand ils se trouvaient à Paris. Ils étaient de plein droit conseillers-nés du roi, ils étaient à la tête du grand conseil; il fallait bien qu'ils fussent aussi conseillers-nés d'une cour composée de noblesse. Ils

pouvaient donc entrer dans la chambre depuis appellée grand'chambre, parce que tous les juges y étaient originairement des barons. Ils avaient en effet ce droit, quoiqu'ils ne l'exerçassent pas, comme ils ont celui de siéger dans tous les parlements de province; mais jamais ils n'ont été aux chambres des enquêtes: la plupart des officiers de ces chambres ayant été originairement des jurisconsultes sans dignité et sans noblesse.

Si les pairs purent siéger à la chambre du parlement, lorsque les évêques des provinces et les abbés en furent exclus, ce fut parce qu'on ne pouvait ôter à un duc de Bourgogne, à un duc de Guienne, à un comte d'Artois, une prérogative dont on dépouillait aisément un évêque sans puissance; et si l'on leur ôta ce privilège, ce fut parce que, dans les démêlés fréquents avec les papes, il était à craindre que les évêques ne prissent quelquefois le parti de Rome contre les intérêts de l'état. Les six pairs ecclésiastiques, avec l'évêque de Paris et l'abbé de Cluny, conservèrent seulement le droit d'avoir séance au parlement: et il faut remarquer que ces six pairs ecclésiastiques furent les seuls de leur ordre qui eurent le nom de pairs, depuis Louis-le-Jeune; par la seule raison que, sous ce prince, ils étaient les seuls évêques qui tinssent de grands fiefs immédiatement de la couronne.

Il n'y eut long-temps rien de réglé ni de certain sur la manière de procéder dans les

jugements concernant les grandes pairies; mais l'ancien usage était qu'un prince pair ne fût jugé que par ses pairs. Le roi pouvait convoquer les pairs du royaume où il voulait, tantôt dans une ville, tantôt dans une autre, dans sa propre maison, dans celle d'un autre pair, dans la chambre où s'assemblaient les conseillers-jugeurs du parlement, dans une église: en un mot dans quelque lieu que le roi voulût choisir.

C'était ainsi qu'en usaient les rois d'Angleterre, imitateurs et conservateurs des usages de France; ils assemblaient les pairs d'Angleterre où ils voulaient. (1341) Philippe de Valois les convoqua d'abord dans Paris, pour décider de la grande querelle entre Charles de Blois et Jean de Montfort, qui se disputaient le duché de Bretagne. Philippe de Valois, qui favorisait Charles de Blois, fit d'abord, pour la forme, examiner la cause par des pairs, des prélats, quelques conseillers-chevaliers et quelques conseillers-clercs; et l'arrêt fut rendu à Conflans, dans une maison de campagne, par le roi, les pairs, les hauts-barons, les grands-officiers, assistés de conseillers-chevaliers et des conseilleurs-clercs.

(26 janv. 1368) Le roi Charles V, qui répara par sa politique les malheurs que les guerres avaient causés a la France, fit ajourner à sa cour des pairs ce grand prince de Galles, surnommé le Prince Noir, vainqueur de son père et de son aïeul, de Henri de Transtamare, depuis roi de Castille, et en-

fin de Bertrand du Guesclin. Il prit le temps où ce héros commençait à être attaqué de la maladie dont il mourut, pour lui ordonner de venir répondre devant lui, comme devant son seigneur suzerain. Il est bien vrai qu'il ne l'était pas. La Guienne avait été cédée au roi d'Angleterre, Édouard III, en toute propriété et souveraineté absolue, par le traité de Bretigny. Édouard l'avait donnée au Prince Noir, son fils, pour prix de son courage et de ses victoires.

Charles V lui écrivit ces propres mots: „De notre majesté royale et seigneurie, nous „vous commandons que veingnez en notre „cité de Paris en propre personne, vous „montriez et présentiez devant nous en no„tre chambre des pers, pour ouïr droits sur „les dites complaintes et griefs émeus par „vous, à faire sur votre peuple qui clamé „à avoir et ouïr ressort en notre cour."

Ce mandement fut porté, non par un huissier du parlement de Paris, mais envoyé par le roi lui-même au sénéchal de Toulouse, commandant et juge de la noblesse. Ce sénéchal fit porter l'ajournement par un chevalier nommé Jean de Chaponval, assisté d'un juge.

Le roi Charles V, pour colorer cet étrange procédé, menda au pays de la langue de *oc*, que le roi son père ne s'était engagé à céder la souveraineté de la Guienne que jusqu'à l'année 1361.

Rien n'était plus faux. Le traité de Bre-

tigny est du 8 mai 1360 : le roi Jean l'avait signé pour sortir de prison ; Charles V l'avait rédigé, signé et consommé contre lui-même, comme dauphin régent de France, pendant la prison de Jean, son père : c'était lui qui avait cédé en souveraineté au roi d'Angleterre la Guienne, le Poitou, la Saintonge, le Limousin, le Périgord, le Querci, le Bigorre, l'Angoumois, le Rouergue, etc.

Il est dit par le premier article de ce traité célèbre : „Que le roi d'Angleterre et „ses successeurs posséderont tous ces pays „de la même manière que le roi de France, „et son fils aîné, et ses ancêtres rois de „France les ont tenus."

Comment Charles V pouvait-il écrire qu'il n'avait cédé à son vainqueur la souveraineté de toutes ses provinces que pour une année ? Il voulait sans doute faire croire sa cause juste, et animer par là ses peuples à la défendre.

(14 mai 1370) Quoi qu'il en soit, il est certain que ce fut le roi lui-même, au nom des pairs de son royaume, qui cita le prince de Galles ; ce fut lui qui signa la confiscation de la Guienne, à Vincennes, et pendant que le prince Noir se mourait, le connétable du Guesclin mit l'arrêt à exécution.

CHAPITRE X.

Du Parlement de Paris, rétabli par Charles VII.

Lorsque Charles VII eut reconquis son royaume par les services presque toujours gratuits de sa noblesse, par le singulier enthousiasme d'une paysanne du Barois, et surtout par les divisions des Anglais et de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, tout fut oublié, tout fut pacifié; il réunit son petit parlement de Poitiers à celui de Paris. Cé tribunal prit une nouvelle forme. Il y eut dans la grand'chambre trente conseillers, tous jurisconsultes, dont quinze étaient laïques, et quinze ecclésiastiques. Charles en mit quarante dans la chambre des enquêtes. La chambre de la tournelle fut instituée pour les causes criminelles; mais cette tournelle ne pouvait pas alors juger à mort; il fallait, quand le crime était capital, porter la cause à la grand'chambre. Tous les officiers eurent des gages. Les plaideurs ne donnaient aux juges que quelques faibles présents d'épiceries et de bouteilles de vin. Ces épices furent bientôt un droit converti en argent. C'est ainsi que tout à changé, et ce n'a pas été toujours pour le mieux.

CHAPITRE XI.

De l'usage d'enregistrer les édits au Parlement, et des premières remontrances.

La cour du parlement devint de jour en jour plus utile, n'étant composée que d'hommes versés dans les lois. Un de ses plus beaux droits était depuis long-temps l'enregistrement des édits et des ordonnances des souverains, et voici comment ce droit s'était établi.

Un conseiller du parlement, nommé Jean de Montluc, qui vivait sous Philippe-le-Bel, avait fait, pour son usage, un registre des anciens édits, des principaux jugements et des choses mémorables dont il avait eu connaissance. On en fit quelques copies. Ce recueil parut d'une très-grande utilité dans un temps d'ignorance, où les coutumes du royaume n'étaient pas seulement écrites. Les rois de France avaient perdu leur chartrier; ils sentaient la nécessité d'avoir un dépôt d'archives qu'on pût consulter aisément. La cour prit insensiblement l'usage de déposer au greffe du parlement ses édits et ses ordonnances. Cet usage devint peu à peu une formalité indispensable; mais on ne peut savoir quel fut le premier enregistrement, une grande partie des anciens registres du parlement ayant été brûlée dans l'incendie du Palais, en 1618.

Les premières remontrances que fit jamais le parlement furent adressées à Louis XI,

sur cette fameuse pragmatique promulguée par Charles VII, et par le clergé de France assemblé à Bourges. C'était une digue opposée aux vexations de la cour de Rome; digue trop faible, qui fut bientôt renversée. On avait décidé dans cette assemblée, avec les ambassadeurs du concile de Bâle, que les conciles étaient supérieurs aux papes, et pouvaient les déposer. La cour de Rome, depuis long-temps, avait imposé sur les peuples, sur les rois et sur le clergé, un joug étonnant dont on ne trouvait pas la source dans la primitive Église des chrétiens. Elle donnait presque partout les bénéfices: et quand les collateurs naturels en avaient conféré un, le pape disait qu'il l'avait réservé dans son cœur, *in petto;* il le conférait à celui qui le payait le plus chèrement, et cela s'appelait une réserve. Il promettait aussi les bénéfices qui n'étaient pas vacants, et c'étaient des expectatives. Avait-on enfin obtenu un bénéfice, il fallait payer au pape la première année du revenu; et cet abus, qu'on nomme les *annates*, subsiste encore aujourd'hui. Dans toutes les causes que l'Église avait su attirer à elle, on appelait immédiatement au pape; et il fallait qu'un Français allât à trois cents lieues se ruiner pour la validité de son mariage, ou pour le testament de son père.

Une grande partie de ces inconcevables tyrannies fut abolie par la pragmatique de Charles VII. Louis XI voulut obtenir du

pape Pie II le royaume de Naples pour son cousin-germain, Jean d'Anjou, duc titulaire de Calabre. Le pape, encore plus fin que Louis XI, parce qu'il était moins emporté, commença par exiger de lui l'abolition de la pragmatique. Louis n'hésita pas à lui sacrifier l'original même; on le traîna ignominieusement dans les rues de Rome; on en triompha comme d'un ennemi de la papauté: Louis XI fut comblé de bénédictions et de remerciments. L'évêque d'Arras, qui avait porté la pragmatique à Rome, reçut le même jour le bonnet de cardinal. Pie II envoya au roi une épée bénite; mais il se moqua de lui, et ne donna point à son cousin le royaume de Naples.

Louis XI, avant de tomber dans ce piège, avait demandé l'avis de la cour de parlement; elle lui présenta un mémoire en quatre-vingt-neuf articles; intitulé: *Remontrances touchant les privilèges de l'Eglise gallicane:* elles commencent par ces mots: *En obéissant comme de raison au bon plaisir du roi notre sire.* Et il est à remarquer que depuis le soixante-treizième jusqu'au quatre-vingtième article, le parlement compte quatre millions six cent quarante-cinq mille huit cents écus extorqués à la France par la chambre apostolique, depuis l'invention de ces monopoles. Observons ici qu'il n'y avait pas trente ans que Jean XXII, réfugié dans Avignon, avait inventé ces exactions, qui le rendirent le plus riche de tous les

papes, quoiqu'il n'eût presque aucun domaine en Italie.

(1469) Le roi Louis XI, s'étant depuis raccommodé avec le pape, lui sacrifia encore la pragmatique; et c'est alors que le parlement, soutenant les intérêts de l'état, fit de son propre mouvement de très-fortes remontrances que le roi n'écouta pas; mais ces remontrances étant le vœu de la nation entière, et Louis XI s'étant encore brouillé avec le pape, la pragmatique, traînée à Rome dans la boue, fut en honneur et en vigueur dans toute la France.

C'est ici que nous devons observer que cette compagnie fut dans tous les temps le bouclier de la France contre les entreprises de la cour de Rome. Sans ce corps, la France aurait l'humiliation d'être un pays d'obédience. C'est à lui qu'on doit la ressource des appels comme d'abus, ressource imitée de la loi *præmunire* d'Angleterre. (1329) Pierre de Cunières, avocat du roi, avait proposé le premier ce remède contre les usurpations de l'Église.

Quelque despotique que fût Louis XI, le parlement protesta contre les aliénations du domaine de la couronne; mais on ne voit pas qu'il fit des remontrances. Il en fit, en 1482, au sujet de la cherté du blé; elles ne pouvaient avoir que le bien public pour objet. Il fut donc en pleine possession de faire des représentations sous le plus absolu de tous les rois; mais il n'en fit ni sur

l'administration publique, ni sur celle des finances. Celle qu'il fit au sujet du blé n'était qu'une affaire de police.

Son arrêt au sujet de l'imprimerie fut cassé par Louis XI, qui savait faire le bien quand il n'était point de son intérêt de faire le mal. Cet art admirable avait été inventé par des Allemands. Trois d'entre eux, en 1470, avaient apporté en France quelques épreuves de cet art naissant; ils exercèrent même leurs talents sous les yeux de la Sorbonne. Le peuple, alors très-grossier, et qui l'a été très-long-temps, les prit pour des sorciers. Les copistes, qui gagnaient leur vie à transcrire le peu d'anciens manuscrits qu'on avait en France, présentèrent requête au parlement contre les imprimeurs: ce tribunal fit saisir et confisquer tous leurs livres. Le roi lui défendit de connaître de cette affaire, l'évoqua à son conseil, et fit payer aux Allemands le prix de leurs ouvrages, mais sans marquer l'indignation contre un corps plus jaloux de conserver ses anciens usages que soigneux de s'instruire de l'utilité des nouveaux.

CHAPITRE XII.

Du Parlement, dans la minorité de Charles VIII, et comment il refusa de se mêler du gouvernement et de ses finances.

Après la mort de Louis XI, dans l'extrême jeunesse de Charles VIII, qui entrait

dans sa quatorzième année, le parlement ne fit aucune démarche pour augmenter son pouvoir. Au milieu des divisions et des brigues de madame de Bourbon-Beaujeu, fille de Louis XI, du duc d'Orléans, héritier présomptif de la couronne, qui fut depuis Louis XII, et du duc de Bourbon, frère aîné du prince de Bourbon-Beaujeu, le parlement resta tranquille: il ne s'occupa que du soin de rendre la justice, et de donner au peuple l'exemple de l'obéissance et de la fidélité.

Madame de Beaujeu, qui avait l'autorité principale, quoique contestée, assembla les états-généraux en 1484. Le parlement ne demanda pas seulement d'y être admis. Les états donnèrent le gouvernement de la personne du roi à madame de Beaujeu, sa sœur, selon le testament de Louis XI. Le duc d'Orléans, ayant levé des troupes, crut qu'il mettrait la ville de Paris dans son parti, si le parlement se déclarait en sa faveur. (10 janv. 1484) Il alla au palais, et représenta aux chambres assemblées, par la bouche de Denis-le-Mercier, chancelier de son apanage, qu'il fallait qu'on ramenât à Paris le roi, qui était alors à Melun, et qu'il gouvernât par lui-même avec les princes.

Jean de La Vaquerie, premier président, répondit au nom des chambres ces propres paroles: „Le parlement est pour rendre justice au „peuple; les finances, la guerre, le gouver„nement du roi ne sont point de son res-

„sort.“ Il l'exhorta pathétiquement à demeurer dans son devoir, et à ne point troubler la paix du royaume.

Le duc d'Orléans laissa ses demandes par écrit, le parlement ne fit point de réponse. Le premier président, accompagné de quatre conseillers et de l'avocat du roi, alla recevoir à Melun les ordres de la cour qui donna de justes éloges à sa conduite.

Cette conduite si respectable ne se démentit, ni dans la guerre que le duc d'Orléans fit à son souverain, ni dans celle que Charles VIII fit depuis en Italie.

Sous Charles VIII, il ne se mêla des finances du royaume en aucune manière; cette partie de l'administration était entièrement entre les mains de la chambre des comptes et des généraux des finances: (1496) il arriva seulement que Charles VIII, dans son expédition brillante et malheureuse d'Italie, voulut emprunter cent mille écus de la ville de Paris: chaque corps fut invité à prêter une partie de la somme; l'hôtel-de-ville prêta cinquante mille francs; les corps des métiers en prêtèrent aussi cinquante mille. On ne sait pas ce que prêtèrent les officiers de la chambre des comptes, ses registres sont brûlés. Ceux qui ont échappé à l'autre incendie qui consuma une partie du Palais, portent que le cardinal du Maine, le sire d'Albret, le sire de Clérieux, gouverneur de Paris, le sire de Graville, amiral de France, vinrent proposer aux officiers du parlement

de prêter aussi quelques deniers au roi (6 aug.). Il fallait que Charles VIII et son conseil eussent bien mal pris leurs mesures dans cette malheureuse guerre pour être obligés de se servir d'un amiral de France, d'un cardinal, d'un prince, comme de courtiers de change, pour emprunter de l'argent d'une compagnie de magistrats qui n'ont jamais été riches. Le parlement ne prêta rien: „*il* „*remontra* aux commissaires *la nécessité et* „*indigence du royaume*, et le cas si piteux „que, *non indiget manuscribentis*, qui sera „cause d'ennui et atédiation aux lisants *qui* „*nec talia legendo temperent à lacrymis*. „On pria les commissaires, *comme grands* „*personnages*, qu'ils en fissent remontrances „au roi, lequel est *bon prince*.“ Bref, le parlement garda son argent. C'est une affaire particulière; elle n'a de rapport à l'intérêt public que la *nécessité et indigence du royaume*, alléguée par le parlement comme la cause de son refus.

CHAPITRE XIII.

Du Parlement sous Louis XII.

Le règne de Louis XII ne produisit pas la moindre difficulté entre la cour et le parlement de Paris. Ce prince, en répudiant sa femme, fille de Louis XI, avec laquelle

il avait habité vingt années, en épousant Anne de Bretagne, ancien objet de ses inclinations, ne s'adressa point au parlement, quoiqu'il fût l'interprête et le modérateur des lois du royaume. Ce corps était composé de jurisconsultes séculiers et ecclésiastiques. Les pairs du royaume, représentant les anciens juges de toute la nation, y avaient séance; il eût été naturel dans tous les états du monde, qu'un roi, dans une pareille conjoncture, n'eût fait agir que le premier tribunal de son royaume; mais le préjugé, plus fort que la législation et que l'intérêt des nations entières, avait dès long-temps accoutumé les princes de l'Europe à rendre les papes arbitres de leurs mariages et du secret de leur lit. On avait fait un point de religion de cette coutume bizarre par laquelle, ni un particulier, ni un souverain ne pouvait exclure une femme de son lit et en recevoir une autre sans la permission d'un pontife étranger.

Le pape Alexandre VI, souillé de débauches et de crimes, envoya en France ce fameux César Borgia, l'un de ses bâtards, et le plus méchant homme de la chrétienté, chargé d'une bulle qui cassait le mariage du roi avec Jeanne, fille de Louis XI, et lui permettait d'épouser Anne de Bretagne. Le parlement ne fit d'autre démarche que celle d'aller en corps, suivant l'usage, au-devant de César Borgia, légat *à latere*.

Louis XII donna le duché-pairie de Ne-

vers à un étranger, à un seigneur de la maison de Clèves; c'était le premier exemple qu'on en eût en France. Ni les pairs, ni le parlement n'en murmurèrent. Et lorsque Henri II fit duc et pair un Montmorenci, dont la maison valait bien celle de Clèves, il fallut vingt lettres de jussion pour faire enregistrer les lettres de ce duc de Montmorenci. C'est qu'il n'y eut aucun levain de fermentation du temps de Louis XII, et que du temps de Henri II, tous les ordres de l'état commençaient à être échauffés et aigris.

CHAPITRE XIV.

Des grands changements faits sous Louis XII, trop négligés par la plupart des historiens.

Louis XII acheva d'établir la jurisprudence du grand conseil sédentaire à Paris. Il donna une forme au parlement de Normandie et à celui de Provence, sans que celui de Paris fût consulté sur ces établissements, ni qu'il en prît ombrage.

Presque tous nos historiens ont négligé jusqu'ici de faire mention de cette barrière éternelle que Louis XII mit entre la noblesse et la robe.

Les baillis et prévôts, presque tous chevaliers, étaient les successeurs des anciens

comtes et vicomtes: ainsi le prévôt de Paris avait été souverain juge à la place des vicomtes de Paris.

Les quatre grands-baillis, établis par Saint-Louis, étaient les quatre grands-juges du royaume. Louis XII voulut que tous les baillis et prévôts ne pussent juger, s'ils n'étaient lettrés et gradués. La noblesse, qui eût cru déroger si elle eût su lire et écrire, ne profita pas du réglement de Louis XII. Les baillis conservèrent leur dignité et leur ignorance; des lieutenants lettrés jugèrent en leur nom, et leur ravirent toute leur autorité.

Copions ici un passage entier d'un auteur connu *). „On payait quarante fois moins „d'épices qu'aujourd'hui. Il n'y avait dans „le bailliage de Paris que quarante-neuf ser„gents, et à présent il y en a plus de cinq „cents. Il est vrai que Paris n'était pas la „cinquième partie de ce qu'il est de nos „jours; mais le nombre des officiers de jus„tice s'est accru dans une bien plus grande „proportion que Paris; et les maux, insé„parables des grandes villes, ont augmenté „plus que le nombre des habitants.“

„Il maintint l'usage où étaient les parle„ments du royaume de choisir trois sujets „pour remplir une place vacante; le roi „nommait un des trois. Les dignités de la „robe n'étaient données alors qu'aux avo-

*) Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations.

„cats: elles étaient l'effet du mérite, ou de „la réputation, qui suppose le mérite. Son „édit de 1499, éternellement mémorable, et „que nos historiens n'auraient pas dû ou„blier, a rendu sa mémoire chère à tous „ceux qui rendent la justice, et à ceux qui „l'aiment. Il ordonne par cet édit, *qu'on „suive toujours la loi, malgré les ordres „contraires à la loi, que l'importunité pour„rait arracher du monarque.*"

CHAPITRE XV.

Comment le Parlement se conduisit dans l'affaire du concordat.

Le règne de François Ier fut un temps de prodigalité et de malheurs. S'il eut quelque éclat, ce fut par la renaissance des lettres, jusqu'alors méprisées. L'encouragement que Charles-Quint, François Ier et Léon X donnèrent à l'envi l'un de l'autre aux sciences et aux beaux-arts, rendit ce siècle mémorable. La France commença pour lors à sortir pour quelque temps de la barbarie; mais les malheurs causés par les guerres et par la mauvaise administration, furent beaucoup plus grands que l'avantage de commencer à s'instruire ne fut considérable.

La première affaire dans laquelle le parlement entra avec une fermeté sage et respec-

tueuse, fut celle du concordat. Louis XI avait toujours laissé subsister la pragmatique, après l'avoir imprudemment sacrifiée. Louis XII, trahi par le pape Alexandre VI, et violemment outragé par Jules II, avait rendu toute sa vigueur à cette loi du royaume, qui devait être la loi de toutes les nations chrétiennes. La cour de Rome dominait dans toutes les autres cours, ou du moins négociait toujours à son avantage.

(1448) L'empereur Frédéric III, les électeurs et les princes d'Allemagne avaient fait un concordat avec Nicolas V, avant que Louis XI eût renoncé à la pragmatique, et l'eût ensuite favorisée. Ce concordat germanique subsiste encore; le pape y a beaucoup gagné: il est vrai qu'il ne vend point d'expectatives ni de réserves; mais il nomme la plupart des canonicats, six mois de l'année; il est vrai qu'on ne lui paye point d'annates, mais on lui paye une taxe qui en tient lieu: tout a été vendu dans l'Église sous des noms différents. Frédéric III reçut des reproches des états de l'Empire, et son concordat demeura en vigueur. François Ier, qui avait besoin du pape Léon X, comme Louis XI avait eu besoin de Pie II, fit, à l'exemple de Frédéric III, un concordat dans lequel on dit que le roi et le pape avaient pris ce qui ne leur appartenait pas, et donné ce qu'ils ne pouvaient donner; mais il est très-vrai que le roi, en reprenant, par ce traité, le droit de nommer aux évêchés

et aux abbayes de son royaume, ne reprenait que la prérogative de tous les premiers rois de France. Les élections causaient souvent des troubles, et la nomination du roi n'en apporte pas. Les rois avaient fondé tous les biens de l'Église, ou avaient succédé aux princes dont l'Église avait reçu ces terres; il était juste qu'ils conférassent les bénéfices fondés par eux, sauf aux seigneurs, descendants reconnus des premiers fondateurs, de nommer dans leurs terres à ces biens de l'Église, donnés par leurs ancêtres, comme le roi devait conférer les biens donnés par les rois ses aïeux.

Mais il n'était dans la loi naturelle, ni dans celle de Jésus-Christ, qu'un évêque ultramontain reçut en argent comptant la première année des fruits que ces terres produisent; que la promotion d'un évêque d'un siège à un autre valût encore à ce pontife étranger une année des revenus des deux évêchés; qu'un évêque n'osât s'intituler pasteur de son troupeau, que par la permission du saint siège de Rome; jadis l'égal en tout des autres sièges.

Cependant les droits des ecclésiastiques gradués étaient conservés: de trois bénéfices vacants, ils pouvaient, par la pragmatique, en postuler un: et, par le concordat, on leur accordait le droit d'impétrer un bénéfice pendant quatre mois de l'année; ainsi l'université n'avait point à se plaindre de cet arrangement.

Le concordat déplut à toute la France. Le roi vint lui-même au parlement; il y convoqua plusieurs évêques, le chapitre de la cathédrale de Paris, et des députés de l'université. Le cardinal de Boisy, à la tête du clergé convoqué, dit: „Qu'on ne pouvait „recevoir le concordat sans assembler toute „l'Église gallicane.“ François Ier lui répondit: „Allez donc à Rome contester avec le pape.“

Le parlement, après plusieurs séances, conclut à rejeter le concordat jusqu'à l'acceptation de l'Église de France. L'université défendit aux libraires, qui alors dépendaient d'elle, d'imprimer le concordat; elle appela au futur concile.

Le conseil du roi rendit un édit par lequel il défendait à l'université de se mêler des affaires d'état, sous peine de privation de ses privilèges. Le parlement refusa d'enregistrer cet edit; tout fut en confusion. Le roi nommait-il un évêque, le chapitre en élisait un autre; il fallait plaider. Les guerres fatales de François Ier ne servirent qu'à augmenter ces troubles. Il arriva que le chancelier Duprat, premier auteur du concordat, et depuis cardinal, s'étant fait nommer archevêque de Sens par la mère du roi, régente du royaume pendant la captivité de ce monarque, on ne voulut point le recevoir; le parlement s'y opposa: on attendit la délivrance du roi. Ce fut alors que François Ier attribua à la juridiction du grand conseil la connaissance de

toutes les affaires qui regardent la nomination du roi aux bénéfices.

Il est à propos de dire que ce grand conseil avait succédé au véritable conseil des rois, composé autrefois des premiers du royaume, de même que le parlement avait succédé aux quatre grands-baillis de Saint-Louis, aux parloirs du roi. On ne peut faire un pas dans l'histoire qu'on ne trouve des changements dans tous les ordres de l'état et dans tous les corps.

Ce grand conseil fut fixé à Paris par Charles VIII. Il n'avait pas la considération du parlement de Paris, mais il jouissait d'un droit qui le rendait supérieur en ce point à tous les parlements; c'est qu'il connaissait des évocations des causes jugées par les parlements mêmes; il réglait quelle cause devait ressortir à un parlement ou à un autre; il réformait les arrêts dans lesquels il y avait des nullités; il faisait, en un mot, ce que fait le conseil d'état, qu'on appelle le conseil des parties. Les parlements lui ont toujours contesté sa juridiction. Les rois, trop souvent occupés de guerres malheureuses, ou de troubles intestins plus malheureux encore, ont pu rarement fixer les bornes de chaque corps, et établir une jurisprudence certaine et invariable. Toute autorité veut toujours croître, tandis que d'autres puissances veulent la diminuer. Les établissements humains ressemblent aux fleuves, dont les uns enflent

leur cours, et les autres se perdent dans les sables.

CHAPITRE XVI.

De la vénalité des charges, et des remontrances, sous François Ier.

Depuis l'extinction du gouvernement féodal en France, on ne combattait plus qu'avec de l'argent, surtout quand on faisait la guerre en pays étrangers. Ce n'était pas avec de l'argent, que les Francs et les autres barbares du nord avaient combattu; ils s'étaient servis de fer pour ravir l'argent des autres nations. C'était tout le contraire, quand Louis XII et François Ier passèrent en Italie. Louis XII avait acheté des Suisses, et ne les avait point payés. Ces Suisses demandèrent leur argent, l'épée à la main; ils assiégèrent Dijon. Le faible Louis XII eut beaucoup de peine à les apaiser. Ces mêmes Suisses se tournèrent contre François Ier.

Le pape Léon X, qui n'avait pas encore signé le concordat avec le roi, animait contre lui les cantons; et ce fut pour résister aux Suisses, que le chancelier Duprat, auparavant premier président, prostitua la magistrature au point de la vendre. Il mit à l'encan vingt charges nouvelles de conseillers au parlement.

Louis XII avait auparavant rendu, dans un même besoin, les charges des généraux des finances vénales. Ce mal était bien moins grand, et bien moins honteux; mais vendre des charges de juges au dernier enchérisseur, c'était un opprobre qui consterna le parlement. Il fit de très-fortes remontrances; mais Duprat les ayant éludées, il fallut obéir; les vingt conseillers nouveaux furent reçus; on les distribua, dix dans une chambre des enquêtes, et dix dans une autre.

La même innovation se fit dans tous les autres parlements du royaume, et c'est depuis ce temps que les charges furent presque toutes vénales en France. Un impôt également réparti, et dont les corps de ville et les financiers mêmes auraient avancé les deniers, eût été plus raisonnable et plus utile; mais le ministère comptait sur l'empressement des bourgeois dont la vanité acheterait à l'envi ces nouvelles charges.

Ce trafic ouvrit le sanctuaire de la justice à des gens quelquefois si indignes d'y entrer, que, dans l'affaire de Semblançay, surintendant des finances, trahi, dit-on, par un de ses commis, nommé Genti, jugé par commissaires, condamné à être pendu au gibet de Montfaucon, ce Genti, qui lui avait volé ses papiers justificatifs, et qui craignait d'être un jour recherché, acheta, pour se mettre à l'abri, une charge de conseiller au parlement; de conseiller il devint président; mais ayant continué ses malversations, il fut dé-

gradé et condamné à la potence par le parlement même; on l'exécuta sous le gibet de Montfaucon, où son infidélité avait conduit son maître.

L'argent provenu de la vente de vingt charges de magistrature à Paris, et d'environ trente autres dans le reste du royaume, ne suffisant pas à François I[er] pour sa malheureuse expédition d'Italie, il acheta la grille d'argent dont Louis XI avait orné l'église de Saint-Martin de Tours. Elle pesait six mille sept cent soixante et seize marcs, deux onces moins un gros; il prit aussi des ornements d'argent dans d'autres églises; faible secours pour conquérir le Milanais et le royaume de Naples, qu'il ne conquit point.

Le payement de cette argenterie fut assigné sur ses domaines; il y en avait pour deux cent cinquante mille francs. Les moines et les chanoines, pour se mettre à l'abri des censures de Rome, et encore plus pour assurer leur payement sur le domaine du roi, voulurent que ce marché fût enregistré au parlement.

(20 juin 1522) Le roi envoya le capitaine Frédéric, commandant de la garde écossaise, porter au parlement les lettres-patentes pour l'enregistrement. L'avocat du roi, Jean-le-Lièvre, parla; il exposa le cas où ce n'était pas la coutume de prendre l'argent des églises, et les cas où il était permis de le prendre. Il fut arrêté que la cour écrirait au roi les



raisons pour lesquelles icelles lettres-patentes ne pouvaient être publiées.

C'est le premier exemple que nous ayons des remontrances du parlement sur un objet de finances. Il s'agissait proprement de prévenir un procès entre les domaines du roi et les gens d'église.

(27 juin) Le roi envoya le même capitaine Frédéric avec une lettre, laquelle finissait par ces paroles:

„L'impossible serait de prendre les treillis „de Saint-Martin de Tours, et autres joyaux „des églises, qui ne sont que trois ou quatre, „qu'il ne vienne à la connaissance publique „d'un chacun, et y en aura plus grand nom„bre qui le sauront par la prise que par la „publication du dit édit; pourquoi nous man„dons de rechef et très-expressément, et „d'autant que craignez la rupture de nos „affaires; qui sont telles, et de telle impor„tance, que chacun sait, que vous procédiez „à la publication et vérification de notre dit „édit; car ceux de ladite église de Saint„Martin demandent ledit édit en cette forme, „si n'y faites plus de difficulté, pour autant „que nos affaires nous pressent de si près, „que la longueur est plus préjudiciable à nous „et à notre royaume, que ne le vous pour„rions écrire. Donné à Lyon, le 13 juin. „*Sic signatum*, François."

Le parlement ordonna que les lettres-patentes du roi seraient lues, publiées et enregistrées *quoad domanium dumtaxat*, c'est-

à-dire, seulement pour ce qui regarde le domaine du roi: „Plus, la cour a ordonné que „le chancelier arrivé en cette ville, la cour „le mandera venir céans, pour lui faire re„montrance que la cour avisera pour le bien „de la justice et choses publiques de ce „royaume.“

Le parlement de Paris mander un chancelier qui est son chef et celui de toutes les cours de justice! lui que le parlement appelle monseigneur, tandis qu'il ne donne que le titre de monsieur au premier prince du sang! Mais nous avons déjà vu combien tous les usages changent. D'ailleurs le chancelier Duprat, auteur du concordat et de tant de vexations, était en horreur, et la haine puplique ne connait point de règle.

(1522) La même année il y eut aussi des remontrances du parlement au sujet du domaine aliéné par le roi à l'hôtel-de-ville de Paris, pour le payement d'un impôt sur le vin et sur le pied fourché, impôt dont l'hôtel-de-ville avait avancé les deniers. Ces remontrances sont l'origine de celles qui ont été faites sous tous les règnes suivants.

CHAPITRE XVII.

Du jugement de Charles, duc de Bourbon, pair, grand-chambrier et connétable de France.

Ce fameux Charles de Bourbon, qui avait tant contribué à la gloire de la France, à la bataille de Marignan, qui fit depuis son roi prisonnier à la bataille de Pavie, et qui mourut en prenant Rome d'assaut, ne quitta la France, et ne fut la cause de tant de malheurs que pour avoir perdu un procès. Il est vrai qu'ils s'agissait de presque tous ses biens.

Louise de Savoie, mère de François Ier, n'ayant pu obtenir de lui qu'il l'épousât en secondes noces, voulut le ruiner; elle était fille d'une Bourbon, et cousine-germaine de Suzanne de Bourbon, femme du connétable, laquelle venait de mourir.

Non-seulement Suzanne avait laissé tous ses biens par testament à son mari, mais il en était héritier par d'anciens pactes de famille, observés dans tous les temps. Le droit de Charles de Bourbon était encore plus incontestable par son contrat de mariage, Charles et Suzanne s'étant cédé mutuellement leurs droits, et les biens devant appartenir au survivant. Cet acte avait été solennellement confirmé par Louis XII, et paraissait à l'abri de toute contestation. Mais la mère *du roi*, régente du royaume, pendant que *son fils* allait à la guerre d'Italie, étant ou-

tragée et toute-puissante, conseillée par le chancelier Duprat, ce grand auteur de plus d'une infortune publique, intenta procès devant le parlement de Paris, et eut le crédit de faire mettre en séquestre tous les biens du connétable.

Ce prince, d'ailleurs maltraité par François Ier, ne résista pas aux sollicitations de Charles-Quint; il alla commander les armées de l'empereur, et fut le fléau de ceux qui l'avaient persécuté.

Aux nouvelles de la défection du connétable, le roi différa son voyage d'Italie. Il donna commission au maréchal de Chabanes, grand-maître de sa maison, au premier président du parlement de Normandie, et à un maître des requêtes, d'aller interroger les confidents du connétable, qui furent d'abord mis en prison.

Parmi ces confidents ou complices, étaient deux évêques, celui d'Autun et celui du Puy. Un secrétaire du roi servit de greffier. C'est encore ici une marque évidente que les formalités changeaient selon les temps et selon les lieux.

Le reste de l'instruction fut fait par de nouveaux commissaires, Jean de Selve, premier président du parlement de Paris; Jean Solat, maître des requêtes; François de Loyne, président aux enquêtes; Jean Papillon, conseiller.

(10 sept. 15 et 20 octob. 1522) Le roi ordonna, par des lettres réitérées, de faire procès

au connétable absent et à ses complices emprisonnés.

Les quatre commissaires conseillèrent au roi de renvoyer l'affaire au parlement de Paris; et le roi, par une lettre du 1er novembre, leur témoigna qu'il désapprouvait beaucoup ce conseil.

Ces commissaires instruisirent donc le procès des prisonniers à Loches. Mais enfin le roi, incertain de la manière dont il fallait juger deux évêques, et craignant de se commettre avec Rome, renvoya l'affaire au parlement de Paris. Il ne fut plus question des deux évêques, on n'en parla plus; les laïques seuls furent condamnés: ils furent jugés au mois de janvier, les uns à mort, les autres à d'autres peines. (1523) Le seigneur de Saint-Vallier, entre autres, fut condamné à perdre la tête. (16 janv.) C'est lui dont on prétend que les cheveux blanchirent en peu d'heures, après la lecture de son arrêt. La tradition ajoute que François Ier ne lui sauva la vie que pour jouir de Diane de Poitiers, sa fille. Cette tradition serait bien plus vraisemblable que l'autre, si Diane n'avait pas été alors un enfant de quatorze ans, qui n'avait pas encore paru à la cour.

(8 mars 1523) Quand au connétable de Bourbon, le roi vint le juger lui-même au parlement, accompagné seulement de deux nouveaux pairs, un duc d'Alençon, et un duc de Bourbon-Vendôme; les évêques de *Langres* et de Noyon furent les seuls pairs *ecclésiastiques* qui s'y trouvèrent: ils se re-

tirèrent, ainsi que tous les conseillers-clercs, quand on alla aux opinions. Il fut seulement ordonné qu'on ajournerait le connétable à son de trompe.

Cette vaine cérémonie se fit à Lyon, parce que cette ville passait pour être la dernière du royaume du côté de l'Italie, le Dauphiné, qui appartenait au dauphin, n'étant pas regardé comme province du royaume.

Pendant qu'on faisait ces procédures, le connétable commandait déjà l'armée ennemie; il entrait en Provence pour répondre à son ajournement, et comparaissait en assiégeant Marseille. Le roi, irrité que le parlement de Paris n'eût pas jugé à mort tous les complices de ce prince, nomma un président de Toulouse avec cinq conseillers, deux présidents de Bordeaux et quatre conseillers, deux conseillers du grand conseil, et un président de Bretagne, pour juger avec le parlement de Paris le reste des accusés, auxquels on n'avait pas encore fait le procès. Nouvel exemple bien frappant de la variété des usages et des formes *).

Cependant on poursuivit lentement le procès contre le connétable; il fallait trois

---

*) Consultez les collections de Pierre du Puy, garde de la bibliothèque du roi, tome II, et voyez sur tous les articles précédents le Recueil des Édits et Ordonnances, le président de Thou, le comte de Boulainvilliers, et tous les historiens.

défauts de comparaître pour qu'on jugeât, comme on disait alors, *en profit de défaut*; mais toutes ces poursuites cessèrent quand le roi fut vaincu et pris à Pavie par l'armée dans laquelle un des chefs était ce même Charles de Bourbon. Il fallut, au lieu de faire son procès, lui restituer, par le traité de Madrid, toutes ses terres, tous ses biens meubles et immeubles, dans l'espace de six semaines, le droit d'exercer ses prétentions sur la souveraineté de la Provence, et promettre de ne faire aucune poursuite contre ses amis et ses serviteurs. Le roi signa ce traité.

Il crut, quand il revint en France, que la politique ne lui permettait pas de tenir la parole à ses vainqueurs; (2 juill. 1626) et après la mort du connétable, tué en prenant Rome, François Ier le condamna dans la grand' chambre du parlement, assisté de quelques pairs. Le chancelier Duprat prononça l'arrêt qui *damnait et abolissait sa mémoire et renommée à perpétuité*, et qui confisquait tous ses biens meubles et immeubles.

Pour ses biens, on en rendit une partie à sa maison; et pour sa renommée, elle a toujours été celle d'un héros qui eut le malheur de se trop venger d'une injustice.

CHAPITRE XVIII.

De l'Assemblée dans la grand'salle du palais, à l'occasion du duel entre Charles-Quint et François Ier.

Après que François Ier, mal conseillé par son courage et par l'amiral Bonnivet, eut perdu la bataille de Pavie, où il fit des actions de héros, et où il fut fait prisonnier; après qu'il eut langui une année entière en prison, il fallut exécûter le fatal traité de Madrid, par lequel il avait promis de céder au victorieux Charles-Quint, la Bourgogne que cet empereur regardait comme le patrimoine de ses ancêtres; il ne consulta, sur cette affaire délicate, ni le parlement de Paris, ni le parlement de Bourgogne, établi par Louis XI, mais il se fit représenter, à Cognac où il était, par des députés des états de Bourgogne, qu'il n'avait pu aliéner son domaine, et que, s'il persistait à céder la Bourgogne à l'empereur, ils en appelleraient aux états, à qui seuls il appartenait d'en juger.

Les députés des états de Bourgogne savaient bien que les états-généraux de l'Empire avaient autant de droit que les états de France de juger cette question, ou plutôt qu'elle n'était que du ressort du droit de la guerre. Le vainqueur avait imposé la loi

au vaincu, fallait-il que le vaincu accomplît ou violât sa promesse?

L'empereur en reconduisant son prisonnier au-delà de Madrid, l'avait conjuré de lui dire franchement, et sur sa foi de gentilhomme, s'il était dans la résolution d'accomplir le traité, et avait même ajouté, qu'en quelque disposition qu'il fût, il n'en serait pas moins libre. François Ier avait répondu qu'il tiendrait sa parole. L'empereur répliqua: „Je vous crois; mais si vous y manquez, je publierai partout que vous n'en „avez pas usé en homme d'honneur." L'empereur était donc en droit de reprocher au roi que s'il avait combattu en brave chevalier à Pavie, il ne se conduisait pas en loyal chevalier en manquant à sa promesse. Il dit aux ambassadeurs de France que le roi leur maître avait procédé de mauvaise foi; et que, quand il voudrait, il le lui soutiendrait seul à seul, c'est-à-dire, dans un combat singulier.

Le roi, à qui on rapporta ce discours public, présenta sa réponse par écrit à l'ambassadeur de l'empereur, qui s'excusa de la lire, parce qu'il avait déjà pris congé. Vous l'entendrez au moins, dit le roi; et il lui fit lire l'écrit signé de sa main et par Robertet, secrétaire d'état. Cet écrit portait en propres mots:

„Vous faisons entendre que si vous nous „avez voulu ou voulez nous charger, que „*jamais* nous ayons fait chose qu'un gentil-

„homme, aimant son honneur, ne doive „faire, nous disons que vous avez menti par „la gorge, et qu'autant de fois que vous le „direz vous mentirez; étant délibéré de défen„dre notre honneur jusqu'au dernier bout „de notre vie; pourquoi, puisque contre vé„rité vous nous avez voulu charger, désor„mais ne nous écrivez aucune chose, mais „nous assurez le camp, et nous vous porte„rons les armes; protestant que si après cette „déclaration, en autres lieux vous écrivez ou „dites paroles qui soient contre notre hon„neur, que la honte du délai en sera vôtre; „vu que venant audit combat, c'est la fin „de toutes écritures. Fait en notre bonne „ville et cité de Paris, le vingt-huitième jour „de mars de l'an 1527, avant Pâques. François."

(10 sept. 1528) Le roi envoya ce cartel à l'empereur, par un hérault d'armes. Charles-Quint envoya sa réponse par un autre hérault. Le roi le reçut dans la grand'salle du palais; il était sur un trone élevé de quinze marches devant la table de marbre. A sa droite, sur un grand échafaud, étaient assis le roi de Navarre, le duc d'Alençon, le comte de Foix, le duc de Vendôme, le duc de Ferrare de la maison d'Este, le duc de Chartres, le duc d'Albanie, régent d'Écosse. De l'autre côté, étaient le cardinal Salviati, légat du pape; les cardinaux de Bourbon, Duprat, de Lorraine, l'archevêque de Narbonne.

Au-dessous des princes étaient les présidents et les conseillers du parlement, et au-dessous du banc des prélats, étaient les ambassadeurs. Ce fut la première fois que le parlement en corps prit place dans une assemblée de tous les grands et de tous les ministres étrangers, et y tint la place la plus honorable qu'on pût lui donner.

Il est vrai que ce grand appareil se réduisit à rien; le roi ne voulut écouter le héraut de l'empereur qu'en cas qu'il apportât *la sûreté du camp*, c'est-à-dire, la désignation du lieu où Charles-Quint voulait combattre. En vain le héraut voulut parler, le roi lui imposa silence.

Nous ne rapportons ici cette illustre et vaine cérémonie que pour faire voir dans quelle considération était alors le parlement de Paris. Les maîtres des requêtes et les conseillers du grand conseil furent placés derrière les évêques pairs de France, et les autres prélats; les membres de la chambre des comptes n'eurent point de séance, quoique d'ordinaire ils en aient une égale à celle du parlement dans toutes les cérémonies publiques.

L'ordre des cérémonies a changé en France comme tout le reste. A l'entrée du roi Louis XII, les processions des paroisses marchèrent les premières, celles des quatre ordres mendiants les secondes: elles furent suivies de la chambre des comptes, ensuite parut l'hôtel-de-ville, qui fut suivi du châtelet;

après le châtelet venait le parlement en robes rouges; les chevaliers de l'hôtel du roi et deux cents hommes d'armes suivaient à cheval; et le prévôt de Paris à cheval avec douze gardes fermaient la marche. L'université ne parut point; elle attendit le roi à la porte de Notre-Dame.

Le cérémonial observé à l'entrée de François Ier fut tout différent; et il y eut encore des changements à celles de Henri II et de Charles IX, tant l'inconstance a régné dans les petites choses comme dans les grandes, et dans la forme de l'appareil comme dans la forme du gouvernement!

(1537) Le parlement fit une nouvelle cérémonie, à laquelle on ne pouvait donner un autre nom; ce fut de condamner juridiquement l'empereur Charles-Quint. Il faisait toujours la guerre à François Ier, et l'accusait devant toute l'Europe, d'avoir violé sa parole, et d'avoir appelé les Turcs en Italie. Le roi le fit ajourner comme son vassal pour les comtés de Flandre et d'Artois. Il faut être bien sûr d'être le maître chez soi pour faire de telles procédures. Il oubliait que, dans le traité de Madrid, il avait racheté sa liberté par la cession de toutes ses prétentions sur ces fiefs.

Il vint donc au parlement avec les princes et les pairs; l'avocat-général Capel fit un réquisitoire contre Charles-Quint. On rendit arrêt par lequel on citerait Charles, empereur, à son de trompe sur la frontière; et

l'empereur n'ayant pas répondu, le parlement confisqua la Flandre, l'Artois et le Charolois, dont l'empereur resta le maître.

CHAPITRE XIX.

Des supplices infligés aux protestants, des massacres de Mérindol et de Cabrières, et du parlement de Provence jugé criminellement par le parlement de Paris.

La coutume horrible de juger et de condamner à mort pour des opinions religieuses fut introduite chez les chrétiens dès le quatrième siècle de l'ère vulgaire. Ce nouveau fléau, qui affligea la nature humaine, fut apporté d'Espagne par deux évêques nommés Itace et Idace, comme depuis un autre Espagnol introduisit l'horreur de l'inquisition. C'est ce qu'on peut voir en général dans l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations.

Les chrétiens s'étaient mutuellement égorgés dès long-temps auparavant, mais ils ne s'étaient pas encore avisés de se servir du glaive de la justice.

Cette nouvelle barbarie s'étant donc introduite chez les chrétiens, le roi Robert, le même que le pape Grégoire V avait osé excommunier pour avoir épousé sa commère, le même qui avait quitté sa femme sur ce

prétexte, et qui, étant fils d'un usurpateur mal affermi, cherchait à se concilier le siège de Rome, voulut lui complaire en faisant brûler dans Orléans, en sa présence, plusieurs chanoines accusés d'avoir conservé les anciens dogmes de l'ancienne Église des Gaules, qui ne connaissait ni le culte des images, ni la transsubstantiation, ni d'autres institutions. On les appelait manichéens, nom qu'on donnait alors à tous les hérétiques.

Le confesseur de la nouvelle reine Constance était du nombre de ces infortunés. Sa pénitente, dans un mouvement de zèle, lui creva un œil d'un coup de baguette, lorsqu'il allait au supplice. Tous ses compagnons et lui se jetèrent dans les flammes en chantant des psaumes, et crurent avoir la couronne du martyre.

Ceux qu'on appela Vaudois et Albigeois vinrent ensuite: tous voulaient rétablir la primitive Église; et comme un de leurs principaux dogmes était la pauvreté, ou du moins la médiocrité évangélique, à laquelle ils voulurent réduire les prélats et les moines, les archevêques de Narbonne et de Lyon en firent brûler quelques-uns par leur seule autorité. Les papes ordonnèrent contre eux une croisade comme contre les Turcs et les Sarrasins; on les extermina par le fer et par les flammes, et cent lieues de pays furent désolées.

Enfin les débauches, les assassinats et les empoisonnements du pape Alexandre VI, l'am-

bition guerrière de Jules II, la vie voluptueuse de Léon X, ses rapines pour fournir à ses plaisirs, et la vente publique des indulgences soulevèrent une partie de l'Europe. Le mal était extrême, il fallait au moins une réforme: elle fut commencée, mais par une défection entière, en Allemagne, en Suisse et à Genève.

François Ier lui-même, en favorisant les lettres, avait fait naître le crépuscule à la lueur duquel on commençait à voir en France tous les abus de l'Église; mais il était toujours dans la nécessité de ménager le pape, ainsi que le Turc, pour se soutenir contre l'empereur Charles-Quint. Cette politique l'engagea, malgré les supplications de sa sœur, la reine de Navarre, déjà calviniste, à faire brûler ceux qui seraient convaincus d'adhérer à la prétendue réforme. Il fit indiquer même, au commencement de 1535, par Jean du Bellay, évêque de Paris, une procession générale à laquelle il assista une torche à la main, comme pour faire une amende honorable des profanations des sectaires. L'évêque portait l'eucharistie; le dauphin, les ducs d'Orléans, d'Angoulème et de Vendôme tenaient les cordons du dais; tous les ordres religieux et tout le clergé précédaient. On voyait les cardinaux, les évêques, les ambassadeurs, les grands officiers de la couronne, immédiatement après le roi. Le parlement, la chambre des comtes, toutes les autres compagnies fermaient la marche. On

alla dans cet ordre, à l'église de Notre-Dame, après quoi une partie de la procession se sépara pour aller à l'Estrapade voir brûler à petit feu six bourgeois que la chambre de la tournelle du parlement avait condamnés le matin pour les opinions nouvelles. On les suspendait au bout d'une longue poutre, posée sur une poulie au-dessus d'un poteau de vingt pieds de haut, et on les faisait descendre à plusieurs reprises sur un large bûcher enflammé. Le supplice dura deux heures et lassa jusqu'aux bourreaux et au zèle des spectateurs.

Les deux jésuites Maimbourg et Daniel rapportent après Mézerai, que François I[er] fit dresser pendant cette exécution un trône dans la salle de l'évêché, et qu'il y déclara, dans un discours pathétique, „que si ses enfants étaient assez malheureux pour tomber dans les mêmes erreurs, il les sacrifierait de même.“ Daniel ajoute que ce discours attendrit tous les assistants, et leur tira des larmes.

Je ne sais où ces auteurs ont trouvé que François I[er] *) avait prononcé ce discours abominable. La vérité est que dans ce temps-là même il écrivait à Mélanchton, et qu'il le priait de venir à sa cour. Il sollicitait les luthériens d'Allemagne, et les soudoyait contre l'empereur; il faisait une ligue avec

*) *Voyez* l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations.

le sultan Soliman, qui fut entièrement conclue deux ans après; il livrait l'Italie aux Turcs; et les musulmans eurent une mosquée à Marseille, après que les chrétiens eurent été brûlés dans Paris et dans les provinces.

Il se passa, quelques années après, une scène bien plus tragique. Il y avait sur les confins de Provence et du comtat d'Avignon des restes de ces anciens Vaudois et Albigeois qui avaient conservé une partie des rites de l'Église des Gaules, soutenus par Claude, évêque de Turin, au huitième siècle, et perpétués jusqu'à nos jours dans les sociétés protestantes. Ces peuples habitaient vingt-deux bourgs, dans des vallées entourées de montagnes peu fréquentées, qui les rendaient presque inconnus au reste du monde. Ils cultivaient ces déserts depuis plus de deux cents ans, et les avaient rendus fertiles. Le véridique président de Thou, qui fut un des juges de l'affaire dont nous parlons, rend justice à l'innocenee de leur vie *laborieuse*; il les peint „patients dans les plus grands „travaux, justes, sobres, ayant les procès en „horreur, libéraux envers les pauvres, payant „les tributs avec allégresse, n'ayant jamais „fait attendre leurs seigneurs pour leurs „rentes, assidus aux prières, ignorant toute „espèce de corruption, mais ne se prosternant point devant des images, ne faisant „point de signe de la croix, et quand il tonnait, se bornant à lever les yeux au ciel, etc."

[redacted]

Le vice-légat d'Avignon, et le cardinal de Tournon résolurent d'exterminer ces infortunés. Ils ne songeaient ni l'un ni l'autre qu'ils allaient priver le roi et le pape de sujets utiles.

Maynier, baron d'Oppède, premier président du parlement de Provence, obtint des lettres de François Ier, qui portaient ordre d'agir selon les lois contre ces hommes agrestes; *quibus in eos legibus agatur*, dit de Thou.

Le parlement de Provence commença par condamner dix-neuf habitants de Mérindol, leurs femmes et leurs enfants, à être brûlés sans ouïr aucun d'eux; ils étaient errants dans les campagnes. Cet arrêt alarma tout le canton. Quelques paysans prirent les armes, et pillèrent un couvent de carmes sur les terres d'Avignon.

Le président d'Oppède demanda des troupes. L'évêque de Cavaillon, sujet du pape, commença par amener quelques soldats; il se mit à leur tête, saccagea quelques maisons, et tua quelques personnes. Ceux qu'il poursuivait se retirèrent sur les terres de France. Ils y trouvèrent trois mille soldats conduits par le premier président d'Oppède, qui commandait dans la province en l'absence du gouverneur. L'avocat-général faisait l'office de major dans cette armée. C'est à cet avocat qu'on amenait les prisonniers.

Il leur faisait réciter le *Pater noster* et l'*Ave Maria*, pour juger s'ils étaient hérétiques, et quand ils récitaient mal ces prières, il criait *Tolle et crucifige*, et les faisait arquebuser à ses pieds. Le soldat français est quelquefois bien cruel, et quand la religion vient encore augmenter cette cruauté, il n'y a plus de bornes.

Il fut prouvé qu'en brûlant les bourgs de Mérindol et de Cabrières avec les villages d'alentour, les exécuteurs violèrent jusqu'à des filles de huit à neuf ans entre les bras de leurs mères, et massacrèrent ensuite les mères avec leurs filles. On enfermait pêle-mêle hommes, femmes, enfants, dans des granges auxquelles on mettait le feu, et tout était réduit en cendres. Le peu qu'on épargna fut vendu par les soldats à des capitaines de galères comme des esclaves. Toute la contrée demeura déserte, et la terre arrosée de sang resta sans culture.

Cet évènement arriva en 1545. Plusieurs seigneurs de ces domaines sanglants et dévastés, se trouvant privés de leurs biens par cette exécution, présentèrent requête à Henri II contre le président d'Oppède, le président La Font,[1] les conseillers Tributi, Badet, et l'avocat-général Guérin.

(1550) La cause fut portée, sous Henri II, au tribunal du grand conseil. Ils s'agissait d'abord de savoir s'il y avait lieu de plaider contre le parlement d'Aix. Le grand conseil jugea qu'on devait évoquer la cause, et

elle fut renvoyée au parlement de Paris, qui par là se trouva pour la première fois juge criminel d'un autre parlement.

Les deux présidents provençaux, l'avocat du roi, Guérin, furent emprisonnés. On plaida pendant cinquante audiences; le vice-légat d'Avignon intervint dans la cause au nom du pape, et demanda, par son avocat Renard, que le parlement eût à ne point juger des meurtres commis dans les terres papales. On n'eut point d'égard à la réquisition de maître Renard.

(13 fév. 1552) Enfin l'avocat-général Guérin eut la tête tranchée *). Le président de Thou nous apprend que le crédit de la maison de Guise sauva les autres du supplice qu'ils méritaient; mais que Maynier d'Oppède mourut dans les douleurs causées par les remords, et pires que le supplice.

CHAPITRE XX.

Du Parlement sous Henri II.

(11 juin 1547) Le commencement du règne de Henri II fut signalé par ce fameux duel

*) Le président Hénault dit que l'avocat-général fut pendu en 1554: il se trompe sur le genre du supplice et sur la date. Ces horreurs sont détaillées dans l'Essai sur les Mœurs et l'Esprit des nations: on ne peut trop en parler.

que le roi, en plein conseil, ordonna entre Jarnac et la Chataigneraie. Il s'agissait de savoir si Jarnac avait avoué à la Chataigneraie qu'il avait couché avec sa belle-mère. Ni les empereurs ni le sénat de Rome n'auraient ordonné un duel pour une pareille affaire; l'honneur chez les nations modernes n'était pas celui des Romains.

Le parlement ne fit aucune démarche pour prévenir ce combat juridique. Les cartels furent portés par des hérauts d'armes, et signifiés par-devant notaires. Le parlement lui-même en avait ordonné plusieurs autrefois; et ces mêmes duels, regardés aujourd'hui comme un crime irrémissible, s'étaient toujours faits avec la sanction des lois. (1386) Le parlement avait ordonné celui de Carouge et de Le Gris, du temps de Charles VI, et celui du chevalier Archon et de Jean Picard son beau-père (1354).

Tous ces combats s'étaient faits pour des femmes. Carouge accusa Le Gris d'avoir violé la sienne, et le chevalier Archon accusait Jean Picard d'avoir couché avec sa propre fille. Non-seulement les juges ecclésiastiques permirent aussi ces combats, mais les évêques et les abbés combattirent par procureurs; et l'on trouve dans le *Vrai Théâtre d'honneur et de chevalerie*, que Géofroi du Maine, évêque d'Angers, ayant un différend avec l'abbé de Saint-Serge pour la redevance d'un moulin, le procès fut jugé à coups de bâton par deux champions qui

n'avaient pas le droit de se tuer avec l'épée, parce qu'ils n'étaient pas gentilshommes.

Cette ancienne jurisprudence a changé avec le temps, comme tout le reste. On vit bientôt sous Henri II un théâtre de carnage moins honorable et plus terrible. Les impôts créés par François Ier, et surtout les vexations sur le sel, exercées par les exacteurs, soulevèrent le peuple en plusieurs endroits du royaume. On accusa le parlement de Bordeaux de s'être joint à la populace, au lieu de lui résister, et d'avoir été cause du meurtre du seigneur de Monins, commandant de Bordeaux, que les séditieux massacrèrent aux yeux des membres du parlement, qui marchaient avec eux habillés en matelots. Le connétable Anne de Montmorency, gouverneur du Languedoc, vint avec un maître des requêtes, nommé Étienne de Neuilli, interdire le parlement pour un an; il fit exhumer le corps du seigneur de Monins par tous les officiers du corps-de-ville, qui furent obligés de le déterrer avec leurs ongles, et cent bourgeois passèrent par les mains du bourreau

Ce traitement indisposa tous les parlements du royaume; celui de Paris déplut à la cour plus que les autres. (1554) Le roi le rendit semestre, et augmenta le nombre des charges: il en vendit soixante et dix nouvelles. Ces édits ne furent point vérifiés, mails ils furent exécutés pendant l'espace d'une année, après quoi le parlement ne fut

plus semestre; mais il demeura surchargé de soixante et dix membres inutiles, qui avaient acheté leurs offices; abus que le président Jacques-Auguste de Thou déplore avec beaucoup d'éloquence.

Le règne de Henri II ne fut guère plus heureux que celui de son père. Les défaites de Saint-Quentin et de Gravelines affaiblissaient le respect public pour le trône, les impôts aliénaient l'affection, et tous les parlements étaient mécontents.

Le roi, pour avoir plus aisément de l'argent, convoqua une grande assemblée dans la chambre du parlement de Paris (1558). Quelques-uns de nos historiens lui ont donné le nom d'états-généraux; mais c'était une assemblée de notables, composée de grands qui se trouvèrent à Paris, et de quelques députés de province. Pour assembler de vrais états-généraux, il eût fallu plus de temps, plus d'appareil, et la grand' chambre aurait été trop petite pour les contenir.

Les trésoriers-généraux des finances y eurent une séance particulière; ni eux, ni le parlement n'y furent confondus avec le tiers-état. Il n'était pas possible que le parlement, cour des pairs, n'eut pas une place distinguée dans le lieu même de sa résidence.

Le roi y parla lui-même; la convocation ne dura que huit jours; le seul objet était d'obtenir trois millions d'écus-d'or: le clergé

en paya un tiers, et le peuple les deux autres tiers: jusque là tout fut paisible.

CHAPITRE XXI.

Du supplice d'Anne Dubourg.

Le duc François de Guise, et le cardinal de Lorraine, son frère, commençaient à gouverner l'état sous Henri II. François de Guise avait été déclaré lieutenant-général de l'état; et en cette qualité, il précédait le connétable, et lui écrivait en supérieur. Le cardinal de Lorraine, qui avait la première place dans le conseil, voulut, pour se rendre encore plus nécessaire, établir en France l'inquisition, et il y parvint même enfin à quelques égards.

On n'institua pas à la vérité, en France ce tribunal, qui offense à la fois la loi naturelle, toutes celles de l'état, la liberté des hommes, et la religion qu'il déshonore en la soutenant; mais on donna le titre d'inquisiteurs à quelques ecclésiastiques qu'on admit pour juges dans les procès extraordinaires qu'on faisait à ceux de la religion prétendue réformée; tel fut ce fameux Mouchy qu'on appelait Démocharès, recteur de l'université. C'était proprement un délateur et un espion du cardinal de Lorraine; c'est

pour lui qu'on inventa le sobriquet de *mouchards*, pour désigner les espions; son nom seul est devenu une injure.

Cet inquisiteur suborna deux jeunes gens pour déposer que les prétendus réformés avaient fait le jeudi saint une assemblée dans laquelle, après avoir mangé un cochon en dérision de l'ancien sabbat, ils avaient éteint les lampes, et s'étaient abandonnés, hommes et femmes, à une prostitution générale.

C'est une chose bien remarquable qu'une telle calomnie ait toujours été intentée contre toutes les nouvelles sectes, à commencer même par le christianisme, auquel on imputa des abominations pareilles. Les sectaires nommés huguenots, réformés, protestants, évangéliques, furent poursuivis partout. On en condamna plusieurs aux flammes. Ce supplice ne paraît pas proportionné au délit. Des gens qui n'étaient convaincus que d'avoir prié Dieu dans leur langue naturelle, et d'avoir communié avec du pain levé et du vin, semblaient ne pas mériter un si affreux supplice; mais dès long-temps l'Église s'était servie des bûchers pour punir tous ceux qui avaient le malheur de ne pas penser comme elle. On supposait que c'était à la fois imiter et prévenir la justice divine qui destine tous les ennemis de l'Église au feu éternel. Le bûcher était regardé comme un commencement de l'enfer.

Deux chambres du parlement prirent également connaissance du crime d'hérésie, la

grand'chambre et la tournelle, quoique depuis la grand'chambre se soit bornée aux procès civils, quand elle juge seule. Le roi donnait aussi des commissions particulières pour les délinquants. On nommait ces commissions *chambres ardentes.* Tant de supplices excitèrent enfin la pitié; et plusieurs membres du parlement s'étant adonnés aux lettres, pensèrent que l'Église devait plutôt réformer ses mœurs et ses lois, que verser le sang des hommes, ou les faire périr dans les flammes.

Il arriva au mois d'avril 1559, dans une assemblée qu'on nomme mercuriale, que les plus savants et les plus modérés du parlement proposèrent d'user de moins de cruauté, et de chercher à réformer l'Église. Ce fut l'avis du président Ranconet, d'Arnaud Ferrier, d'Antoine Fumée, de Paul de Foix, de Nicolas Duval, de Claude Viole, d'Eustache de La Porte, de Louis du Faur, et du célèbre Anne Dubourg.

Un de leurs confrères les dénonça au roi. Il violait en cela son serment de conseiller, qui est de tenir les délibérations de la cour secrètes. Il violait encore plus les lois de l'honneur et de l'équité.

Le roi, excité par les Guise, et séduit par cette malheureuse politique qui fait croire que la liberté de penser détruit l'obéissance, vint au parlement sans être attendu (15 juin 1559). Il était accompagné de Bertrand ou Bertrandi, cardinal, garde des sceaux, autre-

fois premier président du parlement, homme tout dévoué aux maximes ultramontaines. Le connétable de Montmorency et plusieurs grands officiers de la couronne prirent séance.

Le roi, qui savait qu'on délibérait alors sur la même matière, voulut qu'on continuât à parler en liberté : plusieurs tombèrent dans le piège qu'on leur tendait. Le conseiller Claude Viole et Guy du Faur recommandèrent éloquemment la réforme des mœurs et la tolérance des religions. Le conseiller Dubourg s'expliqua avec encore plus de force; il montra combien il était affreux de voir regner à la cour la débauche, l'adultère, la concussion, l'homicide, tandis qu'on livrait aux tourments et à la mort des citoyens qui servaient le roi selon les lois du royaume, et Dieu selon leur conscience.

Dubourg, neveu du chancelier de ce nom, était diacre; sa cléricature l'avait engagé à étudier plus qu'aucun autre cette funeste théologie, qui est depuis tant de siècles un amas d'opinions contraires. La science l'avait fait tomber dans l'opinion de ces réformateurs; d'ailleurs juge intègre, homme d'une vie irréprochable, et citoyen zélé.

Le roi ordonna au connétable de faire arrêter sur le champ Dubourg, du Faur, de Foix, Fumée, La Porte : les autres eurent le temps de se sauver. Il y avait dans le parlement beaucoup plus de magistrats attachés à la maison de Guise qu'aux sciences.

Saint-André et Minard, présidents aux en-

quêtes, poursuivirent la mort d'Anne Dubourg. Comme il était dans le sacerdoce, il fut d'abord jugé par l'évêque de Paris, du Bellay, assisté de l'inquisiteur Mouchy; il appela comme d'abus de la sentence de l'évêque, il réclama son droit d'être jugé par ses pairs, c'est-à-dire, par les chambres du parlement assemblées; mais l'esprit de parti et l'asservissement aux Guise l'ayant emporté au parlement sur une de ses plus grandes prérogatives, Dubourg fut jugé successivement à l'officialité de Paris, à celle de Sens et à celle de Lyon, et condamné dans toutes les trois à être dégradé et livré au bras séculier comme hérétique. On le mena d'abord à l'officialité; là, étant revêtu de ses habits sacerdotaux, on les lui arracha l'un après l'autre. On fit la cérémonie de passer légèrement un morceau de verre sur sa tonsure et sur ses ongles, après quoi il fut ramené à la Bastille, et condamné à être étranglé et brûlé, par des commissaires du parlement, que ses persécuteurs avaient nommés. Il reçut son arrêt avec résignation et courage: „Eteignez vos feux, dit-il à ses juges, renon„cez à vos vices, convertissez-vous à Dieu." Il fut pendu et brûlé dans la place de Grève (19 oct. 1559).

Guy du Faur fut condamné par les mêmes commissaires à une interdiction de cinq ans, et à une amende de cinq cents livres. Son arrêt porte: „Pour avoir témérairement avan„cé qu'il n'y a point de meilleur remède pour

„finir les troubles de l'Église, que l'assem-
„blée d'un concile écuménique, et qu'en at-
„tendant, on doit suspendre les supplices."

Une grande partie du parlement s'éleva contre cet arrêt, et accepta la protestation de du Faur; tout le parlement fut long-temps partagé, les esprits s'échauffèrent; et enfin le parti de la raison l'emportant sur celui du fanatisme et de la servitude, le jugement des commissaires contre du Faur fut rayé et biffé, à la pluralité des voix.

Cependant, le conseiller Anne Dubourg avait déclaré à la potence qu'il mourait serviteur de Dieu, et ennemi des abus de l'église romaine; son supplice fit plus de prosélites en un jour, que les livres et les prédications n'en avaient fait en plusieurs années. Le nom catholique devint tellement en horreur aux protestants, et les factions furent si animées, que, depuis ce temps jusqu'aux années paisibles et trop courtes où Henri IV restaura le royaume, c'est-à-dire, pendant plus de quarante années, il ne se passa pas un seul jour qui ne fût marqué par des querelles sanglantes, par des combats particuliers ou généraux, ou par des assassinats, ou par des emprisonnements, ou par des supplices. Tel fut l'état où les disputes de religion réduisirent le royaume pendant un demi-siècle, tandis que la même cause eut à peu près les mêmes effets dans l'Angleterre, dans l'Allemagne et dans les Pays-Bas.

[redacted]

CHAPITRE XXII.

De la conjuration d'Amboise, et de la condamnation à mort de Louis de Bourbon, prince de Condé.

Si Anne Dubourg ne fut pas jugé par ses pairs assemblés, un prince du sang ne le fut pas non plus par les siens. François de Guise et le cardinal de Lorraine, son frère, tous deux étrangers, mais tous deux devenus pairs du royaume, l'un par son duché de Guise, l'autre par son archevêché de Rheims, étaient les maîtres absolus de l'état, sous le jeune et faible François II, qui avait épousé leur nièce, Marie Stuart.

Les princes du sang, écartés et humiliés, ne purent se soutenir contre eux qu'en se joignant secrètement aux protestants qui commençaient à faire un parti considérable dans le royaume. Plus ils étaient persécutés, plus leur nombre croissait : leur martyre dans tous les temps a fait des prosélites.

Louis de Condé, frère d'Antoine de Bourbon, roi de la Basse-Navarre, entreprit d'ôter aux Guise un pouvoir qui ne leur appartenait pas, et se rendit criminel dans une juste cause, par la fameuse conspiration d'Amboise. Elle fut tramée avec un grand nombre de gentilshommes de toutes les provinces, les uns catholiques, les autres protestants ; elle fut si bien conduite, qu'après avoir été découverte, elle fut encore formidable. Sans un avocat, nommé Davenel, qui la décou-

vrit, non par zèle pour l'état mais par intérêt, le succès était infaillible; les deux princes lorrains étaient enlevés ou tués dans Amboise. Le prince de Condé, chef de l'entreprise, employait les conjurés d'un bout de la France à l'autre, sans s'être découvert à eux. Jamais conspiration ne fut conduite avec plus d'art et plus d'audace.

La plupart des principaux conjurés moururent les armes à la main. Ceux qui furent pris auprès d'Amboise expirèrent dans les supplices, et cependant il se trouva encore dans les provinces des gentilshommes assez hardis pour braver les princes de Lorraine victorieux et tout-puissants: entre autres, le seigneur de Mouvans demeura en armes dans la province; et quand le duc de Guise voulut le regagner, Mouvans fit à ses émissaires cette réponse: „Dites aux princes lorrains „que tant qu'ils persécuteront les princes du „sang, ils auront dans Mouvans un ennemi „irréconciliable. Tout pauvre qu'il est, il a „des amis gens de cœur."

Le prince de Condé, qui attendait dans Amboise auprès du roi la victoire ou la défaite de ses partisans, fut arrêté dans le château d'Amboise par le grand-prévôt de l'hôtel, Antoine du Plessis Richelieu, tandis qu'on faisait mourir ses complices par la corde ou par la hache; mais il avait si bien pris ses mesures, et il parla avec tant d'assurance, qu'il fut mis en liberté.

La conspiration, découverte et punie, ne

servit qu'à rendre François de Guise plus puissant. Le connétable Anne de Montmorency, réduit à recevoir ses ordres et à briguer sa faveur, fut envoyé au parlement de Paris comme un simple gentilhomme de la maison du roi, pour rendre compte de la journée d'Amboise, et pour intimer un ordre de ne faire aucune grâce aux hérétiques.

Le véridique de Thou rapporte en propres mots: „Que les présidents et les conseillers „comblèrent à l'envi les princes de Lorraine „d'éloges; le parlement en corps viola l'usage, „et abaissa sa dignité, dit-il, jusqu'à écrire „au duc de Guise, et à l'appeler, par une „lâche flatterie, le conservateur de la patrie." Ainsi tout fut faible ce jour-là, le parlement et le connétable.

(1560) La même année, le prince de Condé échappé d'Amboise, et s'étant retiré dans le Béarn, s'y déclara publiquement de la religion réformée; et l'amiral Coligny présenta une requête au roi, au nom de tous les protestants du royaume, pour obtenir une liberté entière de l'exercice de leur religion; ils avaient déjà deux mille deux cent cinquante églises, soit publiques, soit secrètes, tant le sang de leurs frères avait cimenté leur religion! Les Guise virent qu'on allait leur faire une guerre ouverte. Les protestants voulurent livrer la ville de Lyon au prince de Condé; ils ne réussirent pas: les catholiques de la ville s'armèrent contre eux, et il y eut

autant de sang répandu dans la conspiration de Lyon que dans celle d'Amboise.

On ne peut concevoir comment, après cette action, le prince de Condé et le roi de Navarre, son frère, osèrent se présenter à la cour, dans Orléans ou le roi devait tenir les états. Soit que le prince de Condé crût avoir conduit ses desseins avec assez d'adresse pour n'être pas convaincu, soit qu'il pensât être assez puissant pour qu'on craignît de mettre la main sur lui, il se présenta, et il fut arrêté par Philippe de Maillé et par Chavigny-le-Roy, capitaine des gardes. Les Guise croyaient avoir assez de preuves contre lui pour le condamner à perdre la vie: mais n'en ayant pas assez contre le roi Antoine de Navarre, le cardinal de Lorraine résolut de le faire assassiner. Il y fit consentir le roi François II. On devait faire venir Antoine de Navarre dans la chambre du roi; ce jeune monarque devant lui faire des reproches, les témoins devaient s'écrier qu'Antoine manquait de respect au roi, et des assassins apostés devaient le tuer en présence du roi même.

Antoine, mandé dans la chambre de François II, fut averti à la porte, par un des siens, du complot formé contre sa vie. „Je „ne puis reculer, dit-il; je vous ordonne „seulement, si vous m'aimez, de porter ma „chemise sanglante à mon fils, qui lira un „jour dans mon sang ce qu'il doit faire pour „me venger.“ François II n'osa commettre ce crime, il ne donna point le signal convenu.

On se contenta de procéder contre le prince de Condé. Il faut encore observer ici qu'on ne lui donna que des commissaires, le chancelier de l'Hospital, Christophe de Thou, président du parlement, père de l'historien, les conseillers Faye et Viole. Ils l'interrogèrent, et ils devaient le juger avec les seigneurs du conseil étroit du roi; ainsi le duc de Guise lui-même devait être son juge. Tout était contre les lois dans ce procès. Le prince appelait en vain au roi: en vain il représentait qu'il ne devait être jugé que par les pairs assemblés: on déclarait ses appels mal fondés.

Le parlement intimidé ou gagné par les Guise ne fit aucune démarche. Le prince fut condamné à la pluralité des voix dans le conseil du roi, où l'on fit entrer le président Christophe de Thou, et les deux conseillers du parlement.

François II se mourait alors; tout allait changer: le connétable de Montmorency était en chemin, et allait reprendre son autorité. L'amiral de Coligny, neveu du connétable, s'avançait; la reine-mère, Catherine de Médicis, était incertaine et accablée; le chancelier de l'Hospital ne voulait point signer l'arrêt; les deux princes de Guise osèrent bien la presser de faire exécuter le prince de Condé déjà condamné, et le roi de Navarre son frère, à qui on pouvait faire le procès en un jour. Le chancelier de l'Hospital soutint la reine chancelante contre cette

résolution désespérée. Elle prit un parti sage; le roi son fils touchait à sa fin, elle profita des moments où elle était encore maîtresse de la vie des deux princes pour se réconcilier avec eux, et pour conserver son autorité malgré la maison de Lorraine. Elle exigea d'Antoine de Navarre un écrit, par lequel il renonçait à la régence, et se l'assura à elle-même dans son cabinet, sans consulter ni le conseil, ni les députés des états-généraux qu'on devait tenir à Orléans, ni aucun parlement du royaume.

François II, son fils, mourut le 25 décembre, âgé de dix-sept ans dix mois; son frère, Charles IX, n'avait que dix ans et demi. Catherine de Médicis sembla maîtresse absolue les premiers jours de ce règne. Elle tira le prince de Condé de prison de sa seule autorité; ce prince et le duc de Guise se réconcilièrent et s'embrassèrent en sa présence, avec la résolution déterminée de se détruire l'un l'autre; et bientôt s'ouvrit la carrière des plus horribles excès où l'esprit de faction, la superstition, l'ignorance revêtue du nom de théologie, le fanatisme et la démence aient jamais porté les hommes.

Pendant que François II touchait à sa fin, le parlement de Paris réprima, autant qu'il le put, par un arrêt authentique, des maximes ultramontaines capables d'augment[er] encore les troubles de l'état. Les aspira[nts] au doctorat soutiennent en Sorbonne [des] thèses théologiques, ignorées pour l'ordin[aire]

[redacted]

du reste du monde; mais alors elles excitaient l'attention publique. On soutint dans une de ces thèses, „que le pape, souverain „monarque de l'Église, peut dépouiller „de leurs royaumes les princes rebelles à ses décrets.“ Le chancelier de l'Hospital envoya des lettres-patentes au président Christophe de Thou et à deux conseillers, pour informer sur cette thèse aussi criminelle qu'absurde. Tanquerel, qui l'avait soutenue, s'enfuit. Le parlement rendit un arrêt par lequel la Sorbonne assemblée abjurerait l'erreur de Tanquerel. (12 déc. 1560) Le docteur Le Goust demanda pardon pour Tanquerel, au nom de la Sorbonne. On eut dans la suite des maximes plus affreuses à réfuter.

CHAPITRE XXIII.

Des premiers troubles, sous la régence de Catherine de Médicis.

Dès que le faible François II eut fini son inutile vie, Catherine Médici, que nous nommons de Médicis, assembla les états dans Orléans (13 déc. 1560). Le parlement de Paris ni aucun autre n'y envoyèrent des députés. A peine, dans ces états, parla-t-on de la régence; on y confirma seulement au roi de Navarre la lieutenance générale du roy-

aume, titre donné trois fois auparavant à François, duc de Guise.

La reine ne prit point le nom de régente, soit qu'elle crût que le nom de reine, mère du roi, dût lui suffire, soit qu'elle voulût éviter des formalités; elle ne voulait que l'essentiel du pouvoir. Les états même ne lui donnèrent point le titre de majesté; les rois alors le prenaient rarement. Nous avons encore beaucoup de lettres de ce temps-là, où l'on dit à Charles IX et à Henri III, votre altesse. La variété et l'inconstance s'étendent sur les noms et sur les choses.

Catherine de Médicis était interessée à rabaïsser les Guise qui l'avaient humiliée du temps de François II, et dans cette idée elle favorisa d'abord les calvinistes. Le roi de Navarre l'était, mais il craignait toujours d'agir. Le connétable de Montmorency, l'homme le plus ignorant de la cour, et qui à peine savait signer son nom, fut long-temps indécis; mais sa femme, Magdelaine de Savoie, aussi bigote que son mari était ignorant, l'emporta sur les Coligny, et détermina so mari à s'unir avec le duc de Guise. Le ma réchal de Saint-André se joignit à eux, on donna à cette union le nom de triu virat, parce qu'on aime toujours à compar les petites choses aux grandes. Saint-An était en tout fort au-dessous de François Guise et de Montmorency, il était le Lép de ce triumvirat, d'ailleurs plus connu

ses débauches et par ses rapines que par ses actions.

Ce fut là le premier signal des divisions, au milieu des états d'Orléans. La reine-mère envoya d'abord un ordre, au nom du roi son fils, à tous les gouverneurs de provinces, de pacifier, autant qu'ils le pourraient, les troubles de religion. Cette déclaration défendait aux peuples de se servir des noms odieux de huguenots et de papistes. Elle rendait la liberté à tous les prisonniers pour cause de religion; elle rappelait ceux que la crainte avait fait retirer hors du royaume depuis le temps de François Ier. Rien n'était plus capable de ramener la paix, si les hommes eussent écouté la raison.

Le parlement de Paris, après beaucoup de débats, fit des remontrances. Il allégua que cette ordonnance devait être adressée aux parlements du royaume, et non aux gouverneurs des provinces. Il se plaignit qu'on donnât trop de liberté aux novateurs. La reine mena son fils au parlement au mois de juillet: jamais il n'y eut une plus grande assemblée. Le prince de Condé y était lui-même. On y fit enregistrer l'édit qu'on nomme de juillet, édit de concorde et de paix, beaucoup plus détaillé que l'ordonnance dont on se plaignait; édit qui recommandait à tous les sujets la tolérance, qui défendait aux prédicateurs les termes injurieux, sous peine de la vie, qui prohibait les assemblées publiques; et qui, en réservant aux ecclé-

siastiques seuls la connaissance de l'hérésie, prescrivait aux juges de ne prononcer jamais la peine de mort contre ceux mêmes que l'Église livrerait au bras séculier.

Cet édit fut suivi du colloque de Poissy, tenu au mois d'auguste 1561. Cette conférence ne pouvait être qu'inutile entre deux partis diamétralement opposés. D'un côté l'on voyait un cardinal de Lorraine, un cardinal de Tournon, des évêques comblés de richesses, un jésuite, nommé Lainez, et des moines, défenseurs opiniâtres de l'autorité du pape: de l'autre étaient de simples ministres protestants, tous pauvres, tous voulant qu'on fût pauvre comme eux, et tous ennemis irréconciliables de cette puissance papale, qu'ils regardaient comme l'usurpation la plus tyrannique.

Les deux partis se séparèrent très-mécontents l'un de l'autre, ce qui ne pouvait être autrement.

Jacques Auguste de Thou rapporte que le cardinal de Tournon ayant reproché vivement à la reine d'avoir mis au hasard la religion romaine, en permettant cette dispute publique, Catherine lui répondit: „Je n'ai rien fait que de l'avis du conseil et du parlement de Paris.“

Il paraît cependant que la majorité du parlement était alors contre les réformateurs. Apparemment la reine entendait que les principales têtes de ce corps lui avaient conseillé le colloque de Poissy.

(17 Janv. 1562) Après cette conférence, dont on sortit plus aigri qu'on n'y était entré, la cour, pour prévenir les troubles, assembla dans Saint-Germain en-Laie des députés de tous les parlements du royaume. Le chancelier de l'Hospital leur dit que, dans les divisions et dans les malheurs de l'état, il ne fallait pas imiter Caton, à qui Cicéron reprochait d'opiner dans le sein de la corruption, comme il eût fait dans les temps vertueux de la république.

On proposa des tempéraments qui adoucissaient encore l'édit de juillet. Par ce nouvel édit, long-temps connu sous le nom d'édit de janvier, il fut permis aux réformés d'avoir des temples dans les faubourgs de toutes les villes. Nul magistrat ne devait les inquiéter; au contraire on devait leur prêter main-forte contre toute insulte, et condamner à mille écus d'or d'amende ceux qui troubleraient leurs assemblées; mais aussi ils devaient restituer les églises, les maisons, les terres, les dîmes dont ils s'étaient emparés. Ils ne pouvaient, par cet édit, convoquer aucun synode qu'en présence des magistrats du lieu. Enfin on leur enjoignait d'être en tout des citoyens soumis, en servant Dieu selon leur conscience.

Quand il fallut enregistrer ce nouvel édit, le parlement fit encore plusieurs remontrances. (6 mars 1562) Enfin, après trois lettres de jussion, il obéit, en ajoutant la clause, „qu'il cédait à la volonté absolue du roi;

„qu'il n'approuvait point la réligion nou„velle, et que l'édit ne subsisterait que jus„qu'à nouvel ordre.“ Cette clause, dictée par le parti des Guise et du triumvirat, inspira la défiance aux réformés, et rendit les deux édits de pacification inutiles.

Les querelles d'état et de religion augmentèrent par les moyens mêmes qu'on avait pris pour les pacifier. Le petit triumvirat, la faction des Guise et celle des prêtres menaçaient et choquaient dans toutes les occasions le parti des Condé, des Coligny et des réformés; on était encore en paix, mais on respirait la guerre civile.

Le hasard qui cause le massacre de Vassy fit enfin courir la France entière aux armes; et si ce hasard n'en avait pas été la cause, d'autres étincelles auraient suffi pour allumer l'embrasement.

(Avril 1562) Le prince de Condé s'empara de la ville d'Orléans, et se fit déclarer par son parti protecteur du royaume de France; soit qu'il empruntât ce titre des Anglais, comme il est très-vraisemblable, soit que les circonstances présentes le fournissent d'ellesmêmes.

Au lieu d'apaiser cette guerre civile naissante, le parlement, où le parti des Guise dominait toujours, rendit plusieurs arrêts par lesquels il proscrivait les protestants, ordonnait à toutes les communautés de prendre les armes, de poursuivre et de tuer tous

les novateurs qui s'assembleraient pour prier Dieu en français (juill. 1562).

Le peuple déchaîné par la magistrature exerça sa cruauté ordinaire partout où il fut le plus fort ; à Ligueil en Touraine il étrangla plusieurs habitants, arracha les yeux au pasteur du temple, et le brûla à petit feu. Cormery, Loches, l'île Bouchard, Azay-le-Rideau, Vendôme furent saccagés ; les tombeaux des ducs de Vendôme mis en pièces, leurs corps exhumés, dans l'espérance d'y trouver quelques joyaux, et leurs cendres jetées au vent. Ce fut le prélude de cette Saint-Barthélemi qui effraya l'Europe, dix années après, et dont le souvenir inspirera une horreur éternelle.

CHAPITRE XXIV.

Du chancelier de l'Hospital. De l'assassinat de François de Guise.

On croit bien que toutes ces cruautés ne furent point sans représailles ; les protestants firent autant de mal qu'on leur en faisait, et la France fut un vaste théâtre de carnage. Le parlement de Toulouse fut partagé. Vingt-deux conseillers tenaient encore pour les édits de pacification, les autres voulaient que les protestants fussent exterminés. Ceux-ci se retranchèrent dans l'hôtel-de-ville ;

on se battit avec fureur dans Toulouse; il y périt trois ou quatre mille citoyens, et c'est là l'origine de cette fameuse procession qu'on fait encore à Toulouse tous les ans, le 10 mars, en mémoire de ce qu'on devrait oublier. Le chancelier de l'Hospital, sage et inutile médecin de cette frénésie universelle, cassa vainement l'arrêt qui ordonnait cette funeste cérémonie annuelle.

Le prince de Condé cependant faisait une véritable guerre. Son propre frère, le roi de Navarre, après avoir long-temps flotté entre la cour et le parti protestant, ne sachant s'il était calviniste ou papiste, toujours incertain et toujours faible, suivit le duc de Guise au siège de Rouen, dont les troupes du prince de Condé s'étaient emparées; il y fut blessé à mort en visitant la tranchée: la ville fut prise et livrée au pillage (13 oct. 1562). Tous les partisans du prince de Condé qu'on y trouva furent massacrés, excepté ceux qu' n réserva au supplice. Le chancelier de l'Hospital, au milieu de ces meurtres, fit encore publier un édit par lequel le roi et la reine sa mère ordonnaient à tous les parlements du royaume de suspendre toute procédure criminelle contre les hérétiques, et proposaient une amnistie générale à ceux qui s'en rendraient dignes.

Voilà le troisième arrêt de douceur et de paix que ce grand homme fit en moins de deux ans; mais la rage d'une guerre à la

fois civile et religieuse l'emporta toujours sur la tolérance du chancelier.

Le parlement de Normandie, malgré l'édit, fit pendre trois conseillers de ville et le prédicant ou ministre Marlorat, avec plusieurs officiers.

Le prince de Condé à son tour souffrit que dans Orléans, dont il était maître, le conseil de ville fit pendre un conseiller du parlement de Paris, nommé Sapin, et un prêtre, qui avaient été pris en voyageant; il n'y avait plus d'autre droit que celui de la guerre.

Cette même année, se donna la première bataille rangée entre les catholiques et les huguenots, auprès de la petite ville de Dreux, non loin des campagnes d'Ivri, lieu où depuis le grand Henri IV gagna et mérita sa couronne.

D'un côté on voyait ces trois triumvirs, le vieux et malheureux connétable de Montmorency, François de Guise, qui n'était plus lieutenant-général de l'état, mais qui, par sa réputation, en était le premier homme, et le maréchal de Saint-André qui commandait sous le connétable.

A la tête de l'armée protestante était le prince Louis de Condé, l'amiral Coligny et son frère d'Andelot: presque tous les officiers de l'une et de l'autre armée étaient ou parents ou alliés, et chaque parti avait amené des troupes étrangères à son secours.

L'armée catholique avait des Suisses, l'au-

tre avait des reîtres. Ce n'est pas ici le lieu de décrire cette bataille: elle fut, comme toutes celles que les Français avaient données, sans ordre, sans art, sans ressource prévue. Il n'y eut que le duc de Guise qui sut mettre un ordre certain dans le petit corps de réserve qu'il commandait. Le connétable fut enveloppé et pris, comme il l'avait été à la bataille de Saint-Quentin. Le prince de Condé eut le même sort. Le maréchal de Saint-André, abandonné des siens, fut tué par le fils du greffier de l'hôtel-de-ville de Paris, nommé Baubigny. Ce maréchal avait emprunté de l'argent au greffier: au lieu de payer le père, il avait maltraité le fils. Celui-ci jura de s'en venger, et tint parole. Un simple citoyen qui a du courage est supérieur, dans une bataille, à un seigneur de cour qui n'a que de l'orgueil.

Le duc de Guise, voyant les deux chefs opposés prisonniers et tout en confusion, fit marcher à propos son corps de réserve, et gagna le champ de bataille (20 déc. 1562). François de Guise alla bientôt après faire le siège d'Orléans (18 fév. 1563). Ce fut là qu'il fut assassiné par Poltrot de Meré, gentilhomme angoumois. Ce n'était pas le premier assassinat que la rage de religion avait fait commettre. Il y en avait eu plus de quatre mille dans les provinces; mais celui-ci fut le plus signalé, par le grand nom de l'assassiné, et par le fanatisme du meurtrier

[redacted]

qui crut servir Dieu en tuant l'ennemi de sa secte.

J'anticiperai ici un peu le temps, pour dire que, quand Charles IX revint à Paris après sa majorité, la mère du duc de Guise, Antoinette de Bourbon, sa femme Anne d'Est et toute sa famille, vinrent en deuil se jeter aux genoux du roi, et demander justice contre l'amiral de Coligny, qu'on accusait d'avoir encouragé Poltrot à ce crime.

(18 mars) Le parlement condamna Poltrot à être déchiré avec des tenailles ardentes, tiré à quatre chevaux et écartelé, supplice réservé aux assassins des rois. Le criminel varia toujours à la question, tantôt chargeant l'amiral Coligny et d'Andelot son frère, tantôt les justifiant. Il demanda à parler au premier président Christophe de Thou avant que d'aller au supplice. Il varia de même devant lui. Tout ce qu'on put enfin conjecturer de plus vraisemblable, c'est qu'il n'avait d'autre complice que la fureur du fanatisme. Tels ont été presque tous ceux à qui l'abus de la religion chrétienne a mis dans tous les temps le poignard à la main, tous aveuglés par les exemples de Jaël, d'Aod, de Judith, et de Mathathias qui tua dans le temple l'officier du roi Antiochus, dans le temps que ce capitaine voulait exécuter les ordres de son maître, et sacrifier un cochon sur l'autel. Tous ces assassinats étant malheureusement consacrés, il n'est pas étonnant que des fanatiques absurdes, ne distin-

guant pas les temps et les lieux, aient imité des attentats qui doivent inspirer l'horreur, quoique rapportés dans un livre qui inspire du respect.

CHAPITRE XXV.

De la majorité de Charles IX, et de ses suites.

Après la prise de Rouen et la bataille de Dreux, le chancelier de l'Hospital réussit à donner à la France quelque ombre de paix. On posa les armes des deux côtés, on rendit tous les prisonniers. (19 mars 1564) Il y eut un quatrième édit de pacification signé et scellé à Amboise, publié et enregistré au parlement de Paris et dans toutes les cours du royaume.

Le roi fut ensuite déclaré majeur au parlement de Normandie; il n'avait pas encore quatorze ans accomplis; né le 27 juin 1550, l'acte de sa majorité est du 14 auguste 1563: ainsi il était âgé de treize ans un mois et dix-sept jours. Le chancelier de l'Hospital dit, dans son discours, que c'était pour la première fois que les années commencées passaient pour des années accomplies. Il est difficile de démêler pourquoi il parlait ainsi: car Charles VI fut sacré à Rheims, âgé de treize ans et quelques jours (1380). Ce fut

plutôt la première fois qu'un roi fut déclaré majeur dans un parlement. Charles IX s'assit sur un trône; la reine sa mère vint lui baiser-la main à genoux; elle fut suivie d'Alexandre, duc d'Orléans, qui fut depuis le roi Henri III; du prince de Navarre, c'est le grand Henri IV; ensuite Charles, cardinal de Bourbon, le prince de Condé, le prince Louis de Montpensier, François son fils, nommé le dauphin d'Auvergne, Charles de la Roche-sur-Yon, rendirent le même hommage, et vinrent se ranger auprès du roi.

Le cardinal de Lorraine et le cardinal Odet de Châtillon, frère de l'amiral, suivirent les princes. Il est à remarquer que le cardinal de Châtillon s'était déclaré protestant; il s'était publiquement marié à l'héritière de Péquigny, et il n'en assista pas moins en habit de cardinal à cette cérémonie. Éléonore, duc de Longueville, descendant du fameux Dunois, baisa la main du roi après les cardinaux; ensuite vint le connétable de Montmorency, l'épée nue à la main; le chancelier Michel de l'Hospital, quoique fils d'un médecin, et n'étant pas au rang des nobles, suivit le connétable; il précéda les maréchaux de Brissac, de Montmorency, de Bourdillon. Le marquis de Goulfier de Boisy, grand-écuyer, parut après les maréchaux de France.

L'édit fut porté par le marquis de Saint-Gelais de Lansac au parlement de Paris, pour y être enregistré, „mais, dit le président de

„Thou, ce parlement le refusa; il députa „Christophe de Thou (son père), Nicolas „Prévôt, président des enquêtes, et le con- „seiller Guillaume Viole, pour représenter „qu'aucun édit ne devait passer en aucun par- „lement du royaume, sans avoir été aupara- „vant vérifié à celui de Paris; que l'édit sur „la majorité du roi portait que les hugue- „nots auraient liberté de conscience, mais „qu'en France il ne devait y avoir qu'une „religion; que le même édit ordonnait à tout „le monde de déposer les armes, mais que „la ville de Paris devait être toujours armée, „parce qu'elle était la capitale et la forteresse „du royaume."

Le roi, quoique jeune, mais instruit par sa mère, répondit: „Je vous ordonne de ne „pas agir avec un roi majeur, comme vous „avez fait pendant sa minorité; ne vous mê- „lez pas des affaires dont il ne vous appar- „tient pas de connaître; souvenez-vous que „votre compagnie n'a été établie par les lois „que pour rendre la justice suivant les or- „donnances du souverain. Laissez au roi et „à son conseil les affaires d'état; défaites- „vous de l'erreur de vous regarder comme „les tuteurs des rois, comme les défenseurs „du royaume, et comme les gardiens de Pa- „ris."

Les députés ayant rapporté à la compagnie les intentions du roi, le parlement délibéra: les sentiments furent partagés. Pierre Séguier, président qu'on nomme à mortier,

c'est-à-dire, président de la grand'chambre du parlement, et François d'Ormi, président des enquêtes, allèrent rendre compte de ce partage au roi, qui était alors à Meulan. Le roi cassa cet arrêt de partage, ordonna que la minute serait biffée et lacérée (24 sept.); et enfin le parlement enregistra l'édit de la majorité le 28 septembre de la même année.

CHAPITRE XXVI.

De l'introduction des jésuites en France.

On sait assez que l'espagnol Ignace de Loyola, s'étant déclaré le chevalier errant de la vierge Marie, et l'ayant fait la veille des armes en son honneur, était venu apprendre un peu de latin à Paris, à l'âge de trente-trois ans; que n'ayant pu y réussir, il fit vœu avec quelques-uns de ses compagnons d'aller convertir les Turcs, quoiqu'il ne sût pas plus le turc que le latin. Enfin, n'ayant pu passer en Turquie, il se consacra lui et les siens à enseigner le catéchisme aux petits enfants, et à faire tout ce que voudrait le pape; mais peu de gens savent pourquoi il nomma sa congrégation naissante *la Société de Jésus*.

Les historiens de sa vie rapportent que sur le grand chemin de Rome il fut ravi en

extase, que le Père éternel lui apparut avec son fils chargé d'une croix, et se plaignant de ses douleurs; le Père éternel recommanda Ignace à Jésus, et Jésus à Ignace. Dès ce jour il appela ses compagnons *jésuites*, ou compagnie de Jésus. Il ne faut pas s'étonner qu'une compagnie à laquelle on a reproché tant de politique, ait commencé par le ridicule: la prudence achève souvent les édifices fondés par le fanatisme.

Les disciples d'Ignace obtinrent de la protection en France. Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fils du cardinal Duprat, leur donna dans Paris une maison qu'ils appelèrent le Collège de Clermont, et leur légua trente-six mille écus par son testament.

Ils se mirent aussitôt à enseigner. L'université de Paris s'opposa à cette nouveauté. (1554) L'évêque Eustache du Bellay, à qui le parlement renvoya les plaintes de l'université, déclara que l'institut était contraire aux lois, et dangereux à l'état. (25 avril 1560) Le cardinal de Lorraine, qui les protégeait, obtint des lettres de François II au parlement de Paris, portant ordre d'enregistrer la bulle du pape et la patente du roi qui établissaient les jésuites. Le parlement, au lieu d'enregistrer les lettres, renvoya l'affaire à l'assemblée de l'Église gallicane. C'était précisément dans le temps du colloque de Poissy. Les prélats, qui y étaient assemblés en grand nombre, approuvèrent l'institut sous le nom de société, et non

d'ordre religieux, à condition qu'ils prendraient un autre nom que celui de jésuites.

L'université alors leur intenta procès au parlement, après avoir consulté le célèbre Charles du Moulin. (5 avril 1562) Pierre Versoris plaida pour eux, le savant Étienne Pasquier pour l'université. Le parlement rendit un arrêt par lequel, en se remettant à délibérer plus amplement sur leur institut, il leur permettait par provision d'enseigner la jeunesse *).

Tel fut leur établissement, telle fut l'origine de toutes les querelles qu'ils essuyèrent et qu'ils suscitèrent depuis, et qui enfin les ont chassés du royaume.

CHAPITRE XXVII.

Du chancelier de l'Hospital, et de ses lois.

L'INTRODUCTION des jésuites en France ne servit pas à éteindre les feux que la religion avait allumés. Ils étaient, par un vœu particulier, dévoués aux ordres du pape; et l'Espagne était le berceau de leur institut; les premiers jésuites établis à Paris furent

*) Le président Hénault dit qu'ils n'ouvrirent leur collège qu'en 1574. Cette méprise est un peu importante.

les émissaires de Philippe II, qui fondait une partie de sa grandeur sur les misères de la France.

Le chancelier de l'Hospital était presque le seul homme du conseil qui voulût la paix. A peine avait-il donné un édit de pacification, que les prédicateurs catholiques et protestants prêchaient le meurtre dans plusieurs provinces, et criaient aux armes.

L'Hospital, pour dernière ressource, imagina de faire voyager le jeune roi Charles IX dans toutes les provinces de son royaume. On le montra de ville en ville, comme celui qui devait guérir tant de maux. A peine avait-on de quoi subvenir aux frais de ce voyage; l'agriculture était négligée, presque toutes les manufactures étaient tombées, la France était aussi pauvre que turbulente.

Ce fut dans ce voyage que le législateur l'Hospital fit la célèbre ordonnance de Moulins (1566). On vit les plus sages lois naître des plus grands troubles. Il venait d'établir la juridiction consulaire à Paris et dans plusieurs villes, et par là il abrégeait des procédures ruineuses qui étaient un des malheurs des peuples. L'édit de Moulins ordonne la frugalité et la modestie dans les vêtements, que la pauvreté publique ordonnait assez, et que le luxe des grands n'observait guère.

C'est depuis cette ordonnance qu'il n'est plus permis de redemander en justice des

créances au dessus de cent livres, sans produire des billets ou des contracts. L'usage contraire n'avait été établi que par l'ignorance des peuples, chez qui l'art d'écrire était très-rare. Les anciennes substitutions faites à l'infini furent limitées au quatrième degré. Toutes les donations furent enregistrées au greffe le plus voisin pour avoir une authenticité certaine.

Les mères qui se remariaient n'eurent plus le pouvoir de donner leurs biens à leur second mari. La plupart de ces utiles règlements sont encore en vigueur. Il y en eut un plus salutaire que tous les autres, qui n'essuya que les murmures publics; ce fut l'abolissement des confréries. La superstition les avait établies chez le bourgeois, la débauche les conservait; on faisait des processions en faveur d'un saint dont on portait l'image grossière au bout d'un bâton, après quoi on s'enivrait, et la fureur de l'ivresse redoublait celle des factions.

Ces confréries servirent beaucoup à former la ligue dont le cardinal de Lorraine avait fait dès long-temps le projet.

Cet article et quelques autres empêchèrent le parlement de Paris d'enregistrer l'édit de Moulins; mais après deux remontrances, il fut vérifié, le 23 décembre 1566.

Ce qui rendait le parlement difficile était la manière un peu dure dont le chancelier s'était exprimé devant l'assemblée des nota-

bles convoquée à Moulins pour y publier ces lois. Elle était formée de tous les princes du sang, de tous les grands officiers du royaume, et de plusieurs évêques. On avait appelé à ce conseil le premier président du parlement de Paris, Christophe de Thou, et Pierre Séguier, président; Jean d'Affis, premier président du parlement de Toulouse; Jacques-Benoît de Largebaston, de celui de Bordeaux; Jean Truchon, de celui de Grenoble; Louis Le Fèvre, de celui de Dijon; et Henri Fourneau, président au parlement d'Aix.

L'Hospital commença sa harangue en disant que presque tous les maux de l'état avaient leur origine dans la mauvaise administration de la justice: qu'on avait trop souffert que des juges résignassent leurs offices à des hommes incapables; qu'il fallait diminuer le nombre inutile des conseillers, supprimer les épices, et soumettre les juges à la censure. Il parla bien plus fortement dans le lit de justice que le roi tint à Bordeaux dans ce voyage.

„Messieurs, dit-il, le roi a trouvé beau„coup de fautes en ce parlement, lequel étant „comme plus dernièrement institué, car il „y a cent et deux ans: vous avez moindre „excuse de vous départir des anciennes or„donnances, et toutefois vous êtes aussi dé„bauchés que les vieux, par aventure pis.... „Enfin voici une maison mal réglée. La „*première* faute que je vous vois commet-

„tre, c'est de ne garder les ordonnances, en „quoi vous désobéissez au roi. Si vous avez „des remontrances à lui faire, faites-les, et „connaîtrez après sa dernière volonté. C'est „votre faute aussi à vous, présidents et gens „du roi, qui devez requérir l'observation des „lois; mais vous cuidez être plus sages que „le roi, et estimez tant vos arrêts que les „mettez par-dessus les ordonnances que vous „interprétez comme il vous plaît. J'ai cet „honneur de lui être chef de justice; mais „je serais bien marri de lui faire une inter-„prétation de ses ordonnances de moi-même „sans lui communiquer."

„On vous accuse de beaucoup de violen-„ces; vous menacez les gens de vos juge-„ments, et plusieurs sont scandalisés de la „manière dont faites vos affaires, et surtout „vos mariages; quand on sait quelque riche „héritière, quant et quant, c'est pour M. le „conseiller, et on passe outre...."

„Il y en a entre vous lesquels pendant ces „troubles se sont faits capitaines, les autres „commissaires des vivres.... Vous baillez „même votre argent à intérêt aux marchands, „et ceux-là devraient laisser leur robe, et „se faire marchands. D'ambition, vous en „êtes tous garnis. Eh! soyez ambitieux de „la grâce du roi, et non d'autre."

Cette inflexible sévérité du chancelier de l'Hospital, qui semblait si opposée à son esprit de tolérance, nuisit plus que ses bon-nes lois ne servirent. Il eût dû faire des

réprimandes aux particuliers coupables, et ne pas outrager les corps entiers; il les indisposait, il était cause lui-même de la résistance aux édits de paix, et détruisait son ouvrage. Les catholiques attaquèrent impunément les protestants, et bientôt la guerre recommença plus violente qu'auparavant.

